

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 161 N° 21	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 24 no Me 2012
-----------------------	---	-------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE L'ETAT	Pages
Arrêté n° 2-2012 TGPF du 30 avril 2012 portant modification de mandataires et délégation de signatures à la trésorerie générale de la Polynésie française	2978
ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE	
Arrêté n° HC 745 du 10 mai 2012 portant proclamation des résultats de l'examen du diplôme d'Etat d'infirmier de la session d'avril 2012	2979
Arrêté n° 746 DIPAC du 11 mai 2012 portant attribution à la communauté de communes des îles Marquises d'une dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2012 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration, pour les mois de mai à décembre 2012	2980
Arrêté n° 747 DIPAC du 11 mai 2012 portant attribution à la communauté de communes de Hava'i d'une dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2012 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration	2981
Arrêté n° HC 131 DRHME/BRHT/nt du 14 mai 2012 fixant la date des élections des représentants du personnel à la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française	2982
EXTRAITS	
Arrêté n° HC 720 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	2984
Arrêté n° HC 721 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	2984
Arrêté n° HC 722 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	2985
Arrêté n° HC 723 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	2985
Arrêté n° HC 724 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre de la promotion du sport pour le plus grand nombre	2985

Arrêté n° HC 725 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre de la promotion du sport pour le plus grand nombre	2985
Arrêté n° HC 726 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre de la promotion du sport pour le plus grand nombre	2986
Arrêté n° HC 727 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre de la prévention par le sport et protection des sportifs	2986
Arrêté n° HC 728 DAE/BAIPC du 7 mai 2012 attribuant une subvention à la Polynésie française au titre de la prévention par le sport et protection des sportifs	2986
Arrêté n° HC 19 IDV du 9 mai 2012 portant attribution d'une subvention de 9 000 000 F CFP, soit 75 420 euros sur le budget de l'Etat, ministère : 209 intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration, programme 119, action 01, sous-action 06, dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune de Mahina, subdivision administrative des îles du Vent pour l'opération "Acquisition d'un VSAV"	2986
Avenant n° HC 103-12 du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° HC 1430 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 505 847,27 euros HT (60 363 636 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Mise en sécurité du débarcadère de Hanavave : phase travaux", programme 123, action 06, sous-action 12	2986
Avenant n° HC 104-12 du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° HC 1438 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 182 836,37 euros HT (21 818 182 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Bétonnage de route à Tatakoto - tranche 2/2", programme 123, action 06, sous-action 12	2987
Avenant n° HC 105-12 du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° HC 1434 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 274 254,55 euros HT (32 727 273 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa - tranche 2/3", programme 123, action 06, sous-action 12	2987
Avenant n° HC 106-12 du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° HC 1435 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 182 836,37 euros HT (21 818 182 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Aménagement et bétonnage de la route entre l'aérodrome et le village de Tatakoto - tranche 2/2", programme 123, action 06, sous-action 12	2987
Avenant n° HC 107-12 du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° HC 1440 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 182 836,37 euros HT (21 818 182 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Bétonnage de route à Arutua - tranche 3/3", programme 123, action 06, sous-action 12	2987
Arrêté n° HC 2 SAIA du 10 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° HC 32 du 25 août 2011 relatif au financement par l'Etat du projet de réhabilitation de la télésurveillance de l'adduction d'eau de la commune de Tubuai, au titre du programme 119, action 01, sous-action 06 "Dotation d'équipement des territoires ruraux", du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration	2988
Arrêté n° HC 3 SAIA du 14 mai 2012 portant attribution à la commune Raivavae d'une subvention de 3 340 781 F CFP, soit 27 995,74 euros, au titre du programme 119 "Concours financiers aux communes et groupements de communes", du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pour permettre la réalisation de l'opération "Construction d'un plateau sportif à Mahanatoa"	2988
Arrêté n° HC 20 IDV du 15 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° HC 58 IDV du 12 décembre 2011 attribuant à la commune de Taiarapu-Ouest une subvention pour la réalisation du projet "Construction de sanitaires au marae Nuutere"	2989

ACTES PRIS CONJOINTEMENT (ETAT/POLYNÉSIE FRANÇAISE)

Avenant n° 98-12 du 30 avril 2012 à la convention particulière d'application n° 172-10 du 8 juin 2010 entre l'Etat, la Polynésie française et l'Office polynésien de l'habitat (OPH) finançant l'opération "Réhabilitation du lotissement Hamuta Val" commune de Pirae inscrite à la programmation 2009 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "logement social"	2990
Avenant n° 99-12 du 3 mai 2012 à la convention d'application n° 19-11 du 20 janvier 2011 entre l'Etat et la Polynésie française finançant l'action 3.1 "Renforcer les équipements d'urgence" inscrite à la programmation 2010 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "santé"	2990

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Avis n° 620 CM du 14 mai 2012 sur le projet de modification des limites territoriales entre les deux sections de communes de Parea et Haapu sur le territoire de la commune de Huahine.....	2991
Arrêté n° 625 CM du 15 mai 2012 portant nomination de M. Christian Fouet en qualité de directeur par intérim de l'Institut d'insertion médico-éducatif par intérim du mercredi 6 juin au mercredi 13 juin 2012.....	2991
Arrêté n° 634 CM du 15 mai 2012 approuvant le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) de l'opération d'aménagement du quartier Timiona sis communes de Papeete et Pirae établi par la SAGEP	2992
Arrêté n° 635 CM du 16 mai 2012 portant prolongation de l'intérim exercé par M. Gérald Huioutu en qualité de délégué de la Polynésie française à Paris	3028
Arrêté n° 636 CM du 16 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Nicole Teraillon en qualité de commissaire de gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme	3028
Arrêté n° 637 CM du 16 mai 2012 portant nomination de M. Eric Deat en qualité de commissaire de gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme	3029
Avis n° 638 CM du 16 mai 2012 sur le projet de décret modifiant le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration	3029
Arrêté n° 645 CM du 18 mai 2012 fixant la liste des établissements hôteliers classés admis au bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée et le plafond annuel d'exonération applicable à chaque établissement.....	3030
EXTRAITS	
Arrêté n° 618 CM du 14 mai 2012 relatif à l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois d'avril 2012 ..	3031
Arrêté n° 619 CM du 14 mai 2012 constatant les index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois d'avril 2012.....	3031
Arrêté n° 621 CM du 14 mai 2012 approuvant l'attribution d'une subvention en faveur de la fédération artisanale Huahine I Te Mata a'ia'i pour le financement de la location du site, des frais de transports, d'animations, des prix concours de la 12 ^e exposition annuelle des artisans des îles Sous-le-Vent organisée à Huahine en mai 2012	3032
Arrêté n° 622 CM du 14 mai 2012 approuvant l'attribution d'une subvention en faveur de l'association Te Api Nui O Te Tifaifai pour le financement de la location du site et des prix concours du 14 ^e salon du tifaifai organisé à la mairie de Papeete en mai 2012	3032
Arrêté n° 623 CM du 15 mai 2012 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'entreprise adaptée "Ateliers pour la réinsertion professionnelle des personnes handicapées" (APRP) pour l'aide au poste pour l'année 2012	3032
Arrêté n° 624 CM du 15 mai 2012 approuvant l'attribution d'une subvention en faveur de l'entreprise adaptée "Ateliers pour la réinsertion professionnelle des personnes handicapées" (APRP) pour l'aide au développement pour l'année 2012	3032
Arrêté n° 626 CM du 15 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 565 CM du 22 avril 2012 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de la SCA Honoura Pearl à l'usage de son exploitation pericole sise à Faaite, commune de Anaa (exploitant n° 39).....	3032
Arrêté n° 627 CM du 15 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 1835 CM du 20 octobre 2009 modifié relatif au renouvellement de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de la SCA Poe Mana à l'usage de son exploitation pericole sise à Toau, commune de Fakarava (exploitant n° 21)	3032
Arrêté n° 628 CM du 15 mai 2012 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de la SC Araumu Perles sis à Marutea-Sud, commune des Gambier (exploitant n° 4).....	3032
Arrêté n° 632 CM du 15 mai 2012 portant affectation du remblai B cadastré commune de Tureia, section A n° 449 au profit de la commune de Tureia.....	3032

Arrêté n° 633 CM du 15 mai 2012 renvoyant en seconde lecture la délibération n° 2-12 CA/EGAT du 29 mars 2012 de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva portant approbation de l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva	3033
Arrêté n° 640 CM du 16 mai 2012 approuvant et rendant exécutoire les délibérations n° 7-2006 et n° 8-2006 du 25 avril 2006, n° 28-2007 et n° 29-2007 du 26 avril 2007, n° 1-2008 et n° 2-2008 du 24 avril 2008, n° 37-2009 et n° 38-2009 du 27 avril 2009, n° 2-2010 et n° 3-2010 du 26 avril 2010, n° 1-2011 et n° 2-2011 du 18 avril 2011 des conseils d'établissement portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2010 du collège de Papara	3033
Arrêté n° 641 CM du 16 mai 2012 approuvant et rendant exécutoire les délibérations n° 12-2003 et n° 13-2003 du 24 avril 2003, n° 1-2004 et n° 2-2004 du 8 avril 2004, n° 1-2005 et n° 2-2005 du 19 avril 2005, n° 2-2006 et n° 3-2006 du 6 avril 2006, n° 2-2007 et n° 3-2007 du 6 mars 2007, n° 2-2008 et n° 3-2008 du 29 avril 2008, n° 2-2009 et n° 3-2009 du 24 mars 2009, n° 2-2010 et n° 3-2010 du 22 mars 2010, n° 2-2011 et n° 3-2011 du 28 mars 2011 des conseils d'établissement portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2010 du collège de Arue.	3034
Arrêté n° 643 CM du 16 mai 2012 approuvant et rendant exécutoire les délibérations n° 2-2003 et n° 3-2003 du 16 mai 2003, n° 1-2004 et n° 2-2004 du 15 avril 2004, n° 1-2005 et n° 2-2005 du 14 avril 2005, n° 2-2006 et n° 3-2006 du 10 avril 2006, n° 1-2007 et n° 2-2007 du 16 avril 2007, n° 1-2008 et n° 2-2008 du 17 mars 2008, n° 1-2009 et n° 2-2009 du 16 avril 2009, n° 1-2010 et n° 2-2010 du 27 avril 2010, n° 3-2011 et n° 4-2011 du 29 mars 2011 des conseils d'établissement portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2010 du collège de Taravao	3035

ARRETES DU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 435 PR du 14 mai 2012 rapportant l'arrêté n° 141 PR du 2 mars 2012 portant composition des membres de la commission administrative consultative compétente à l'égard des agents de la délégation de la Polynésie française à Paris	3037
Arrêté n° 438 PR du 15 mai 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes	3037
Arrêté n° 439 PR du 15 mai 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie.	3037
Arrêté n° 440 PR du 15 mai 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie.	3038
Arrêté n° 442 PR du 15 mai 2012 portant nomination des membres du comité technique paritaire central du service de la jeunesse et des sports et de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	3038
Arrêté n° 447 PR du 16 mai 2012 autorisant la SAS Société commerciale de Taarapu à modifier l'enseigne commerciale du supermarché Toa Maire Nui sis à Taarapu-Est en Hyper U Taravao.	3039
Arrêté n° 448 PR du 16 mai 2012 autorisant la SARL Supermarché Are à augmenter la surface de vente et à modifier l'enseigne commerciale du Supermarché Are sis à Moorea en Super U Are.	3039
Arrêté n° 450 PR du 16 mai 2012 portant autorisation de modification de la durée maximale de conservation d'un type de denrées alimentaires animales ou d'origine animale par l'établissement SDEC Hyper U sis à Pirae	3040
Arrêté n° 453 PR du 18 mai 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale	3040

EXTRAITS

Arrêté n° 445 PR du 15 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 4390 PR du 8 septembre 2010 portant autorisation d'exploitation de quatre laboratoires d'analyses de biologie médicale à la SELAS Anne-Marie Javouhey	3041
Arrêté n° 446 PR du 15 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 6001 PR du 6 décembre 2010 portant autorisation de distribution et de vente en gros de médicaments vétérinaires à l'Institut Louis-Maiardé.	3041

Vice-présidence du gouvernement

- Arrêté n° 3399 VP du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° 2381 PR du 9 novembre 2009 modifié constatant les désignations des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations du Conseil économique, social et culturel de Polynésie française. 3041

EXTRAITS

- Arrêté n° 3398 VP du 10 mai 2012 portant autorisation temporaire d'établissement et d'exploitation d'un réseau radioélectrique indépendant et assignation temporaire de fréquence au profit de la société Polynésie 1re 3041

Ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi

- Arrêté n° 3502 MEF/DGRH du 14 mai 2012 portant ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel d'intégration pour le recrutement de 25 secrétaires médicaux de catégorie C relevant de la fonction publique de la Polynésie française 3042

- Arrêté n° 3699 MEF/DGRH du 15 mai 2012 modifiant l'arrêté n° 2241 MEF/DGRH du 26 mars 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2012. 3043

- Arrêté n° 3793 MEF/DGRH du 16 mai 2012 nommant l'examineur spécialisé du concours externe, sur titre avec épreuves pour le recrutement de 3 adjoints de formation professionnelle de catégorie C, dans le domaine de l'artisanat de l'habillement 3044

EXTRAITS

- Arrêté n° 3390 MEF du 10 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 4311 MEF du 8 août 2011 portant attribution d'une aide à la production audiovisuelle et cinématographique (APAC) en faveur de Mme Lydia Mazet épouse Desmoulains alias Lili Oop 3044

Ministère de l'équipement et des transports terrestres

EXTRAITS

- Arrêté n° 3427 MET du 11 mai 2012 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Napunagateaiho n° 1 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. 3045

- Arrêté n° 3428 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Napunagateaiho (plan n° 2) et Tepakautea (plan n° 22) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi 3045

- Arrêté n° 3429 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Napunagateaiho (plan n° 2) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. 3045

- Arrêté n° 3430 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Kuratehe (plan n° 1) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia dans l'archipel des Tuamotu 3045

- Arrêté n° 3431 MET du 11 mai 2012 portant déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Teahore (plan n° 20) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia dans l'archipel des Tuamotu 3045

- Arrêté n° 3432 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tehaore nécessaire à la construction de l'aérodrome de Tureia 3045

- Arrêté n° 3433 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Toketoke (plan n° 7) nécessaire à la construction de l'aérodrome de Katiu dans l'archipel de Makemo. 3045

- Arrêté n° 3434 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua partie (plan n° BI f) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea. 3045

Arrêté n° 3435 MET du 11 mai 2012 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tevari 1 et 2 lot 7 (plans n° 5 et n° 6) nécessaire aux travaux d'assainissement des eaux pluviales du quartier Tuuhia à Faa'a	3045
Arrêté n° 3648 MET du 15 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Teonepoto cadastrées section A4 n° 146 et n° 163 nécessaires à la construction de l'aérodrome de Faaite, dans l'archipel des Tuamotu	3046
Arrêté n° 3649 MET du 15 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Kairuki nécessaire à la construction de l'aérodrome de Tureia	3046
Arrêté n° 3650 MET du 15 mai 2012 portant déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Kairuki (plan 5) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia, dans l'archipel des Tuamotu	3046
Arrêté n° 3651 MET du 15 mai 2012 portant déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Matata (plan 23) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia, dans l'archipel des Tuamotu	3046
Arrêté n° 3652 MET/DTT du 15 mai 2012 portant délivrance de la licence de taxi n° 1-144 pour la mise en exploitation d'un véhicule sur l'île de Tahiti et rattachée à l'autorisation d'exercer l'activité d'entrepreneur de taxi n° 144 TXT 01 au profit de M. Noël Hauata	3046
Arrêté n° 3781 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 24) et PV 427 (plan 30) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, dans l'archipel des Australes	3046
Arrêté n° 3782 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 42), PV 414 (plan 46), PV 440 (plan 48) et PV 412 (plan 50) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, route d'accès, dans l'archipel des Australes.	3046
Arrêté n° 3783 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 42), PV 414 (plan 46), PV 440 (plan 48) et PV 412 (plan 50) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, route d'accès, dans l'archipel des Australes.	3046
Arrêté n° 3784 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 24) et PV 427 (plan 30) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, dans l'archipel des Australes	3046
Arrêté n° 3785 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua partie (plan n° BI f) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea	3047
Arrêté n° 3786 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua partie (plan n° BI f) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea	3047
Arrêté n° 3787 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi	3047
Arrêté n° 3788 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi	3047
Arrêté n° 3789 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara (plan n° 38) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi	3047
Arrêté n° 3790 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi	3047
Arrêté n° 3791 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua partie (plan n° BI f) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea	3047

Arrêté n° 3792 MET du 16 mai 2012 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua partie (plan n° BI f) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papehoo à Mataiea.	3048
---	------

Ministère des ressources marines

Arrêté n° 3661 MRM du 15 mai 2012 portant modification de l'article 1er de l'arrêté n° 3097 MRM du 30 avril 2012 modifiant l'article 5 de l'arrêté n° 1579 PR du 27 avril 2011 portant délégation de signature à M. Jacques Martinique, directeur de cabinet du ministre des ressources marines, en charge de la periculture, de la pêche et de l'aquaculture et des technologies vertes	3048
--	------

EXTRAITS

Arrêté n° 3593 MRM du 14 mai 2012 accordant à M. Steve Aubert Taumata Samuela le bénéfice d'une licence de pêche professionnelle pour l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française	3048
---	------

Ministère de l'aménagement et du logement

Arrêté n° 3807 MAA du 16 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 1529 MAA du 21 avril 2011 portant délégation de signature du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, à Mme Valérie Bernier, directrice de cabinet	3049
---	------

Ministère de l'environnement, de l'énergie et des mines

Arrêté n° 3400 MEM/ENV du 10 mai 2012 autorisant la société Te Matohei à installer et exploiter provisoirement (6 mois) une station de concassage, sise dans la commune de Uturoa (installation de la première classe des installations classées pour la protection de l'environnement). (Extraits)	3049
---	------

Arrêté n° 3766 MEM/ENV du 16 mai 2012 autorisant M. Francis Courde à exercer une activité d'approche des baleines et autres mammifères marins dans les eaux de Tahiti et Moorea avec le navire Chipri (PY 13998).	3054
--	------

Ministère de la santé et de la solidarité

Arrêté n° 3812 MSS/DSP du 16 mai 2012 portant constitution du conseil de discipline de la formation aide-soignante au titre de l'année scolaire 2012.	3054
--	------

EXTRAITS

Arrêté n° 3660 MSS/DSP du 15 mai 2012 prononçant l'abandon de formation de M. Yanesh Salmon, étudiant en soins de 1re année (promotion 2011-2014)	3055
---	------

Arrêté n° 3811 MSS/DSP du 16 mai 2012 prononçant la démission de Mlle Renata Teriitapunui, élève aide-soignante de l'IFPS Mathilde-Frébault issue de la promotion 2012	3055
--	------

Ministère du développement des archipels et des transports interinsulaires

Arrêté n° 3698 MDA du 15 mai 2012 portant modification de la délégation de signature à Mlle Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes	3055
--	------

EXTRAITS

Arrêté n° 3764 MDA du 16 mai 2012 autorisant l'Office des postes et télécommunications à occuper le domaine public aéroportuaire de Huahine (îles Sous-le-Vent) dans le cadre de l'exploitation des cabines téléphoniques publiques (régularisation)	3055
--	------

Arrêté n° 3765 MDA du 16 mai 2012 autorisant l'Office des postes et télécommunications à occuper le domaine public aéroportuaire de Moorea-Temae (îles du Vent) dans le cadre de l'exploitation des cabines téléphoniques publiques (régularisation)	3056
--	------

ACTES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Avis n° 126 du 9 mai 2012 sur la proposition de loi du pays visant à l'amélioration du statut professionnel des journalistes.	3056
--	------

Décision n° 2012-2 CESC du 2 mai 2012 portant modification n° 1 du budget du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice en 2012	3058
---	------

Décision n° 2012-2 CESC/PR du 16 mai 2012 portant délégation de pouvoirs d'ordonnateur du président du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française	3059
---	------

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Décret n° 2012-680 du 7 mai 2012 relatif au bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires dénommé "Cassiopée". (JORF du 10 juillet 2008). (JORF du 8 mai 2012)	3060
Décret n° 2012-681 du 7 mai 2012 relatif au bureau d'aide aux victimes. (JORF du 8 mai 2012)	3061
Décret n° 2012-682 du 7 mai 2012 relatif aux conditions de diplôme pour exercer les fonctions d'assistant auprès du pôle spécialisé en matière de crimes contre l'humanité. (JORF du 8 mai 2012)	3062
Décret n° 2012-687 du 7 mai 2012 relatif à la mise en œuvre de logiciels de rapprochement judiciaire à des fins d'analyse criminelle. (JORF du 8 mai 2012)	3063
Décret n° 2012-689 du 7 mai 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre des fichiers d'analyse sérielle et des logiciels de rapprochement judiciaire. (JORF du 8 mai 2012)	3064
Décret n° 2012-759 du 9 mai 2012 portant modification du décret n° 2007-957 du 15 mai 2007 relatif au fonds d'accompagnement du numérique. (JORF du 10 mai 2012)	3066
Arrêté ministériel du 30 avril 2012 relatif à l'interdiction d'exploitation pour des motifs de sécurité de certains transporteurs aériens extracommunautaires. (JORF du 10 mai 2012)	3067

EXTRAITS

Décret n° 2012-653 du 4 mai 2012 portant incorporation au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce code. (JORF du 6 mai 2012)	3067
Convention de financement n° 97-12 du 27 avril 2012 entre l'Etat et le comité polynésien des maisons familiales et rurales relative aux bourses sur critères sociaux en faveur du comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR)	3068
Convention de financement n° HC 102-12 DIPAC/FIP du 7 mai 2012 entre le Fonds intercommunal de péréquation et la commune de Uturoa relative à l'opération "Acquisition d'équipements de protection individuelle EPI des sapeurs-pompier volontaires"	3068
Avenant n° 96-12 du 27 avril 2012 à la convention n° 14-12 du 23 janvier 2012 relative à la subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement technique agricole privés du rythme approprié, relevant de l'article L. 813-9 du code rural, année scolaire 2011-2012	3069
Avenant n° 101-12 du 7 mai 2012 à la convention de financement n° HC 300-09 DIPAC/FIP du 1er octobre 2009 relative à l'opération "Construction d'une cantine scolaire pour l'école primaire de Fakarava"	3069
Avenant n° HC 6 TG du 9 mai 2012 modifiant l'avenant n° HC 20-09 TG du 22 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 20-07 TG du 24 décembre 2007 relative à l'opération "Construction d'un hangar technique"	3070
Avenant n° HC 7 TG du 9 mai 2012 modifiant l'avenant n° HC 21-09 TG du 23 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 18-07 TG du 22 novembre 2007 relative à l'opération "Construction d'un hangar technique"	3070

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

Institut d'émission d'outre-mer. — Cours des changes (période du 24 mai au 6 juin 2012 inclus)	3070
Direction des affaires foncières. — Avis de curatelle aux successions et biens vacants n° 1373 DAF.REC-HYP du 30 avril 2012	3070
Service de l'urbanisme. — 1° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles Sous-le-Vent pour la période du 27 février au 2 mars 2012 (additif)	3071
2° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles Sous-le-Vent pour la période du 10 au 20 avril 2012	3071
3° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent (Taiarapu-Est et Taiarapu-Ouest et Teva I Uta) pour le mois d'avril 2012	3071

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE L'ETAT

ARRETE n° 2-2012 TGPF du 30 avril 2012 portant modification de mandataires et délégation de signatures à la trésorerie générale de la Polynésie française.

Le trésorier-payeur général de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique (article 14) ;

Vu l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics (paragraphe V) ;

Vu le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Yann Poujol de Molliens trésorier-payeur général de la Polynésie française ;

Vu le décret du 27 mars 2012 nommant M. Yann Poujol de Molliens directeur local des finances publiques de la Polynésie française ;

Vu les arrêtés n° 3-2010 TGPF du 1er mai 2010, n° 6-2011 du 24 août 2011 et n° 7-2011 TGPF du 10 octobre 2011 ;

Sur proposition de l'administrateur des finances publiques adjoint, fondé de pouvoir,

Arrête :

Article 1er.— Le point 1 cité dans l'article 2 de l'arrêté n° 3-2010 TGPF du 1er mai 2010 susvisé, est remplacé par ce qui suit :

"Art. 2. — Délégations spéciales

1 - En ce qui concerne la cellule qualité comptable

Procuration spéciale est donnée à M. Loïc Leroy, inspecteur des finances publiques, responsable de la cellule qualité comptable, pour signer, à l'exclusion de tout autre document :

- les bordereaux d'envoi et accusés de réception ;
- les demandes de renseignements ;
- les notes d'observations ;
- les correspondances se rapportant aux affaires courantes de la cellule."

Art. 2.— Le point 7a cité dans l'article 2 de l'arrêté n° 6-2011 TGPF du 24 août 2011 susvisé, est remplacé par ce qui suit :

"Art. 2. — Délégations spéciales :

7a - En ce qui concerne le service comptabilité

Procuration spéciale est donnée à M. Hamano Idiri, inspecteur des finances publiques, responsable du service comptabilité, pour signer, à l'exclusion de tout autre document :

- les bordereaux de remises de chèques et effets, ou de virements ;
- les récépissés de déclarations de recettes ou de dépôts de valeurs ;
- les avis de visa, endos et acquits de tous chèques ou effets divers ;
- les autorisations et ordres de paiement ;
- les extraits d'opposition et certificats de non-opposition ;
- les bordereaux de remises de virements magnétiques ;
- les visas des journaux à souches ;
- les demandes de renseignements ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception ;
- les correspondances se rapportant aux affaires courantes du service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Idiri, M. Fabrice Hélias, inspecteur des finances publiques, responsable du service dépôts et services financiers, reçoit les mêmes pouvoirs que M. Idiri sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers."

Art. 3.— Le point 7b de l'article 3 de l'arrêté n° 7-2011 TGPF du 10 octobre 2011 susvisé, est remplacé par ce qui suit :

"7b - En ce qui concerne le service dépôts et services financiers

4° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles Sous-le-Vent pour la période du 23 au 27 avril 2012.....	3072
5° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu-Gambier pour la période du 23 avril au 4 mai 2012.....	3073

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales.....	3074
Annonces diverses	3135



Procuration spéciale est donnée M. Fabrice Hélias, inspecteur des finances publiques, responsable du service dépôts et services financiers, pour signer, à l'exclusion de tout autre document :

- les bordereaux de remise de chèques et effets ou de virements ;
- les déclarations de recettes et de consignations ;
- les récépissés de déclarations de recettes ou de dépôts de valeurs ;
- les rejets de chèques ;
- les avis de visa, endos et acquits de tous chèques ou effets divers ;
- les autorisations et ordres de paiement ;
- les extraits d'opposition et certificats de non-opposition ;
- tous documents relatifs aux opérations de souscription ou de bourse ;
- les demandes de renseignements ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception ;
- les correspondances se rapportant aux affaires courantes du service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hélias, Mme Catherine Godart, contrôleur principale des finances publiques, responsable adjointe du service dépôts et services financiers, reçoit les mêmes pouvoirs que M. Hélias sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers."

Art. 4. — L'administrateur des finances publiques adjoint, fondé de pouvoir, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2012.
Yann de MOLLIENS.

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 745 du 10 mai 2012 portant proclamation des résultats de l'examen du diplôme d'Etat d'Infirmier de la session d'avril 2012.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et notamment ses articles 14-13° et 168 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et plus particulièrement son article 118 créant les agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret n° 92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 portant nomination de M. Richard Didier, haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2001 relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié par arrêté du 15 mars 2010 ;

Vu l'arrêté n° 2500 MSS/DSP du 3 avril 2012 relatif à l'organisation de la deuxième session de l'examen du diplôme d'Etat d'infirmier d'avril 2012 ;

Vu l'arrêté n° HC 568 du 10 avril 2012 fixant la composition du jury du diplôme d'Etat d'infirmier de la session d'avril 2012 ;

Vu la convention n° 245 du 18 août 2009 modifiée relative aux conditions de délivrance en Polynésie française du diplôme d'Etat d'infirmier relevant de la compétence de l'Etat ;

Vu le procès-verbal n° HC 418 DAE/BAIPC du 26 avril 2012 constatant les résultats du jury de délibération du diplôme d'Etat d'infirmier de la session d'avril 2012 ;

Vu la liste n° HC 419 DAE/BAIPC du 26 avril 2012 fixant par ordre de mérite les candidats admis à l'examen du diplôme d'Etat d'infirmier,

Arrête :

Article 1er. — Sont déclarés(es) admis(es), par ordre de mérite, à l'examen du diplôme d'Etat d'infirmier, au titre de la session d'avril 2012, les étudiants(es) issus(es) de la promotion 2008-2011, dont les noms suivent :

- 1 - Vaiana Maryse Manutahi, née le 20 mars 1978 à Papeete, Tahiti (987), Polynésie française ;
- 2 - Laetitia Hurst Carvalho Da Silva, née le 25 juin 1977 à Migennes (89), France, boursière ;
- 3 - Edwige Tokoragi, née le 14 décembre 1973 à Papeete, Tahiti (987), Polynésie française, boursière ;
- 4 - Eric Philippe Darles, né le 17 mai 1975 à Toulouse (31), France, boursier ;
- 5 - Marilène Gressier, née le 27 avril 1979 à Saint-Denis (974), île de la Réunion ;
- 6 - Carlosa Teupoatiraa Audrey Manuel, née le 9 février 1978 à Moeraï, Rurutu (987), Polynésie française, boursière.

Art. 2. — Sont déclarés ajournés à l'examen du diplôme d'Etat d'infirmier, au titre de la session d'avril 2012, les étudiants redoublants de la promotion 2008-2011, dont les noms suivent :

- 1 - Jean-David Laurentz, né le 26 novembre 1978 à Marseille (13), France, boursier ;
- 2 - Lonia Tevate Zisou, née le 17 juin 1974 à Papeete, Tahiti, Polynésie française (987).

Art. 3.— Le haut-commissaire de la République en Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 10 mai 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
*Le secrétaire général
du haut-commissariat,*
Alexandre ROCHATTE.

ARRETE n° 746 DIPAC du 11 mai 2012 portant attribution à la communauté de communes des îles Marquises d'une dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2012 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pour les mois de mai à décembre 2012.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 5842-8 ;

Vu le décret n° 2007-1886 du 26 décembre 2007 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Polynésie française en 2007 ;

Vu l'arrêté n° 867 DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 657 DIPAC du 10 mai 2011 portant attribution à la communauté de communes des îles Marquises d'une dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2011 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ;

Vu l'arrêté n° 683 DIPAC du 30 avril 2012 portant attribution à la communauté de communes des îles Marquises d'acomptes sur la dotation d'intercommunalité servie par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, au titre des mois de janvier, février, mars et avril 2012 ;

Vu les dispositions du télégramme DGCL n° 2012-11-031357-D en date du 2 janvier 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant le versement et l'imputation des acomptes provisionnels ;

Vu les dispositions du télégramme DGCL n° 2012-12-009301-D en date du 6 avril 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant le versement et l'imputation d'un quatrième acompte pour la dotation d'intercommunalité ;

Vu les dispositions de la circulaire NOR COT/B/12/09681/C en date du 19 avril 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant les délais et voies de recours contre les décisions de notification de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre ;

Vu les imputations budgétaires à effectuer dans les écritures de M. le trésorier-payeur général de la Polynésie française, compte n° 465-1200000 "Dotation globale de fonctionnement, répartition initiale de l'année, année 2012",

Arrête :

Article 1er.— La dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2012 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration à la communauté de communes des îles Marquises s'élève à 464 532 euros, soit 55 433 413 F CFP.

Elle est répartie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2.— Le versement de cette répartition mentionnée à l'article précédent interviendra conformément aux termes du télégramme DGCL n° 2012-11-031357-D en date du 2 janvier 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration qui prévoit un versement par douzièmes mensuels avec acomptes pour le 20 de chaque mois.

Art. 3.— L'inscription de la dotation d'intercommunalité dans les budgets des établissements publics de coopération intercommunale est à effectuer, selon la nouvelle nomenclature budgétaire M.14, au compte suivant :

74124 - dotation d'intercommunalité.

Art. 4.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le trésorier-payeur général de la Polynésie française, le président de la communauté de communes des îles Marquises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 mai 2012.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
*Le secrétaire général
du haut-commissariat,*
Alexandre ROCHATTE.

DIRECTION DE L'INGENIERIE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES COMMUNALES

Pôle Juridique et Financier - Bureau des Finances Communales

REPARTITION DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES	Dotaton d'intercommunalité 2012 en F	Dotaton d'intercommunalité 2012 en F.C.F.P	Total des acomptes versés de janvier à avril 2012 (arrêté n° 683/DIPAC du 30/04/12)	Reste à payer	Montant mensuel	Total des versements de mai à novembre	Versement de décembre	Total des versements 2012
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ILES MARQUISES	464 532	55 433 413	18 477 804	36 955 609	4 619 451	32 336 157	4 619 452	55 433 413

Conformément aux dispositions de l'article R.421-6 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 3 mois à compter de la notification de celle-ci.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R.421-2 du code précité "le silence gardé pendant plus de trois mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet".

ARRETE n° 747 DIPAC du 11 mai 2012 portant attribution à la communauté de communes de Hava'i d'une dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2012 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5842-8 ;

Vu le décret n° 2007-1886 du 26 décembre 2007 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Polynésie française en 2007 ;

Vu l'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 portant création de la communauté de communes de Hava'i ;

Vu les dispositions du télégramme DGCL n° 2012-11-031357-D en date du 2 janvier 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant le versement et l'imputation des acomptes provisionnels ;

Vu les dispositions du télégramme DGCL n° 2012-12-009301-D en date du 6 avril 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de

l'immigration concernant le versement et l'imputation d'un quatrième acompte pour la dotation d'intercommunalité ;

Vu les dispositions de la circulaire NOR COT/B/12/09681/C en date du 19 avril 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant les délais et voies de recours contre les décisions de notification de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre ;

Vu les imputations budgétaires à effectuer dans les écritures de M. le trésorier-payeur général de la Polynésie française, compte n° 465.1200000 "Dotation globale de fonctionnement, répartition initiale de l'année, année 2012",

Arrête :

Article 1er. — La dotation d'intercommunalité servie au titre de l'exercice 2012 par l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration à la communauté de communes de Hava'i s'élève à 212 609 euros, soit 25 371 002 F CFP.

Elle est répartie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le versement de cette répartition mentionnée à l'article précédent interviendra conformément aux termes du télégramme DGCL n° 2012-11-031357-D en date du 2 janvier 2012 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration qui prévoit un versement par douzièmes mensuels avec acomptes pour le 20 de chaque mois.

Art. 3. — L'inscription de la dotation d'intercommunalité dans les budgets des établissements publics de coopération

intercommunale est à effectuer, selon la nouvelle nomenclature budgétaire M.14, au compte suivant :

74124 - dotation d'intercommunalité.

Art. 4. — Le secrétaire général du haut-commissariat, le trésorier-payeur général de la Polynésie française, le président de la communauté de communes de Hava'i sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 mai 2012.

Pour le haut-commissaire

et par délégation :

*Le secrétaire général
du haut-commissariat,*

Alexandre ROCHATTE.

DIRECTION DE L'INGENIERIE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES COMMUNALES

Pôle Juridique et Financier - Bureau des Finances Communales

REPARTITION DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES	Dotation d'intercommunalité 2012 en €	Dotation d'intercommunalité 2012 en ECFP	Montant mensuel	Total des versements de janvier à novembre	Versement de décembre	Total des versements 2012
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAVA'I	212 609	25 371 002	2 114 250	23 256 750	2 114 252	25 371 002

Conformément aux dispositions de l'article R.421-6 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 3 mois à compter de la notification de celle-ci.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R.421-2 du code précité "le silence gardé pendant plus de trois mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet".

ARRETE n° HC 131 DRHME/BRHT/nt du 14 mai 2012 fixant la date des élections des représentants du personnel à la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République,
en Polynésie française,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n°2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail qui abroge en partie la loi n°86-845 du 17 juillet 1986 à l'exception des articles 66, 72 alinéa 2, 79, 81 (troisième phrase), 83 alinéa 5, 86, des articles 100 à 105 et de l'article 120 ;

Vu la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française du 19 octobre 1999, et notamment l'article 14 ;

Vu l'arrêté n° HC 235 DRHME/BRHT/VT du 26 août 2009 portant composition des membres de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 377 DRHME/BRHT/nt du 7 novembre 2011 modifiant l'arrêté n° HC 235 DRHME/BRHT/VT du 26 août 2009 portant composition des membres de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er. — La date des élections des représentants du personnel à la commission paritaire consultative compétente à l'égard des agents non fonctionnaires de l'administration de l'Etat en Polynésie française, est fixée au 13 juin 2012.

Art. 2. — Le jour du scrutin, un bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 12 heures à la direction des ressources humaines et de la modernisation de l'Etat, bureau des ressources humaines et des traitements (immeuble Bougainville, 4e étage) pour les agents en service au haut-

commissariat, aux services de la justice et au service des anciens combattants et veuves de guerre.

Un second bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 12 heures dans les locaux du service d'Etat de l'aviation civile (rez-de-chaussée au département de la gestion des ressources section ressources humaines, aéroport de Tahiti-Faa'a) pour les agents du service d'Etat de l'aviation civile.

Art. 3.— Sont électeurs, les agents des deux sexes âgés de 18 ans accomplis, ayant travaillé au moins 6 mois à la date des élections, dans les services d'Etat et n'ayant encouru aucune condamnation prévue par les articles L. 5 et L. 6 du code électoral.

Art. 4.— Sont éligibles, les électeurs âgés de 18 ans accomplis, de nationalité française et ayant travaillé dans le service concerné sans interruption depuis un an au moins à la date des élections.

Art. 5.— Peuvent voter par correspondance, les agents que leur occupation hors de l'établissement empêchent de prendre part au scrutin, ceux en congé de maladie, en position d'absence régulièrement autorisée, ceux dont le contrat de travail est suspendu, les agents affectés dans les îles autres que Tahiti et ceux qui seront empêchés, en raison des nécessités de service, de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin.

Une grande et une petite enveloppe ainsi que les bulletins de vote correspondants leur seront transmis après la date limite de dépôt des listes de candidatures. Les agents devront retourner leur vote par voie postale afin qu'il soit réceptionné au bureau de vote au plus tard le jour de l'élection avant la clôture du scrutin.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Art. 6.— Les listes des candidats devront comprendre obligatoirement 5 titulaires et 5 suppléants et devront être accompagnées des déclarations de candidature et déposées au plus tard le 24 mai 2012 à 15 h 30, terme de rigueur, à la direction des ressources humaines et de la modernisation de l'Etat, bureau des ressources humaines et des traitements (4e étage, immeuble Bougainville, boulevard Pomare, Paofai).

Il ne sera accepté aucun dépôt ni modification de liste après le délai précisé ci-dessus.

Les listes des candidats seront affichées à partir du 6 juin 2012 dans les services du haut-commissariat, dans les services de la justice, dans le service des anciens combattants et veuves de guerre et dans les locaux du service d'Etat de l'aviation civile. Elles comporteront les nom et prénom des candidats et lorsque c'est le cas, l'identification des organisations syndicales qui le représentent.

Art. 7.— Le secrétaire général du haut-commissariat et la directrice des ressources humaines et de la modernisation de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 mai 2012.

Pour le haut-commissaire

et par délégation :

*Le secrétaire général
du haut-commissariat,
Alexandre ROCHATTE.*

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

- (1)
- ☐ Titulaire
- ☐ Suppléant

Je, soussigné(e) : Nom : _____

Prénom : _____

Affectation : _____

*déclare faire acte de candidature à l'élection pour la désignation des
représentants du personnel à la commission paritaire consultative des
agents non fonctionnaires de l'administration de l'État en Polynésie
française, qui aura lieu le*

Date : _____

Signature

(1) Cocher la bonne mention.

Par arrêté n° HC 720 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire".

La participation financière de l'Etat est de *cinquante-sept mille neuf cents euros* (57 900 euros), imputée sur le centre financier 0163-CDJE-D987, domaine fonctionnel 0163-02-09, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 206 : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;

Programme 163 : jeunesse et vie associative ;
Action 02 : actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
Sous-action 09 : protection de jeunes (hors CPER), rénovation des ACM ;
Crédits d'interventions : 57 900 euros, soit 6 909 308 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 57 900 euros, soit 6 909 308 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 721 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation

des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire".

La participation financière de l'Etat est de *cinquante mille euros* (50 000 euros), imputée sur le centre financier 0163-CDJE-D987, domaine fonctionnel 0163-02-12, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 206 : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;

Programme 163 : jeunesse et vie associative ;

Action 02 : actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

Sous-action 12 : soutien aux projets associatifs en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

Crédits d'interventions : 50 000 euros, soit 5 966 587 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 50 000 euros, soit 5 966 587 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 722 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire".

La participation financière de l'Etat est de *onze mille euros* (11 000 euros), imputée sur le centre financier 0163-CDJE-D987, domaine fonctionnel 0163-02-013, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 206 : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;

Programme 163 : jeunesse et vie associative ;

Action 02 : actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

Sous-action 13 : actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

Crédits d'interventions : 11 000 euros, soit 1 312 649 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 11 000 euros, soit 1 312 649 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 723 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire".

La participation financière de l'Etat est de *quatre mille euros* (4 000 euros), imputée sur le centre financier 0163-CDJE-D987, domaine fonctionnel 0163-02-14, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 206 : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;

Programme 163 : jeunesse et vie associative ;

Action 02 : actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

Sous-action 14 : soutien aux métiers de l'animation ;

Crédits d'interventions : 4 000 euros, soit 477 327 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 4 000 euros, soit 477 327 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 724 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "promotion du sport pour le plus grand nombre".

La participation financière de l'Etat est de *quatorze mille euros* (14 000 euros), imputée sur le centre financier 0219-CDSP-D987, domaine fonctionnel 219-01-01, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 252 : ministère des sports ;

Programme 219 : sport ;

Action 01 : promotion du sport pour le plus grand nombre ;

Sous-action 01 : actions de développement des pratiques sportives pour tous : sport de compétition ;

Crédits d'interventions : 14 000 euros, soit 1 670 644 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 14 000 euros, soit 1 670 644 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 725 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "promotion du sport pour le plus grand nombre".

La participation financière de l'Etat est de *huit mille euros* (8 000 euros), imputée sur le centre financier 0219-CDSP-D987, domaine fonctionnel 219-01-03, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 252 : ministère des sports ;

Programme 219 : sport ;

Action 01 : promotion du sport pour le plus grand nombre ;

Sous-action 03 : accès de publics particuliers à la pratique sportive (hors CPER) ;

Crédits d'interventions : 8 000 euros, soit 954 654 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 8 000 euros, soit 954 654 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 726 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "promotion du sport pour le plus grand nombre".

La participation financière de l'Etat est de *six mille euros* (8 000 euros), imputée sur le centre financier 0219-CDSP-D987, domaine fonctionnel 219-01-08, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 252 : ministère des sports ;

Programme 219 : sport ;

Action 01 : promotion du sport pour le plus grand nombre ;

Sous-action 08 : participation de l'Etat au développement maîtrisé des sports de nature et au recensement des équipements sportifs (hors CPER) ;

Crédits d'interventions : 6 000 euros, soit 715 990 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 6 000 euros, soit 715 990 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 727 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "prévention par le sport et protection des sportifs".

La participation financière de l'Etat est de *dix mille euros* (10 000 euros), imputée sur le centre financier 0219-CDSP-D987, domaine fonctionnel 219-01-03, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 252 : ministère des sports ;

Programme 219 : sport ;

Action 03 : prévention par le sport et protection des sportifs ;

Sous-action 03 : prévention du dopage, recherche et lutte contre les trafics (hors CPER) ;

Crédits d'interventions : 10 000 euros, soit 1 193 317 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 10 000 euros, soit 1 193 317 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 728 DAE/BAIPC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 7 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de versement et d'utilisation de la subvention versée à la Polynésie française pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs généraux définis à l'article 2 de la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 au titre des "prévention par le sport et protection des sportifs".

La participation financière de l'Etat est de *vingt mille euros* (20 000 euros), imputée sur le centre financier 0219-CDSP-D987, domaine fonctionnel 219-01-05, groupe de marchandise 10.06.01, compte PCE n° 6531217000, est répartie comme suit :

Budget 252 : ministère des sports ;

Programme 219 : sport ;

Action 03 : prévention par le sport et protection des sportifs ;

Sous-action 05 : suivi médical des sportifs (hors CPER) ;

Crédits d'interventions : 20 000 euros, soit 2 386 635 F CFP.

Le versement des crédits, d'un montant total égal à 20 000 euros, soit 2 386 635 F CFP, s'effectuera sur le budget de la Polynésie française dès la signature du présent arrêté.

Par arrêté n° HC 19 IDV du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 9 mai 2012. — *Objet*

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Mahina pour l'acquisition d'un VSAV.

Le coût total de cette opération est estimé à 17 400 000 F CFP TTC, soit 145 812 euros TTC. Ce coût est décomposé comme suit :

- montant HT (hors taxes)	15 000 000 F CFP
- taxes	2 400 000 F CFP
<i>Montant TTC (toutes taxes comprises)</i>	<i>17 400 000 F CFP</i>

Description de l'opération

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

- Etat - min 209 (programme 119)		
(60 % HT) (51,72 % TTC)	9 000 000 F CFP	75 420,00 euros
- Pays (28,28 % TTC)	4 920 000 F CFP	41 229,60 euros
- Commune (20 % TTC)	3 480 000 F CFP	29 162,40 euros
<i>Total (TTC) (100 %)</i>	<i>17 400 000 F CFP</i>	<i>145 812,00 euros</i>

Le montant des aides publiques ainsi évalué ne peut dépasser 80 % du montant total de la dépense subventionnable :

- Financements publics (80 % TTC)	13 920 000 F CFP	116 649,60 euros
.....		

Par avenant n° HC 103-12 du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 mai 2012. — *Objet de l'arrêté*

Le présent arrêté a pour objet de prolonger le délai de réalisation du projet intitulé "Prog. 2011 3IF - Mise en sécurité débarcadère Hanavave : phase travaux" et financé dans le cadre du concours de l'Etat au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française.

Modification des modalités d'exécution de l'arrêté

Les travaux n'ayant pas commencé à la date initialement prévue lors de la notification du marché, le second paragraphe de l'article 7 de l'arrêté n° HC 1430 du 5 octobre 2011

portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 505 847,27 euros HT (60 363 636 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Mise en sécurité débarcadère Hanavave : phase travaux" est modifié comme suit :

"Le projet (travaux) ne pourra commencer qu'à compter de sa validation en comité de pilotage et se réalisera dans un délai de 12 mois à compter du démarrage des travaux."

Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° HC 1430 du 5 octobre 2011 non expressément modifiées par le présent avenant restent sans changement.

Par avenant n° HC 104-12 du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 mai 2012. —
Objet de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet de prolonger le délai de réalisation du projet intitulé "Prog. 2011 3IF - Bétonnage de route à Tatakoto, tranche 2/2" et financé dans le cadre du concours de l'Etat au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française.

Modification des modalités d'exécution de l'arrêté

La réalisation des travaux effectués en régie ayant pris du retard compte tenu de la problématique budgétaire de fin d'exercice 2011, le second paragraphe de l'article 7 de l'arrêté n° HC 1438 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 182 836,37 euros HT (21 818 182 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Bétonnage route à Tatakoto, tranche 2/2" est modifié comme suit :

"Le projet (travaux) ne pourra commencer qu'à compter de sa validation en comité de pilotage et se réalisera dans un délai de 10 mois à compter du démarrage des travaux."

Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° HC 1438 du 5 octobre 2011 non expressément modifiées par le présent avenant restent sans changement.

Par avenant n° HC 105-12 du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 mai 2012. —
Objet de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet de prolonger le délai de réalisation du projet intitulé "Prog. 2011 3IF - Bétonnage de route de Tiputa à Rangiroa, tranche 2/3" et financé dans le cadre du concours de l'Etat au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française.

Modification des modalités d'exécution de l'arrêté

La réalisation des travaux effectués en régie ayant pris du retard compte tenu de la problématique budgétaire de fin d'exercice 2011, le second paragraphe de l'article 7 de l'arrêté n° HC 1434 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 274 254,55 euros HT (32 727 273 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa, tranche 2/3" est modifié comme suit :

"Le projet (travaux) ne pourra commencer qu'à compter de sa validation en comité de pilotage et se réalisera dans un délai de 11 mois à compter du démarrage des travaux."

Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° HC 1434 du 5 octobre 2011 non expressément modifiées par le présent avenant restent sans changement.

Par avenant n° HC 106-12 du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 mai 2012. —
Objet de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet de prolonger le délai de réalisation du projet intitulé "Prog. 2011 3IF - Aménagement et bétonnage route entre l'aérodrome et le village à Takapoto 2/2" et financé dans le cadre du concours de l'Etat au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française.

Modification des modalités d'exécution de l'arrêté

La réalisation des travaux effectués en régie ayant pris du retard compte tenu de la problématique budgétaire de fin d'exercice 2011, le second paragraphe de l'article 7 de l'arrêté n° HC 1435 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 182 836,37 euros HT (21 818 182 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Aménagement et bétonnage route entre l'aérodrome et le village à Takapoto 2/2" est modifié comme suit :

"Le projet (travaux) ne pourra commencer qu'à compter de sa validation en comité de pilotage et se réalisera dans un délai de 10 mois à compter du démarrage des travaux."

Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° HC 1435 du 5 octobre 2011 non expressément modifiées par le présent avenant restent sans changement.

Par avenant n° HC 107-12 du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 mai 2012. —
Objet de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet de prolonger le délai de réalisation du projet intitulé "Prog. 2011 3IF - Bétonnage route à Arutua, tranche 3/3" et financé dans le cadre du concours de l'Etat au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française.

Modification des modalités d'exécution de l'arrêté

Des problèmes liés à l'approvisionnement de matériaux ayant retardé la réalisation des travaux, le second paragraphe de l'article 7 de l'arrêté n° HC 1440 du 5 octobre 2011 portant versement par l'Etat d'une subvention d'un montant de 182 836,37 euros HT (21 818 182 F CFP) au projet "Prog. 2011 3IF - Bétonnage de route à Arutua, tranche 3/3" est modifié comme suit :

"Le projet (travaux) ne pourra commencer qu'à compter de sa validation en comité de pilotage et se réalisera dans un délai de 9 mois à compter du démarrage des travaux."

Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° HC 1440 du 5 octobre 2011 non expressément modifiées par le présent avenant restent sans changement.

Par arrêté n° HC 2 SAIA du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 mai 2012.— Le présent arrêté a pour objet de modifier l'arrêté n° HC 32 du 25 août 2011 relatif au financement de l'opération "Réhabilitation de la télésurveillance de l'adduction d'eau dans la commune de Tubuai", en ce qui concerne les délais d'exécution et de production des justificatifs pour le solde de cette opération.

Le 4e point de l'article 5 de l'arrêté n° HC 32 du 25 août 2011 relatif au délai d'exécution de l'opération, est modifié comme suit :

Au lieu de : "exécuter cette opération dans un délai maximal de 7 mois à partir de la date de signature de l'arrêté";

Lire : "exécuter cette opération au plus tard le 31 mai 2012".

L'article 8 de l'arrêté n° HC 32 du 25 août 2011 relatif au délai de production des justificatifs pour le versement du solde de la subvention est modifié comme suit :

Au lieu de : "..., dont les justificatifs devront être produits dans un délai maximal de 6 mois après la date d'achèvement de l'opération, faute de quoi...";

Lire : "..., dont les justificatifs devront être produits au plus tard le 30 novembre 2012, faute de quoi...".

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° HC 32 du 25 août 2011 non expressément modifiées par le présent arrêté sont et demeurent valables.

Par arrêté n° HC 3 SAIA du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 14 mai 2012.—
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Raivavae pour la réalisation du projet de "Construction d'un plateau sportif à Mahanatoa", tel que décrit dans le dossier.

L'opération consiste en la construction d'un plateau sportif de 496 mètres carrés avec une clôture de 4 mètres de haut qui serait basé à Mahanatoa, dans l'enceinte de l'actuel logement administratif de l'école.

Le coût total de cette opération est estimé à 11 135 936 F CFP TTC, soit 93 319,14 euros TTC.

Ce coût est décomposé comme suit :

Montant HT (hors taxes) :	10 149 945 F CFP, soit 85 056,54 euros
Taxes :	985 991 F CFP, soit 8 262,60 euros
Montant TTC (toutes taxes comprises) :	11 135 936 F CFP, soit 93 319,14 euros

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

- Etat programme 119 (DETR) 32,91 % HT	27 995,74 euros, soit 3 340 781 F CFP
30 % TTC	
- Pays 50 % TTC	46 659,57 euros, soit 5 567 968 F CFP
- Commune 20 % TTC	18 663,83 euros, soit 2 227 187 F CFP
Total 100 %	93 319,14 euros, soit 11 135 936 F CFP

Le montant des aides publiques ainsi évalué ne peut dépasser 80 % du montant total de la dépense subventionnable :

Financements publics 80 % TTC 74 655,32 euros, soit 8 908 749 F CFP.

Part de la contribution financière de l'Etat sur BOP 119

L'Etat s'engage à apporter son aide financière à la commune de Raivavae pour la réalisation de l'opération, en lui attribuant une part de subvention de 3 340 781 F CFP, soit 27 995,74 euros, représentant 32,91 % du coût total réel hors taxes de l'opération.

Le montant de cette part du concours financier de l'Etat est imputé sur le programme 119, action 01, sous-action 06 "Dotation d'équipement des territoires ruraux".

En tout état de cause, il est précisé que :

- dans le cas où le coût définitif de l'opération serait supérieur au coût estimé ci-dessus, le montant de cette part de la subvention de l'Etat sera plafonné à 3 340 781 F CFP, soit 27 995,74 euros ;
- si le coût définitif de l'opération est inférieur au coût estimé ci-dessus, le montant de cette part de la subvention de l'Etat sera plafonné à hauteur de 32,91 % du coût définitif hors taxes de l'opération.

Modalités de versement

Dans la limite des crédits disponibles, le versement de la subvention de l'Etat s'effectuera selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % sera versée sur présentation du document attestant le commencement d'exécution de l'opération (lettre ou bon de commande ou ordre de service concernant le démarrage des travaux) ;
- des acomptes n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la commune (état des mandats émis dans le cadre de l'opération, détaillant les montants HT et TTC, et visé par le receveur municipal) ;
- le versement du solde s'effectuera sur justification de la réalisation effective de l'opération et de la conformité de ses caractéristiques avec celles du projet présenté (certificat de conformité). La demande de versement devra être visée par le chef de la subdivision administrative et être accompagnée d'un état récapitulatif de l'ensemble des mandats émis dans le cadre de l'opération, détaillant les montants HT et TTC, et visé par le receveur municipal.

Engagements de la commune et délais de réalisation

En contrepartie des engagements de l'Etat, la commune devra :

- respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- réaliser selon les règles de l'art l'opération définie ci-dessus ;
- ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans information préalable de l'Etat ;
- excuter cette opération au plus tard le 31 octobre 2013 ;
- faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération et fournir tous documents nécessaires à ces contrôles ;
- entretenir en bon père de famille les équipements acquis.

Du non-respect des engagements convenus

En cas de non-exécution, d'exécution partielle ou de dépassement des délais de réalisation de l'opération, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le remboursement partiel ou total des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Au cas où tout ou partie des sommes versées ne serait pas utilisé ou serait utilisé à des fins autres que celles prévues dans le présent arrêté, l'Etat exigera le remboursement des sommes perçues par la commune.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté pourront éventuellement être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s).

En ce qui concerne plus particulièrement le délai d'exécution de l'opération, il pourra être modifié à la demande du maire, sous réserve expresse :

- de l'intervention de cette demande avant l'échéance du délai prévu ci-dessus ;
- et de l'agrément de l'Etat.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et prendra fin après le versement du solde de l'opération, dont les justificatifs devront être produits au plus tard le 30 avril 2014, faute de quoi l'arrêté sera considéré comme caduc et les dispositions du présent arrêté seront mises en œuvre.

Par arrêté n° HC 20 IDV du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 15 mai 2012. — Le présent arrêté a pour objet de modifier l'arrêté de financement n° HC 58 IDV du 12 décembre 2011 relatif à l'opération "Construction de sanitaires au marae Nuutere" en ce qui concerne le délai d'exécution de cette opération.

L'article 5 de l'arrêté de financement relatif aux engagements de la commune, est partiellement modifié comme suit :

Au lieu de : "exécuter cette opération dans un délai maximal de 6 mois à partir de la date de signature de l'arrêté" ;

Lire : "exécuter cette opération dans un délai maximal de 18 mois à partir de la date de signature de l'arrêté".

Toutes les autres dispositions de l'arrêté initial non expressément modifiées par le présent arrêté modificatif sont et demeurent valables.

ACTES PRIS CONJOINTEMENT ETAT/POLYNÉSIE FRANÇAISE

AVENANT n° 98-12 du 30 avril 2012 à la convention particulière d'application n° 172-10 du 8 juin 2010 entre l'Etat et la Polynésie française et l'Office polynésien de l'habitat (OPH) finançant l'opération "Réhabilitation du lotissement Hamuta Val" (commune de Pirae) inscrite à la programmation 2009 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "logement social".

Entre :

L'Etat (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration), représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

La Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

Et :

L'Office polynésien de l'habitat (OPH), le bénéficiaire, représenté par son directeur général,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er. — *Objet de l'avenant*

L'objet du présent avenant est de modifier le coût total de l'opération "Réhabilitation du lotissement Hamuta Val" prévus dans la convention particulière d'application n° 172-10 du 8 juin 2010.

Art. 2. — *Coût des travaux*

L'article 2, premier alinéa de la convention est modifié comme suit :

"Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 2 240 367,87 euros H TVA, soit 267 347 002 F CFP H TVA."

Art. 3. — *Plan de financement*

Les dispositions de l'article 4 sont modifiées comme suit :

"L'opération décrite à l'article 2 s'effectuera selon le plan de financement H TVA suivant :

Partenaires financiers	Taux de participation	Montant de la participation	
		en euros	en F CFP
Etat	40 %	896 147,15	106 938 801
Polynésie française	40 %	896 147,15	106 938 801
Le bénéficiaire (OPH)	20 %	448 073,57	53 469 400
Total HTVA	100 %	2 240 367,87	267 347 002

La TVA sera à la charge de la Polynésie française".

AVENANT n° 99-12 du 3 mai 2012 à la convention d'application n° 19-11 du 20 janvier 2011 entre l'Etat et la Polynésie française finançant l'action 3.1 "Renforcer les équipements d'urgence" inscrite à la programmation 2010 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "santé".

Entre :

L'Etat (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration), représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

La Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er. — *Objet*

Le présent avenant à la convention n° 19-11 du 20 janvier 2011 repousse la date limite de réalisation de 24 mois à 30 mois à compter du démarrage de l'opération.

Art. 2. — *Exécution de la convention*

L'article 3, paragraphe 3) de la convention susvisée est modifié comme suit :

Au lieu de :

"La Polynésie française s'engage à terminer l'opération dans un délai de 24 mois à compter de la date d'émission du bon de commande ou de l'ordre de service".

Lire :

"La Polynésie française s'engage à terminer l'opération dans un délai de 30 mois à compter de la date d'émission du bon de commande ou de l'ordre de service".

Art. 3. — *Disposition finale*

Toutes les autres dispositions de la convention susvisée modifiée, restent inchangées.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

AVIS n° 620 CM du 14 mai 2012 sur le projet de modification des limites territoriales entre les deux sections de communes de Parea et Haapu sur le territoire de la commune de Huahine.

NOR : 1200816AV

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 97 de loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 43-2001 du 2 novembre 2011 du conseil municipal de Huahine ;

Vu la lettre de saisine n° 389 DRCL du 2 mars 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Emet l'avis suivant :

Article 1er. — Le projet de modification des limites territoriales entre les deux sections de communes de Parea et Haapu sur le territoire de la commune de Huahine appelle un avis défavorable.

Art. 2. — Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 625 CM du 15 mai 2012 portant nomination de M. Christian Fouet en qualité de directeur par intérim de l'Institut d'insertion médico-éducatif du mercredi 6 juin au mercredi 13 juin 2012.

NOR : IME1200823AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public dénommé Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu l'arrêté n° 1509 CM du 31 août 2010 portant nomination de Mme Virginie Leu épouse Amaru en qualité de directrice de l'Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu la délibération n° 11-2008 IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu la décision de congés n° V-AMARU-02 du 7 avril 2012 accordant à Mme Virginie Leu épouse Amaru un congé de six jours ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Arrête :

Article 1er. — M. Christian Fouet est nommé en qualité de directeur de l'Institut d'insertion médico-éducatif par intérim durant les congés de Mme Virginie Leu épouse Amaru, du mercredi 6 juin 2012 au mercredi 13 juin 2012 inclus.

Art. 2. — Le ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la réforme de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la santé
et de la solidarité,
Charles TETARIA.

ARRETE n° 634 CM du 15 mai 2012 approuvant le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) de l'opération d'aménagement du quartier Timiona, sis communes de Papeete et de Pirae, établi par la SAGEP.

NOR : SAG1200819AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1691 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 1195 CM du 23 septembre 2002 approuvant le projet d'aménagement du quartier Timiona à Papeete et Pirae et autorisant le Président de la Polynésie française à signer la convention et son cahier de charges passés entre la Polynésie française et la SAGEP ;

Vu la convention de concession d'aménagement n° 2-1984 du 10 octobre 2002 du quartier Timiona, sis communes de Papeete et Pirae ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Arrête :

Article 1er.— Est approuvé le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) relatif à l'aménagement du quartier Timiona, sis communes de Pirae et Papeete, établi par la SAGEP au regard de la situation de trésorerie connue au 31 décembre 2011 et plus particulièrement, conformément à la convention :

- l'état financier prévisionnel actualisé de l'opération ;
- le plan de trésorerie actualisé de l'opération.

Art. 2.— Le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'aménagement
et du logement,*
Louis FREBAULT.

COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 2011

I – PREAMBULE

Le présent compte rendu est établi par la SAGEP, en sa qualité de concessionnaire de la zone d'aménagement du quartier TIMIONA, au titre de ses obligations contractuelles envers la Polynésie française, concédant.

Il fait un point précis de l'avancement de l'opération, tant sur le plan physique que financier. Il présente le cadre juridique, le programme et ses évolutions, les études et travaux réalisés sur le site, et surtout présente la situation financière en termes de bilan actualisé et de trésorerie. Il indique les engagements du Pays sur la concession d'aménagement.

Ce Compte Rendu Annuel au Concédant a été établi au regard de l'avancement des études et travaux, et de la situation de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2011. Il témoigne notamment des travaux réalisés au cours de l'année 2011 dont l'essentiel porte sur la réception des travaux de VRD côté Papeete.

Il est soumis pour approbation au Conseil des Ministres.

II – SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

- **Arrêté n° 1195 CM du 23 septembre 2002** approuvant le projet d'aménagement du quartier "TIMIONA" à Papeete et Pirae, et autorisant le Président du Gouvernement à signer la convention et son cahier des charges passés entre le Territoire de la Polynésie française et la SAGEP.
- **Convention de concession d'aménagement** du quartier "TIMIONA", en date du 10 octobre 2002, entre le Territoire de la Polynésie française et la SAGEP.
- **Arrêté n° 0502 CM du 12 mars 2004** approuvant le compte rendu annuel relatif à l'aménagement du quartier "TIMIONA" à Papeete et Pirae, établi au 31 décembre 2003 par la SAGEP.
- **Arrêté n° 0568/CM du 23 juin 2006** approuvant le compte rendu annuel relatif à l'aménagement du quartier "TIMIONA" à Papeete et Pirae, établi au 31 décembre 2005 par la SAGEP.
- **Arrêté n° 1185/CM du 21 août 2007** approuvant le compte rendu annuel relatif à l'aménagement du quartier "TIMIONA" sis dans les communes de Papeete et Pirae, établi au 31 décembre 2007 par la SAGEP.
- **Arrêté n° 0183/CM du 17 février 2010** approuvant le compte rendu annuel relatif à l'aménagement du quartier "TIMIONA" sis dans les communes de Papeete et Pirae, établi au 31 décembre 2008 par la SAGEP.
- **Arrêté n° 1654/CM du 27 septembre 2010** approuvant le compte rendu annuel relatif à l'aménagement du quartier "TIMIONA" sis dans les communes de Papeete et Pirae, établi au 31 décembre 2009 par la SAGEP.
- **Arrêté n° 0738/CM du 3 juin 2011** approuvant le compte rendu annuel relatif à l'aménagement du quartier "TIMIONA" sis dans les communes de Papeete et Pirae, établi au 31 décembre 2010 par la SAGEP.

Avenants à la convention de concession d'aménagement :

- **Avenant n° 01/2010** approuvé par arrêté n° 1738/CM du 1er octobre 2010 prorogeant la durée de la concession de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.
- **Avenant n° 02/2011** approuvé par arrêté n° 0180/CM du 17 février 2011 clarifiant les modalités de financement et de paiement des dépenses.

III – PROGRAMME DE L'OPERATION ET EVOLUTION

III.1– PRESENTATION

Le projet de réaménagement du quartier TIMIONA s'inscrit dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). L'objectif du projet est le relogement in situ de la totalité des personnes habitant le quartier dans des conditions de forte précarité et d'insalubrité.

La viabilisation du site, représentant une superficie totale de 72 508 m², avec une superficie utile pour l'aménagement de 30 300 m², a été confiée à la SAGEP, selon la convention de concession d'aménagement n° 2.1984 du 10 octobre 2002.

L'opération doit répondre à la contrainte d'un programme visant la réalisation d'une majorité d'habitations individuelles groupées, afin de proposer un relogement adapté aux modes d'habitat des foyers concernés. L'OPH, maître d'ouvrage pour la construction des logements, a missionné une équipe de maîtrise d'œuvre, dirigée par M. Jean CHICOU, pour la réalisation des bâtiments. Cette désignation est intervenue en septembre 2001, à l'issue d'un concours de concepteurs.

III.2 – LE PROGRAMME

Le programme initial a subi quelques modifications en 2002 et 2003, suite aux résultats des études pré-opérationnelles menées par l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Le détail de ces modifications figure au CRAC de l'année 2003.

Le dispositif de MOUS confié à la SAGEP par le Pays, en partenariat avec l'Etat (Contrat de Ville) et les communes de Papeete et de Pirae, a été mis en œuvre dans ce quartier depuis janvier 2002 et poursuivi depuis. En janvier 2010, la convention MOUS a été reprise par l'OPH.

Le programme comprend la construction de 113 logements sociaux, à réaliser par l'OPH, répondant aux besoins de relogement des familles vivant in situ et répartis comme suit :

Côté Papeete :

- Un bâtiment de 18 logements collectifs en location simple.
F2 : 6 unités - F3 : 6 unités - F4 : 6 unités
Servant, dans un premier de temps, de logements de transit, ces appartements accueilleront en fin d'opération des jeunes couples issus de foyers du quartier.
- 30 logements individuels.
F3 : 9 unités - F4 : 12 unités - F5 : 4 unités - F6 : 5 unités

Côté Pirae

- 65 logements individuels :
F2 : 3 unités - F3 : 22 unités - F4 : 23 unités - F5 : 5 unités - F6 : 12 unités

Les logements individuels sont regroupés par modules de 2, 3 ou 4 logements. Une légère modification de la typologie des logements a été faite en fonction des familles qui ont été recensées au cours de l'année 2011 par les agents MOUS.

Le programme de logements associe les équipements de proximité suivants :

- Terrain de sport
- Aire de jeux pour enfants
- Maison des associations

La réalisation des viabilités nécessaires au programme de logements de l'OPH a été confiée à la SAGEP, également chargée des constructions suivantes :

- Station d'épuration (et raccordement de l'ensemble des logements à cette dernière)
- Pont routier
- Passerelle piétonne (conditionnée par un financement complémentaire)

Depuis 2003, le programme n'a pas connu d'évolutions significatives.

Il a été traduit, dans son intégralité, par le plan de masse, établi par l'architecte Jean CHICOU en 2003.



IV – DEROULEMENT DE L'OPERATION

IV.1 – LE FONCIER

IV.1.1 – La situation à l'origine de la concession

IV.1.1.1 – Déclaration d'Utilité Publique permettant l'expropriation

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique, en vue de la Résorption de l'Habitat Insalubre du quartier TIMIONA (janvier 1999), l'acquisition de l'ensemble des terrains de la zone considérée, ci-dessous référencée, a été réalisée par le Pays en février 1999.

Commune de PAPERETE – Terre PAPA'ROA			
N° Parcelle	Surface (m²)	Propriétaire	Observations
DX n°6	3 723	Pays	- Arrêté n° 49/CM du 12 janvier 1999 – Déclaration d'Utilité Publique du projet de RHI du quartier TIMIONA
DX n°7	3 049		- Ordonnance d'expropriation n° 34, du 2 février 1999 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1)
DX n°8	2 422		- Ordonnance n° 252 du 15 juillet 1999, rectifiant l'ordonnance n°34 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1)
DX n°12	709		
DX n°13	1 106		
Sous-Total	11 009	Pays	

Commune de PIRAE – Terre PAPAROA			
N° Parcelle	Surface (m²)	Propriétaire	Observations
R2 n°329	9 248	Pays	- Arrêté n° 49/CM du 12 janvier 1999 – Déclaration d'Utilité Publique du projet de RHI du quartier TIMIONA - Ordonnance d'expropriation n° 34, du 2 février 1999 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1) - Ordonnance n° 252 du 15 juillet 1999, rectifiant l'ordonnance n°34 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1)
R2 n°330	9 648		
R2 n°332	8 883		
R2 n°333	7 945		
R2 n°334	7 301		
R2 n°335	6 628		
R2 n°344	869		
R2 n°345	1 364		
R2 n°346	6 849		
R2 n°347	319		
Sous-Total	49 406	Pays	parcelle 330 non comprise
	59 054	Pays	parcelle 330 comprise

Total	60 415	Pays	parcelle 330 non comprise
	70 063	Pays	parcelle 330 comprise

La parcelle cadastrée R2 n° 330, d'une superficie de 9 648 m², expropriée par le Territoire au même titre que les parcelles ci-dessus citées, avait été omise dans la procédure initiale de transfert des terrains de l'opération à la SAGEP.

IV.1.1.2 – Occupation initiale du terrain

Le quartier de TIMIONA s'étend de part et d'autre de la rivière de la Fautaua, sur les communes de Papeete et de Pirae.

Des différences sociales, fondées sur les caractéristiques et les origines des habitants, sont constatées d'un quartier à l'autre.

Secteur de Papeete

Les personnes vivant sur ce secteur, au nombre de 150, représentent 37 foyers répartis sur 30 toits (5 hab./toit). Leurs situations sociales et économiques sont globalement satisfaisantes.

Secteur de Pirae

Les personnes vivant sur ce secteur, au nombre de 280, représentent 61 foyers répartis sur 47 toits (5.9 hab./toit). Ce surpeuplement traduit des situations économiques précaires à l'origine de handicaps sociaux.

IV.1.2 – L'évolution

IV.1.2.1 – La procédure de transfert du terrain à la SAGEP

L'arrêté ministériel n° 1423/CM du 18 octobre 2002 autorisait la cession des parcelles cadastrées DX n° 6, 7, 8, 12, 13 ainsi que les parcelles cadastrées R2 n°329, 332, 333,

334, 335, 345 et 347 de la terre domaniale « PAPAROA », à titre gratuit et en toute propriété, au profit de la SAGEP.

Cependant, cet arrêté n'a pas été transcrit car deux documents d'arpentage sont venus redéfinir les parcelles sises dans la commune de Papeete :

- Les parcelles cadastrées section DX n° 6, 7, 8 sont désormais cadastrées section DX n° 17, 19, 21, suite au nouvel alignement au droit de la route Pierre Loti.
- Les parcelles cadastrées section DX n° 12 et 13 sont désormais cadastrées section DX n° 26 et 27, afin de tenir compte d'un empiètement par une construction voisine et du passage de canalisations d'eau sur l'ensemble du terrain.

La superficie de ces parcelles est réduite et totalise 10 810 m² au lieu de 11 009 m².

Par ailleurs, pour des règles de comptabilité publique, la cession à « titre gratuit » au profit de la SAGEP devait être remplacée par une cession au « franc symbolique ».

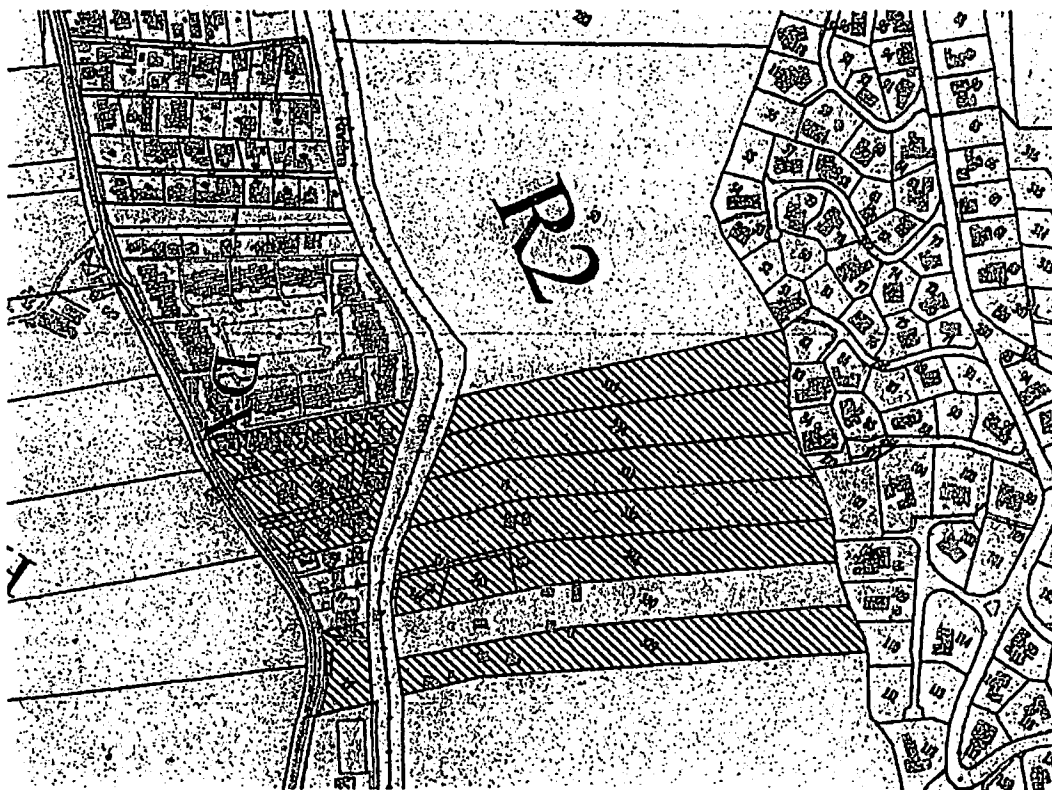
Ainsi, par cession au franc symbolique, la SAGEP est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée R2 n°330 (arrêté n°0602/CM du 02/04/2004) et des parcelles mentionnées précédemment (arrêté n°0368/CM du 20/10/2004 modifiant l'arrêté n°1423/CM du 18/10/2003). Cette mutation immobilière a été actée et transcrite au bureau des Hypothèques le 27/06/2005 au volume 3005 sous le n° 05. Plus récemment, suite à l'identification d'une erreur de la valeur comptable de ces emprises foncières, le Pays a modifié cette dernière par l'arrêté n°0722/CM du 19 juillet 2006.

La SAGEP est donc désormais pleinement propriétaire de l'emprise foncière du projet, comme suit :

Commune de PAPEETE - Terre PAPAROA			
N° Parcelle	Surface (m ²)	Propriétaire	Observations
DX n°17	3 699	SAGEP	- Arrêté n° 49/CM du 12 janvier 1999 – Déclaration d'Utilité Publique du projet de RHI du quartier TIMIONA - Ordonnance d'expropriation n° 34, du 2 février 1999 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1) - Ordonnance n° 252 du 15 juillet 1999, rectifiant l'ordonnance n°34 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1) - Arrêté n°1423/CM du 18/10/2002 portant cession à titre gratuit des parcelles de la terre PAPAROA au profit de la SAGEP - Arrêté modificatif n°0368/CM du 20/10/2004 portant cession au franc symbolique des parcelles de la terre PAPAROA au profit de la SAGEP
DX n°19	3 021		
DX n°21	2 389		
DX n°26	222		
DX n°27	1 479		
Sous-Total	10 810	SAGEP	

Commune de PIRAE - Terre PAPAROA			
N° Parcelle	Surface (m²)	Propriétaire	Observations
R2 n°329	9 248	SAGEP	- Arrêté n° 49/CM du 12 janvier 1999 – Déclaration d'Utilité Publique du projet de RHI du quartier TIMIONA - Ordonnance d'expropriation n° 34, du 2 février 1999 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1) - Ordonnance n° 252 du 15 juillet 1999, rectifiant l'ordonnance n°34 (transcrit le 23.09.99 volume 2401 n°1) - Arrêté n°1423/CM du 18/10/2002 portant cession à titre gratuit des parcelles de la terre PAPAROA au profit de la SAGEP - Arrêté n°0602/CM du 2/4/2004 portant cession au franc symbolique de la parcelle R2 n°330 de la terre PAPAROA au profit de la SAGEP - Arrêté modificatif n°0368/CM du 20/10/2004 portant cession au franc symbolique des parcelles de la terre PAPAROA au profit de la SAGEP - Arrêté n°0722/CM du 19/07/2006 portant modification de la valeur comptable des terrains
R2 n°330	9 648		
R2 n°332	8 883		
R2 n°333	7 945		
R2 n°334	7 301		
R2 n°335	6 628		
R2 n°344	869		
R2 n°345	1 364		
R2 n°346	6 849		
R2 n°347	319		
Sous -Total	59 054	SAGEP	

TOTAL	69 864	SAGEP	
-------	--------	-------	--



IV.1.2.2 – Libération progressive du terrain

La population du quartier a été sensibilisée au phasage global de l'opération et à la nécessité de la libération progressive du site. Les deux associations du quartier se sont engagées à veiller à ce que tout toit libéré ne soit pas de nouveau squatté.

a – Zone de logements collectifs

La préparation du terrain devant accueillir l'immeuble de 18 logements collectifs côté Papeete (2002-2003) a nécessité la démolition de deux toits. Les deux foyers occupant ces toits ont été relogés ex situ.

La construction de l'immeuble s'est achevée début 2006. A l'occasion de l'inauguration du bâtiment, portant le nom de « Résidence Paparoa », le 19 janvier 2006, les clés des logements ont été remises par l'OPH aux habitants.

b – Construction de la station d'épuration côté Pirae

La construction de la station d'épuration, côté Pirae, nécessaire à l'assainissement du bâtiment de logements collectifs, ainsi que le renforcement des berges au droit de cette dernière, ont nécessité une libération préalable du terrain. Ainsi, les habitations situées dans la zone de chantier ont été démolies. Les foyers déplacés ont été relogés dans le cadre du dispositif de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

Les travaux, commencés en juillet 2004, se sont achevés le 11 avril 2006, avec la délivrance du certificat de conformité de la station d'épuration.

c – Zone de logements individuels

– Première phase :

Côté Papeete

- Deux foyers relogés, fin 2003, dans des fare OPH acquis par la Commune de Papeete, ont été relogés dans l'immeuble de 18 logements collectifs, dès le 19 janvier 2006.
- Un autre foyer a intégré en 2003 un fare MTR à Moorea. Son habitation à Timiona a été démolie début 2006. L'un des enfants du propriétaire y a résidé entre-temps, afin d'éviter son occupation par d'autres personnes du quartier.

Côté Pirae

- Un premier toit s'est libéré au cours du premier semestre 2003, indépendamment de toute urgence opérationnelle.
- Cinq foyers ont bénéficié d'une aide en matériaux (prise en charge par l'OPH et la SAGEP, respectivement pour deux et trois foyers) pour la reconstruction, in situ, de logements de transit. Des protocoles d'accord, fixant les conditions de construction et d'occupation de ces logements de transit, ont été conclus entre ces foyers et la SAGEP. Les déménagements ont eu lieu en 2004.
- Un autre foyer a acquis, en 2003, un fare OPH à la presqu'île.

– Deuxième phase

Zone de logements individuels côté Papeete

La deuxième phase de travaux d'aménagement de la zone de logements individuels concernait les parcelles sises côté Papeete. Les travaux ont nécessité la démolition des toits implantés sur le site et le relogement de 25 foyers.

Les foyers situés en aval ont intégré l'immeuble de logements collectifs le 19 janvier 2006.

Les autres foyers ont été relogés en cité de transit de la Fautaua en octobre 2006.

Ces foyers intégreront, dans leur totalité, la zone de logements individuels côté Papeete après l'achèvement des travaux.

Afin d'éviter tout risque d'occupation illégale des lieux et tout accident, le périmètre de cette zone a été totalement clôturé. Un portail intégré à la clôture permet l'accès à la station d'épuration, par le gué de la rivière.



Zone de logements individuels côté Papeete, libre et nettoyée

– Phase d'urgence côté Pirae

Suite à d'importants éboulements survenus en pied de montagne au mois de février 2005, le phasage de l'opération a été modifié. Il était primordial de procéder à l'évacuation rapide des dix-huit foyers résidant dans le périmètre de la zone dangereuse, exposée à de nouveaux risques d'éboulements en pleine saison des pluies.

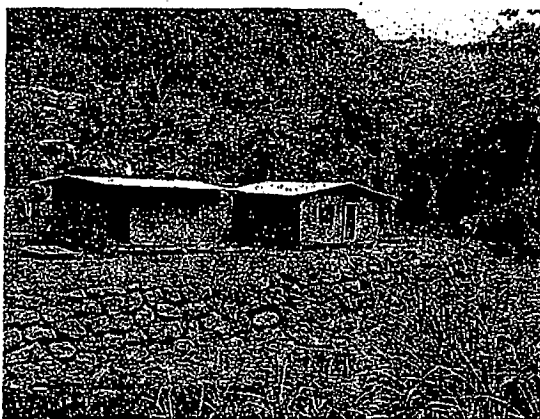
Compte tenu de l'urgence et des situations financières précaires des foyers, des solutions privilégiant le relogement in situ ont été mises en œuvre au cas par cas par la MOUS.

Douze familles ont été relogées in situ : la SAGEP a fourni les matériaux nécessaires à la construction des logements provisoires. Ces matériaux ont été mis en œuvre par le GIP pour certains et réalisés par les habitants eux-mêmes pour d'autres.

Sept autres familles ont été relogées à Paea dans des conditions similaires.

Il est à noter qu'en raison d'une décohabitation, le nombre de foyers est passé de 18 à 19.

Les relogements sur site ont nécessité l'utilisation optimale de l'espace disponible dans l'emprise du projet : des travaux de terrassements et d'enrochements le long de la Fautaua, à proximité de la station d'épuration, côté Pirae, ont été entrepris pour la réalisation d'une plate-forme destinée à accueillir deux habitations.



2 constructions sur la nouvelle plate-forme

IV.2 – L'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX

IV.2.1 – Phasage initial de l'opération

S'agissant d'une opération de RHI, il est nécessaire de procéder à un phasage de l'opération tenant compte de la capacité de relogement de l'immeuble de transit.

Lors du concours de concepteurs, un premier phasage de l'opération, servant de référence, a été établi par l'architecte.

IV.2.1.1 – Zone de logements collectifs

- Préparation du terrain pour la construction du bâtiment de 18 logements collectifs, assurant, dans un premier temps, le transit de foyers.
- Réalisation de la station d'épuration, nécessaire au traitement des eaux usées des logements collectifs.
- Réalisation du pont routier, pour le désenclavement du secteur Pirae.
Le pont constitue également un support pour la fixation de la canalisation des eaux usées raccordant le bâtiment de logements collectifs à la station d'épuration.
Par ailleurs, il facilitera l'accès aux véhicules du personnel de la société assurant l'entretien de la station d'épuration.
- Renforcement des berges, sur un premier linéaire situé au droit de la plate-forme de la station d'épuration et à l'assise du pont.

IV.2.1.2 – Zone de logements individuels

- Viabilisation des terrains destinés aux 30 logements individuels côté Papeete.
- Viabilisation des terrains destinés aux 65 logements individuels côté Pirae.
- Réalisation des équipements de proximité
- Renforcement des berges sur le linéaire restant
- Réalisation de la passerelle piétonne

Les logements sont regroupés par modules de 2, 3 ou 4 unités, à réaliser suivant un phasage tenant compte de la capacité de relogement des bâtiments de transit.

IV.2.2 – Phasage actuel de l'opération (voir plan ci-après)

Le phasage initial a été affiné au regard des impondérables liés aux éboulements survenus en février 2005, des contraintes opérationnelles, notamment budgétaires, et de relogement (concertations avec l'OPH, l'équipe MOUS, les maîtres d'œuvre et les associations d'habitants parties prenantes du projet).

Le phasage actuel est le suivant :

IV.2.2.1 – Phase 1 – Zone de logements collectifs

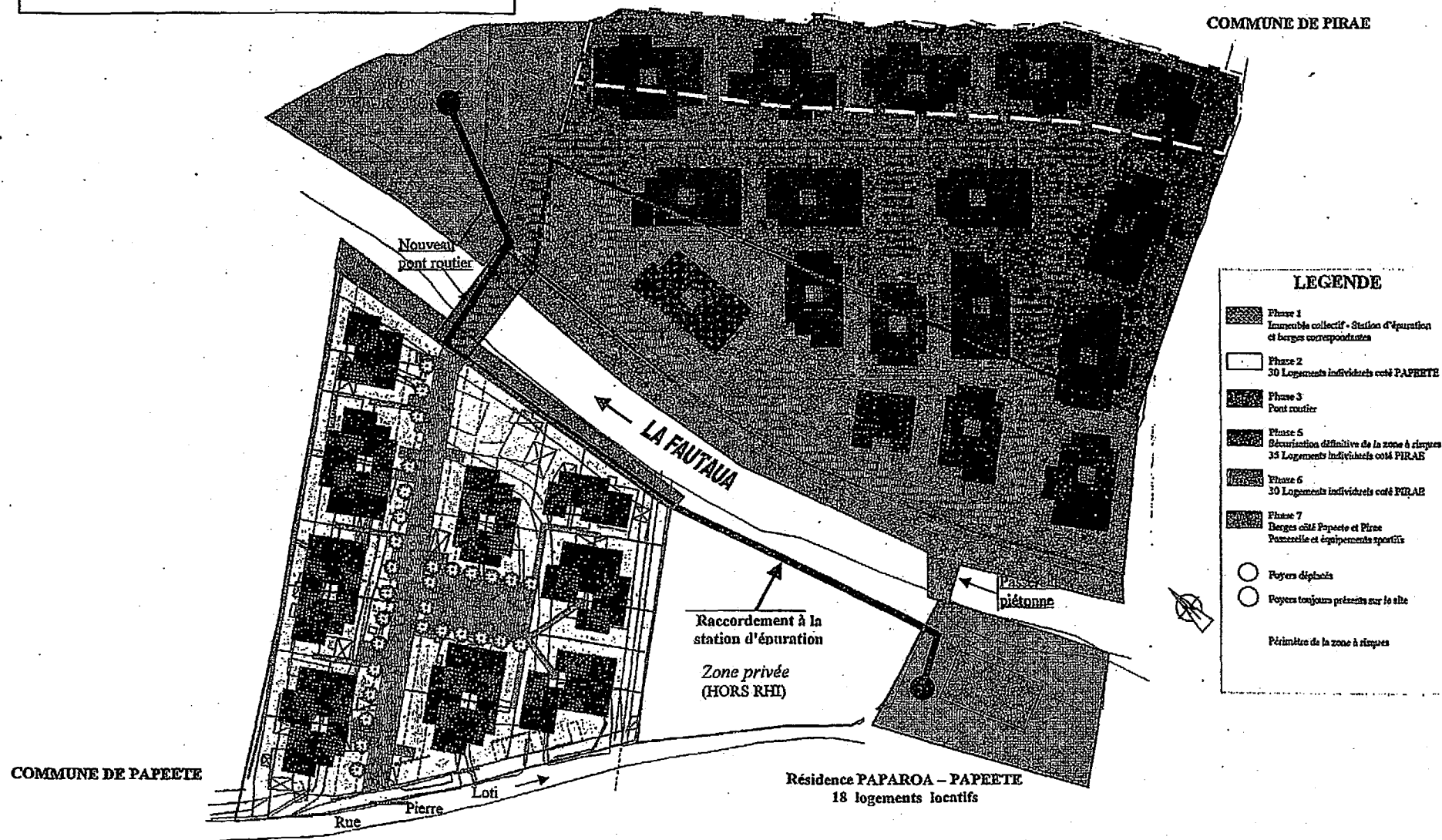
- Préparation du terrain pour la construction du bâtiment de 18 logements collectifs servant, dans un premier temps, de logements de transit.
- Réalisation de la station d'épuration, permettant le traitement des eaux usées des logements collectifs.
- Renforcement des berges, sur un premier tronçon correspondant à la plate-forme de la station d'épuration.

La réalisation du pont routier, ainsi que le renforcement des berges sur le tronçon correspondant à son assise, ont été différés en raison de contraintes d'ordre budgétaire.

IV.2.2.2 – Phases suivantes – Zone de logements individuels

- Sécurisation provisoire de la « zone à risques » (travaux en urgence) ;
- Réalisation du pont routier ;
- Viabilisation de l'emprise destinée à la réalisation des 30 logements côté Papeete ;
- Sécurisation définitive de la « zone à risques » ;
- Viabilisation des terrains côté Pirae destinés à la réalisation de 65 logements ; compte tenu des capacités d'accueil limitées des deux immeubles de transit (Résidence Paparoa et Cité Fautaua), des contraintes financières et de la mise en œuvre des ouvrages d'infrastructures primaires, cette phase se déroulera en deux étapes, l'une comprenant la construction de 30 logements, l'autre la construction de 35 logements ;
- Renforcement des berges côté Papeete et Pirae ;
- Construction des équipements de proximité ;
- Réalisation de la passerelle piétonne (sous réserve de financement).

RHI TIMIONA PLAN DE PHASAGE



SAGEP - JANVIER 2012

Les deux immeubles de transit (Résidence Paparoa et Cité Fautaua) n'étant pas suffisants pour reloger les habitants côté Pirae, l'Etat a proposé en mai 2011 de mettre à la disposition de l'OPH, la Cité Grand (date de mise à disposition à confirmer).

Les travaux de renforcement de l'ensemble des berges, côté Papeete et côté Pirae, se réaliseront dans le même temps, ceci afin de permettre d'obtenir une meilleure proposition.

La passerelle piétonne est l'objet d'un entretien régulier pris en charge par la SAGEP. Il appartiendra à l'OPH de prendre, à terme, les décisions concernant un éventuel remplacement de cette passerelle, sachant que le projet de pont routier intègre une voie piétonne de part et d'autre de la voie de circulation automobile.

IV.2.3 – Etape 1 – Aménagement de la zone de logements collectifs

IV.2.3.1 – Immeuble de logements collectifs

Le dossier de permis de construire de l'immeuble de 18 logements collectifs, déposé par l'OPH, a été délivré le 18 juillet 2003.

Les travaux de préparation du terrain accueillant le bâtiment ont été réalisés aux mois de mai et juin 2003.

Suite aux recommandations du LTPP, des travaux de consolidation des berges au droit du bâtiment ont été réalisés aux mois de septembre et octobre 2003.

Par ailleurs, les travaux effectués par l'entreprise AGP Construction, relatifs à l'adduction des réseaux AEP, OPT et EDT, à l'assainissement des EP, et à la réalisation de travaux d'aménagement annexes (terrassment final, muret de protection des conduites communales AEP, clôture de protection en bordure de rivière), ont débuté en juillet 2004, pour s'achever en même temps que ceux du bâtiment de logements collectifs.

La remise, par l'OPH, des clés des logements de la Résidence Paparoa aux habitants a eu lieu le 19 janvier 2006.



La Résidence Paparoa côté berges



et côté rue Pierre Loti (remise des clés)

IV.2.3.2 – Assainissement des eaux usées, station d'épuration

a – Station d'épuration

La Résidence Paparoa a été raccordée à la station d'épuration, implantée côté Pirae, qui assurera, à terme, l'assainissement des eaux usées de l'ensemble de l'opération.

Les études du réseau d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration avaient initialement été confiées au BET H2O Ingénierie. Toutefois, compte tenu des défaillances de H2O Ingénierie, le BET Ha'aviti, en charge de l'étude de la solution de rejet, s'est vu confier la suite de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'ensemble des ouvrages d'assainissement.

Après examen de divers scénarii d'assainissement, la solution retenue pour le raccordement de l'immeuble à la station d'épuration est le suivant : passage le long de la berge rive gauche, via le domaine public fluvial, et franchissement de la rivière de la Fautaua.

L'autorisation de travaux immobiliers correspondante a été délivrée le 17 décembre 2004.

La solution technique de traitement est de type culture fixée (station à biodisques). Le niveau de rejet est de norme E, avec la création d'un massif d'infiltration en bord de rivière. Le phasage retenu de la mise en œuvre des biodisques et de la construction des fosses de prétraitement permet l'adaptation de la station d'épuration au nombre évolutif d'usagers permanents, notamment le raccordement ultérieur des logements individuels.

Les travaux de préparation de la plate-forme de la station d'épuration (terrassements, adduction des réseaux provisoires et définitifs, assainissement, voirie) ont été menés sur la base d'études réalisées par le Cabinet Grand sur l'ensemble de la zone de logements individuels et reprises par le bureau d'études Ha'aviti.

Les travaux de la station d'épuration, commencés en juillet 2004, se sont achevés au mois de décembre 2005. Le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique a émis un avis favorable au certificat de conformité définitif de la station d'épuration, le 11 avril 2006.



Station d'épuration, côté Pirae

b – Raccordement à la station d'épuration

Des canalisations provisoires assuraient le raccordement des eaux usées de la Résidence Paparoa à la station d'épuration et l'alimentation en eau potable de cette dernière. Elles ont été détériorées lors de la saison des pluies de 2007, du fait de leur passage dans le lit de la rivière. La SAGEP a missionné, en août 2007, l'entreprise Matai+ pour le remplacement des réseaux défectueux, suivant un cheminement des canalisations moins exposé aux intempéries : passage le long de la partie haute des enrochements côté Papeete et franchissement de la rivière à l'intérieur d'une canalisation métallique intégrée dans le passage à gué, qui a été reconstruit et consolidé à cet effet.

Par ailleurs, lors des travaux de réfection de la rue Pierre Loti par la Direction de l'Équipement, des tranchées ont été creusées le long des trottoirs, permettant l'intégration de réseaux publics. A cette occasion, la SAGEP a obtenu l'autorisation d'installation d'une canalisation dans les dépendances du domaine public du Pays (autorisation de voirie n° 2238/INF/STT du 20 novembre 2007).

La canalisation est implantée sous le trottoir, côté rivière, sur le linéaire compris entre la Résidence Paparoa et la future voie du projet Timiona côté Papeete.

Elle remplacera le réseau actuel de raccordement des eaux usées de la Résidence Paparoa après la construction du pont, ce dernier intégrant dans l'épaisseur de ses trottoirs l'ensemble des réseaux du quartier Pirae provenant de Papeete.

L'entretien de la canalisation sera assuré par l'OPH.

IV.2.3.3 – Renforcement des berges

Le projet d'aménagement du quartier prévoit un empiètement sur le lit mineur de la Fautaua, au droit de l'opération, réduisant la largeur en gueule de celui-ci.

La SAGEP a ainsi confié au BCEOM une étude hydraulique visant un dimensionnement de ces berges en cohérence avec l'existant et pouvant résister aux écoulements en crue de la rivière. Cette étude, réalisée en novembre 2002, porte sur l'ensemble de l'opération. Un appel d'offres pour les travaux de renforcement des berges a été lancé en juillet 2004 sur la base d'un Dossier de Consultation d'Entreprises établi par le bureau d'études Carex Environnement.

La protection de la berge rive droite, côté Pirae, consistera en la mise en œuvre d'un mur de soutènement en gabions de 2 à 3 mètres de hauteur droite, continué en partie basse par des gabions semelles posés sur le talus, et ce sur une longueur totale de 210 mètres environ.

Les travaux correspondants ont été réalisés partiellement par l'entreprise AGP Construction au droit de la station d'épuration. Ils ont été achevés en février 2006.



Renforcement des berges le long de la station d'épuration

En ce qui concerne la berge rive gauche, côté Papeete, il est prévu la mise en place d'un massif de butée renforçant la stabilité du mur. Ce massif sera protégé du courant par une épaisseur d'un mètre d'enrochements percolés au béton, posés à la pente 2/3, sur une hauteur de 3.5 mètres au dessus du fil d'eau de la rivière, et ce sur une longueur totale de 100 mètres.

IV.2.3.4 – Canalisation d'évacuation des eaux pluviales

La Direction de l'Equipement a fait implanter, en juillet 2007, par l'entreprise JL Polynésie, une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, sur la parcelle cadastrée DX n° 21. La buse béton, de diamètre 1200, est située à 2 m de la limite de propriété, entre la rue Pierre Loti et la rivière Fautaua, à une profondeur de 2,5m.

La Direction de l'Equipement n'a pas réclamé de servitude de passage pour cette canalisation.

IV.2.3.5 – Maîtrise d'œuvre

Le « Compte Rendu annuel au Concédant » de 2005 exposait en détail les diverses difficultés rencontrées par la SAGEP dans le déroulement du projet, concernant sa collaboration avec certains bureaux d'études.

Afin de permettre une bonne compréhension de l'opération dans sa globalité, il convient toutefois de dresser un bref historique de la maîtrise d'œuvre du projet :

- La SAGEP avait procédé dans un premier temps à l'établissement d'un projet de Marché de Maîtrise d'Oeuvre, relatif à l'élaboration des études et à la direction des travaux de cette première phase d'aménagement. Des commandes particulières avaient été passées pour les études APS et APD et pour les prestations relatives à l'aménagement de la plateforme de la zone de logements collectifs auprès d'un premier groupement constitué autour du BET Atelier 3, désigné comme mandataire, comprenant alors :

- 3 maîtres d'œuvre en groupement conjoint : Atelier 3, Ha'aviti, Cabinet Grand
- 1 maître d'œuvre en sous-traitance (BCEOM).

- Suite à diverses difficultés, une nouvelle équipe a été reconstituée autour du mandataire Atelier 3, après avoir régularisé les missions des bureaux d'études "sortants" :

- Concernant la préparation de la plate-forme de la station d'épuration, le BET Ha'aviti (par le biais d'une lettre de commande) a finalisé les études relatives à la préparation de la plate-forme, amorcées par le cabinet Grand, et suivi les travaux correspondants.
- Concernant le renforcement des berges, le BET Carex Environnement a été attributaire d'une commande relative à la « reprise » des études d'Avant Projet Définitif (réalisées par le BCEOM), jusqu'à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

IV.2.4 – Etape 2 – Zone de logements individuels

IV.2.4.1 – Les études relatives à la zone de logements individuels

Le projet d'aménagement de la zone de logements individuels a subi de nombreuses modifications. En effet, la réactualisation des enquêtes pré-opérationnelles a fait apparaître la nécessité de faire évoluer le programme de logements, retardant ainsi les études de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, les défaillances de certains BET, déjà mentionnées, ont conduit la SAGEP à résilier quelques commandes et s'adjoindre la collaboration d'un groupement de maîtres d'œuvres pour l'ensemble des études et travaux restant à réaliser.

Une consultation a été menée et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement C3R - VAIMANA en décembre 2006 pour des « missions partielles » :

- La sécurisation de la « zone à risques » : à partir du DCE du LTPP (Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie française),
- Les VRD côté Papeete et Pirae : sur la base de l'Avant Projet Détaillé du Cabinet Grand,
- Le renforcement des berges : avec la reprise et mise à jour des plans et pièces écrites du DCE (Dossier de Consultations des Entreprises) du BET Carex Environnement.

IV.2.4.2 – Sécurisation de la « zone à risques »

Faisant suite aux éboulements survenus au mois de février 2005 en pied de montagne, côté Pirae, des mesures visant à reloger les foyers implantés dans l'emprise de la « zone à risques » ont été prises.

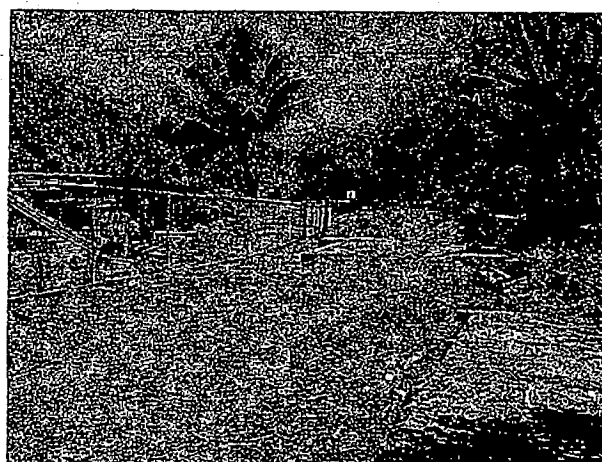
La SAGEP a alors missionné le LTPP pour la conception et le contrôle des travaux de sécurisation du pied de talus.

Suite à « l'arrêté de péril » émis par la Commune de Pirae, des travaux de confortement provisoire ont été mis en place aux mois de janvier et février 2006, sur la base d'un cahier des charges établi par le LTPP. Ces travaux ont été achevés au mois de février 2006.



Ouvrage provisoire de sécurisation à flanc de talus

L'accès à la zone à risques a également été condamné par la mise en place d'une clôture, régulièrement vandalisée et détériorée, et donc plusieurs fois reconstruite.



Zone à risques, évacuée et clôturée

La consultation de maîtrise d'œuvre, évoquée ci-dessus, a intégré au projet de sécurisation globale de la « zone à risques », les travaux à réaliser en urgence, afin que l'ensemble du projet présente une cohérence technique en évitant l'écueil de réalisation de travaux surabondants.

IV.2.4.3 – Travaux de VRD

La SAGEP avait, à l'origine, confié au Cabinet Grand une étude d'Avant Projet Détaillé, relative aux travaux de VRD. Tel que précisé ci-dessus, la SAGEP a mis un terme à cette collaboration. Les prestations relatives à l'aménagement de la zone de logements individuels ont été régularisées par lettre de commande.

Sur la base de ce projet d'ensemble de niveau APD, qui déclinait le plan de masse initial de l'architecte Jean CHICOU, des permis de travaux immobiliers ont été obtenus pour la réalisation, y compris des viabilités, des opérations de 30 logements côté Papeete et 65 logements côté Pirae, respectivement en juillet 2003 et avril 2004.

En raison des retards de réalisation de l'immeuble de 18 logements collectifs, de difficultés dans la mise en œuvre des relogements et dans le bouclage du financement de l'opération d'ensemble, ces travaux n'ont pu démarrer. Ainsi, au regard des dispositions du Code de l'Aménagement, le permis de travaux immobiliers du côté Papeete est devenu caduque depuis le mois d'août 2006 et celui du côté Pirae en mai 2007.

a – Travaux de VRD côté Papeete

Etant donné que, dans l'intervalle, la Commune de Papeete s'est dotée d'un Plan Général d'Aménagement, il est devenu nécessaire d'adapter le projet d'ensemble de la zone de logements individuels à ces nouvelles références réglementaires. L'actualisation du plan de masse a ainsi été réalisée à la fin de l'année 2006 par l'architecte Jean CHICOU.

Comme précisé plus haut, la SAGEP a confié, après consultation, l'intégralité des prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études complémentaires et le suivi des travaux de viabilités au groupement C3R – Vaimana. Ce dernier a ainsi effectué la mise à jour du dossier technique des viabilités, de niveau APD, au début de l'année 2007.

En conséquence, le dossier de permis de travaux immobiliers du projet actualisé a été mis à l'instruction à compter du mois d'avril 2007. Ce projet a fait l'objet d'un suivi particulier de la part des Services du Pays. L'autorisation de travaux immobiliers (n° 07-033-2 / MA / AU.PPTE) a été délivrée en date du 27 juin 2007, permettant le démarrage des travaux de terrassements dès le mois d'août 2007.

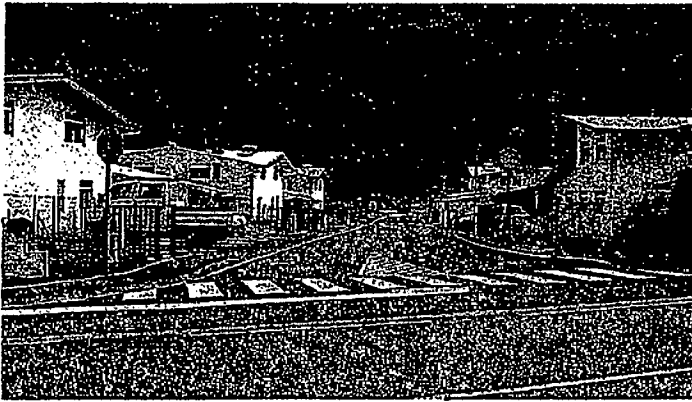
Les travaux de terrassement sont achevés en février 2008, et l'OPH a enchaîné la construction des logements. Les travaux de gros œuvre et la couverture sont achevés depuis fin 2009. Cependant, en raison de problèmes rencontrés avec l'entreprise, les travaux de second œuvre ont été arrêtés. L'OPH a alors relancé un appel d'offres ouvert en date du 28 décembre 2010 pour les travaux de finitions. La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 11 mars 2011 pour une reprise des travaux le 28 mars 2011.

L'appel d'offres des travaux de VRD côté Papeete a été lancé les 5, 6 et 7 octobre 2009 avec un dépouillement datant du 27 juillet 2010. Retard dû au changement des membres de la commission interne d'appel d'offres et aux contraintes d'ordre budgétaire.

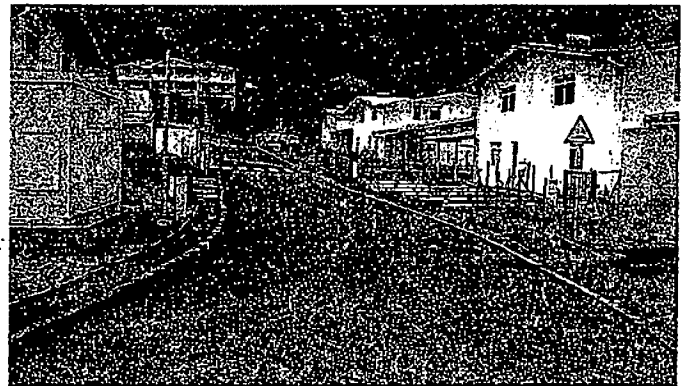
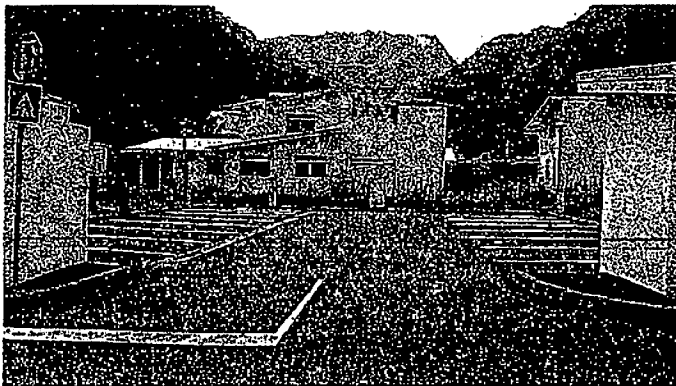
Le marché de travaux a été attribué à la société AGP Construction. Le démarrage des travaux a eu lieu le 29 octobre 2010 mais a été suspendu le 1^{er} décembre 2010, dû à un retard dans le versement de la participation public du Pays. Les travaux ont repris le 28 février 2011 pour une livraison prévue en juin 2011.

Cependant, la réception des travaux de VRD n'a été prononcée qu'en date du 13 octobre 2011 avec réserves en raison des difficultés techniques rencontrées dues à :

- Un retard sur les travaux de clôtures menés par l'OPH (7 semaines) qui conditionnaient les travaux de trottoirs et les allées piétonnes ;
- Un retard sur la pose du compteur général ainsi que la reprise de ce dernier (malfaçon sur la dalle du regard) par la SPEA (8 semaines). La SPEA nous ayant imposé, dans le cadre de la rétrocession du réseau AEP via une convention passée avec la commune de Papeete, la pose du compteur général, l'installation des 32 compteurs individuels, ainsi qu'une assistance technique pour la validation du réseau, par leurs services.



Travaux de VRD côté Papeete



Travaux de VRD côté Papeete

b – Travaux de VRD côté Pirae

Côté Pirae, l'architecte Jean Chicou a remis à l'OPH le projet actualisé début 2009 qui a rencontré quelques modifications récentes depuis concernant la configuration des types de logements. Le dossier de permis de travaux immobiliers a ainsi été déposé en date du 30 septembre 2010 avec une validation le 31 mars 2011.

Une légère modification au niveau de la typologie des logements a été faite selon le dernier recensement de l'année 2011 :

- 3 F2 (inchangé)
- 22 F3 au lieu de 24 F3
- 23 F4 au lieu de 20 F4
- 5 F5 au lieu de 6 F5
- 12 F6 (inchangé)

IV.2.4.5 – Pont routier

En raison de contraintes d'ordre budgétaire, le pont routier n'a pu être réalisé préalablement à la station d'épuration.

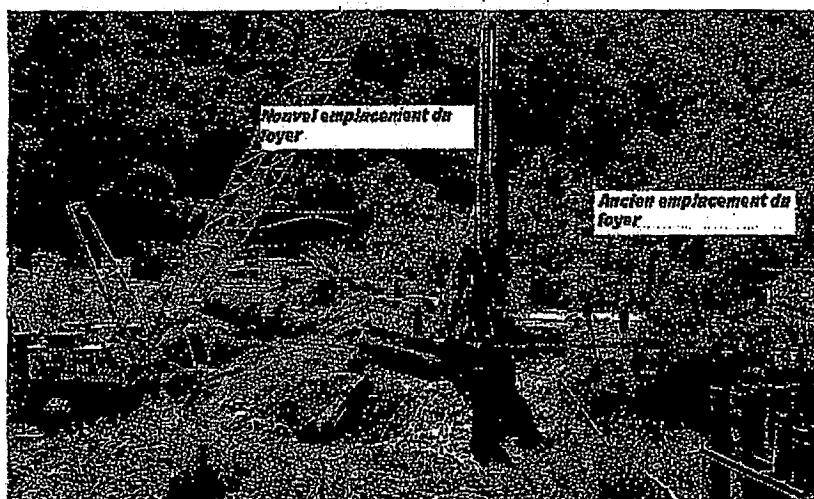
Les études relatives à la construction de ce pont avaient été confiées au BET Atelier 3. Sur la base d'un dossier de consultation d'entreprises, un appel d'offres a été lancé en août 2004. Le principe d'attribution du marché de travaux correspondant a été validé, mais le marché n'a pas été notifié.

L'actualisation du plan masse général de l'opération, et surtout les évolutions réglementaires liées à la mise en place du PGA a eu un impact important sur l'ouvrage. Ainsi, des augmentations de son profil et de sa portée ont été prévues, et la solution technique d'un pont métallique a dû être abandonnée au profit d'un ouvrage avec tablier du type « poutrelles enrobées » fondé sur semelles isolées. D'où en décembre 2008, une reprise des études, confiée au BET TEC qui a intégré les contraintes budgétaires du projet, le dimensionnement du pont et le délai de réalisation.

D'un point de vue réglementaire, le dossier technique de l'ouvrage a été validé par l'Equipement (GEGDP) en ce qui concerne son gabarit hydraulique, par rapport aux préconisations du BCEOM.

L'appel d'offres a été lancé les 1^{er}, 2 et 3 avril 2009 et le marché attribué à la société AGP Construction. Les travaux ont démarré le 13 juillet 2009 et réceptionnés le 2 mars 2010 avec une réserve concernant le joint de chaussée. La conformité des travaux a été délivrée le 14 mai 2010.

L'implantation de la culée rive droite conditionnant le démarrage des travaux a nécessité la démolition d'un foyer et son relogement provisoire in-situ.



Déplacement d'un foyer



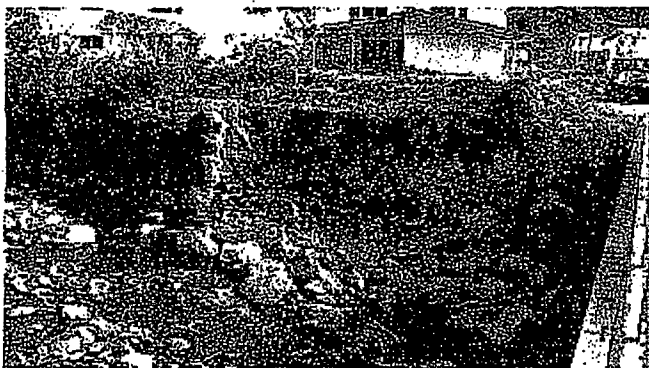
Pont routier permettant le désenclavement du secteur Pirae

IV.2.4.6 – Renforcement des berges

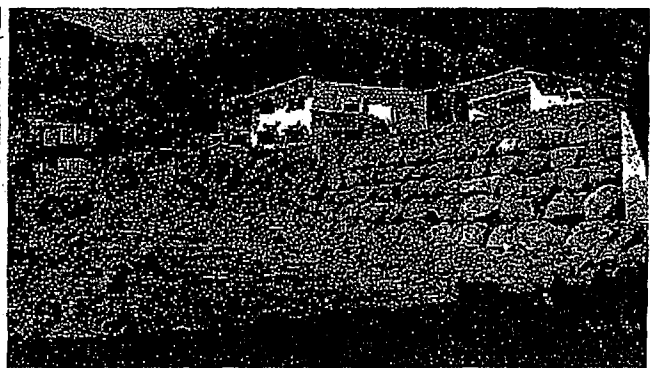
Comme indiqué précédemment au chapitre relatif à la zone de logements collectifs, le bureau d'études Carex Environnement a établi un dossier de consultation des entreprises, qui a servi de base à un appel d'offres lancé en juillet 2004. Le principe d'attribution du marché de travaux correspondants a été validé mais le marché n'a pas été notifié.

De la même manière que pour le pont routier, le dossier technique a été validé par l'Equipement (GEGDP). En outre, des adaptations ont été réalisées avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, afin d'intégrer les travaux déjà réalisés : travaux de renforcement des berges au droit de la station d'épuration, enrochements nécessaires à l'implantation de relogement provisoire de foyers précédemment installés dans la « zone à risques ».

Suite aux fortes pluies datant du mois de mars 2010, une partie des enrochements côté Papeete a été emportée. Pour des raisons d'ordre budgétaire, la SAGEP a demandé à la Direction de l'Equipement (S.T.T.) de réaliser l'enrochement provisoire de la zone concernée. Ces travaux ont été réalisés au cours du mois de septembre 2010.



Avant travaux



Après travaux de la Direction de l'Equipement

Le DCE des berges a été validé depuis le mois de décembre 2010, cependant, la consultation n'a pu être lancée en raison de contraintes d'ordre budgétaire.

Finalement, une consultation pour l'ensemble des berges côté Papeete et côté Pirae va être réalisée afin de pouvoir obtenir une meilleure proposition du coût des travaux. Dès que les terrassements de la phase 2 côté Pirae seront achevés, les travaux des berges pourront démarrer.

IV.2.4.7 – Passerelle piétonne

La vétusté de la passerelle piétonne existante, desservant le quartier Timiona - Pirae depuis le quartier Timiona - Papeete, a interpellé en 2003 le Ministère du Logement et l'Etat, qui ont proposé la réalisation d'un nouveau franchissement sécurisé.

Actuellement, cette passerelle est le seul lien entre les deux quartiers et l'unique accès au secteur Pirae pour la population. Le pont routier ne pouvant pas être ouvert pour le moment, pour des raisons de sécurité car l'aménagement côté Pirae n'est pas encore réalisé.

La SAGEP avait alors mené « en urgence » des études relatives à la réalisation de ce nouveau franchissement piéton. Des études d'Avant Projet Sommaire avait été confiées au BET Atelier 3. Dans le cadre du troisième Contrat de Ville, la SAGEP a sollicité, à la fin de l'année 2005, le Syndicat mixte pour la gestion du Contrat de Ville, ainsi que les Communes de Pirae et Papeete pour une demande d'aide au financement de cette passerelle.

En effet, cette passerelle avait été projetée lors du concours de concepteurs, mais n'avait pas été intégrée au budget initial prévisionnel de l'opération. Les dépenses d'études et de travaux de la passerelle piétonne sont désormais intégrées dans le budget général de la RHI, qui doit faire l'objet d'un financement complémentaire.

Dans la mesure où des modifications sont à prévoir (nature du platelage, fondations), les surcoûts par rapport à l'estimation initiale sont intégrés au bilan financier global de l'opération. Des études d'Avant Projet Définitif seront commandées dès l'obtention des subventions et permettront d'actualiser la conception technique du projet.

Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement, la passerelle sera implantée au niveau de la passerelle existante et ne pourra être réalisée qu'après ouverture de l'accès au pont routier.

En outre, il semble pertinent d'envisager cette réalisation en dernière phase de l'opération, compte tenu des contraintes opérationnelles liées au relogement des foyers implantés sur le site du futur chantier, côté Pirae. Une réalisation antérieure nécessiterait en effet le relogement de certains foyers, prévu dans seulement quelques années.

Dans cette attente, la SAGEP se charge de l'entretien de cette passerelle en partenariat avec les services techniques de la Ville de Pirae. La SAGEP fournit les matériaux et la Ville de Pirae fait intervenir ses agents techniques pour la mise en œuvre.



Vue de la passerelle piétonne depuis Pirae

IV.2.4.8 – Calendrier des phases suivantes

Le calendrier prévisionnel de l'opération a considérablement évolué par rapport aux objectifs initiaux. Les raisons de ces changements sont liées aux modifications de programme et de réglementations d'urbanisme, aux contraintes budgétaires et aux difficultés rencontrées avec les bureaux d'études missionnés sur le projet.

L'une des difficultés majeures dans la définition des enjeux de phasage est liée à la gestion du transit des foyers, dont les toits vont être démolis au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

D'une manière globale, la viabilisation des terrains, avec réalisation des infrastructures correspondantes, devant recevoir les 95 logements sociaux individuels, est prévue en quatre étapes (voir principe schématique de phasage de l'opération ci-avant).

Etape 1 : Tranche de 30 logements sociaux côté Papeete

Un planning croisant les travaux de VRD et de constructions a été arrêté en concertation avec l'OPH pour réduire au maximum les délais de l'opération :

- Les terrassements ont été réalisés entre juillet 2007 et février 2008.
- Les travaux de gros œuvre et de couverture ont débuté en mars 2008 et ont été achevés au cours du dernier trimestre 2009.
- Les travaux de second œuvre n'ont pas pu être menés à terme, ils ont repris fin mars 2011 et devraient se terminer fin janvier 2012 (retard évoqué précédemment dans le paragraphe IV.2.4.3.a).
- Les travaux de VRD ont démarré le 29 octobre 2010 mais ont été suspendus pour des raisons d'ordre budgétaire puis repris le 28 février 2011 pour s'achever en octobre 2011 (retard évoqué précédemment dans le paragraphe IV.2.4.3.a).
- La remise des clés aux habitants est prévue en février 2012.

Etape 2 : Pont routier

- Les travaux de réalisation du pont sont achevés depuis le 2 mars 2010.

Etape 3 : 1^{ère} tranche côté Pirae : 35 logements + ouvrage de sécurisation du talus

- Le déménagement des habitants vers les logements de transit se déroulera au cours du 1^{er} trimestre 2012.
- Les travaux de terrassements et de sécurisation du talus démarreront au 2^{ème} trimestre 2012 et s'achèveront au 3^{ème} trimestre 2012.
- Les travaux de constructions et les viabilités s'achèveront au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Etape 4 : 2^{ème} tranche côté Pirae : 30 logements + renforcement des berges côté Papeete et côté Pirae

- Le déménagement des habitants vers les logements de transit (cité Grand) se déroulera au cours du 2^{ème} trimestre 2013 (date à confirmer en fonction de la disponibilité de la cité Grand).
- Les travaux de terrassements et de protection des berges débuteront au 2^{ème} trimestre 2013 et s'achèveront au 3^{ème} trimestre 2013.
- Les viabilités seront réalisées au 2^{ème} trimestre 2014, permettant à l'OPH d'envisager une livraison de ces derniers logements en décembre 2014.

L'achèvement de l'opération RHI Timiona est ainsi envisagé en décembre 2014, avec le relogement définitif de 113 foyers.

IV.3 – LA COMMERCIALISATION

IV.3.1 – Zone de logements collectifs

La vente à l'OPH du terrain viabilisé pour la construction de l'immeuble de 18 logements collectifs a été conclue pour un prix de 54 000 000 de francs CFP (équivalent 3 millions de francs CFP/logement).

L'acte authentique de vente a été signé le 7 juin 2005.

IV.3.2 – Zone de logements individuels

IV.3.2.1 – Les 30 logements individuels côté Papeete

La commercialisation de la zone de logements individuels intervient au fur et à mesure de la livraison des phases d'aménagement, de terrains terrassés et viabilisés.

La signature de l'acte de vente à l'OPH des parcelles cadastrées DX n° 17, 19 et 21, destinées à accueillir les 30 logements individuels côté Papeete a eu lieu le 20 juillet 2007 (Acte n°1007). La vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 120 000 000 de francs CFP (équivalent 4 millions de francs CFP/logement), qui seront versés selon l'échéancier suivant :

- Trente pour cent (30%) soit trente six millions (36 000 000) FCP, après l'accomplissement des formalités de transcription ;
- Trente pour cent (30%) soit trente six millions (36 000 000) FCP à la livraison du terrain terrassé et borné ;
- Et quarante pour cent (40%) soit quarante huit millions (48 000 000) FCP à la livraison des travaux de viabilités (autres que les terrassements).

Le premier versement, d'un montant de 36 000 000 FCP, a été effectué par l'OPH le 29 août 2007, et le deuxième le 23 janvier 2009.

Le dernier versement devrait intervenir fin janvier 2012 avec la réception des travaux de VRD avec l'OPH.

IV.3.2.2 – Les 65 logements individuels côté Pirae

Divers échanges ont eu lieu entre la SAGEP et l'OPH pour la négociation sur le montant de la charge foncière. En prenant en compte la réalisation des travaux en 2 phases (due à la disponibilité des logements de transit), ainsi que les contraintes du contrat de projet, à savoir une répartition des versements suivants :

- 30% à l'OS de démarrage des travaux,
- 50% pendant dans les travaux,
- 20% à la livraison des travaux.

La SAGEP a ainsi fixé le montant de la charge foncière à 5 912 000 FCP HT par logement, ce qui fait un montant de 384 280 000 FCP HT pour les 65 logements individuels, soit 422 708 000 FCP TTC.

V – BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE

Le bilan financier prévisionnel initial a été établi en octobre 2002 à l'occasion de la signature de la convention de concession d'aménagement.

Sa précédente actualisation a été réalisée lors de l'établissement du CRAC 2010, au regard des éléments connus au 31 décembre 2010.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au regard des éléments techniques et financiers connus au 31 décembre 2010, s'équilibrait à 1 088 139 172 FCP TTC, avec une augmentation des recettes et dépenses de l'ordre de 22,72 %. Cette augmentation relevait principalement d'une réactualisation des estimations de travaux de renforcement des berges et des VRD Pirae, ainsi que la remise en état de la cité de transit Fautaua Val.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au regard des éléments techniques et financiers connus au 31 décembre 2011, s'équilibre à 1 074 664 237 FCP TTC, soit une baisse des recettes et dépenses de l'ordre de 1,24 %.

V.1 – LES DEPENSES

V.1.1 – Foncier (0 M FCP / 0 %)

Pas de modification de la valeur comptable du foncier actée par le pays par l'arrêté n° 0722/CM du 19 juillet 2006.

V.1.2 – Maîtrise d'œuvre (+ 1,104 M FCP TTC / + 3,24 %)

Cette augmentation provient principalement du réajustement de la révision des prix du montant des marchés de maîtrise d'œuvre.

V.1.3 – Travaux (- 22,33 M FCP TTC / - 3,13 %)

V.1.3.1 – Démolitions / Relogements / Sécurisations Redistribué

Les dépenses incombant ce poste ont été ventilées principalement sur les postes de sécurisation des zones à risques et ceux nécessitant une démolition et/ou un relogement des foyers tels que le réaménagement des logements individuels et la construction du pont routier.

V.1.3.2 – Viabilités de la zone de logements collectifs et station d'épuration

(0 M FCP / 0 %)

Pas de modification car les travaux de la zone de logements collectifs ainsi que ceux de la station d'épuration sont terminés et mis en service.

V.1.3.3 – Renforcement des berges

(0 M FCP / 0 %)

Pas de modification dans l'estimation du maître d'œuvre C3R/VAIMANA.

V.1.3.4 – Viabilités de la zone de logements individuels côté Papeete

(+ 1,654 M FCP / + 2,35 %)

Il s'agit de travaux complémentaires principalement dus :

- à la prise en compte du terrain naturel impliquant des sur-largeurs de tranchée,
- l'ajout d'une allée piétonne supplémentaire demandée par l'OPH,
- à la réalisation d'un muret de soutènement devant le module n° 2,
- à la modification du réseau électrique suite au nouveau projet transmis par EDT,
- aux attentes insuffisantes laissées par l'OPT en entrée de servitude pour l'adduction téléphonique.

V.1.3.5 – Viabilités de la zone de logements individuels côté Pirae

(0 M FCP TTC / 0 %)

Pas de modification dans l'estimation du maître d'œuvre C3R/VAIMANA.

V.1.3.6 – Passerelle piétonne

(0 M FCP TTC / 0 %)

Pas de modification.

V.1.3.7 – Pont routier

(+ 0,713 M FCP TTC / + 1,06 %)

Une erreur s'étant glissée dans le bilan 2010 (situation de JL Polynésie, sous-traitant de AGP Construction, non comptabilisée) et les travaux du pont étant achevés depuis mars 2010, le bilan 2011 présente une baisse par rapport au bilan 2009, provenant d'un réajustement du marché de travaux dû à des réfections de prix (modification du type de garde-corps, suppression du caniveau fil d'eau, ...) et des imprévus liés au chantier (le report de la pose des candélabres).

V.1.3.8 – Remise en état de la cité de transit Fautaua Val

(- 18,5 M FCP TTC, - 48,05 %)

La remise en état de la cité de transit est nécessaire afin de pouvoir reloger une partie des habitants côté Pirae. Cette rénovation comprend la remise en état sur le plan de la sécurité et de l'hygiène, incluant aussi le changement des chauffe-eau solaires, les peintures, la remise en état des serrureries, de l'éclairage,...

Cette baisse provient d'une estimation affinée des travaux de rénovation.

V.1.4 – Prestations techniques

(+ 3,204 M FCP TTC / + 10,06 %)

L'augmentation des prestations techniques provient :

- du raccordement au réseau EDT côté Papeete, ainsi qu'une extension du réseau HT/BT côté Pirae et la création d'un poste de transformateur,
- l'assistance technique, ainsi que la pose du compteur général et des compteurs individuels d'adduction d'eau potable par les services de la SPEA (Société Polynésienne de l'Eau et de l'Assainissement) dans le cadre de la rétrocession du réseau via la commune de Papeete.

V.1.5 – Maîtrise d'ouvrage

(+ 4,073 M FCP TTC / + 8,29 %)

Il s'agit de l'application stricte de la convention SAGEP-Pays.

Elle est liée à la hausse des dépenses facturées de l'opération mais aussi à celle du délai de réalisation.

V.1.6 – Divers / Imprévus

(+ 0,476 M FCP / + 2,74 %)

Cette augmentation provient :

- des frais de rénovation provisoire de la passerelle piétonne effectuée en mars 2011, dont la fréquence des travaux est d'environ tous les 2 ans,
- de l'estimation des frais de parution des appels d'offres pour la phase côté Pirae.

V.1.7 – Frais financiers

(0 M FCP TTC / 0 %)

Des frais financiers de l'ordre de 26 248 FCP ont été comptabilisés au 31 décembre 2010 dus au retard de versements des participations publiques. Cette estimation reste très variable en fonction de l'échéancier de versement des participations publiques.

V.2 – LES RECETTES**V.2.1 – Les cessions foncières**

Les hypothèses de cessions de charges foncières sont les suivantes :

- 3 M FCP/logement pour l'emprise de bâtiment collectif (vente réalisée).
- 4 M FCP/logement pour les emprises des logements individuels côté Papeete actés en juillet 2007.
- Comme vu précédemment dans le paragraphe IV.3.2.2, plusieurs négociations entre la SAGEP et l'OPH ont eu lieu pour fixer le montant de la charge foncière au vu des contraintes liées au contrat de projet et de la disponibilité des logements de transit. La SAGEP a ainsi fixé le montant à 6 503 200 FCP/logement.

V.2.2 – Les participations publiques
(+ 25 M FCP / + 5,52 %)

L'augmentation de la participation publique provient de :

- la remise en état de la cité de transit Fautaua Val : 20 M FCP ;
- l'apport complémentaire pour les travaux de la passerelle piétonne : 5M FCP

Postes de dépenses	Bilan CRAC 2010		Engagements au 31/12/2011		Liquidations au 31/12/2011		Bilan CRAC 2011		Liquidations au 31/12/2011 (FCP)		Engagements au 31/12/2011 (FCP)		Bilan Tronc		Bilan Tronc		Postes de recettes
	FCP HT	FCP TTC	FCP HT	FCP TTC	FCP HT	FCP TTC	FCP HT	FCP TTC	31/12/2011 (FCP)	31/12/2011 (FCP)	CRAC 2011 (FCP)	CRAC 2011 (FCP)	CRAC 2011 (FCP)	CRAC 2011 (FCP)	CRAC 2011 (FCP)		
1 FONCIER																	1- CÉSSIONS FONCIÈRES
1.1 Acquisitions foncières																	1-1 Terrain 18 lots collectifs
Sous-total 1.1	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	223 634 664	1-2 Terrain 30 lots individuels
1.2 Frais																	1-3 Terrain 65 lots individuels
Sous-total 1.2																	Sous-total 1
2 MAINTIEN D'OUVRAGE																	2- PARTICIPATIONS PUBLIQUES
2.1 Sécurité zone à risques																	2-1 Pays
Sous-total 2.1	1 369 575	1 529 943	319 200	1 011 120	319 200	1 011 120	319 200	1 011 120									2-1-1 Apport foncier
2.2 Zone de logements collectifs et																	2-1-2 Subventions
Sous-total 2.2	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2 425 250	2 667 775	2-1-3 Participation du co-locataire
2.3 Station d'épuration																	2-1-4 Participation du co-locataire pour la remise en état de la cité de Transil Fautau Val
Sous-total 2.3	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	3 150 000	3 465 000	2-1-5 Apport complémentaire pour passer la péronne
2.4 Renforcement des berges																	Sous-total 2
Sous-total 2.4	5 145 425	5 669 965	3 421 625	3 763 765	3 421 625	3 763 765	3 421 625	3 763 765									
2.5 Passerelle péronne future																	
Sous-total 2.5	1 500 000	1 650 000	300 000	330 000	300 000	330 000	300 000	330 000	1 500 000	1 650 000							
2.6 Pont mûlar																	
Sous-total 2.6	5 614 400	6 395 840	5 795 840	6 375 424	5 795 840	6 375 424	5 795 840	6 375 424	5 614 400	6 395 840							
2.7 Zone de logements individuels, reprise réhabilitation des toits et du renforcement des berges																	
Sous-total 2.7	10 447 550	11 492 055	5 757 525	6 344 607	5 360 551	5 719 715	13 654 639	15 020 075									
2.8 Autres																	
Sous-total 2.8	1 100 000	1 210 000	0	0	0	0	1 050 000	1 200 000									
Sous-total 2	30 974 130	34 069 311	21 779 743	23 957 714	19 392 595	21 391 821	31 973 933	35 173 593									
3 TRAVAUX																	3- PRODUITS FINANCIERS
3.1 Démolition / Relogement																	
Sous-total 3.1	Redistribué	Redistribué	Redistribué	Redistribué	Redistribué	Redistribué	Redistribué	Redistribué									
3.2 Sécurité zone à risques																	
Sous-total 3.2	29 665 974	34 974 571	14 665 974	15 374 571	14 665 974	15 374 571	29 6										

VI – PLAN DE TRESORERIE ACTUALISE

VI.1 – LE REALISE AU 31 DECEMBRE 2011

VI.1.1 – Les dépenses

La SAGEP a réalisé 544 170 012 FCP TTC de dépenses, soit environ 50,64 % du montant du bilan.

Sur l'année 2011, les dépenses se montent à 108 173 429 FCP TTC.

A noter que la TVA représente 28 M FCP des dépenses effectuées depuis l'origine de la concession.

a – Le foncier (223,634 M FCP TTC)

La transcription des actes authentiques du transfert des terrains au profit de la SAGEP permet l'inscription de la valeur foncière en dépenses et en recettes.

b – La maîtrise d'oeuvre (21,332 M FCP TTC)

Ces dépenses relèvent des prestations d'études de conception et de suivi des chantiers, notamment concernant :

- La sécurisation de la zone à risques : 1,01 M FCP TTC,
- L'aménagement de la zone de logements collectifs : 2,67 M FCP TTC,
- La construction de la station d'épuration : 3,47 M FCP TTC,
- Le renforcement des berges : 3,76 M FCP TTC,
- La réalisation de la passerelle piétonne : 0,33 M FCP TTC,
- La construction du pont routier : 6,37 M FCP TTC,
- L'aménagement de la zone de logements individuels, la reprise des études de sécurisation des talus et du renforcement des berges : 3,72 M FCP TTC.

c – Les travaux (236,503 M FCP TTC)

Ils ont concerné :

- La travaux urgents de sécurisation de la zone à risques: 16,37 M FCP TTC,
- La viabilisation de l'emprise foncière de l'immeuble collectif : 40,40 M FCP TTC,
- La station d'épuration : 43,58 M FCP TTC,
- Le renforcement des berges : 12,57 M FCP TTC,
- Le terrassement de la zone de logements individuels côté Papeete : 56,10 M FCP TTC.
- Les travaux du pont routier : 67,48 M FCP TTC.

e – Les prestations techniques (17,126 M FCP TTC)

Il s'agit principalement des prestations d'études préalables aux ouvrages réalisés ou prochainement en chantier (topographie, géotechnique, hydrologie fluviale...) mais aussi des prestations de service (contrôle technique, branchement électrique, eau...) pour :

- La sécurisation de la zone à risques : 0,78 M FCP TTC
- La mise en service des logements collectifs : 1,23 M FCP TTC
- La mise en service de la station d'épuration : 0,53 M FCP TTC
- Le renforcement des berges : 0,92 M FCP TTC
- La passerelle piétonne : 0,21 M FCP TTC
- Le pont routier : 3,11 M FCP TTC
- La zone de logements individuels côté Papeete : 10,34 M FCP TTC

f – Divers et Imprévus (16,476 M FCP TTC)

Il s'agit de :

- Frais de reprographie : 0,19 M FCP TTC
- Frais de parutions/publications des appels d'offres : 1,14 M FCP TTC
- Achats de matériaux (zones à risques, entretien de la passerelle piétonne, relogement) : 15,14 M FCP TTC

g – La maîtrise d'ouvrage (25,005 M FCP TTC)

La rémunération de maîtrise d'ouvrage est calculée en application des termes de l'article 17 de la convention de concession d'études et d'aménagement.

Elle comprend :

- une part forfaitaire (12,907 M FCP TTC),
- une part calculée au prorata des dépenses (6,182 M FCP TTC)
- une part calculée au prorata des recettes (3,480 M FCP TTC)
- une part calculée au prorata des recettes et des dépenses (2,436 M FCP TTC)

h – Frais financiers (4,092 M FCP)

Ces frais correspondent au coût du déficit de trésorerie que connaît l'opération.

VI.1.2 – Les recettes
(578,634 M FCP)**a – Cessions foncières (126 M FCP)**

Il s'agit de la vente de l'emprise foncière de l'immeuble collectif à l'OPH, transcrite en juin 2005 et de celle de l'emprise foncière des logements individuels côté Papeete transcrite en juillet 2007. Les travaux de VRD de la zone de logements individuels côté Papeete étant été réceptionné le 13 octobre 2011 avec réserves. Il ne reste qu'à ce jour à fournir à l'OPH, le PV de réception de l'OPT. Le dernier versement de 48 000 000 FCP devrait être débloqué fin janvier – début février 2012.

b – Participations publiques (452,63 M FCP)

Elles se composent de :

- l'apport foncier : 223,63 M FCP,
- une subvention d'investissement s'élevant à 20 M FCP pour les prestations d'études, de terrassement, d'aménagement et de protection des berges, pour la zone de logements collectifs ;
- une subvention d'investissement s'élevant à 30 M FCP pour les prestations d'études, travaux de terrassements, de protection de berges, de la station d'épuration et du pont routier, pour la zone de logements individuels ;
- une subvention d'investissement s'élevant à 30 M FCP pour le financement de travaux de sécurisation de la zone à risques ;
- une participation du concédant de 149 M FCP dont 85 M FCP pour le pont routier et 64 M FCP pour les VRD côté Papeete.

VI.2 – LE PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL

La trésorerie de l'opération est positive au 31/12/2011, avec un excédent de 34,46 M FCP grâce à la participation du concédant s'élevant à 149 M FCP.

Pour les années à venir (2012 à 2014), les simulations montrent que la situation va se déséquilibrer dû aux contraintes de versement de la charge foncière de l'OPH dans le cadre du contrat de projet.

Une demande de subvention de l'ordre de 20 M FCP pour l'année 2012 sera à faire, pour la remise en état de la cité de transit Fautaua Val.

De même que pour la réalisation de la passerelle piétonne, un apport complémentaire de 5 M FCP sera nécessaire.

Etat des recettes et des dépenses)

[illegible]

ANNUAL	34 454 632	-10 502 423	-51 722 332	57 750 754	-9 473
CURRANT	34 454 632	23 652 114	-57 750 225		-0 474

VII – CONCLUSION – CONSÉQUENCES POUR LE CONCEDANT

L'opération d'aménagement de la RHI TIMIONA suit son cours. L'échéance 2014 des travaux d'aménagement n'est pas remise en cause, cependant, tout nouveau glissement dans le planning conduirait à réviser cette conclusion.

Le bilan de l'opération s'élève à 1 074 M FCP au regard des informations connues à la date d'élaboration du présent compte-rendu. La baisse du bilan de l'opération de 1,24% est due principalement à la réactualisation de l'estimation des travaux de remise en état de la cité de transit Fautaua Val.

Du point de vue de la trésorerie, la situation de 2011 devrait se déséquilibrer pour les prochaines années à venir, ceci dû aux contraintes de versement de la charge foncière de l'OPH dans le cadre du contrat de projet.

Pour autant, il sera nécessaire que la cession des emprises par l'OPH de la zone de logements individuels côté Pirae soit versée dès le début des travaux de terrassement dans le courant du 2^{ème} trimestre 2012.

Par ailleurs, une demande de subvention de 20 M FCP sera à faire en février 2012 pour la remise en état de la cité de transit Fautaua Val, de même qu'un apport complémentaire de 5 M FCP pour la réalisation de la passerelle piétonne.

ARRETE n° 635 CM du 16 mai 2012 portant prolongation de l'intérim exercé par M. Gérard Huioutu en qualité de délégué de la Polynésie française à Paris.

NOR : DPF1200817AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 901 CM du 1er juillet 2011 relatif aux missions et à l'organisation du service de la délégation de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 109 CM du 31 janvier 2007 modifié portant nomination de Mme Maeva Salmon en qualité de délégué de la Polynésie française du service dénommé service de la délégation de la Polynésie française, par intérim ;

Vu l'arrêté n° 5059 PR du 13 août 2009 plaçant M. Gérard Huioutu, attaché d'administration, 6e échelon, en fonction au service du personnel et de la fonction publique, en service détaché pour servir à la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu la note de service n° 10 PR/DPF du 15 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté n° 714 CM du 27 avril 2004 attribuant une indemnité de sujétion spéciale aux agents nommés aux fonctions de chef de service par intérim ;

Vu l'arrêté n° 2173 CM du 28 décembre 2011 portant nomination de M. Gérard Huioutu en qualité de délégué de la Polynésie française à Paris par intérim durant le congé de Mme Maeva Salmon ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Arrête :

Article 1er. — L'intérim exercé par M. Gérard Huioutu en qualité de délégué de la Polynésie française à Paris durant l'absence de Mme Maeva Salmon, est prolongé le temps de l'absence du titulaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 636 CM du 16 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Nicole Teraillon en qualité de commissaire de gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme.

NOR : SDT1200778AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1983 relatif aux commissaires de gouvernement ;

Vu la délibération n° 92-165 AT du 13 octobre 1992 approuvant la participation du territoire au groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme ;

Vu les statuts du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme ;

Vu la lettre de démission de Mme Nicole Teraillon en date du 27 février 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Nicole Teraillon en qualité de commissaire de gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme.

Art. 2.— L'arrêté n° 209 CM du 21 février 1997 portant nomination de Mme Nicole Teraillon en qualité de commissaire du gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme, est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à Mme Nicole Teraillon et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 637 CM du 16 mai 2012 portant nomination de M. Eric Deat en qualité de commissaire de gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme.

NOR : SDT1200872AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-165 AT du 13 octobre 1992 approuvant la participation du territoire au groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme ;

Vu les statuts du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire,

comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 622 CM du 20 juillet 1993 relatif aux commissaires de gouvernement nommés auprès des sociétés, sociétés d'économie mixte et groupements d'intérêt économique ;

Vu la lettre de démission de Mme Nicole Teraillon en date du 27 février 2012 ;

Vu l'avis favorable de l'inspectrice générale de l'administration n° 172 PR/IGA/TL du 3 mai 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Arrête :

Article 1er.— M. Eric Deat est nommé en qualité de commissaire de gouvernement auprès du groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à M. Eric Deat et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

AVIS n° 638 CM du 16 mai 2012 sur le projet de décret modifiant le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration.

NOR : SGG12007884V

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° HC 549 DRCL/PJE du 17 avril 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Emet l'avis suivant :

Article 1er.— Le projet de décret modifiant le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration appelle un avis favorable.

Art. 2. — Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 645 CM du 18 mai 2012 fixant la liste des établissements hôteliers classés admis au bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée et le plafond annuel d'exonération applicable à chaque établissement.

NOR : SDT1200550AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012 ;

Vu la loi du pays n° 2008-11 du 25 août 2008 modifiée portant diverses mesures fiscales à l'importation et à l'exportation, notamment son article LP. 1er prorogeant le régime d'exonération de droits et taxes au 31 décembre 2013 ;

Vu la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée approuvant le budget du territoire pour l'exercice 1992 ;

Vu la lettre n° 1921 du 12 avril 2012 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'avis n° 40-2012 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier réunie le 23 avril 2012 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 mai 2012,

Arrête :

Article 1er. — La liste des établissements hôteliers classés admis au bénéfice du régime d'exonération de droits et taxes institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée et le plafond annuel d'exonération applicable à chaque établissement pour l'année 2012 sont fixés comme suit :

Ile de Tahiti

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Intercontinental Tahiti Resort	032 797 (001)	37 950 000
Le Méridien Tahiti	428 078 (001)	22 350 000
Sofitel Tahiti Resort	027 227 (001)	30 000 000
Hôtel Tahiti Nui	698 951 (001)	13 650 000
Manava Suite Resort Tahiti	747 618 (001)	18 150 000

Ile de Moorea

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Intercontinental Moorea Resort & Spa	032 797 (002)	21 600 000
Hilton Moorea Lagoon Resort & Spa	446 708 (002)	15 900 000
Les Tipaniers	049 536 (001)	3 900 000
Moorea Pearl Resort & Spa	575 621 (001)	14 100 000
Sofitel Moorea la Ora Beach Resort	042 077 (001)	17 100 000

Ile de Bora Bora

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Intercontinental Bora Bora Le Moana Resort	032 797 (003)	9 450 000
Intercontinental Bora Bora Resort & Thalasso Spa	032 797 (004)	12 450 000
Hilton Bora Bora Nui Resort & Spa	540 443 (001)	18 300 000
Saint Régis Resort Bora Bora	646 810 (001)	13 650 000
Maitai Polynesia Bora Bora	385 492 (001)	11 100 000
Sofitel Motu Bora Bora	436 758 (001)	4 500 000
Sofitel Bora Bora Beach Resort	054 890 (001)	9 600 000
Le Méridien Bora Bora	350 876 (001)	14 850 000
Four Seasons Resort Bora Bora	619 098 (001)	18 150 000

Ile de Raiatea

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Raiatea Hawaiki Nui Hôtel	288 795 (001)	4 050 000

Ile de Huahine

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Huahine Te Tiare Beach Resort & Spa	119 735 (001)	6 000 000

Ile de Manihi

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Manihi Pearl Beach Resort	050 229 (001)	3 750 000

Ile de Rangiroa

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Maitai Rangiroa	688 887 (001)	5 700 000

Ile de Tikehau

ETABLISSEMENT	N° TAHITI	PLAFOND D'EXONERATION (en F CFP)
Tikehau Pearl Beach Resort	385 518 (001)	5 550 000

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

NOR : ISP1200813AC

Par arrêté n° 618 CM du 14 mai 2012. — Est constaté au niveau de 106,10 l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois d'avril 2012 (base 100 en décembre 2007).

NOR : ISP1200814AC

Par arrêté n° 619 CM du 14 mai 2012. — Sont constatés pour le mois d'avril 2012 les index du bâtiment suivants en base 100 décembre 2010 :

Code	Niveau	Libellé	Abrégé	Index
0	0	Index général du bâtiment et des travaux publics	BTP 00.0	104,83
1	1	Index général du bâtiment	BTG 01.0	102,98
11	2	Index général du gros œuvre	BGO 01.0	103,03
1101	3	Gros œuvre, béton armé sur Tahiti	BGO 02.1	102,18
1102	3	Gros œuvre, béton armé hors Tahiti	BGO 02.2	102,13
1103	3	Charpente métallique	BGO 03.1	104,02
1104	3	Charpente bois	BGO 03.2	100,94
1105	3	Couvertures métalliques	BGO 04.1	103,18
1106	3	Couvertures végétales	BGO 04.2	108,25
1107	3	Etanchéité multicouche bitume	BGO 05.1	103,08
1108	3	Etanchéité multicouche résine	BGO 05.2	102,20
1109	3	Photovoltaïque, installation en toiture sans stockage	BGO 06.1	101,98
1110	3	Photovoltaïque, installation en toiture avec stockage	BGO 06.2	104,08
12	2	Index général du second œuvre	BSO 01.0	102,92
1201	3	Revêtement carrelage	BSO 02.1	102,64
1202	3	Revêtement parquet	BSO 02.2	93,97
1203	3	Revêtement souple	BSO 02.3	99,28
1204	3	Menuiseries bois	BSO 03.1	106,23
1205	3	Menuiseries aluminium	BSO 03.2	108,11
1206	3	Plomberie, installation sanitaire	BSO 04.1	100,60
1207	3	Plomberie, installation solaire	BSO 04.2	98,43
1208	3	Installation par climatisation individuelle	BSO 05.1	104,05
1209	3	Installation par climatisation centralisée	BSO 05.2	104,16
1210	3	Installation frigorifique	BSO 05.3	107,28
1211	3	Ventilation	BSO 05.4	100,41
1212	3	Installation électrique courant fort	BSO 06.1	102,50
1213	3	Installation électrique courant faible	BSO 06.2	102,95
1214	3	Peinture	BSO 07.0	101,17
1215	3	Travaux d'ingénierie sur Tahiti et Moorea	BSO 08.1	101,64
1216	3	Travaux d'ingénierie hors Tahiti et Moorea	BSO 08.2	101,69

Sont constatés pour le mois d'avril 2012 les index des travaux publics suivants en base 100 décembre 2010 :

Code	Niveau	Libellé	Abrégé	Index
2	1	Index général des travaux publics	TPG 01.0	107,19
21	2	Index général du génie civil	TGC 01.0	107,46
2101	3	Ouvrage d'art	TGC 02.0	103,41
2102	3	Fondations spéciales terrestres béton	TGC 03.1	105,52
2103	3	Fondations spéciales terrestres métalliques	TGC 03.2	105,85
2104	3	Fondations spéciales maritimes béton	TGC 03.3	105,82
2105	3	Fondations spéciales maritimes métalliques	TGC 03.4	105,93
2106	3	Dragages maritimes	TGC 04.0	104,08
2107	3	Routes et aéroports, voiries et réseaux divers	TGC 05.0	105,88
2108	3	Travaux d'enrobés avec fourniture de bitume et de granulats sur Tahiti	TGC 06.1	110,95
2109	3	Travaux d'enrobés avec fourniture de bitume et de granulats hors Tahiti	TGC 06.2	108,72
2110	3	Réseaux d'assainissement	TGC 07.1	102,60
2111	3	Station de pompage et de traitement	TGC 07.2	102,79
2112	3	Réseaux sous pression enterrés	TGC 07.3	103,04
2113	3	Travaux d'électrification aériens	TGC 08.1	104,00
2114	3	Travaux d'électrification souterrains	TGC 08.2	104,00
2115	3	Travaux de câblage télécom aériens	TGC 08.3	103,15
2116	3	Travaux de câblage télécom souterrains	TGC 08.4	103,78
22	2	Index général des travaux spécialisés	TTS 01.0	105,59
2201	3	Terrassement	TTS 02.1	106,34
2202	3	Enrochement	TTS 02.2	105,99
2203	3	Concassage	TTS 02.3	106,57
2204	3	Dynamitage	TTS 02.4	123,40
2205	3	Sondages et forages	TTS 03.0	102,80
2206	3	Protection talus, aménagement par gunitage	TTS 04.1	103,41
2207	3	Protection talus, aménagement par grillage de protection	TTS 04.2	102,47
2208	3	Protection talus, aménagement par végétalisation	TTS 04.3	103,18
2209	3	Photovoltaïque, installation complète avec infrastructures et stockage	TTS 05.0	103,77

Sont constatés pour le mois d'avril 2012 les index fusionnés suivants en base 100 décembre 2010 :

Code	Niveau	Libellé	Abrégé	Index
3101	3	Gros œuvre, béton armé	FUSBT 01.0	102,20
3102	3	Etanchéité multicouche	FUSBT 02.0	102,72
3103	3	Plomberie sanitaire	FUSBT 03.0	100,38
3104	3	Ventilation et conditionnement d'air	FUSBT 04.0	103,71
3105	3	Electricité	FUSBT 05.0	102,59
3106	3	Index Ingénierie	FUSBT 06.0	101,66
3201	3	Ouvrage d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	FUSTP 01.0	103,88
3202	3	Terrassements généraux	FUSTP 02.0	106,17
3203	3	Travaux d'enrobés, fabrication et mise en œuvre (avec fourniture de bitume et de granulats)	FUSTP 03.0	110,50
3204	3	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture	FUSTP 04.0	102,86
3205	3	Réseaux d'électrification	FUSTP 05.0	103,80

Est constaté pour le mois d'avril 2012 l'index PSD suivant en base 100 décembre 2010 :

Code	Niveau	Libellé	Abrégé	Index
5101	3	Produits et services divers	PSD HT	102,34

NOR : ART1200548AC

Par arrêté n° 621 CM du 14 mai 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de *huit cent cinquante mille francs CFP* (850 000 F CFP) en faveur de la fédération artisanale Huahine I Te Mata A'ia'i pour le financement de la location du site, des frais de transports, d'animations, des prix concours de la 12e exposition annuelle des artisans des îles Sous-le-Vent organisée à Huahine en mai 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 965-05, article 657-4, exercice 2012, centre de travail 825-F.

NOR : ART1200548AC

Par arrêté n° 622 CM du 14 mai 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de *cinq cent cent mille francs CFP* (500 000 F CFP) en faveur de l'association Te Api Nui O Te Tifaifai pour le financement de la location du site et des prix concours du 14e salon du tifaifai organisé à la mairie de Papeete en mai 2012.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 965-05, article 657-4, exercice 2012, centre de travail 825-F.

NOR : TRA1200268AC

Par arrêté n° 623 CM du 15 mai 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *trente-quatre millions huit cent cinquante mille quatre cent douze francs CFP* (34 850 412 F CFP) en faveur de l'entreprise adaptée Ateliers pour la réinsertion professionnelle des personnes handicapées (APRP) pour financer l'aide au poste pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget du compte spécial dénommé Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) au sous-chapitre 967-02, article 652, centre de travail 880-F.

NOR : TRA1200269AC

Par arrêté n° 624 CM du 15 mai 2012.— Est approuvée l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de *trente et un millions cinq cent sept mille deux cents francs CFP* (31 507 200 F CFP) en faveur de l'entreprise adaptée Ateliers pour la réinsertion professionnelle des personnes handicapées (APRP) pour financer l'aide au développement pour l'année 2012.

La dépense est imputable au budget du compte spécial dénommé Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) au sous-chapitre 967-02, article 652, centre de travail 880-F.

NOR : DRM1200801AC

Par arrêté n° 626 CM du 15 mai 2012.— L'article 2 de l'arrêté n° 565 CM du 22 avril 2010 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de la SCA Honoura Pearl à l'usage de son exploitation perlicole sise à Faaité, est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 1 600 litres d'essence sans plomb."

NOR : DRM1200828AC

Par arrêté n° 627 CM du 15 mai 2012.— L'article 2 de l'arrêté n° 1835 CM du 20 octobre 2009 modifié relatif au renouvellement de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de la SCA Poe Mana à l'usage de son exploitation perlicole sise à Toau, est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 2 600 litres d'essence sans plomb et à 13 200 litres de gazole."

NOR : DRM1200802AC

Par arrêté n° 628 CM du 15 mai 2012.— Est autorisé, au profit de la SC Araumu Perles, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter du 6 septembre 2012, le renouvellement de l'arrêté n° 1241 CM du 30 août 2007, pour l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis à Marutea Sud, commune des Gambier.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 2 emplacements d'une superficie totale de 20 hectares (44,07 hectares et 155,93 hectares).

Et tels que ces emplacements figurent sur le plan délivré par la direction des ressources marines.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus renouvelées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *trois millions de francs CFP* (3 000 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 200 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 3 000 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter du 6 septembre 2012.

Est renouvelée au profit de la SC Araumu Perles, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter du 6 septembre 2012.

NOR : DAF1200500AC

Par arrêté n° 632 CM du 15 mai 2012.— Le remblai B, cadastré commune de Tureia, section A n° 449, d'une superficie de 21 597 mètres carrés, est affecté au profit de la commune de Tureia.

Tel que le tout figure sur l'extrait de plan cadastral détenu par la direction des affaires foncières, division gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à l'aménagement d'un terrain multisports.

Ce projet devra être réalisé dans un délai de trois ans sous peine de caducité de la présente affectation.

Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

La commune de Tureia, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française, est autorisée à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien et de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance de la parcelle affectée.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

NOR : EGA1200654AC

Par arrêté n° 633 CM du 15 mai 2012. — Est renvoyée en seconde lecture la délibération n° 02-12 CA/EGAT du 29 mars 2012 portant approbation de l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva.

NOR : DES1200806AC

Par arrêté n° 640 CM du 16 mai 2012. — Sont approuvées et rendues exécutoires les délibérations suivantes portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2010 du collège de Papara :

DELIBERATIONS VOTEES EN CONSEIL D'ETABLISSEMENT				
ANNEE	DELIBERATIONS DES COMPTES FINANCIERS		DELIBERATIONS D'AFFECTATION DES RESULTATS	
	REFERENCE	DATE	REFERENCE	DATE
2005	07/2006	25 avril 2006	08/2006	25 avril 2006
2006	28/2007	26 avril 2007	29/2007	26 avril 2007
2007	01/2008	24 avril 2008	02/2008	24 avril 2008
2008	37/2009	27 avril 2009	38/2009	27 avril 2009
2009	2/2010	26 avril 2010	3/2010	26 avril 2010
2010	1/2011	18 avril 2011	2/2011	18 avril 2011

Les comptes financiers du collège de Papara des années 2005 à 2010 s'établissent suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

EXECUTION DES COMPTES FINANCIERS							
ANNEE	SECTION I - FONCTIONNEMENT			SECTION II - INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL EN +/-
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT +/-	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT +/-	
2005	106 136 416	99 828 888	6 307 528	0	716 510	-716 510	5 591 018
2006	113 740 593	104 484 273	9 256 320	2 897 204	4 568 264	-1 671 060	7 585 260
2007	109 719 037	108 811 855	907 182	109 495	953 420	-843 925	63 257
2008	108 054 291	111 241 128	-3 186 837	1 831 626	4 725 336	-2 893 710	-6 080 547
2009	110 994 967	108 151 024	2 843 943	2 909 785	5 331 292	-2 421 507	422 436
2010	103 160 705	96 664 652	6 496 053	776 307	2 900 641	-2 124 334	4 371 719

Les résultats d'exploitation des années 2005 à 2010 (excédentaires ou déficitaires) sont affectés suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS			
ANNEE	RESULTATS EN +/- SECTION FONCTIONNEMENT	REPARTITION DES RESULTATS EN +/-	
		SERVICE GENERAL Compte 106.81	SERVICES SPECIAUX Compte 106.84
2005	6 307 528	1 669 428	4 638 100
2006	9 256 320	1 915 324	7 340 996
2007	907 182	580 149	327 033
2008	-3 186 837	-1 550 647	-1 636 190
2009	2 843 943	56 040	2 787 903
2010	6 496 053	1 477 322	5 018 731

Au 31 décembre des années 2005 à 2010, les fonds de roulement du collège de Papara ont varié suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

VARIATION DES FONDS DE ROULEMENT			
ANNEE	VARIATION DE L'EXERCICE EN +/-	FONDS DE ROULEMENT PRECEDENT	FONDS DE ROULEMENT DE L'ANNEE
2005	5 591 018	11 551 026	17 142 044
2006	7 585 260	17 142 044	24 727 304
2007	63 257	24 727 304	24 790 561
2008	-6 080 547	24 790 561	18 710 014
2009	422 436	18 710 014	19 132 450
2010	4 371 719	19 132 450	23 504 169

NOR : DES1200608AC

Par arrêté n° 641 CM du 16 mai 2012. — Sont approuvées et rendues exécutoires les délibérations suivantes portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2010 du collège de Arue :

DELIBERATIONS VOTEES EN CONSEIL D'ETABLISSEMENT				
ANNEE	DELIBERATIONS DES COMPTES FINANCIERS		DELIBERATIONS D'AFFECTATION DES RESULTATS	
	REFERENCE	DATE	REFERENCE	DATE
2002	12/2003	24 avril 2003	13/2003	24 avril 2003
2003	1/2004	8 avril 2004	2/2004	8 avril 2004
2004	1/2005	19 avril 2005	2/2005	19 avril 2005
2005	2/2006	6 avril 2006	3/2006	6 avril 2006
2006	2/2007	6 mars 2007	3/2007	6 mars 2007
2007	2/2008	29 avril 2008	3/208	29 avril 2008
2008	2/2009	24 mars 2009	3/2009	24 mars 2009
2009	2/2010	22 mars 2010	3/2010	22 mars 2010
2010	2/2011	28 mars 2011	3/2011	28 mars 2011

Les comptes financiers du collège de Arue des années 2002 à 2010 s'établissent suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

EXECUTION DES COMPTES FINANCIERS							
ANNEE	SECTION I - FONCTIONNEMENT			SECTION II - INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL EN +/-
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT +/-	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT +/-	
2002	52 583 818	51 168 825	1 414 993	16 876 971	17 399 769	-522 798	892 195
2003	37 046 873	36 253 790	793 083	3 503 687	3 914 065	-410 378	382 705
2004	40 499 544	38 119 098	2 380 446	1 606 151	4 870 951	-3 264 800	-884 354
2005	48 003 619	47 053 088	950 531	8 175 122	8 169 725	5 397	955 928
2006	40 137 866	38 785 419	1 352 447	366 003	770 473	-404 470	947 977
2007	35 234 594	35 317 941	-83 347	0	323 460	-323 460	-406 807
2008	33 575 753	34 340 397	-764 644	432 514	432 514	0	-764 644
2009	36 680 493	36 737 441	-56 948	650 729	650 729	0	-56 948
2010	41 008 028	42 708 512	-1 700 484	6 173 073	3 928 069	2 245 004	544 520

Les résultats d'exploitation au titre des années 2002 à 2010 (excédentaires ou déficitaires) sont affectés suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS			
ANNEE	RESULTATS EN +/-	REPARTITION DES RESULTATS EN +/-	
	SECTION FONCTIONNEMENT	SERVICE GENERAL Compte 106.81	SERVICES SPECIAUX Compte 106.84
2002	1 414 993	1 238 231	176 762
2003	793 083	793 134	-51
2004	2 380 446	2 043 322	337 124
2005	950 531	720 165	230 366
2006	1 352 447	1 056 080	296 367
2007	-83 347	-83 347	0
2008	-764 644	-810 119	45 475
2009	-56 948	-232 713	175 765
2010	-1 700 484	-2 019 305	318 821

Au 31 décembre des années 2002 à 2010, les fonds de roulement du collège de Arue ont varié suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

VARIATION DES FONDS DE ROULEMENT			
ANNEE	VARIATION DE L'EXERCICE EN +/-	FONDS DE ROULEMENT PRECEDENT	FONDS DE ROULEMENT DE L'ANNEE
2002	892 195	1 885 027	2 777 222
2003	382 705	2 777 222	3 159 927
2004	-884 354	3 159 927	2 275 573
2005	955 928	2 275 573	3 231 501
2006	947 977	3 231 501	4 179 478
2007	-406 807	4 179 478	3 772 671
2008	-764 644	3 772 671	3 008 027
2009	-56 948	3 008 027	2 951 079
2010	544 520	2 951 079	3 495 599

NOR : DES1200810AC

Par arrêté n° 643 CM du 16 mai 2012.— Sont approuvées et rendues exécutoires les délibérations suivantes portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2010 du collège de Taravao :

DELIBERATIONS VOTEES EN CONSEIL D'ETABLISSEMENT				
ANNEE	DELIBERATIONS DES COMPTES FINANCIERS		DELIBERATIONS D'AFFECTATION DES RESULTATS	
	REFERENCE	DATE	REFERENCE	DATE
2002	02/2003	16 mai 2003	03/2003	16 mai 2003
2003	01/2004	15 avril 2004	02/2004	15 avril 2004
2004	01/2005	14 avril 2005	02/2005	14 avril 2005
2005	02/2006	10 avril 2006	03/2006	10 avril 2006
2006	01/2007	16 avril 2007	02/2007	16 avril 2007
2007	1/2008	17 mars 2008	2/2008	17 mars 2008
2008	1/2009	16 avril 2009	2/2009	16 avril 2009
2009	01/2010	27 avril 2010	02/2010	27 avril 2010
2010	03/2011	29 mars 2011	04/2011	29 mars 2011

Les comptes financiers du collège de Taravao des années 2002 à 2010 s'établissent suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

EXECUTION DES COMPTES FINANCIERS							
ANNEE	SECTION I - FONCTIONNEMENT			SECTION II - INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL EN +/-
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT +/-	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT +/-	
2002	120 193 465	116 266 394	3 927 071	2 816 293	5 479 771	-2 663 478	1 263 593
2003	120 473 550	112 560 596	7 912 954	4 314 674	6 032 552	-1 717 878	6 195 076
2004	120 976 239	121 861 089	-884 850	978 985	2 251 270	-1 272 285	-2 157 135
2005	116 128 357	111 985 068	4 143 289	647 610	4 370 139	-3 722 529	420 760
2006	119 082 265	113 857 956	5 224 309	108 529	1 512 626	-1 404 097	3 820 212
2007	112 474 618	117 005 958	-4 531 340	216 459	2 232 483	-2 016 024	-6 547 364
2008	113 270 996	109 264 038	4 006 958	2 996 490	7 133 319	-4 136 829	-129 871
2009	117 063 862	114 015 421	3 048 441	1 644 459	2 194 372	-549 913	2 498 528
2010	121 513 115	117 788 379	3 724 736	0	1 128 276	-1 128 276	2 596 460

Les résultats d'exploitation des années 2002 à 2010 (excédentaires ou déficitaires) sont affectés suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS			
ANNEE	RESULTATS EN +/- SECTION FONCTIONNEMENT	REPARTITION DES RESULTATS EN +/-	
		SERVICE GENERAL Compte 106.81	SERVICES SPECIAUX Compte 106.84
2002	3 927 071	540 043	3 387 028
2003	7 912 954	1 444 111	6 468 843
2004	-884 850	418 660	-1 303 510
2005	4 143 289	-111 983	4 255 272
2006	5 224 309	1 283 675	3 940 634
2007	-4 531 340	-1 144 343	-3 386 997
2008	4 006 958	511 733	3 495 225
2009	3 048 441	312 693	2 735 748
2010	3 724 736	689 554	3 035 182

Au 31 décembre des années 2002 à 2010 les fonds de roulement du collège de Taravao ont varié suivant l'état récapitulatif ci-dessous :

VARIATION DES FONDS DE ROULEMENT			
ANNEE	VARIATION DE L'EXERCICE EN +/-	FONDS DE ROULEMENT PRECEDENT	FONDS DE ROULEMENT DE L'ANNEE
2002	1 263 593	15 788 050	17 051 643
2003	6 195 076	17 051 643	23 246 719
2004	-2 157 135	23 246 719	21 089 584
2005	420 760	21 089 584	21 510 344
2006	3 820 212	21 510 344	25 330 556
2007	-6 547 364	25 330 556	18 783 192
2008	-129 871	18 783 192	18 653 321
2009	2 498 528	18 653 321	21 151 849
2010	2 596 460	21 151 849	23 748 309

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 435 PR du 14 mai 2012 rapportant l'arrêté n° 141 PR du 2 mars 2012 portant composition des membres de la commission administrative consultative compétente à l'égard des agents de la délégation de la Polynésie française à Paris.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1064 AT du 16 juillet 1985 modifiée créant un service territorial dénommé service de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu l'arrêté n° 901 CM du 1er juillet 2011 relatif aux missions et à l'organisation du service de la délégation de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 98-122 APF du 6 août 1998 modifiée relative au statut du personnel de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu l'arrêté n° 123 PR du 17 février 2012 portant composition des membres de la commission administrative consultative compétente à l'égard des agents de la délégation de la Polynésie française à Paris,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté n° 141 PR du 2 mars 2012 portant composition des membres de la commission administrative consultative compétente à l'égard des agents de la délégation de la Polynésie française à Paris, est rapporté.

Art. 2. — Le délégué de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 mai 2012
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 438 PR du 15 mai 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1689 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — M. Antony Geros, vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication, des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes, pendant l'absence de M. Temauri Foster du 13 au 20 mai 2012 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 439 PR du 15 mai 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1696 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — Mme Chantal Tahiaata, ministre de la culture, de l'artisanat, de la famille, en charge de la condition féminine, est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie, pendant l'absence de M. Daniel Herlemme du 19 au 28 mai 2012 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 440 PR du 15 mai 2012 relatif à l'exercice des attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1696 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — M. Temaui Foster, ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture et des technologies vertes, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie, pendant l'absence de M. Daniel Herlemme du 29 mai au 19 juin 2012 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 442 PR du 15 mai 2012 portant nomination des membres du comité technique paritaire central du service de la jeunesse et des sports et de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-216 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant organisation et fonctionnement des organismes consultatifs dans la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1688 CM du 4 novembre 2011 modifié portant création des comités techniques paritaires des services et établissements publics administratifs de la Polynésie française et organisation des élections des représentants du personnel en leur sein ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel au comité technique paritaire central créé auprès du service de la jeunesse et des sports et de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française du 9 mars 2012,

Arrête :

Article 1er. — Sont nommés membres du comité technique paritaire central du service de la jeunesse et des sports et de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française, pour une durée de trois ans :

*En qualité de représentants de l'administration :**Titulaires :*

- Mme le chef du service de la jeunesse et des sports, *présidente* ;
- M. le directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française, chargé d'assurer la présidence du comité en cas d'absence de la présidente ;
- M. Michel Darius, chargé d'assurer le secrétariat permanente du comité ;
- Mme Gwenola Rioual, *membre*.

Suppléants :

- Mme Vahinerii Tematafaarere ;
- M. Lucien Mairau ;
- Mme Tupuhina Mairai ;
- M. Philippe Atger.

*En qualité de représentants du personnel :**Titulaires :*

- M. Heifara Mihuraa, au titre de A Tia I Mua ;
- M. Louis Raimbault, au titre de A Tia I Mua ;
- M. Josérito Tahiti, au titre de CSTP-FO ;
- Mme Sindy Deane, au titre de CSTP-FO.

Suppléants :

- Mme Corinne Yuen, au titre de A Tia I Mua ;
- M. Lucien Tirao, au titre de A Tia I Mua ;

- M. Tu Harua, au titre de CSTP-FO ;
- M. Trafton Tauraatua, au titre de CSTP-FO.

Art. 2.— L'arrêté n° 2021 PR du 27 août 2009 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire autonome de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française est abrogé.

Art. 3.— L'arrêté n° 2023 PR du 27 août 2009 portant nomination des membres du comité technique paritaire autonome du service de la jeunesse et des sports est abrogé.

Art. 4.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 447 PR du 16 mai 2012 autorisant la SAS Société commerciale de Taiarapu à modifier l'enseigne commerciale du supermarché Toa Maire Nui sis à Taiarapu-Est en Hyper U Taravao.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-163 AT du 22 décembre 1994 modifiée réglementant l'implantation de certains commerces de vente au détail ;

Vu l'arrêté n° 794 CM du 23 juillet 1996 modifié fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales ;

Vu l'arrêté n° 1299 PR du 4 mars 2010 portant nomination des membres de la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales ;

Vu l'arrêté n° 1157 CM du 21 août 2008 autorisant la SAS Société commerciale de Taiarapu à implanter un supermarché sous l'enseigne Toa Maire Nui sur la commune de Taiarapu-Est ;

Vu l'avis émis par la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales au cours de sa réunion du 19 avril 2012,

Arrête :

Article 1er.— La SAS Société commerciale de Taiarapu est autorisée à modifier l'enseigne commerciale du supermarché Toa Maire Nui en Hyper U Taravao.

Art. 2.— La présente autorisation devient caduque si les travaux n'ont pas commencé dans un délai d'un an à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 3.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, et le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

*Le ministre de l'aménagement
et du logement,*
Louis FREBAULT.

ARRETE n° 448 PR du 16 mai 2012 autorisant la SARL Supermarché Are à augmenter la surface de vente et à modifier l'enseigne commerciale du Supermarché Are sis à Moorea en Super U Are.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-163 AT du 22 décembre 1994 modifiée réglementant l'implantation de certains commerces de vente au détail ;

Vu l'arrêté n° 794 CM du 23 juillet 1996 modifié fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales ;

Vu l'arrêté n° 1299 PR du 4 mars 2010 portant nomination des membres de la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales ;

Vu l'avis émis par la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales au cours de sa réunion du 19 avril 2012,

Arrête :

Article 1er.— La SARL Supermarché Are est autorisée à augmenter de 403 mètres carrés la surface de vente du Supermarché Are sis à Moorea, la passant de 380 mètres carrés à 783 mètres carrés et à modifier son enseigne commerciale en Super U Are.

Art. 2.— La présente autorisation devient caduque si les travaux n'ont pas commencé dans un délai d'un an à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 3.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, et le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

*Le ministre de l'aménagement
et du logement,*
Louis FREBAULT.

ARRETE n° 450 PR du 16 mai 2012 portant autorisation de modification de la durée maximale de conservation d'un type de denrées alimentaires animales ou d'origine animale par l'établissement SDEC Hyper U sis à Pirae.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1693 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée ;

Vu l'arrêté n° 1119 CM du 9 octobre 2006 modifié relatif aux durées maximales de conservation de certaines denrées alimentaires animales ou d'origine animale ;

Vu l'avis du Centre d'hygiène et de salubrité publique n° 1117 MSS/DSP/CHSP en date du 23 avril 2012 ;

Vu la demande de l'intéressé du 8 décembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— En application de l'article 6 de l'arrêté du 9 octobre 2006 susvisé, l'établissement SDEC Hyper U sis à Pirae est autorisé à modifier la durée maximale de conservation des denrées alimentaires animales ou d'origine animale suivantes :

- "saumon fumé conditionné sous vide", importées congelées et vendues réfrigérées, après décongélation.

Art. 2.— La durée de conservation est fixée sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Elle ne peut excéder 28 jours.

Art. 3.— Le ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la santé et de la solidarité,
Charles TETARIA.

ARRETE n° 453 PR du 18 mai 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie, notamment son article 5 modifié par la délibération n° 99-119 APF du 8 juillet 1999 ;

Vu l'arrêté n° 432 CM du 26 mars 2012 relatif à la répartition des sièges entre les organisations professionnelles et syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu les correspondances adressées par le ministère de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée, aux organisations professionnelles et syndicales appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu les propositions de nomination des organisations professionnelles et syndicales appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale, reçues par le ministère de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée,

Arrête :

Article 1er. — Le conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale est, pour une durée de deux années, composé des membres dont les noms figurent aux tableaux n° 1, n° 2 et n° 3 annexés au présent arrêté.

Art. 2. — L'arrêté n° 2593 PR du 27 mai 2010 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale est abrogé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 29 mai 2012.

Art. 4. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par arrêté n° 445 PR du 15 mai 2012. — Les points 3 et 4 de l'article 1er de l'arrêté n° 4390 PR du 8 septembre 2010, sont ainsi rédigés :

- 3° Le laboratoire sis au centre commercial Tauhere à Taravao, route de Toahotu, PK 0,750, côté mer, dirigé par M. le docteur Zidan Adjout, pharmacien biologiste, directeur du laboratoire autorisé et inscrit sous le n° 8 ;
- 4° Le laboratoire sis au centre commercial SCI Mahina 2000, à Mahina, PK 10, côté montagne, dirigé par Mme le docteur Cécile Amaddio, médecin biologiste, directrice du laboratoire autorisé et inscrit sous le n° 10."

Par arrêté n° 446 PR du 15 mai 2012. — L'article 3 de l'arrêté n° 6001 PR du 6 décembre 2010 est ainsi rédigé :

"Art. 3. — Le pharmacien responsable de cette activité est Mme Catherine Fontaine épouse Rivières, docteur en pharmacie."

VICE-PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

ARRETE n° 3399 VP du 10 mai 2012 modifiant l'arrêté n° 2381 PR du 9 novembre 2009 modifié constatant les désignations des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations au Conseil économique, social et culturel de Polynésie française.

Le vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la

communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1686 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2381 PR du 9 novembre 2009 modifié constatant les désignations des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations au Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu la lettre de convocation n° 352 CESC/2012 du 23 avril 2012 adressée à Mme Judy Richmond épouse Mata et à M. Daniel Chauvet ;

Vu le procès-verbal de la réunion du collège des fédérations artisanales et culturelles des Tuamotu-Gambier du 3 mai 2012,

Arrête :

Article 1er. — Il est inséré un tiret entre le 15e et le 16e tiret de l'article 4 de l'arrêté n° 2381 PR du 9 novembre 2009 modifié susvisé et rédigé comme suit :

"1 représentant désigné en commun par les fédérations artisanales et culturelles des Tuamotu-Gambier : Mme Judy Richmond épouse Mata".

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 9 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, susvisée, le mandat du membre désigné par le présent arrêté prendra effet à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française et s'achèvera à l'expiration de la mandature en cours.

Art. 3. — Le vice-président de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française et notifié à l'intéressée.

Fait à Papeete, le 10 mai 2012.
Antony GEROS.

Par arrêté n° 3398 VP du 10 mai 2012. — La société Polynésie 1re, représentée par M. Alain Cabedo, est autorisée à établir et exploiter un réseau radioélectrique indépendant sur la zone de Papeete.

Les fréquences 2420,00 MHz, 2440,00 MHz et 2460,00 MHz sont assignées à la société Polynésie 1re.

Le titulaire de l'autorisation accorde toute facilité à l'administration afin de recueillir directement ou indirectement toute information relative à son installation.

Nonobstant les éventuelles sanctions prévues par les articles D. 214-2 et D. 214-4 du code des postes et télécommunications, il est procédé à la suppression de l'autorisation dans les cas suivants :

- usage non conforme au présent cahier des charges ;
- modification des caractéristiques du réseau qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation.

La présente autorisation, personnelle et incessible, est délivrée pour la période du 28 mai au 16 juin 2012.

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

ARRETE n° 3502 MEF/DGRH du 14 mai 2012 portant ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel d'intégration pour le recrutement de 25 secrétaires médicaux de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 237 CM du 14 février 2008 portant nomination de M. Bruno Lonjon en qualité de chef du service du personnel et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 9241 MEF du 14 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, directeur des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2011-62 APF du 13 septembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires médicaux de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 28 CM du 11 janvier 2012 fixant les modalités et le programme des épreuves de l'examen professionnel d'intégration des secrétaires médicaux de la fonction publique de la Polynésie française,

Vu l'annexe 1 ci-jointe,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel d'intégration, pour le recrutement de 25 secrétaires médicaux de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française, appelés à servir au Centre hospitalier de la Polynésie française.

Art. 2.— Les postes inscrits au titre de la liste principale d'aptitude sont joints en annexe au présent arrêté.

Art. 3.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature des épreuves et la composition du jury sont celles fixées par la délibération n° 2011-62 APF du 13 septembre 2011 et l'arrêté n° 28 CM du 11 janvier 2012.

Art. 4.— L'examen professionnel est ouvert aux agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 33 de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française qui justifient d'un service effectif continu en qualité de secrétaire médical d'au moins deux ans au 26 septembre 2011.

Les candidats doivent également être titulaires du diplôme national du brevet ou d'un titre ou diplôme de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ainsi qu'aux candidats titulaires d'un diplôme étranger au moins équivalent au diplôme national du brevet et autorisés à concourir par une commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par délibération de l'assemblée de la Polynésie française.

Art. 5.— Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française, immeuble Papineau, 4e étage, rue Tepano-Jaussen, BP 124, 98713 Papeete, (téléphone : 47 79 00) ;
- sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf

L'ouverture des inscriptions est arrêtée au vendredi 18 mai 2012 et la date de clôture est arrêtée au lundi 18 juin 2012 à 12 heures.

A l'appui du dossier d'inscription, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une photo d'identité ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- trois enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) timbrées et libellées à son adresse personnelle ;

- un acte de naissance ;
- une copie du diplôme requis ;
- tout document permettant de justifier d'un service effectif continu en qualité de secrétaire médical d'au moins deux ans sur le fondement de l'article 33 de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée au 26 septembre 2011 ;
- une photocopie de l'attestation de recensement et une photocopie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1979 et pour les filles nées après le 31 décembre 1982, ou la photocopie d'une pièce officielle attestant de la situation militaire (carte du service national, certificat de position militaire...) pour les autres candidats.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à concourir sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Art. 6. — L'examen professionnel comprend deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

1° Epreuves d'admissibilité :

- saisie et mise en forme d'un compte-rendu médical (durée : 1 heure ; coefficient 2) ;
- série de questions sur l'activité des secrétaires médicaux (durée 1 heure ; coefficient : 2).

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 10 sur 20 aux épreuves d'admissibilité pour pouvoir se présenter à l'épreuve d'admission.

2° Epreuve d'admission : un exposé devant le jury portant sur une mise en situation dans le cadre de l'exercice quotidien de la profession de secrétaire médical suivi d'un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'expression orale, la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux secrétaires médicaux (durée : 20 minutes, coefficient 4).

Art. 7. — Les candidats autorisés à participer au concours seront convoqués individuellement et informés du lieu et de la date des épreuves.

Un centre d'examen unique est ouvert à Papeete, Tahiti.

Art. 8. — Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à compter du mardi 17 juillet 2012.

Art. 9. — Le directeur des ressources humaines de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 mai 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Bruno LONJON.

Annexe n° 1

N°	N° poste	Date de vacance du poste
1	36	01/07/12
2	50	01/07/12
3	51	01/07/12
4	53	01/07/12
5	54	01/07/12
6	59	17/08/12
7	80	01/07/12
8	1 033	01/07/12
9	1 042	01/07/12
10	1 053	01/07/12
11	1 065	01/07/12
12	1 068	01/07/12
13	1 073	01/07/12
14	1 233	01/07/12
15	1 276	01/07/12
16	1 388	01/07/12
17	1 403	01/07/12
18	1 538	01/07/12
19	1 539	01/07/12
20	1 592	01/07/12
21	1 599	01/07/12
22	1 625	01/07/12
23	1 626	01/07/12
24	1 627	01/07/12
25	1 682	01/07/12

ARRETE n° 3699 MEF/DGRH du 15 mai 2012 modifiant l'arrêté n° 2241 MEF/DGRH du 26 mars 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2012.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 9241 MEF du 14 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, directeur des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-249 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 293 CM du 17 mars 1997 relatif à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des auxiliaires de soins principaux de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2241 MEF/DGRH du 26 mars 2012 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2012,

Arrête :

Article 1er. — L'article 5 de l'arrêté n° 2241 MEF/DGRH du 26 mars 2012 est rédigé comme suit :

"Les candidats autorisés à participer à l'examen, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'épreuve écrite.

Des centres d'examen sont ouverts à Papeete et Taiohae.

La date de l'épreuve écrite est fixée au vendredi 8 juin 2012.

Art. 2. — Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Bruno LONJON.

ARRETE n° 3793 MEF/DGRH du 16 mai 2012 nommant l'examineur spécialisé du concours externe, sur titre avec épreuves pour le recrutement de 3 adjoints de formation professionnelle de catégorie C, dans le domaine de l'artisanat de l'habillement.

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1687 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 237 CM du 14 février 2008 portant nomination de M. Bruno Lonjon en qualité de chef du service du personnel et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 9241 MEF du 14 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, directeur des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2008-69 APF du 24 novembre 2008 modifiée portant statut particulier des formateurs professionnels de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 239 CM du 6 février 2009 modifié fixant les modalités et les épreuves des concours de recrutement des adjoints de formation professionnelle de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 140 CM du 26 janvier 2012 portant ouverture de concours de formateurs professionnels relevant de la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1203 MEF/DGRH du 13 février 2012 portant ouverture et organisation matérielle d'un concours externe, sur titre avec épreuves pour le recrutement de 3 adjoints de formation professionnelle de catégorie C relevant de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — Est nommé examinateur spécialisé du concours susvisé, dans le domaine de l'artisanat de l'habillement, Mme Annette Lee.

Art. 2. — Le directeur des ressources humaines de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Bruno LONJON.

Par arrêté n° 3390 MEF du 10 mai 2012. — A l'article 3 de l'arrêté n° 4311 MEF du 8 août 2011 portant attribution d'une aide à la production audiovisuelle et cinématographique (APAC) en faveur de Mme Lydia Mazet épouse Desmoulains alias Lili Oop, le membre de phrase : "dans un délai de 6 mois à compter de la publication du

présent arrêté” est remplacé par le membre de phrase : “au plus tard le 31 juillet 2012”.

**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS TERRESTRES**

Par arrêté n° 3427 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Napunagateaiho n° 1 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
514	Mlle Hélène Terito Aukara (bf 1.7.2.1)
514	M. Antoine Aukara (bf 1.7.2.3)
514	Mlle Minarii Chantal Aukara (bf 1.7.2.4)
514	Mlle Marthe Hiriata Aukara (bf 1.7.2.5)
514	M. Terirere Aukara (bf 1.7.2.6)
513	M. Christian Aukara (bf 1.7.2.7)
513	Mlle Fabiola Aukara (bf 1.7.2.8)
513	Mlle Cléria Aukara (BF 1.7.2.9)

Par arrêté n° 3428 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Napunagateaiho (plan n° 2) et Tepakautea (plan n° 22) nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnité à déconsigner		Bénéficiaires
Plan n° 2	Plan n° 22	
8 095	120	M. Antoine Aukara (bf 1.7.2.3)
8 095	121	M. Terirere Aukara (bf 1.7.2.6)
8 095	121	Mlle Fabiola Aukara (BF 1.7.2.8)

Par arrêté n° 3429 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Napunagateaiho (plan n° 2) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

*Indemnités à déconsigner : 427 086 F CFP ;
Bénéficiaire : M. Teuhi Tinomano (bf 3.1.1.1).*

Par arrêté n° 3430 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Kuratehe (plan n° 1) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia dans l'archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
143 340	Mlle Rosalie Heimana Mohau (bf 1.2.1.4)
143 340	M. Papanui Dimos (bf 1.2.1.9)

Par arrêté n° 3431 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Teahore (plan n° 20) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia dans l'archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
2 887	Mlle Rosalie Heimana Mohau (bf 2.1.2.1.4)
2 887	M. Papanui Dimos (bf 2.1.2.1.9)

Par arrêté n° 3432 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tehaore nécessaire à la construction de l'aérodrome de Tureia. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
494	Mlle Rosalie Heimana Mohau (bf 2.1.2.1.4)
493	M. Papanui Dimos (bf 2.1.2.1.9)

Par arrêté n° 3433 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Toketoke (plan n° 7) nécessaire à la construction de l'aérodrome de Katiu, dans la commune de Makemo. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

*Indemnités à déconsigner : 3 188 F CFP ;
Bénéficiaire : Mlle Floriane Gatién (bf 2.4.1.2).*

Par arrêté n° 3434 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua (plan n° BI f) nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-dessous :

*Indemnités à déconsigner : 78 164 F CFP ;
Bénéficiaire : M. Guillaume Patu (bf 2.2.2.1).*

Par arrêté n° 3435 MET du 11 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tevari 1 et 2, lot 7 (plans n° 5 et n° 6) nécessaire aux travaux d'assainissement des eaux pluviales du quartier Tuuhia à Faa'a. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnité à déconsigner		Bénéficiaire
Plan n° 5	Plan n° 6	
64 400	48 300	
		Mme Olga Raoulx épouse Ly

Par arrêté n° 3648 MET du 15 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Teonepoto cadastrées section A4 n° 146 et n° 163 nécessaires à la construction de l'aérodrome de Faaite, dans l'archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Terres	Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
Teonepoto A4 n° 146	17 077	Mme Maria No Te Hau Harry épouse Taheta (bf 1.1.1.4.2)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	
Teonepoto A4 n° 146	17 077	Mme Karamera Maria Tapi (bf 1.1.1.4.3)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	
Teonepoto A4 n° 146	17 076	M. Keretino Tufaunui (bf 1.1.1.4.6)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	
Teonepoto A4 n° 146	17 076	Mme Hunarii Mihinoa Tufaunui (bf 1.1.1.4.7)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	
Teonepoto A4 n° 146	17 076	Mme Elisapeta Taputapu Tufaunui épouse Poevai (bf 1.1.1.4.8)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	
Teonepoto A4 n° 146	17 076	M. Léonard Tufaunui (bf 1.1.1.4.9)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	
Teonepoto A4 n° 148	17 076	Mlle Justine Raita Tufaunui (bf 1.1.1.4.10)
Teonepoto A4 n° 163	4 264	

Par arrêté n° 3649 MET du 15 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Kairuki nécessaire à la construction de l'aérodrome de Tureia. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

Bénéficiaire : M. Tekahukura Fariki (bf 1.6) ;
Indemnités à déconsigner : 19 866 F CFP.

Par arrêté n° 3650 MET du 15 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Kairuki (plan n° 5) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia dans l'archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

Bénéficiaire : M. Tekahukura Fariki (bf 1.6) ;
Indemnités à déconsigner : 186 892 F CFP.

Par arrêté n° 3651 MET du 15 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Matata (plan n° 23) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Tureia dans l'archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

Bénéficiaire : M. Tekahukura Fariki (bf 1.6) ;
Indemnités à déconsigner : 111 543 F CFP.

Par arrêté n° 3652 MET/DTT du 15 mai 2012.— La licence de taxi n° 1-144 pour la mise en exploitation d'un véhicule sur l'île de Tahiti et rattachée à l'autorisation d'exercer l'activité d'entrepreneur de taxi n° 144 TXT 01, est délivré à M. Noël Hauata, né le 24 décembre 1963 à Makatea (Tuamotu).

Ampliation du présent arrêté est délivrée à M. Noël Hauata sous forme de licence de taxi cartonnée.

Par arrêté n° 3781 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 24) et PV 427 (plan 30) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, dans l'archipel des Australes. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaire
Plan 24	Plan 30	
17 895	12 486	
		M. Rasmus Lenoir

Par arrêté n° 3782 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 42), PV 414 (plan 46), PV 440 (plan 48) et PV 412 (plan 50) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, route d'accès, dans l'archipel des Australes. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner				Bénéficiaire
Plan 42	Plan 46	Plan 48	Plan 50	
410	201	271	4 048	
				M. Rasmus Lenoir

Par arrêté n° 3783 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 42), PV 414 (plan 46), PV 440 (plan 48) et PV 412 (plan 50) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, route d'accès, dans l'archipel des Australes. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner				Bénéficiaires
Plan 42	Plan 46	Plan 48	Plan 50	
409	201	271	4 048	
409	201	271	4 048	Mme Christine Utia
409	201	271	4 048	M. Henri Lenoir
409	201	271	4 048	Mme Nicole Tematahotoa
410	201	271	4 048	M. Angélo Lenoir

Par arrêté n° 3784 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 417 (plan 24) et PV 427 (plan 30) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, dans l'archipel des Australes. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaires
Plan 24	Plan 30	
17 894	12 487	Mme Christine Utia
17 895	12 487	M. Henri Lenoir
17 895	12 487	Mme Nicole Tematahotoa
17 895	12 487	M. Angélo Lenoir

Par arrêté n° 3785 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua (plan n° BI 5), nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
208 438	M. Thomas Patu
78 164	M. Pierre Patu
78 164	M. Raymond Patu

Par arrêté n° 3786 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua (plan n° BI 6), nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papenoo à Mataiea. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-dessous :

*Bénéficiaire : M. Derry Marotau ;
Indemnités à déconsigner : 56 847 F CFP.*

Par arrêté n° 3787 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
998	M. Tekahuitagaroa Teariki (bf 2.1)
1 711	M. Tagihia Maro, mandataire de ses frères et sœurs (bf 3.1)
181	Mlle Uruhei Tapetu Kavera (bf 4.1)
181	M. Tepoa Tamahaere (bf 4.3)
181	M. Tapuni Tamahaere (bf 4.5)
182	Mme Petano Amélie Vahimarae (bf 4.7)
182	M. Tetai Tamahaere (bf 4.10)
182	M. Tuaira Kavera (bf 4.11)
182	M. Magi Tamahaere (bf 4.12)
74	Mlle Sandra Raimata Maro (bf 7.1.1)
74	M. Gabriello Moterauri Rio (bf 7.1.2)
74	M. Jean-Louis Vaiti Rio (bf 7.1.3)
333	Mlle Poura Catherine Antai (bf 7.3.1)
333	Mlle Roti Lydia Antai (bf 7.3.2)

Par arrêté n° 3788 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est

effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
1 997	Mme Petano Maro épouse Teariki (bf 6)
1 996	M. Puraga Maro (bf 8)
1 597	Mme Mokouri Ehumoaana (bf 1.2)
199	M. Temanava Ehumoaana (bf 1.5)
1 598	M. Tehina Ehumoaana (bf 1.7)
200	M. Toniki Ehumoaana (bf 1.9)
20	Mlle Hapai Tereaha Ehumoaana (bf 1.8.1)
20	Mlle Pipikura Ehumoaana (bf 1.8.2)
20	M. Terupe Ehumoaana (bf 1.8.3)
20	M. Jean-Yves Ehumoaana (bf 1.8.4)
20	Mlle Esther Ehumoaana (bf 1.8.5)
20	Mlle Diana Ehumoaana (bf 1.8.6)
20	M. Henri Ehumoaana (bf 1.8.8)
20	Mlle Esméralda Ehumoaana (bf 1.8.9)
20	Mlle Anne-Marie Ehumoaana (bf 1.8.10)

Par arrêté n° 3789 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara (plan n° 38) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
8 888	Mlle Sandra Raimata Maro (bf 7.1.1)
8 888	M. Gabriello Moterauri Rio (bf 7.1.2)
8 888	M. Jean-Louis Vaiti Rio (bf 7.1.3)

Par arrêté n° 3790 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
166	André Taimohoa Teheitaeva (bf. Usu)
50	Tetua Teheitaeva (bf. 7.2.1)
50	Tehetu Ruaragi Teheitaeva (bf. 7.2.2)
50	André Taimohoa Teheitaeva, mandataire de Vani Valentin Teheitaeva (bf. 7.2.3)
50	Teauroa Sylvain Teheitaeva (bf. 7.2.4)
50	Magi Tamahaere, mandataire de Joseph Teheitaeva (bf. 7.2.5)
50	Etienne Teheitaeva (bf. 7.2.6)
50	André Taimohoa Teheitaeva, mandataire de Tamahau Doris (bf. 7.2.7)
50	Marie-Claire Teheitaeva (bf. 7.2.8)
50	André Teheitaeva (bf. 7.2.9)
50	Christine Teheitaeva (bf. 7.2.10)

Par arrêté n° 3791 MET du 16 mai 2012.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua

(plan n° BI f), nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papeete à Mataiea. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
208 433	Mme Joanna Marotau
56 847	Mlle Nadine Marotau

Par arrêté n° 3792 MET du 16 mai 2012. — Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Vaiaua (plan n° BI f), nécessaire aux travaux d'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti reliant Papeete à Mataiea. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-dessous (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
56 847	Mme Kalina Marotau
56 847	Mlle Sylvie Marotau

MINISTÈRE DES RESSOURCES MARINES

ARRETE n° 3661 MRM du 15 mai 2012 portant modification de l'article 1er de l'arrêté n° 3097 MRM du 30 avril 2012 modifiant l'article 5 de l'arrêté n° 1579 PR du 27 avril 2011 portant délégation de signature à M. Jacques Martinique, directeur de cabinet du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture et des technologies vertes.

Le ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1689 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes ;

Vu l'arrêté n° 1764 PR du 26 avril 2011 portant nomination de M. Jacques Martinique en qualité de directeur de cabinet du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes ;

Vu l'arrêté n° 347 PR du 13 avril 2012 portant nomination de Mme Maryline Schilling épouse Dal Farra en qualité de chef de cabinet auprès du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu les nécessités du service,

Arrête :

Article 1er. — Les termes du 1er alinéa de l'article 1er de l'arrêté n° 3097 MRM du 30 avril 2012 sont modifiés comme suit :

- “- lire : les termes de l'article 5 de l'arrêté n° 1579 MRM du 27 avril 2011 ;
- au lieu de : les termes de l'article 5 de l'arrêté n° 1579 PR du 27 avril 2011.”

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Temaui FOSTER.

Par arrêté n° 3593 MRM du 14 mai 2012. — Une licence de pêche professionnelle est accordée à M. Steve Aubert Taumata Samuela, armateur du navire dénommé Hanikea, immatriculé à Papeete sous le numéro PY 4020, pour l'exploitation, dans les conditions fixées par le présent arrêté, des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française.

Le navire défini ci-dessus, à la date de la présentation du permis de navigation, est d'ores et déjà apte à naviguer.

Ses caractéristiques générales sont les suivantes :

- a) *Type* : poti marara armé en pêche ;
- b) *Nationalité* : française ;
- c) *Longueur hors tout* : 6,60 mètres ;
- d) *Largeur hors tout* : 2,38 mètres ;
- e) *Puissance motrice* : 170 CV (diesel) ;
- f) *Nombre et composition de l'équipage* : 1 capitaine.

Les techniques de pêche et les espèces ciblées sont les suivantes :

- a) *Technique(s) ou engin(s) de pêche* : pêche au harpon, à la traîne, à la ligne de fond et à la canne ;
- b) *Espèces ciblées* : petits et grands pélagiques.

M. Steve Aubert Taumata Samuela est soumis aux obligations suivantes :

- tenir à jour un journal de pêche dans lequel sont consignées les activités et les captures journalières et de remettre ce document à la direction des ressources marines tous les trimestres de l'année en cours et au plus tard le 31 janvier de l'année suivante ;
- fournir les informations complémentaires touchant l'activité de pêche et/ou à la contribution du projet à l'emploi, notamment le nombre d'embauche par exploitation et la consommation de carburant.

La validité de la présente licence de pêche est conditionnée par celle du permis de navigation délivré par la direction polynésienne des affaires maritimes pour le navire dénommé Hanikea, PY 4020.

La limite d'éloignement de l'activité doit être conforme à la catégorie de navigation du navire et à la qualification professionnelle du capitaine.

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT**

ARRETE n° 3807 MAA du 16 mai 2012 portant modification de l'arrêté n° 1529 MAA du 21 avril 2011 portant délégation de signature du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, à Mme Valérie Bernier, directrice de cabinet.

Le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1691 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu l'arrêté n° 1743 PR du 19 avril 2011 portant nomination de Mme Valérie Bernier en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 80 PR du 7 février 2012 portant nomination de Mme Michelle Fontaine en qualité de conseiller technique en charge des affaires juridiques auprès du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 359 PR du 23 avril 2012 portant nomination de M. Dominique Muzeau Roux de Badilhac en qualité de chef de cabinet auprès du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— L'article 5 de l'arrêté n° 1529 MAA du 21 avril 2011 est modifié comme suit :

"En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Bernier, les mêmes délégations sont dévolues à M. Dominique Muzeau Roux de Badilhac, chef de cabinet, auprès du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Bernier et de M. Dominique Muzeau Roux de Badilhac, les mêmes délégations sont dévolues à Mme Michelle Fontaine, conseiller technique en charge des affaires juridiques auprès du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme."

Le reste sans changement.

Art. 2.— L'arrêté n° 2572 MAA du 5 avril 2012 est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Louis FREBAULT.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DES MINES**

ARRETE n° 3400 MEM/ENV du 10 mai 2012 autorisant la société Te Matohei à installer et exploiter provisoirement (6 mois) une station de concassage, sise dans la commune de Uturoa (installation de la première classe des installations classées pour la protection de l'environnement).

Le ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines,

Arrête :

Article 1er.— La société (SNC) Te Matohei est autorisée à installer et exploiter provisoirement (6 mois) une station de concassage à compter de la publication dudit arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française. L'installation est implantée dans la commune de Uturoa, île de Raiatea.

Art. 2.— L'installation est implantée sur un terrain référencé comme suit :

Terre/ démembrement	Commune associée	Section	n° parcelle	ha	a	ca	Propriétaire
Hopa dite Farapapa : surplus	Uturoa	AV	69	22	98	47	SNC Te Matohei

Titre Ier - Equipements et caractéristiques

Art. 3.— L'installation relève de la 1re classe de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Les équipements techniques sont répertoriés dans le tableau suivant :

Rubrique	Définition de la rubrique	Equipements de l'installation prévus	Classe
2515	Broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits naturels. La puissance totale des machines est supérieure à 200 kW.	236 kW	1re
2516	Station de transit de produits minéraux pulvérisés non ensachés, sables fillérisés.	Stockage de matériaux concassés	2e
2517	Station de transit de matériaux solides.	Stockage de blocs de cailloux	2e

Titre II - Dispositions générales

Art. 4.— La présente autorisation ne vaut pas permis de travaux immobiliers (permis de construire) ou d'occupation du domaine public.

Art. 5.— Des prescriptions complémentaires peuvent à tout moment être imposées à l'exploitant dans les conditions fixées par le code de l'environnement de la Polynésie française.

Art. 6.— Les installations sont implantées et exploitées conformément aux plans et documents joints à la demande d'autorisation et sous réserve des prescriptions du présent arrêté. Toute modification de ces plans devra, avant réalisation, faire l'objet d'une déclaration au service administratif compétent.

Art. 7.— L'autorisation d'exploiter devient caduque si l'installation n'est pas mise en fonctionnement dans un délai de trois années à compter de sa notification.

Art. 8.— L'exploitant établit et tient à jour un dossier "installation classée" comportant les documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ;
- les plans tenus à jour ;
- l'arrêté d'autorisation initiale et les arrêtés complémentaires ;
- les résultats des mesures sur le bruit, les rapports des visites et contrôles périodiques ;
- les documents énoncés et prévus dans le présent arrêté ;
- le registre d'exploitation visé à l'article 64.

Ce dossier est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées et des organismes chargés des contrôles périodiques.

Art. 9.— En cas d'incendie, le centre des sapeurs-pompiers est alerté immédiatement par l'exploitant. Le numéro d'appel téléphonique est affiché bien en évidence.

Art. 10.— L'exploitant est soumis à l'ensemble des prescriptions du livre II, titre II du code de l'environnement et en particulier celles qui sont relatives au changement d'exploitant, à la caducité de l'arrêté, aux éventuelles modifications des installations, à la cessation d'activité et à la déclaration des accidents.

Titre III - Prescriptions relatives aux activités de concassage, de broyage et de criblage

Art. 11.— La station de concassage est composée de :

- 1 concasseur primaire ;
- 1 concasseur secondaire ;
- 1 broyeur tertiaire ;
- 1 cribleur ;
- des tapis transporteurs ;
- un groupe électrogène de 120 kVA ;
- une citerne de gazole mobile de 500 litres rétentionnée et installée dans un pick-up ;
- un conteneur de stockage de matériels nécessaires au bon fonctionnement du site ;
- 2 cuves d'eau de 5 000 litres chacune ;
- un sanitaire douche lavabo avec un réfectoire...

Art. 12.— Tous les équipements techniques et les engins de chantier en provenance de Tahiti doivent être traitées contre les petites fourmis de feu (PFF) avant leur transfert sur l'île de Raiatea. Les factures liées à ces opérations de traitement sont conservées et tenues à la disposition de l'inspection des installations classées.

Art. 13.— Les appareils de concassage, de broyage et de criblage sont installés sur des socles permettant de limiter les vibrations. Ils sont équipés des moyens de protection et de sécurité.

Art. 14.— Les moteurs des appareils sont équipés de dispositifs permettant d'une part de contrôler leur fonctionnement, et d'autre part en cas d'incident, de mettre rapidement en sécurité les installations (arrêt d'urgence type coup de poing...).

Art. 15.— Les équipements électriques sont reliés à la terre.

Art. 16.— Tous les postes ou parties des installations susceptibles d'engendrer des émissions de poussières sont pourvus de moyens de traitement de ces émissions.

Art. 17.— Les voies de circulation nécessaires à l'exploitation sont réalisées et entretenues de façon à prévenir et à limiter les émissions de poussières et l'accumulation des boues sur les roues des véhicules susceptibles de circuler sur la voie publique. A défaut, une aire de décrochage et de lavage doit être réalisée.

Art. 18.— Les eaux chargées en terre sont collectées et orientées vers un dispositif de décantation et/ou de filtration, avant leur rejet dans le milieu naturel. A l'issue de ce dispositif, les eaux rejetées dans le milieu naturel sont limpides.

Ce bassin de décantation est suffisamment dimensionné pour recueillir ces eaux et permettre une bonne décantation.

Art. 19.— Les eaux de pluie sont récupérées et canalisées dans un réseau naturel d'évacuation de ces eaux.

Art. 20.— Le stockage au sol des produits finis, en cours d'élaboration et des stériles doit être stabilisé de manière à éviter les émissions de poussières.

Art. 21.— Les employés sont formés aux risques liés à leurs postes de travail et sont équipés des moyens de protection individuelle adaptés à leurs postes.

Art. 22.— La zone de concassage est clôturée et l'accès aux équipements techniques est interdit au public.

Titre IV - Prescriptions relatives aux activités connexes

Art. 23.— La citerne de gazole mobile est construite en acier soudable, suivant les règles de l'art et conforme à la norme NF M 88-940 ou NF E 86-255 ou NF M 88-512.

Art. 24.— Elle est incombustible, étanche et présente une résistance suffisante aux chocs accidentels.

Art. 25.— Elle est installée dans un pick-up, rétentionnée et solidement fixée dans la benne.

Art. 26.— Le groupe électrogène est isolé à plus de 8 mètres de toute installation (appareils ...).

Art. 27.— Il est installé et équipé de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou de vibrations susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage.

Art. 28.— Il est disposé dans une cuvette de rétention capable de retenir la totalité du produit stocké dans le réservoir attenant.

Art. 29.— Il est relié à la terre par une liaison équipotentielle.

Titre V - Installations électriques

Art. 30.— Les installations électriques répondent à la norme NF C 15-100, et font l'objet d'une attestation délivrée par le constructeur ou l'entrepreneur l'indiquant. Cette attestation est transmise dès sa réception par l'exploitant à l'inspection des installations classées.

Art. 31.— L'installation électrique est élaborée, réalisée et entretenue conformément aux dispositions de la réglementation des installations électriques dans les établissements susceptibles de présenter des risques d'explosion.

Art. 32.— Les installations électriques font l'objet d'une vérification, à la mise en service, puis tous les ans, par un technicien ou par une société spécialisée. Les installations électriques sont en outre régulièrement surveillées et entretenues en bon état par un personnel qualifié.

Les rapports de contrôle sont conservés et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Art. 33.— Des dispositifs nécessaires pour permettre en cas de besoin de mettre hors tension l'installation électrique sont pourvus. Ils sont placés à des endroits facilement accessibles par le personnel responsable.

Titre VI - Protection contre l'incendie

Art. 34.— Toutes les dispositions nécessaires sont prises pour permettre de combattre immédiatement et efficacement tout commencement d'incendie par la mise en place :

- de systèmes d'arrêt d'urgence permettant de mettre en sécurité les installations ;
- de moyens d'intervention incendie fixes et mobiles (extincteurs...).

Art. 35.— Tout personnel même intérimaire dispose des consignes de sécurité à observer en cas d'incendie. L'exploitant s'assure que ces consignes sont bien assimilées par le personnel.

Art. 36.— Dans les zones à risque, il est interdit de fumer, d'y allumer ou d'y introduire sous forme quelconque une flamme et d'y effectuer des travaux de réparation susceptibles de produire des étincelles, sauf pour la réalisation de travaux d'entretien réalisés sous la responsabilité de l'exploitant.

Art. 37.— Cette interdiction est affichée de façon apparente aux abords de chaque lieu précédemment défini.

Art. 38.— Toutes les installations intéressant la sécurité, notamment les dispositifs de signalisation, les moyens de lutte contre l'incendie sont inspectés dans le courant de l'année.

Art. 39.— Le personnel est initié à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie et entraîné périodiquement.

Art. 40.— Afin d'éviter toute propagation d'incendie, les plates-formes sont débroussaillées et dégagées en permanence de végétaux et de matériaux combustibles.

Art. 41.— En cas d'incendie, le centre des sapeurs-pompiers le plus proche est alerté immédiatement par l'exploitant, le numéro d'appel téléphonique est affiché bien en évidence sur le site.

Art. 42.— Une consigne écrite indique les modalités d'entretien et la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident.

Art. 43.— Les consignes suivantes sont affichées bien en vue et au regard de tous :

- le numéro d'appel des sapeurs-pompiers (18 et/ou autres...);
- l'adresse du centre de secours de premier appel ;
- les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.

Art. 44.— En cas d'incendie, le site est défendu par les moyens minimums suivants :

- une citerne d'eau de 5 mètres cubes destinée uniquement à la lutte incendie, et équipée d'un raccord pompier. Le positionnement de la cuve et le type de raccord devront être validés par les sapeurs-pompiers de Uturoa ;
- un poteau incendie normalisé implanté à 200 mètres du site ;
- un extincteur de 50 kilogrammes sur roue ;
- 1 extincteur ABC de 9 kilogrammes placé à proximité des concasseurs primaire et secondaire ;
- 1 extincteur ABC de 9 kilogrammes placé à proximité du cribleur ;
- 1 extincteur ABC de 9 kilogrammes placé à proximité du groupe électrogène ;
- 1 extincteur de CO₂ de 5 kilogrammes placé à proximité de l'armoire électrique ;
- de kits anti-pollution ;
- et des stocks d'agrégats.

Art. 45.— Le site est équipé d'une alarme sonore : le signal sonore d'alarme générale est distinct des autres signaux utilisés sur le site, et est audible en tout point, le temps de l'évacuation, avec une autonomie minimale de 5 minutes.

Art. 46.— Les eaux contaminées par les eaux de lutte incendie sont collectées et ne sont pas à l'origine d'une pollution des eaux de surface ou du sous-sol.

Titre VII - Protection de l'environnement

Art. 47.— Les déchets et résidus produits sur le site sont collectés et stockés dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention des envols, infiltration dans le sol, odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement, et sont élimés selon une procédure autorisée en Polynésie française.

Art. 48.— Toutes les dispositions sont prises pour limiter les quantités de déchets produites par l'installation, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation possibles.

L'exploitant enregistre pour tous les déchets la nature, la quantité, la destination et le nom de l'organisme les prenant en charge.

Art. 49.— Ces informations sont consignées dans un registre conservé à jour et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Art. 50.— Le brûlage de tout déchet sur le site est strictement interdit.

Art. 51.— Les factures liées aux opérations d'enlèvement et de traitement de tout rejet ou déchet sont conservées et tenues à la disposition de l'inspection des installations classées.

Art. 52.— L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine d'une pollution, même des eaux de surface ou du sous-sol.

Art. 53.— Toutes les dispositions sont prises pour qu'il ne puisse y avoir en cas d'accident, tel que rupture de récipient, de déversement direct de matières dangereuses ou insalubres vers les milieux naturels (sols, lagon, etc.).

D'une manière générale, le fonctionnement des installations classées n'est pas à l'origine d'une pollution des eaux de surface ou profondes.

Art. 54.— Les sols susceptibles de comporter des égouttures d'hydrocarbures ou d'huiles sont étanches et conçus pour permettre la collecte de ces égouttures.

Art. 55.— Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité totale des réservoirs associés.

Cette disposition n'est pas applicable aux bassins de traitement des eaux résiduaires.

La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation qui est maintenu fermé. L'étanchéité du (ou des) réservoir(s) associé(s) doit pouvoir être contrôlée à tout moment.

Les produits récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés que dans des conditions conformes au présent arrêté ou sont éliminés comme les déchets.

Les réservoirs ou récipients contenant des produits incompatibles ne sont pas associés à une même rétention.

Art. 56.— L'exploitant dispose des documents lui permettant de connaître la nature et les risques des produits dangereux ou polluants présents sur le site, les fiches de données de sécurité permettent de satisfaire à cette obligation.

À l'intérieur de l'installation classée autorisée, les fûts, réservoirs et autres emballages portent en caractères très lisibles le nom des produits et les symboles de danger.

Art. 57.— Il est interdit d'émettre dans l'atmosphère des fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières odorantes, toxiques ou corrosives, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique, à la production agricole, à la bonne conservation des monuments et à la beauté des sites.

Titre VIII - Protection contre les nuisances sonores

Art. 58.— L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou vibrations gênantes pour l'environnement. En particulier, tout moteur, transformateur, appareil mécanique, ventilateur, transmission, machine, etc., est installé et aménagé de telle sorte que son fonctionnement ne puisse être de nature à compromettre la santé, la sécurité ou la tranquillité du voisinage par un bruit excessif ou par des trépidations anormales.

Art. 59.— Le bruit exprimé en dB (A) et mesuré en tout point de la limite de propriété ne dépasse pas les valeurs suivantes :

Zone	Jour (jours ouvrables : de 7 heures à 20 heures)	Nuit (tous les jours : de 20 heures à 7 heures) Dimanches et jours fériés
Zone résidentielle suburbaine	60	50

Art. 60.— Au sens du présent arrêté, on entend par :

- **Bruit ambiant** : bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources, proches et éloignées ;
- **Bruit particulier** : composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant, notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Ce peut être, par exemple, un bruit dont la production ou la transmission est inhabituelle dans une zone résidentielle.

- **Bruit résiduel** : bruit ambiant en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s) objet(s) de la requête considérée ;
- **Emergence** : différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel ;
- **Niveau global équivalent (Leq)** : niveau de pression acoustique pondéré A moyen sur une durée d'observation ;
- **Niveau acoustique fractile ou indice fractile (L50)** : niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle de temps considéré.

Les mesures de bruit sont réalisées conformément à la méthode dite "de contrôle" de la norme NF S 31-010.

Les mesures de bruit ambiant sont effectuées dans des conditions représentatives du fonctionnement de l'installation, sur une durée d'une demi-heure au moins.

L'émergence est calculée à partir du niveau global équivalent. Néanmoins, il sera également déterminé le niveau acoustique fractile L50. Si, pour la mesure du bruit résiduel, la différence entre le Leq et le L50 est supérieure à 5 dB (A), on utilise alors comme indicateur d'émergence la

différence entre les indices fractiles L50 calculés sur le bruit ambiant et le bruit résiduel.

L'émergence tolérée au niveau des tiers est :

- de 5 dB (A) le jour de 7 heures à 20 heures ;
- de 3 dB (A) la nuit de 20 heures à 7 heures, le dimanche et les jours fériés.

Le contrôle de l'émergence est effectué aux emplacements où la gêne est ressentie, en tenant compte de l'utilisation normale ou habituelle des lieux.

Art. 61.— Lorsque plusieurs installations classées, soumises à autorisation au titre des rubriques différentes sont situées au sein d'un même établissement, le niveau de bruit global émis par ces installations respecte les valeurs ci-dessus.

Art. 62.— Des contrôles annuels sont réalisés par un organisme ou une personne qualifiée, à l'initiative et aux frais de l'exploitant. Ces contrôles sont réalisés durant les horaires d'ouvertures, en limite de propriété de l'installation classée. Les résultats sont transmis annuellement à l'inspection des installations classées.

L'inspection des installations classées peut demander que des contrôles supplémentaires de la situation acoustique soient effectués par un organisme ou une personne qualifiée.

Art. 63.— L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Titre IX - Exploitation et entretien

Art. 64.— Un registre d'exploitation, tenu à jour, est maintenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Sur ce registre sont notamment inscrits :

- le nom du responsable de l'exploitation ;
- les consignes de sécurité et d'incendie ;
- les essais de fonctionnement, entretiens et vérifications prévus ;
- les incidents concernant l'utilisation des signaux sonores et, d'une manière générale, toute intervention effectuée en vue de la sécurité de l'établissement.

Art. 65.— Des consignes de sécurité et d'incendie élaborées par l'exploitant sont portées sur le registre prévu et affichées à l'intérieur de l'installation de manière que les usagers en prennent connaissance.

Ces consignes préciseront notamment :

- les mesures d'urgence à prendre et les moyens d'intervention à mettre en oeuvre en cas d'incendie ;
- les interdictions à respecter.

Art. 66.— Toutes les installations intéressant la sécurité, notamment les dispositifs de signalisation, les systèmes d'alarme, les moyens de lutte contre l'incendie sont régulièrement inspectés, au moins une fois par an, par un technicien qualifié. Des essais de fonctionnement sont faits deux fois par an.

Titre X - Prescriptions relatives à la remise en état en fin d'exploitation

Art. 67.— Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, son exploitant informe la direction de l'environnement et place son site dans un état tel qu'il ne peut porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article D. 221-1 du code de l'environnement :

- les installations sont démontées ;
- tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets sont valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées ;
- les réservoirs et les canalisations de liquides susceptibles de polluer les eaux sont vidés, nettoyés, dégazés et le cas échéant décontaminés, puis neutralisés par un solide physique inerte, sauf si ils ont été retirés, découpés et ferrailés vers des installations dûment autorisées au titre des installations classées.

Le produit utilisé pour la neutralisation, doit recouvrir toute la surface de la paroi interne des contenants si ces derniers sont laissés sur place et posséder à terme une résistance suffisante pour empêcher l'affaissement du sol en surface.

Une neutralisation à l'eau peut être tolérée lors d'une cessation d'activité temporaire. Une ré-épreuve est effectuée avant la remise en service de l'exploitation. Une neutralisation à l'eau ne peut excéder 24 mois.

Titre XI - Contrôle de l'installation classée autorisée

Art. 68.— L'inspection des installations classées est chargée du contrôle de l'installation autorisée et peut à tout moment la visiter. De même, l'inspection des installations classées peut demander au pétitionnaire tous renseignements complémentaires, qu'elle juge utiles.

Art. 69.— Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté, l'inspection des installations classées peut demander, en cas de besoin, que des contrôles spécifiques, des prélèvements et analyses soient effectués par un organisme dont le choix est soumis à son approbation s'il n'est pas agréé à cet effet, dans le but de vérifier le respect des prescriptions réglementaires concernant les installations classées. Les frais occasionnés par ces contrôles sont supportés par l'exploitant.

Art. 70.— Le directeur de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 mai 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'environnement,
Engel RAYGADAS ZAVALA.

ARRETE n° 3766 MEM/ENV du 16 mai 2012 autorisant M. Francis Courde à exercer une activité d'approche des baleines et autres mammifères marins dans les eaux de Tahiti et Moorea avec le navire Chipri (PY 13998).

Le ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1692 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre de l'environnement, de l'énergie et des mines ;

Vu la délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003 portant création de la direction de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 7201 MEM/ENV du 12 octobre 2011 portant délégation de signature à M. Engel Raygadas Zavala, directeur de l'environnement ;

Vu l'arrêté n° 306 CM du 20 février 2008 modifiant les articles A. 121-1 et suivant du code de l'environnement relatif aux espèces ;

Vu la demande de M. Francis Courde en date du 1er mars 2012,

Arrête :

Article 1er.— M. Francis Courde est autorisé à exercer une activité d'approche des baleines et autres mammifères marins dans les eaux de Tahiti et Moorea, conformément aux prescriptions édictées dans le code de l'environnement, et notamment de l'article A. 121-35 à l'article A. 121-43.

Art. 2.— L'autorisation d'approche est consentie pour une période d'un an, à compter de la date de publication de l'arrêté d'autorisation au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 3.— La présente autorisation est liée à la validité du permis de navigation des navires de numéro d'immatriculation (PY) 13998 (Chipri).

Art. 4.— M. Francis Courde s'engage à tenir un registre dans lequel sont consignées, au fur et à mesure, toutes les opérations d'observations de spécimens, conformément à l'article A. 121-37 du code de l'environnement.

Art. 5.— Les agents de la direction de l'environnement sont habilités à contrôler ce registre et à constater toute infraction relative à la réglementation sur la protection des mammifères marins.

Art. 6.— M. Francis Courde s'engage à respecter ces prescriptions sous peine de retrait de la présente autorisation.

Art. 7.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Pour le ministre et par délégation
Le directeur de l'environnement,
Engel RAYGADAS ZAVALA.

MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SOLIDARITE

ARRETE n° 3812 MSS/DSP du 16 mai 2012 portant constitution du conseil de discipline de la formation aide-soignante au titre de l'année scolaire 2012.

Le ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1693 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service de la santé publique dénommé "direction de la santé" ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 portant organisation de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 2171 CM du 28 décembre 2011 portant nomination de M. le docteur Jean Marc Pujo en qualité de directeur de la santé à compter du 1er janvier 2012 ;

Vu l'arrêté n° 9921 MSS du 30 décembre 2011 modifié portant délégation de signature à M. le docteur Jean Marc Pujo, directeur de la santé, et à certains agents de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 1532 CM du 17 septembre 2009 modifié portant repositionnement de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault au sein du service de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 1578 CM du 18 septembre 2009 relatif au diplôme d'aide-soignant(e),

Arrête :

Article 1er.— Le conseil de discipline de la formation aide-soignante 2012 est constitué comme suit :

- le directeur de la santé ou son représentant, *président* ;
- le directeur de l'IFPS "Mathilde-Frébault" ou son représentant ;

- un infirmier ou un cadre de santé enseignant permanent de l'IFPS "Mathilde-Frébault", responsable de la formation ou son suppléant, siégeant au conseil pédagogique : Mme Irène Allard ;
- l'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil pédagogique ou son suppléant : Mlle Heipua Tuahine ;
- un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil pédagogique ou son suppléant : M. Torea Dujarrier.

Art. 2.— Le directeur de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint de la santé,
Maurice YUNE.

Par arrêté n° 3660 MSS/DSP du 15 mai 2012.— L'abandon de formation de M. Yanesh Salmon, étudiant en soins infirmiers de 1^{re} année à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault, issu de la promotion 2011-2013, est prononcé à compter du 17 avril 2012.

Par arrêté n° 3811 MSS/DSP du 16 mai 2012.— La démission de Mlle Renata Teriitapunui de la formation aide-soignante promotion 2012, dispensée à l'IFPS "Mathilde-Frébault", est prononcée à compter du 1^{er} mai 2012.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DES ARCHIPELS
ET DES TRANSPORTS INTERINSULAIRES**

ARRETE n° 3698 MDA du 15 mai 2012 portant modification de la délégation de signature à Mlle Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes.

Le ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1696 PR du 7 avril 2011 relatif aux attributions du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie ;

Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 1434 CM du 8 décembre 2006 modifié portant autorisation de la prise en charge des frais de transport dans le cadre des commissions de visite de sécurité des navires ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu l'arrêté n° 4629 MDA du 16 août 2012 portant délégation de signature à Mlle Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1^{er}.— L'article 4 de l'arrêté n° 4629 MDA du 16 août 2011 est remplacé comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des affaires maritimes polynésiennes, des délégations de signature sont accordées aux agents ci-dessous désignés, dans la limite de leurs attributions et dans le respect des instructions du chef de service :

- Mlle Marianne Heches, responsable de la cellule sécurité des navires, navigation et espace maritime, est habilitée à signer les titres de navigation des navires de plaisance, le formulaire d'accusé de réception des demandes d'immatriculation de navires, les correspondances et actes courants ainsi que les notifications des actes visés au paragraphe 4.1 et 5.1 de l'article 2 ci-dessus ;
- M. James Adams, contrôleur chargé de la sécurité des navires, est habilité à signer les notifications des actes et documents visés au paragraphe 5.1 de l'article 2 ci-dessus ;
- M. Charles Law, responsable de la cellule formation, est habilité à signer les correspondances et actes courants, ainsi que les actes visés au paragraphe 3.1, 3.2, 3.3 de l'article 2 ci-dessus.

Art. 2.— La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mai 2012.
Daniel HERLEMME.

Par arrêté n° 3764 MDA du 16 mai 2012.— L'Office des postes et télécommunications est autorisé à occuper pour une durée de trois (3) ans renouvelable une surface totale de 1,80 mètre carré dépendante du domaine public aéroportuaire de Huahine (îles Sous-le-Vent) dans le cadre de l'exploitation de cabines téléphoniques publiques.

La présente autorisation précaire et révocable est particulière à l'Office des postes et télécommunications et n'est transmissible à aucune autre personne physique ou morale.

Elle prend effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Toute cession ou location sera nulle de plein droit.

Les conditions d'occupation du domaine public aéroportuaire de Huahine (îles Sous-le-Vent) par l'Office des postes et télécommunications font l'objet d'un cahier des charges auquel est annexé le plan d'occupation agréé correspondant.

La présente occupation du domaine public aéroportuaire de Huahine (îles Sous-le-Vent) donne lieu au versement de la redevance annuelle comme fixée par l'arrêté n° 1277 CM du 30 juillet 2010, laquelle s'élève à 24 000 F CFP (*vingt-quatre mille francs CFP*).

Par arrêté n° 3765 MDA du 16 mai 2012.— L'Office des postes et télécommunications est autorisé à occuper pour une durée de trois (3) ans renouvelable une surface totale de 1,80 mètre carré dépendante du domaine public aéroportuaire de Moorea-Temae (îles du Vent) dans le cadre de l'exploitation de cabines téléphoniques publiques.

La présente autorisation précaire et révocable est particulière à l'Office des postes et télécommunications et n'est transmissible à aucune autre personne physique ou morale.

Elle prend effet à compter du 1er juillet 2011.

Toute cession ou location sera nulle de plein droit.

Les conditions d'occupation du domaine public aéroportuaire de Moorea-Temae (îles du Vent) par l'Office des postes et télécommunications font l'objet d'un cahier des charges auquel est annexé le plan d'occupation agréé correspondant.

La présente occupation du domaine public aéroportuaire de Moorea-Temae (îles du Vent) donne lieu au versement de la redevance annuelle comme fixée par l'arrêté n° 1696 CM du 4 novembre 2011, laquelle s'élève à 24 000 F CFP (*vingt-quatre mille francs CFP*).

ACTES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

AVIS n° 126 du 9 mai 2012 sur la proposition de loi du pays visant à l'amélioration du statut professionnel des journalistes.

Saisine du Président de la Polynésie française,

Rapporteurs : Mme Alice Pratz-Schoen et M. Joël Carillo.

Vu les dispositions de l'article 151 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la saisine n° 1084-2012 APF/SG/SS/mct du 12 avril 2012 du président de l'assemblée de la Polynésie française reçue le 13 avril 2012, sollicitant l'avis du CESC sur une proposition de loi du pays visant à l'amélioration du statut professionnel des journalistes ;

Vu la décision du bureau réuni le 16 avril 2012 ;

Vu le projet d'avis de la commission "Education-Emploi" en date du 3 mai 2012 ;

Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du 9 mai 2012, l'avis dont la teneur suit :

I - Objet

La présente saisine, soumise à l'avis du Conseil économique social et culturel de la Polynésie française (CESC), a pour objet une proposition de loi du pays visant à l'amélioration du statut professionnel des journalistes.

Aux termes de l'exposé des motifs, le législateur entend combler une lacune du droit du travail polynésien en introduisant des dispositions favorables et protectrices pour le journaliste professionnel en cas de rupture du contrat de travail.

Dans un contexte électoral animé et une crise économique durable qui n'épargne pas le monde de la presse, le législateur souhaite s'assurer de l'indépendance du journaliste dans l'exercice de sa profession.

Cette proposition de loi du pays serait de nature à garantir les principes constitutionnels de pluralisme de l'information et de libre communication des pensées et des opinions.

II - Observations et recommandations

L'examen de la proposition de loi du pays soumise à l'avis du CESC appelle les observations et recommandations suivantes :

1° Les journalistes professionnels en Polynésie française sont en attente d'un véritable statut

Le CESC rappelle que les journalistes jouent un rôle d'information fondamental pour le public et le citoyen. Il a pour mission de collecter, travailler et diffuser l'information afin d'éclairer le lecteur. Il doit pouvoir exercer sa profession librement et de manière indépendante.

La spécificité du métier de journaliste est aujourd'hui reconnue dans le droit du travail polynésien à travers les articles 7311-1 à 7311-4 du code du travail polynésien. Ces articles délimitent et définissent le champ d'activité et le métier de journaliste professionnel.

Le CESC constate que le cadre de la loi en Polynésie française reste limité, que la reconnaissance d'une charte n'a pas été opérée par la profession et qu'aucune convention collective spécifique ne règle l'application du statut des journalistes professionnels en Polynésie française.

La convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication signée en 1992 prévoit dans son article 121 que :

"Dans l'attente de la signature d'une convention collective propre aux journalistes, les dispositions de la convention du 31 décembre 1975 ainsi que ses annexes et avenants continuent à s'appliquer à cette catégorie de personnel."

Depuis 1992, les journalistes n'ayant jamais suscité la rédaction d'un statut ni saisi les partenaires sociaux en ce sens, la convention collective propre à la profession de journaliste n'a jamais vu le jour.

Ainsi, les dispositions de la convention collective du 31 décembre 1975 restent en l'état, applicables aux journalistes professionnels en Polynésie française à ce jour.

2° Une proposition de loi du pays qui entend combler les lacunes du code du travail et défendre l'indépendance du journalisme

En France métropolitaine, la loi Brachard de 1935 a introduit dans le code du travail métropolitain des dispositions favorables visant à protéger le journaliste dans le cas de rupture du contrat de travail et une commission arbitrale chargée de déterminer l'indemnité due dans certaines conditions.

A l'image du code du travail métropolitain, le législateur entend combler une lacune du droit du travail polynésien en introduisant des dispositions protectrices et favorables au journaliste professionnel en cas de rupture du contrat de travail.

Par ailleurs, dans une période électorale animée en Polynésie française et un contexte de crise économique menaçant qui n'épargne pas le monde de la presse, le rachat éventuel des deux principaux journaux de la presse écrite locale est évoqué. Cette situation n'a pas pu manquer d'interpeller le législateur.

Dans ce contexte, le législateur entend garantir par une loi du pays l'indépendance des journalistes de la presse écrite dans l'exercice de leur profession en introduisant dans le code du travail polynésien les clauses de cession et de conscience.

La clause de cession prévoit ainsi qu'en cas de cession effective d'une entreprise de presse écrite, le journaliste a la possibilité de démissionner tout en bénéficiant d'un régime indemnitaire favorable applicable au licenciement (maximum de 15 mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté, au-delà une commission arbitrale est saisie pour déterminer l'indemnité), alors que la rupture du contrat de travail est à son initiative.

De même, en cas de changement de ligne éditoriale, le journaliste peut invoquer la clause de conscience lui permettant de démissionner en bénéficiant du régime indemnitaire applicable au licenciement.

3° La proposition de loi du pays soumise à l'avis du CESC reste lacunaire et inique

A) Préambule sur l'indépendance du journalisme et ses ressorts en Polynésie française

Le CESC rappelle que la presse est un secteur d'activité dont l'existence et le développement dépendent de la présence de lecteurs.

En Polynésie française, le marché de la presse écrite est relativement étroit, le bassin de lectorat est estimé à environ 30 000 personnes. Cette situation limite les économies d'échelle et ne favorise pas le développement de la concurrence dans le secteur de la presse quotidienne écrite.

A ce jour, les entreprises de presse écrite sont peu nombreuses en Polynésie française. Les deux principaux

quotidiens de presse écrite "La Dépêche de Tahiti" et les "Nouvelles de Tahiti" appartiennent à une seule et même entité financière.

Dans ce contexte, l'indépendance de la rédaction vis-à-vis des actionnaires et des principaux clients annonceurs peut évidemment susciter des interrogations et des inquiétudes.

Il ressort que les conditions concrètes et le degré d'indépendance du journalisme restent difficiles à évaluer, ils se déterminent par le jeu des forces financières, politiques et sociales en présence en Polynésie française.

La proposition de loi du pays du législateur n'est pas de nature à répondre à elle seule aux questions de fond qui ont trait à l'indépendance et au pluralisme de la presse et des médias en Polynésie française qui ont parfois subi des formes de censures, de pressions ou d'influences.

B) La proposition de texte n'a pas fait l'objet de consultations et risque de créer des situations iniques dans le milieu de la presse

Le CESC déplore que la proposition de loi du pays n'ait pas fait l'objet de consultations auprès des services techniques du pays (direction du travail) et de l'Etat (tribunal du travail) concernés par cette proposition de loi du pays.

Les améliorations proposées par le législateur dérogent au droit commun en proposant des dispositions plus favorables aux journalistes de la presse écrite. Le CESC constate que ces améliorations visent uniquement les journalistes de la presse écrite et électronique, et ne concernent pas la presse audio et audiovisuelle.

Ce faisant, les dispositions proposées sont de nature à créer des inégalités de traitement non fondées entre les journalistes professionnels utilisant des supports de diffusion différents (presse audio et audiovisuelle).

Par ailleurs, dans le cadre d'une rupture de contrat et plus particulièrement d'une démission, la proposition de loi du pays accorde des indemnités disproportionnées aux journalistes par rapport aux autres salariés.

Le législateur invoque l'article 31 de la loi organique n° 2004-192 portant statut d'autonomie de la Polynésie française qui dispose que la communication audiovisuelle est une compétence de l'Etat. La Polynésie française peut seulement participer à l'exercice de cette compétence.

A ce titre, le CESC considère que le législateur aurait dû consulter les partenaires sociaux, les services techniques du pays et de l'Etat sur ces questions pour déterminer le champ d'application, les conditions et modalités d'amélioration du statut de journaliste professionnel en Polynésie française. Le dialogue social mérite ainsi d'être réamorcé en ce sens.

C) Le dialogue social mérite d'être réamorcé pour compléter et améliorer le statut du journaliste professionnel en Polynésie française

Le CESC rappelle que la convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication signée en 1992 prévoit dans son article 121 qu'une convention propre au métier de journaliste soit créée.

Il n'en est rien aujourd'hui, la convention collective propre au métier de journaliste professionnel en Polynésie française n'a jamais vu le jour.

Le CESC invite à une réflexion et propose que le dialogue s'installe entre les partenaires sociaux, de concert avec la Société des journalistes, sur les conditions de réalisation d'un véritable statut de journaliste professionnel, définissant l'ensemble des conditions d'exercice de cette profession en Polynésie française au regard de ses spécificités reconnues (champ d'application, carte de presse, rémunération, représentativité, rupture du contrat, etc.).

D) La responsabilité des journalistes vis-à-vis du citoyen mérite l'application d'une charte

Le CESC rappelle que la liberté de la presse et son indépendance sont des principes fondamentaux qui doivent être garantis.

Ces principes doivent aussi être conciliés avec l'exigence d'une responsabilité reconnue des journalistes vis-à-vis du public et du citoyen.

La charte de Munich ou déclaration des droits et des devoirs des journalistes adoptée par la plupart des syndicats de journalistes d'Europe définit les principaux droits et devoirs des journalistes.

Cette charte proclame notamment le droit à la libre expression et rappelle que la responsabilité des journalistes à l'égard du public prime sur toute autre responsabilité.

Dans l'intérêt du lecteur et du citoyen, le CESC considère que le journaliste doit informer le public en respectant les principes de déontologie de la profession et en particulier celui du respect de la vérité.

A ce titre, il soutient que l'exercice de la profession de journaliste en Polynésie française doit nécessairement et explicitement être associé au respect d'une charte. Le CESC invite tous les journalistes professionnels à adhérer et à respecter la charte de Munich de 1971.

L'examen détaillé article par article de la proposition de loi du pays soumise à l'avis du CESC appelle les observations et recommandations suivantes :

A l'article LP. 7311-4-1, qui définit les durées de préavis, le CESC relève après consultation de la direction du travail, que le dernier alinéa recopié sur la réglementation métropolitaine, se révèle inadapté à la réglementation locale.

En effet, le dernier alinéa renvoie aux dispositions de droit commun applicables en Polynésie française (article 1222-1 du code du travail), lesquelles prévoient des niveaux d'ancienneté qui diffèrent largement de ceux de la métropole.

Par ailleurs, l'ancienneté est calculée en fonction de la catégorie professionnelle en Polynésie française : ouvriers, employés et cadres, contrairement à la métropole.

A l'article LP. 7311-4-2, le CESC considère que les partenaires sociaux devraient convenir au préalable de critères objectifs pour définir le niveau d'indemnisation.

A l'article LP. 7311-4-3, l'intervention du président du tribunal du travail est prévue pour désigner le président de

la commission arbitrale lorsque les parties ne s'entendent pas pour le choisir.

Le CESC relève que le législateur en Polynésie française empiète sur un champ de compétence appartenant à l'Etat. Il déplore que le président du tribunal du travail en Polynésie française n'ait pas été consulté au préalable pour sa participation à la désignation du président de la commission arbitrale.

Par ailleurs le CESC considère que le deuxième alinéa n'est pas suffisamment précis sur la composition de la commission paritaire quant à ses règles de fonctionnement.

A l'article LP. 7311-4-4, le CESC considère que les indemnités octroyées au journaliste professionnel souhaitant rompre son contrat de travail pour les motifs évoqués dans les points 1 (cession du journal) et 2 (cessation de la publication) ne sont absolument pas justifiées.

III - Conclusion

Le CESC est très attaché aux principes de liberté de la presse et de son indépendance.

Néanmoins, la proposition de loi du pays soumise à l'avis du CESC ne répond pas aux enjeux du journalisme professionnel, en particulier à l'indépendance du journaliste, pour les raisons évoquées précédemment. Elle n'aborde pas non plus la nécessité de respecter des principes éthiques.

L'objectif "de pluralité, de neutralité et d'impartialité des journaux et des journalistes" affiché par le législateur est dévoyé en vue d'accorder des indemnités financières à la profession de journaliste de la presse écrite et électronique.

Cette proposition de loi du pays imposée sans concertation avec les partenaires sociaux est inacceptable car contraire aux usages établis. L'évolution prétendue du statut professionnel des journalistes aurait dû se faire dans le cadre de négociations conventionnelles.

Compte tenu des observations qui précèdent, le CESC émet un avis défavorable à la proposition de loi du pays qui lui est soumise.

DECISION n° 2012-2 CESC du 21 mai 2012 portant modification n° 1 du budget du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205-AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2012-5 APF du 28 mars 2012 portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012 ;

Vu l'arrêté n° 489 CM du 11 avril 2012 portant répartition prévisionnelle n° 4-2012 des crédits de paiement du budget d'investissement de l'exercice 2012 ;

Vu la lettre n° 347-2012 CESC du 23 avril 2012 portant convocation des membres de la commission du budget ;

Vu la lettre n° 356-2012 CESC du 27 avril 2012 portant convocation en séance plénière des membres du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Dans sa séance du 2 mai 2012,

Décide :

Article 1er.— Le budget d'investissement du Conseil économique, social et culturel est modifié comme suit (en F CFP) :

En recette

Chapitre	Article	Libellé	Montant
900	204	Subvention d'investissement 2012	24 000 000
		<i>Total chapitre 900</i>	<i>24 000 000</i>

En dépense

Chapitre	Article	Libellé	OP	Montant
900	218	Aménagement de construction	x.2012	22 000 000
	213	Matériel de bureau	x.2012	2 000 000
		<i>Total chapitre 900</i>		<i>24 000 000</i>

Art. 2.— Le président du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2012.

Le président,
Jean TAMA.

DECISION n° 2012-2 CESC/PR du 16 mai 2012 portant délégation de pouvoirs d'ordonnateur du président du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française.

Le président du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur du Conseil économique, social et culturel du 3 novembre 2005 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2011-1 CESC/PR du 3 décembre 2011 prenant acte de l'élection du président du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2011-2 CESC/PR du 3 décembre 2011 prenant acte de l'élection des membres du bureau du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française,

Décide :

Article 1er.— M. Roland Oldham, premier vice-président du Conseil économique, social et culturel, reçoit délégation de pouvoirs d'ordonnateur pour les dépenses imputables au budget du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française, pendant l'absence du président de l'institution, du 17 au 26 mai 2012 inclus.

Art. 2.— Le premier vice-président du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 mai 2012.
Jean TAMA.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DU POUVOIR CENTRAL****DECRET n° 2012-680 du 7 mai 2012 relatif au bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires dénommé "Cassiopée".**

Publics concernés : représentant national auprès d'Eurojust, délégués du procureur, réservistes des services judiciaires, agents de la protection judiciaire de la jeunesse, bureaux d'aide aux victimes.

Objet : bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires « Cassiopée », accès aux données, échanges avec d'autres applications.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : ce décret complète les dispositions réglementaires du code de procédure pénale relatives au traitement automatisé dénommé « Cassiopée ».

Il met notre droit en conformité avec les décisions du Conseil Eurojust en permettant au représentant national auprès d'Eurojust d'accéder à l'application Cassiopée.

Il permet l'accès aux délégués du procureur et aux réservistes des services judiciaires aux fins de consultation et de mise à jour des données contenues dans le traitement pour les procédures dont ils sont saisis par l'autorité judiciaire.

Certains fonctionnaires de la protection judiciaire de la jeunesse pourront également accéder directement au traitement, pour les besoins exclusifs de leur mission, mais sans possibilité de modifier les informations contenues dans le traitement Cassiopée.

Les personnels des associations d'aide aux victimes intervenant dans les bureaux d'aide aux victimes pourront sous certaines conditions être rendus destinataires de ces informations, sans pour autant bénéficier d'un accès direct au traitement.

Par ailleurs, ce décret prévoit la mise en relation entre le casier judiciaire national et Cassiopée afin de faciliter les transmissions. Il contient des dispositions destinées à assurer la traçabilité de la plupart des actions réalisées sur Cassiopée.

Enfin, il sera possible aux magistrats et greffiers de consulter des données contenues dans Cassiopée afin de procéder à l'examen de la situation des personnes susceptibles d'être inscrites sur la liste annuelle des citoyens assesseurs, conformément à l'article 10-5 du code de procédure pénale.

Références : le texte modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la décision n° 2009/426/JAI du Conseil du 16 décembre 2008 sur le renforcement d'Eurojust et modifiant la décision n° 2002/187/JAI instituant Eurojust afin de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité ;

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment son article R. 123-14 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 10-5, 39-1, 41, 48-1, R. 2-6, R. 15-33-66-4 à R. 15-33-66-12 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010, notamment son article 164 portant création des réserves judiciaires ;

Vu le décret n° 2011-946 du 10 août 2011 relatif aux réserves judiciaires ;

Vu les délibérations du 21 juillet 2011 et du 15 décembre 2011 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Article 1er.— Le code de procédure pénale est modifié conformément aux articles 2 à 6 du présent décret.

Art. 2.— A l'article R. 2-6, il est inséré un premier alinéa ainsi rédigé :

“Pour l'application des dispositions du 3° de l'article 10-5, peuvent consulter les informations et les données à caractère personnel enregistrées dans le cadre des procédures pénales dans le bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires dénommé “Cassiopée” prévu par l'article 48-1 et les articles R. 15-33-66-4 et suivants, les magistrats membres de la commission prévue par l'article 262, ainsi que les agents du greffe et les personnes habilitées pour les assister en vertu de l'article R. 123-14 du code de l'organisation judiciaire.

Art. 3.— A l'article R. 15-33-66-8 :

1° Après le quatrième alinéa du I, sont insérés deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

- “- le représentant national auprès d'Eurojust ;
- “- les magistrats, ainsi que les greffiers en chef et greffiers des réserves judiciaires, pour le seul accomplissement des missions qui leur ont été confiées, et pendant la durée de chaque mission, dans les conditions fixées par l'article 164 de la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 et du décret n° 2011-946 du 10 août 2011 relatif aux réserves judiciaires” ;

2° Le II devient “IV”, et après le I, il est inséré un II et un III ainsi rédigés :

“II. - Les délégués du procureur de la République institués à l'article R. 33-15-30 peuvent directement accéder aux informations et aux données à caractère personnel enregistrées dans le cadre des procédures pénales, pour l'accomplissement des missions qui leur ont été confiées par l'autorité judiciaire au titre des 1° à 4° de l'article 41-1.

“III. - Les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse affectés dans les unités éducatives auprès des tribunaux, services éducatifs auprès des tribunaux ou unités éducatives de milieu ouvert assurant la permanence éducative auprès des tribunaux peuvent directement prendre connaissance des informations et des données à caractère personnel enregistrées dans le cadre des procédures pénales concernant des mineurs suivis par leur unité de permanence, pour les besoins exclusifs liés à l'exercice de leurs missions.

Art. 4. — Il est ajouté à l'article R. 15-33-66-9 un alinéa ainsi rédigé :

- “- les membres des associations d'aide aux victimes mentionnées à l'article 41, ayant prêté serment et ayant signé un engagement écrit de confidentialité, individuellement désignés et spécialement habilités par les chefs de cour d'appel, sous le contrôle de ceux-ci et pour les besoins exclusifs de l'exercice des missions telles que prévues par la convention mentionnée à l'article 41 à l'exclusion des données concernant des procédures en cours couvertes par le secret de l'enquête et de l'instruction.”

Art. 5. — L'article R. 15-33-66-12 est complété par l'alinéa suivant :

“Il peut également être mis en relation avec le casier judiciaire national.”

Art. 6. — Il est ajouté un article R. 15-33-66-13 ainsi rédigé :

“Art. R. 15-33-66-13. — Les créations, modifications ou suppressions de données ainsi que les consultations font l'objet d'un enregistrement comprenant l'identifiant de leur auteur ainsi que la date, l'heure et l'objet de l'opération. Ces informations sont conservées pendant un délai de cinq ans.”

Art. 7. — Les dispositions du présent décret sont applicables sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 8. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2012.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michel MERCIER.*

DECRET n° 2012-681 du 7 mai 2012 relatif aux bureaux d'aide aux victimes.

Publics concernés : juridictions, bureaux d'aide aux victimes, bureaux d'exécution des peines, victimes.

Objet : bureaux d'aide aux victimes, composition, missions.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : conformément au rapport annexé à la loi n° 2012-409 du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines, le décret généralise à tous les tribunaux de grande instance la possibilité d'instituer des bureaux d'aide aux victimes (BAV). Les BAV seront composés de représentants d'associations d'aide aux victimes désignés à la suite de conventions signées entre les autorités judiciaires et les associations concernées. Ils exerceront, au sein du tribunal de grande instance, une mission d'information, d'aide et d'orientation de la victime tout au long de la procédure pénale.

Par coordination, il est prévu que la prise en charge des parties civiles à l'issue des audiences par les greffiers ou les bureaux d'exécution des peines ne pourra désormais intervenir qu'en l'absence de bureau d'aide aux victimes au sein du tribunal de grande instance, car cette mission sera confiée aux BAV.

Références : le code de procédure pénale modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 41, 712-16-1, 712-16-2, 721-2 et R. 15-33-66-9 ;

Vu la loi n° 2012-409 du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines, et notamment le rapport qui lui est annexé ;

Vu le décret n° 2012-680 du 7 mai 2012 relatif au bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires dénommé “Cassiopée”,

Décète :

Article 1er. — Après l'article D. 47-6-14 du code de procédure pénale, il est inséré un article ainsi rédigé :

“Art. D. 47-6-15. — Au sein de chaque tribunal de grande instance, il peut être institué, par convention passée entre les chefs de cour d'appel et les associations concernées conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 41, un bureau d'aide aux victimes composé de représentants d'une ou plusieurs associations d'aide aux victimes.

“Le bureau d'aide aux victimes a pour mission d'informer les victimes et de répondre aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer tout au long de la procédure pénale, notamment à l'occasion de toute procédure urgente telle que la procédure de comparution immédiate.

“A leur demande, il renseigne les victimes sur le déroulement de la procédure pénale et les aide dans leurs démarches.

“Le bureau d'aide aux victimes peut informer la victime de l'état d'avancement de la procédure la concernant, au vu notamment des informations dont il a eu connaissance en application du dernier alinéa de l'article R. 15-33-66-9, en lui indiquant en particulier, selon les cas :

- “- que sa plainte est en cours d'examen par le procureur de la République ;
- “- que sa plainte fait l'objet d'une enquête de police judiciaire ;
- “- que le procureur de la République examine les suites devant être apportées à l'enquête ;
- “- que l'affaire fait l'objet d'une information devant tel juge d'instruction ;
- “- que la plainte fait l'objet d'une procédure alternative aux poursuites ;
- “- que la plainte a fait l'objet d'une décision de classement ;
- “- que la juridiction de jugement a été saisie ;
- “- la date de l'audience à laquelle l'affaire sera examinée ;
- “- la date à laquelle le jugement mis en délibéré sera rendu ;
- “- le contenu du jugement qui a été rendu ;
- “- que le jugement rendu a fait l'objet d'un appel du ministère public ou du prévenu.

“Il peut d'une manière générale être chargé de délivrer à la victime toutes les informations dont celle-ci doit être destinataire en application des dispositions législatives du présent code.

“Le bureau d'aide aux victimes travaille conjointement avec les huissiers et les barreaux locaux.

“Le bureau d'aide aux victimes a également pour mission d'orienter les victimes vers les magistrats ou services compétents, notamment les juridictions de l'application des peines, pour l'application des dispositions des articles 712-16-1, 712-16-2 et 721-2.

“Les victimes sont par ailleurs orientées, le cas échéant, vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre, comme le service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions ou la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.

“Lorsque la condamnation est rendue en présence de la partie civile, le bureau d'aide aux victimes reçoit cette dernière à l'issue de l'audience, assistée le cas échéant par son avocat, pour l'informer notamment des modalités pratiques lui permettant d'obtenir le paiement des dommages et intérêts qui lui ont été alloués et, s'il y a lieu, des démarches devant être effectuées pour saisir le service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions ou la commission d'indemnisation des victimes d'infractions ainsi que du délai dans lequel elles doivent intervenir.”

Art. 2.— 1° L'article D. 48-3 du même code est ainsi modifié :

a) Le début de l'article est ainsi rédigé : “Lorsqu'il n'existe pas de bureau d'aide aux victimes au sein de la juridiction et que la condamnation” ;

b) Après les mots : “pour saisir”, il est inséré les mots : “le service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions ou” ;

2° A l'article D. 48-4 du même code, les mots : “D. 48-2 à D. 48-3” sont remplacés par les mots : “D. 48-2 à D. 48-2-2 et, lorsqu'il n'existe pas de bureau d'aide aux victimes au sein de la juridiction, D. 48-3”.

Art. 3.— Les dispositions du présent décret sont applicables sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 4.— Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2012.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michel MERCIER.*

DECRET n° 2012-682 du 7 mai 2012 relatif aux conditions de diplôme pour exercer les fonctions d'assistant auprès du pôle spécialisé en matière de crimes contre l'humanité.

Publics concernés : juridictions ; personnes justifiant de quatre années d'expérience professionnelle.

Objet : pôle spécialisé en matière de crime contre l'humanité - assistants spécialisés - conditions de diplôme.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles a institué le tribunal de Paris comme pôle spécialisé en matière de crime contre l'humanité et prévu que les magistrats de ce pôle pourraient bénéficier du concours d'assistants spécialisés.

Le décret dresse la liste des matières donnant lieu à l'attribution d'un diplôme permettant l'exercice de ces fonctions.

Il précise par ailleurs certaines dispositions en matière d'application des peines concernant les mandats et la libération conditionnelle.

Références : l'article 2 du décret est pris pour l'application de l'article 628-9 du code de procédure pénale résultant de la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 précitée.

Le code de procédure pénale modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le code de procédure pénale, notamment son article 628-9 ;

Vu la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allégement de certaines procédures juridictionnelles, notamment son article 72,

Décète :

Article 1er. — Le code de procédure pénale (troisième partie : Décrets) est modifié conformément aux dispositions du présent décret.

Art. 2. — Le titre Ier du livre IV est ainsi rédigé :

“Titre Ier. - Des règles de procédure applicables aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre.

“Sous-titre Ier. - De la coopération avec la Cour pénale internationale.

“Sous-titre II. - Des juridictions compétentes pour la poursuite, l'instruction et le jugement des crimes contre l'humanité et des crimes et délits de guerre.

“Art. D. 46-7. — Les personnes titulaires d'un diplôme national sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années, d'études supérieures après le baccalauréat, remplissant les conditions d'accès à la fonction publique et justifiant d'une expérience professionnelle minimale de quatre années, peuvent exercer les fonctions d'assistant spécialisé prévues par l'article 628-9 auprès du tribunal de grande instance de Paris, si le diplôme valide une formation dans l'une au moins des matières suivantes :

- “I. - Droit pénal et procédure pénale ;*
- “II. - Droit international public ;*
- “III. - Droit de la guerre ;*
- “IV. - Droit international humanitaire ;*
- “V. - Histoire ;*
- “VI. - Ethnologie. »*

Art. 3. — I. - A l'article D. 49-35-1, les mots : “les références figurant à ces articles au juge d'instruction étant remplacées par des références au juge de l'application des peines” sont supprimés et remplacés par les mots : “les attributions confiées par ces articles au juge d'instruction et au juge des libertés et de la détention étant respectivement exercées par le juge de l'application des peines et le procureur de la République.”

II. - Au sixième alinéa de l'article D. 49-35-2, les mots : “, conformément aux dispositions de l'article 127” sont supprimés.

III. - A l'article D. 541, les mots : “privative assortie d'une période de sûreté d'une durée supérieure à quinze ans” sont remplacés par les mots : “prévues par cet article”.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret sont applicables sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2012.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michel MERCIER.*

DECRET n° 2012-687 du 7 mai 2012 relatif à la mise en œuvre de logiciels de rapprochement judiciaire à des fins d'analyse criminelle.

Publics concernés : personnes mises en cause, victimes et témoins lors de procédures d'enquêtes judiciaires, militaires de la gendarmerie nationale et autres agents de l'Etat investis de pouvoirs d'enquête judiciaire.

Objet : l'exploitation et le rapprochement d'informations sur les modes opératoires réunis au cours d'une même enquête par les unités de gendarmerie et les services de police chargés d'une mission de police judiciaire.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret encadre le fonctionnement des logiciels permettant le rapprochement judiciaire. Il définit la finalité de ces traitements de données à caractère personnel ainsi que les modalités de collecte, la nature et la durée de conservation de ces données. Il délimite, par ailleurs, les catégories de personnes ayant accès aux données, celles qui peuvent en être légitimement destinataires et les modalités d'habilitation de ces personnes.

Le texte précise, en outre, les modalités de traçabilité des accès.

Références : le code de procédure pénale (partie réglementaire) modifié par le présent texte peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 230-20 à 230-27 et R. 40-39 à R. 40-41 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 235-1 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, notamment le IV de son article 26 ;

Vu l'avis n° 2011-418 du 15 décembre 2011 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1er. — Dans les conditions de l'article R. 40-40 du code de procédure pénale, le ministre de l'intérieur (direction générale de la police nationale, direction générale de la gendarmerie nationale et préfecture de police) est autorisé à mettre en œuvre les traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité l'exploitation et le rapprochement d'informations sur les modes opératoires réunis au cours d'une même enquête par les unités de gendarmerie et les services de police chargés d'une mission de police judiciaire dans le cadre :

1° Des enquêtes de flagrance ou des enquêtes préliminaires et des investigations exécutées sur commission rogatoire relatives à des crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement ;

2° Des procédures de recherche des causes de la mort ou d'une disparition prévues par les articles 74 et 74-1 du code de procédure pénale.

Art. 2.— Les données à caractère personnel et informations exploitées par les logiciels mentionnés à l'article 1er ne peuvent provenir que des pièces et documents de procédures judiciaires déjà détenus par les services visés à l'article 1er.

Les traitements résultant de l'exploitation de ces logiciels peuvent contenir des données à caractère personnel de la nature de celles mentionnées au I de l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée dans les seuls cas où ces données résultent de la nature ou des circonstances de l'infraction ou se rapportent à des signes physiques particuliers, objectifs et permanents, en tant qu'éléments de signalement des personnes, dès lors que ces éléments sont nécessaires à la mise en œuvre des finalités mentionnées à l'article 230-20 du code de procédure pénale.

Art. 3.— Ont accès aux données à caractère personnel et aux informations mentionnées à l'article 1er les personnes visées à l'article 230-25 du code de procédure pénale.

Peuvent être destinataires de ces données et informations :

1° Les officiers et agents de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationales, pour les recherches relatives aux infractions dont ils ont à connaître ;

2° Les organismes de coopération internationale en matière de police judiciaire et les services de police étrangers, dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi du 18 mars 2003 susvisée.

Art. 4.— Les consultations effectuées font l'objet d'un enregistrement comprenant l'identifiant du consultant, la date et l'heure de la consultation. Ces données sont conservées cinq ans.

Art. 5.— I. - Le droit d'information et le droit d'opposition prévus aux articles 32 et 38 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée ne s'appliquent pas au présent traitement.

II. - Conformément aux dispositions des articles 41 et 42 de la même loi, les droits d'accès et de rectification s'exercent auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Art. 6.— La mise en œuvre des logiciels mentionnés à l'article 1er par le directeur général de la police nationale, le directeur général de la gendarmerie nationale ou le préfet de police s'accompagne de l'envoi à la Commission nationale de l'informatique et des libertés d'un engagement de conformité faisant référence au présent décret accompagné d'un dossier technique de présentation du logiciel.

Art. 7.— Le présent décret est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 8.— Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2012.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,
Claude GUEANT.*

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michel MERCIER.*

DECRET n° 2012-689 du 7 mai 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre des fichiers d'analyse sérielle et des logiciels de rapprochement judiciaire.

Publics concernés : police et gendarmerie nationales, pouvoirs publics, justice, douanes, particuliers.

Objet : modalités d'application du droit d'accès indirect et du droit de rectification aux fichiers d'analyse sérielle ; dispositions relatives aux magistrats chargés du suivi de la mise en œuvre et de la mise à jour des fichiers d'analyse sérielle et des logiciels de rapprochement judiciaire ; autorisation de mise en œuvre des logiciels de rapprochement judiciaire.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret prévoit les conditions d'exercice du droit d'accès des particuliers aux données contenues dans les fichiers d'analyse sérielle et dans les logiciels de rapprochement judiciaire, les conditions de rectification de ces données ainsi que les conditions d'habilitation des personnels qui accèdent à ces traitements conformément aux dispositions de l'article 230-18 du code de procédure pénale.

Il définit également les modalités d'exercice de la mission du magistrat chargé, en application des articles 230-9 et 230-24 du code de procédure pénale, du suivi de la mise en œuvre et de la mise à jour des fichiers. Il précise enfin les modalités d'autorisation par l'autorité judiciaire du recours aux logiciels de rapprochement judiciaire.

Références : ce décret est pris pour l'application des articles 230-18 et 230-27 du code de procédure pénale, créés par les articles 11 et 14 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. Le code de procédure pénale (partie Réglementaire) modifié par le présent texte peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 230-18 et 230-27 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 26 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 6 octobre 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1er. — Après la section 1 du chapitre II du titre IV du livre Ier de la partie réglementaire du code de procédure pénale, sont insérées des sections II et III ainsi rédigées :

"Section II

"Des fichiers d'analyse sérielle

"Art. R. 40-35. — Les habilitations prévues à l'article 230-16 sont délivrées dans les conditions suivantes :

"1° Pour les agents des services de la police nationale exerçant des missions de police judiciaire, soit par les chefs des services territoriaux de la police nationale, soit par les chefs des services actifs à la préfecture de police ou, le cas échéant, le préfet de police, soit par les chefs des services centraux de la police nationale ou, le cas échéant, le directeur général de la police nationale ;

"2° Pour les militaires des unités de la gendarmerie nationale exerçant des missions de police judiciaire, soit par les commandants de groupement, soit par les commandants de la gendarmerie dans les départements et les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, soit par les commandants de région, soit par les commandants des gendarmeries spécialisées, soit par le sous-directeur de la police judiciaire ou, le cas échéant, par le directeur général de la gendarmerie nationale ;

"3° Pour les agents du service national de la douane judiciaire, dans le cadre de leurs attributions légales, par le magistrat délégué aux missions judiciaires de la douane ou, le cas échéant, par le directeur général des douanes et droits indirects.

"Art. R. 40-36. — Les demandes de rectification ou d'effacement des données émanant des personnes concernées peuvent être adressées soit directement au procureur de la République territorialement compétent ou à un magistrat désigné conformément aux articles 230-9 et 230-14, soit, par l'intermédiaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, au responsable du traitement.

"Les personnes morales ne peuvent présenter leur demande que directement auprès du procureur de la République territorialement compétent.

"Si le procureur de la République ou le responsable du traitement saisi constate que les données dont il est demandé la mise à jour sont issues de procédures diligentées sur plusieurs ressorts, il adresse la demande au magistrat mentionné au premier alinéa.

"Art. R. 40-37. — La mise en œuvre et la mise à jour des traitements sont contrôlées par un magistrat du parquet hors hiérarchie, désigné pour trois ans par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, et assisté par un comité composé de trois membres nommés dans les mêmes conditions.

"Les autorités gestionnaires des traitements lui adressent, sur sa demande, toutes informations relatives à ces traitements.

"Ce magistrat peut ordonner toutes mesures nécessaires à l'exercice de son contrôle.

"Il établit un rapport annuel qu'il adresse au ministre de la justice ; il en adresse aussi copie aux autorités gestionnaires des traitements.

"Les pouvoirs qui lui sont confiés s'exercent sans préjudice du contrôle exercé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés en application des dispositions et selon les modalités prévues par les articles 41 et 44 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

"Section III

"Du fichier des personnes recherchées

"Art. R. 40-38. — Le fichier des personnes recherchées mentionné à l'article 230-19 est régi par le décret n° 2010-569 du 28 mai 2010."

Art. 2. — Après le chapitre II du titre IV du livre Ier de la partie réglementaire du code de procédure pénale, est inséré un chapitre III ainsi rédigé :

"Chapitre III

"Des logiciels de rapprochement judiciaire

"Art. R. 40-39. — Les habilitations prévues à l'article 230-25 sont délivrées dans les conditions suivantes :

"1° Pour les agents des services de la police nationale exerçant des missions de police judiciaire, soit par les chefs des services territoriaux de la police nationale, soit par les chefs des services actifs à la préfecture de police ou, le cas échéant, le préfet de police, soit par les chefs des services centraux de la police nationale ou, le cas échéant, le directeur général de la police nationale ;

"2° Pour les militaires des unités de la gendarmerie nationale exerçant des missions de police judiciaire, soit par les commandants de groupement, soit par les commandants de la gendarmerie dans les départements et les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, soit par les commandants de région, soit par les commandants des gendarmeries spécialisées, soit par le sous-directeur de la police judiciaire ou, le cas échéant, par le directeur général de la gendarmerie nationale.

"Art. R. 40-40. — La mise en œuvre des logiciels de rapprochement judiciaire mentionnés aux articles 230-20 et suivants est autorisée, pour chaque procédure qu'il contrôle, par le magistrat saisi de l'enquête ou chargé de l'instruction.

En matière d'enquête de flagrance, l'autorisation est réputée acquise sauf décision contraire du procureur de la République.

"La mise en œuvre de ces logiciels ainsi que l'autorisation du procureur de la République ou de la juridiction d'instruction compétents font l'objet d'une mention en procédure.

"A la clôture de l'enquête, l'exploitation des enquêtes et investigations mentionnées à l'article 230-20 donne lieu à l'établissement d'un rapport joint à la procédure. Une copie informatique de l'ensemble des données et informations exploitées peut être également jointe au rapport, à la demande du magistrat compétent.

“Art. R. 40-41. — La mise en œuvre et la mise à jour des logiciels mentionnés à l'article 230-20 sont contrôlées par un magistrat du parquet hors hiérarchie, nommé pour trois ans par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, et assisté par un comité composé de trois membres nommés dans les mêmes conditions.

“Les autorités gestionnaires des traitements lui adressent, sur sa demande, toutes informations relatives à ces traitements.

“Ce magistrat peut ordonner toutes mesures nécessaires à l'exercice de son contrôle.

“Il établit un rapport annuel qu'il adresse au garde des sceaux, ministre de la justice ; il en adresse une copie aux autorités gestionnaires des logiciels.”

Art. 3. — Le présent décret est applicable sur l'ensemble du territoire de la République

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2012.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,
Claude GUEANT.*

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michel MERCIER.*

DECRET n° 2012-759 du 9 mai 2012 portant modification du décret n° 2007-957 du 15 mai 2007 relatif au fonds d'accompagnement du numérique.

Publics concernés : Agence nationale des fréquences ; Groupement d'intérêt public France Télé Numérique ; téléspectateurs.

Objet : limitation du champ d'intervention du fonds d'accompagnement du numérique en cas de brouillages liés à des émissions étrangères.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : lorsque le fonds d'accompagnement du numérique est sollicité pour assurer la continuité de services de télévision faisant l'objet de brouillages du fait de réaménagements numériques destinés à éviter des brouillages liés à des émissions étrangères, son intervention est soumise au respect de deux conditions supplémentaires : d'une part, les services de télévision doivent connaître des perturbations auxquelles il n'est pas possible de remédier par une adaptation de l'antenne ; d'autre part, les aides sont réservées aux habitations principales.

Références : le décret n° 2007-957 du 15 mai 2007 relatif au fonds d'accompagnement du numérique modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa version résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 99 ;

Vu le décret n° 2007-957 du 15 mai 2007 modifié relatif au fonds d'accompagnement du numérique ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel en date du 27 mars 2012,

Décète :

Article 1er. — Le décret n° 2007-957 du 15 mai 2007 susvisé est modifié par les articles 2 à 4 du présent décret.

Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 1er est complété par la phrase suivante : “Lorsque ces décisions ont pour objet d'éviter la situation décrite à l'alinéa précédent, le fonds n'assure la continuité des services de télévision autorisés à être diffusés par voie hertzienne terrestre qu'en cas d'interruption ou de perturbation de la réception de ces services à laquelle il ne peut être remédié par la solution prévue au c du 1° de l'article 4.

Art. 3. — L'article 2 est modifié comme suit :

I. - Au premier alinéa, les mots : “six semaines” sont remplacés par les mots : “quatre mois”.

II. - Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

“4° Pour les décisions prises par application de la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 1er, le local d'habitation dans lequel la réception de ces services de télévision est interrompue constitue la résidence principale du foyer.”

Art. 4. — Les quatrième à septième alinéas de l'article 4 sont remplacés par les dispositions suivantes :

“a) Soit de la fourniture, et en tant que de besoin, de l'installation d'un dispositif permettant de recevoir par voie satellitaire les services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique, y compris l'adaptation de l'antenne collective ;

b) Soit de l'attribution d'une subvention d'un montant forfaitaire destinée à couvrir tout ou partie des frais mentionnés au a ou des frais d'équipement et d'abonnement en autres moyens de réception des services de télévision en cause, dans la limite du montant équivalent à la moins onéreuse des solutions disponibles sur cette zone ;

c) Soit de l'adaptation de l'antenne individuelle ou collective pour maintenir la réception par voie hertzienne terrestre des services de télévision en cause, le cas échéant à partir d'autres stations d'émission.”

Art. 5. — Le présent décret est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.

Art. 6. — Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre de la culture et de la communication sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 mai 2012.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la culture
et de la communication,
Frédéric MITTERRAND.*

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
François BAROIN.*

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,
Valérie PECRESSE.*

ARRETE MINISTERIEL du 30 avril 2012 relatif à l'interdiction d'exploitation pour des motifs de sécurité de certains transporteurs aériens extracommunautaires.

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le règlement (CE) n° 474/2006 de la Commission du 22 mars 2006 établissant la liste communautaire des transporteurs aériens qui font l'objet d'une interdiction d'exploitation dans la Communauté, visé au chapitre II du règlement (CE) n° 2111/2005 du Parlement européen et du Conseil, modifié et en dernier lieu par le règlement (UE) n° 295/2012 du 3 avril 2012 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 6221-3 (4°) ;

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 21 ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment son article 14 ;

Vu la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer,

Arrête :

Article 1er.— Les transporteurs aériens listés à l'annexe A du présent arrêté font l'objet d'une interdiction d'exploitation à Mayotte, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le présent arrêté est pris en considération des motifs contenus dans le règlement (CE) n° 474/2006 du 22 mars 2006, les règlements qui l'ont modifié et, en dernier lieu, le règlement (UE) n° 295/2012 du 3 avril 2012 susvisés pour chacun des transporteurs aériens concernés et qui démontrent que les activités de ces transporteurs présentent des risques particuliers pour la sécurité des biens et des personnes. Il est par ailleurs pris au vu de la procédure contradictoire, décrite dans les mêmes règlements, menée à leur égard par les services de la Commission européenne.

Art. 2.— Les aéronefs des transporteurs aériens listés à l'annexe B du présent arrêté font l'objet d'une interdiction d'exploitation à Mayotte, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le présent arrêté est pris en considération des motifs contenus dans le règlement (CE) n° 474/2006 du 22 mars 2006, les règlements qui l'ont modifié et, en dernier lieu, le règlement (UE) n° 295/2012 du 3 avril 2012 susvisés pour chacun des transporteurs aériens concernés et qui démontrent que les activités de ces transporteurs présentent des risques particuliers pour la sécurité des biens et des personnes. Il est par ailleurs pris au vu de la procédure contradictoire, décrite dans les mêmes règlements, menée à leur égard par les services de la Commission européenne.

Art. 3.— L'arrêté du 23 décembre 2011 relatif à l'interdiction d'exploitation pour des motifs de sécurité de certains transporteurs aériens extracommunautaires est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice de la sécurité
de l'aviation civile,
F. ROUSSE.*

DECRET n° 2012-653 du 4 mai 2012 portant incorporation au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce code.

Art. 3.— L'annexe III au code général des impôts est modifiée et complétée comme suit :

Art. 2 terdecies C.— Cet article est ainsi modifié :

Le *a* est ainsi modifié :

Au deuxième alinéa, l'année : "2010" est remplacée par l'année : "2012" ;

Au troisième alinéa, l'année : "2011" est remplacée par l'année : "2012" ;

Au quatrième alinéa, les mots : "en 2011" sont remplacés par les mots : "en 2012" et les montants : "9,83 euros" et "13,01 euros" sont respectivement remplacés par les montants : "10,10 euros" et "13,31 euros" ;

Le *b* est ainsi modifié :

Au deuxième alinéa, l'année : "2011" est remplacée par l'année : "2012" et le tableau est ainsi rédigé (en euros) :

Composition du foyer locataire	Lieu de location			
	Zone A	Zone B 1	Zone B 2	Zone C
Personne seule	45 241	33 605	30 805	30 597
Couple	67 612	49 349	45 237	41 124
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	81 276	59 078	54 155	49 231
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	97 355	71 498	65 540	59 582
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	115 250	83 916	76 925	69 929
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	129 686	94 657	86 770	78 882
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	+ 14 455	+ 10 752	+ 9 856	+ 8 960

Au quatrième alinéa, les mots : “en 2011” sont remplacés par les mots : “en 2012” et le tableau est ainsi rédigé (en euros) :

Composition du foyer locataire	Départements d'outre-mer, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte	Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna
Personne seule	27 193	23 831
Couple	36 315	44 073
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	43 671	46 621
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	52 716	49 171
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	62 017	52 576
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	69 893	55 984
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	+ 7 798	+ 3 576

Art. 46 AG *duodecies*.— Cet article est ainsi modifié :

- le 1 est ainsi modifié :

Au premier alinéa, l'année : “2011” est remplacée par l'année : “2012” ;

Aux 1° et 2°, les montants : “156 euros” et “196 euros” sont respectivement remplacés par les montants : “161 euros” et “201 euros” ;

- au deuxième alinéa du 2, l'année : “2011” est remplacée par l'année : “2012” et le tableau annexé à cet alinéa est ainsi rédigé (en euros) :

Composition du foyer locataire	Plafond annuel de ressources	
	Départements d'outre-mer, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte	Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises et Saint-Pierre-et-Miquelon
Personne seule	30 433	29 329
Couple	56 287	54 243
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	59 542	57 380
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	62 798	60 519
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	67 149	64 709
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	71 500	68 901
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	+ 4 568	+ 4 401

CONVENTION n° 97-12 du 27 avril 2012 relative aux bourses sur critères sociaux en faveur du comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR).

Entre :

- L'Etat, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- Le comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— La présente convention a pour objet de définir les modalités et les conditions de participation de l'Etat à hauteur de 88 054,89 euros, soit 10 507 743 F CFP, pour les bourses sur critères sociaux, montant correspondant au 1er versement de l'année 2012 en faveur du comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR).

Art. 2.— Engagement comptable

La participation de l'Etat est imputée sur le centre financier 0143-POLY-A0B7, domaine fonctionnel 0143-03-01, groupe de marchandises 07.02.06 et engagée dès signature de la présente convention sous réserve de la disponibilité des autorisations d'engagement.

	Montant à engager en euros	Montant à engager en F CFP
CPMFR	88 054,89	10 507 743

Art. 3.— Versement

Le versement sera imputé sur le compte PCE Cible 6512400000, en totalité dès signature de la présente convention sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement.

	Montant à engager en euros	Montant à engager en F CFP
CPMFR	88 054,89	10 507 743

CONVENTION de financement n° HC 102-12 DIPAC/FIP du 7 mai 2012.

Entre :

Le comité des finances locales chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation désigné ci-après par le terme FIP, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Richard Didier,

Et :

La commune de Uturoa, représentée par son maire, Mme Sylviane Terooatea,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

A - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er.— Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles le FIP apporte son

soutien financier à la commune de Uturoa pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Acquisition d'équipements de protection individuelle EPI des sapeurs-pompiers volontaires" décrite à l'article 2 ci-après.

Art. 2.— Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition des équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers volontaires dont les caractéristiques figurent sur la facture pro forma et dont le coût est estimé à 3 889 642 F CFP, soit 32 595,20 euros, financé à 50 %.

Art. 3.— Financement

Le plan de financement de l'opération décrite à l'article précédent est arrêté comme suit :

FIP programmation 2009 (50 %)	16 297,60 euros, soit 1 944 821 F CFP
Fonds propres communaux (50 %)	16 297,60 euros, soit 1 944 821 F CFP

AVENANT n° 96-12 du 27 avril 2012 à la convention n° 14-12 du 23 janvier 2012 relative à la subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement technique agricole privés du rythme approprié, relevant de l'article L. 813-9 du code rural, ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, programme 143, action 02, année scolaire 2011-2012.

Entre :

L'Etat, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

Les maisons familiales rurales de Polynésie française, représentées par le président du comité polynésien des maisons familiales rurales,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités et les conditions de participation de l'Etat à hauteur de 381 500 euros, soit 45 525 060 F CFP, correspondant aux 1ers versements de l'année 2012 des subventions en faveur des MFR.

Art. 2.— Engagement comptable

La participation de l'Etat est imputée sur le centre financier 0143-POLY-A0B7, domaine fonctionnel 0143-02-03, groupe de marchandises 12.04.01 et engagée dès signature de la présente convention sous réserve de la disponibilité des autorisations d'engagement.

Pour ces premiers versements 2012, les conditions de l'engagement de l'Etat sont fixées ainsi qu'il suit :

	Montant engagé en euros	Montant engagé en F CFP
MFR Vairao filles	251 954,26	30 066 141
MFR Vairao garçons	241 009,51	28 760 085
MFR Papara garçons	254 627,14	30 385 100
MFR Tahaa	213 746,12	25 506 697
MFR Huahine	214 083,74	25 546 986
MFR Hao	151 594,59	18 090 046
MFR Papara filles	188 817,98	22 531 978
MFR Rurutu	75 459,66	9 004 733
Total	1 591 293	189 891 766

Art. 3.— Paiements

	Montant 1er versement de la subvention 2012 en euros	Montant 1er versement de la subvention 2012 en F CFP
MFR Vairao filles	60 245	7 189 141
MFR Vairao garçons	57 822	6 900 000
MFR Papara garçons	60 994	7 278 520
MFR Tahaa	51 246	6 115 274
MFR Huahine	51 369	6 129 952
MFR Hao	36 433	4 347 613
MFR Papara filles	45 297	5 405 370
MFR Rurutu	18 094	2 159 189
Total	381 500	45 525 060

Les versements seront imputés sur le compte PCE Cible 654 170 0000, en totalité dès signature de la présente convention sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement.

AVENANT n° 101-12 du 7 mai 2012 à la convention de financement n° HC 300-09 DIPAC/FIP du 1er octobre 2009 relative à l'opération "Construction d'une cantine scolaire pour l'école primaire de Fakarava".

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.— Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de financement n° HC 300-09 DIPAC/FIP du 1er octobre 2009 relative à l'opération "Construction d'une cantine scolaire pour l'école primaire de Fakarava" en ce qui concerne le délai d'exécution de l'opération.

Art. 2.— L'article 6, 4e tiret de la convention de financement relatif au délai d'exécution de l'opération est modifié comme suit :

Au lieu de : "à achever cette opération dans un délai maximal de 24 mois à partir de la date de signature de la présente convention";

Lire : "à achever cette opération avant le 1er octobre 2012".

Art. 3.— Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

AVENANT n° HC 6 TG du 9 mai 2012 modifiant l'avenant n° HC 20-09 TG du 22 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 20-07 TG du 24 décembre 2007 relative à l'opération "Construction d'un hangar technique".

Entre :

- L'Etat, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française, Richard Didier,

Et :

- La commune de Gambier, représentée par son maire, Mme Monique Labbeyi-Richeton,

Il est convenu :

Article 1er. — Le présent avenant a pour objet de modifier l'avenant n° HC 20-09 TG du 22 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 20-07 TG du 24 décembre 2007 relative à la réalisation de l'opération "Construction d'un hangar technique" en son article 5, 2e tiret.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 5 de l'avenant n° HC 20-09 TG du 22 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 20-07 TG du 24 décembre 2007 relative à la réalisation de l'opération "Construction d'un hangar technique" sont modifiées comme suit en ce qui concerne le délai d'exécution de l'opération :

Au lieu de : "Exécuter cette opération dans un délai maximal de 48 mois à partir de la date de signature de la convention";

Lire : "Exécuter cette opération dans un délai maximal de 52 mois à partir de la date de signature de la convention".

Art. 3. — Toutes les autres dispositions de l'avenant n° HC 20-09 TG du 22 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 20-07 TG du 24 décembre 2007 demeurent inchangées.

AVENANT n° HC 7 TG du 9 mai 2012 modifiant l'avenant n° HC 21-09 TG du 23 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 18-07 TG du 22 novembre 2007 relative à l'opération "Construction d'un hangar technique".

Entre :

- L'Etat, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française, Richard Didier,

Et :

- La commune de Gambier, représentée par son maire, Mme Monique Labbeyi-Richeton,

Il est convenu :

Article 1er. — Le présent avenant a pour objet de modifier l'avenant n° HC 21-09 TG du 23 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 18-07 TG du 22 novembre 2007 relative à la réalisation de l'opération "Construction d'un hangar technique" en son article 5, 2e tiret.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 5 de l'avenant n° HC 21-09 TG du 23 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 18-07 TG du 22 novembre 2007 relative à la réalisation de l'opération "Construction d'un hangar technique" sont modifiées comme suit en ce qui concerne le délai d'exécution de l'opération :

Au lieu de : "Exécuter cette opération dans un délai maximal de 48 mois à partir de la date de signature de la convention";

Lire : "Exécuter cette opération dans un délai maximal de 52 mois à partir de la date de signature de la convention".

Art. 3. — Toutes les autres dispositions de l'avenant n° HC 21-09 TG du 23 décembre 2009 à la convention de financement n° HC 18-07 TG du 22 novembre 2007 demeurent inchangées.

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 24 mai au 6 juin 2012 inclus)

données BDF - parité quotidienne au 10 janvier 2012

CODE DEVISE PAYS	DEVISES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro	1 euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique ...	1 dollar US	93,17
AUD Australie	1 dollar australien	96,40
CAD Canada	1 dollar canadien	91,64
CHF Suisse	1 franc suisse	98,33
DKK Danemark	1 couronne danoise	16,05
GBP Grande-Bretagne	1 livre sterling	144,08
HKD Hong Kong	1 dollar	12,00
JPY Japon	1 yen	1,21
NOK Norvège	1 couronne norvégienne	15,59
NZD Nouvelle-Zélande	1 dollar néo-zélandais	74,13
SEK Suède	1 couronne suédoise	13,54
SGD Singapour	1 dollar singapour	72,29
FJD Fidji (1)	1 dollar fidjien	49,98
THB Thaïlande	1 bath	2,95
CNY Chine	1 yuan	14,76
KRW Corée	1 won coréen	0,08
IDR Indonésie	1 roupie indonésienne	0,01
BRL Brésil	1 real brésilien	51,82

(1) cours fin de mois au 31 décembre 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES

CURATELLE AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

AVIS n° 1373 DAF.REC-HYP

Il est donné avis de recherche des héritiers inconnus de Teriifaura Hauata, né le 14 novembre 1914 à Tubuai et

décédé le 7 février 1986 à Mataura, Tiamatahi Joseph Taumihau, né le 18 mars 1921, décédé le 30 mai 1971, Mme Timia Odette Taumihau, née le 28 octobre 1930, décédée le 8 novembre 1996, Gérard Teikiehuupoko, né le 23 novembre 1927 à Hakamaii (Ua Pou), Ioane Teahi, les ayants droit de Tepuana Teahi Nérée Tetua épouse Zimmermann, née le 12 mai 1932 à Anaa, Tuamotu, et décédée le 10 février 2004, John Tane Collo Ellesi Parker, décédé à Teahupoo, le 14 mai 1990, Griffin Parker, décédé à Teahupoo, le 23 septembre 1996, Teahoro a Taumatahiro, Marouna a Taupua, Aneterea a Tauotaha, Temarii Tetuanui, Vairaae Tiaore, Hutia Tiaore, Victor Tefaaora, né à Papara, le 29 mars 1954 et décédé à Pirae, le 24 avril 2011, Tetuataomai Peckett, lesquels sont invités à se faire connaître à la direction des affaires foncières division de la recette-conservation des hypothèques, Fare Haamanaraa, à Papeete, rue Dumont-d'Urville, immeuble Te Fenua.

Fait à Papeete, le 30 avril 2012.

*Le curateur aux successions
et biens vacants,
Louis PICARD.*

SERVICE DE L'URBANISME

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES SOUS-LE-VENT POUR LA PERIODE DU 27 FEVRIER AU 2 MARS 2012 (ADDITIF)

COMMUNE DE UTUROA

29 février 2012

N° 11-260 MAA.AU.ISLV, Office polynésien de l'habitat, parcelles cadastrées section AK, n° 61, n° 62, n° 68, AL n° 79, AR n° 1 et AS n° 172, lac Mana, partie de la terre Mana et lots A, B et C de la terre Vaitemanu, viabilisation et construction de 23 logements individuels destinés à la location.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES SOUS-LE-VENT POUR LA PERIODE DU 10 AU 20 AVRIL 2012

COMMUNE DE UTUROA

19 avril 2012

Avenant n° 11-23-2 MAA.AU.ISLV, Mme Aurore Robinet, mandataire de la SARL RM&CO, parcelle cadastrée n° 143, section AI du lot n° 13 du lotissement (zone industrielle) de Tahina, aménagement d'un magasin spécialisé en alimentation générale (vente et entrepôt).

COMMUNE DE BORA BORA

19 avril 2012

Reconduction n° 9-247-4 MAA.AU.ISLV, Mlle Romy Tautu et MM. Poroi Teraiura Hutia et Shannon Poroi Hutia, parcelle cadastrée n° 39, section AB, terre Rofau, sise à Nunue, construction d'une maison d'habitation.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT POUR LE MOIS D'AVRIL 2012

COMMUNE DE TAIARAPU-EST

3 avril 2012

N° 11-154-2 MAA.AU.TRP, M. Mike Bea, parcelle cadastrée n° 99, section AE, terre Tematahoa, lot B des lots n° 11 et n° 21 à Afaahiti, modification du type de maison d'habitation OPH (F4 en F5) ;

N° 12-14-1, M. et Mme Bernard et François Henry, parcelle cadastrée n° 59, section AW, terre Vaimeamea, parcelle 5A1 du lot n° 5A à Afaahiti, PK 1,650, côté montagne, construction d'une unité de conditionnement et de transformation de fruits et légumes.

4 avril 2012

N° 12-62-1 MAA.AU.TRP, M. Alphone Teamo, parcelle cadastrée n° 22, section BC, terre Teruao-Tetapere partie à Afaahiti, PK 2,500, côté mer, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-63-1, M. Adrien Hauata, parcelle cadastrée n° 72, section AB, domaine Robinson, vallées Vaipue et Oopu, lot n° 3 (partie), lot n° 6.3, lot A à Afaahiti, PK 58,150, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-74-1, M. Venance Rere Tamu, parcelle cadastrée n° 140, section AV, lotissement Kia Ora, 17e lot, succession Pomare V, lot n° 23 à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-78-1, M. Clovis Tehakaiki Tamarii, parcelle cadastrée n° 291, section AE, terre Tematahoa, parcelle A du lot n° 22, lot H à Afaahiti, PK 53, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-91-1, Mme Poura Poareu née Teanihi, parcelle cadastrée n° 37, section AM, terre Farearoa-Tuaraa, domaine Sachet, lot n° 20 à Tautira, PK 17,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-93-1, Mlle Haimano Teariki, parcelle cadastrée n° 6, section EX, terres Rauvau et Hopeume, lot A1 du lot A à Afaahiti, PK 3,100, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

5 avril 2012

N° 11-454-2 MAA.AU.TRP, M. Félix Lai, parcelle cadastrée n° 3, section DB, propriété Van-Bastolaer-Bennett, lot A1 du lot A, parcelle du plateau de Taravao à Afaahiti, construction d'une résidence de 6 appartements de type F5 ;

N° 12-76-1, Mlle Teapua Mairoto, parcelle cadastrée n° 64, section DB, terre Fareorara, lot D à Tautira, PK 10, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

10 avril 2012

N° 12-97-1 MAA.AU.TRP, M. et Mme Karl et Marie-Claire Spies, parcelle cadastrée n° 45, section AM, lotissement Afaahiti, lots n° 18 et n° 19 du lot n° 7 à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation.

13 avril 2012

N° 11-419-2 MAA.AU.TRP, Mme Marie-Claire Spies, parcelle cadastrée n° 51, section AM, lotissement Afaahiti, lots n° 13 et n° 14 du lot n° 7 à Afaahiti, modification des travaux d'extension de la toiture d'un bâtiment commercial ;

N° 12-61-1, M. Roger Tihoni, parcelle cadastrée n° 350, section AK, lot n° 161 du lotissement Maire Nui à Tautira, construction d'une maison d'habitation (OPH).

19 avril 2012

N° 12-111-1 MAA.AU.TR.P, Mlle Rirauta Ariiotima, parcelle cadastrée n° 95, section AB, terre Matarii, lot n° 2 partie, lot A, terres Taamore et Tepaturoa partie à Faaone, PK 51,300, construction d'une maison d'habitation.

26 avril 2012

N° 10-192-3 MAA.AU.TR.P, M. Joan Taata et Mlle Abigail Lacour, parcelle cadastrée n° 143, section DB, terres Maaterupe et Atitera, lot F à Afaahiti, modification de la toiture d'une maison d'habitation ;

N° 11-349-2, M. Michel Huang, parcelle cadastrée n° 1, section BK, terre Parurumehau dite propriété Gustave-Garbutt, parcelle à Afaahiti, modification de la toiture d'une maison d'habitation et réalisation d'un mur de clôture ;

N° 12-107-1, M. Heifara Saminadame, parcelle cadastrée n° 66, section AS, terre Tiaono, parcelle B à Faaone, PK 46,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST

3 avril 2012

N° 12-41-1 MAA.AU.TR.P, M. Patrick Speth, parcelle cadastrée n° 42, section AC, propriété Edith-Vivish, partie des lots n° 6 et n° 7 dépendant de la parcelle à Toahotu, PK 2,600, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

4 avril 2012

N° 12-95-1 MAA.AU.TR.P, Mlle Tautiare Nancy Ching Kon Lin épouse Para, parcelle cadastrée n° 3, section AI, terre Teurupareva à Toahotu, PK 4,800, côté montagne, extension d'une maison d'habitation : garage et terrasse ;

N° 12-96-1, Mlle Vaimiti Rochette, parcelle cadastrée n° 3, section CO, terre Atimoua III à Teahupoo, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-98-1, Mme Weena Rochette épouse Labaste, parcelle cadastrée n° 3, section CO, terre Atimoua III à Teahupoo, construction d'une maison d'habitation (OPH).

5 avril 2012

N° 12-94-1 MAA.AU.TR.P, M. Jules Maueau, parcelle cadastrée n° 73, section HX, lotissement Puunui, lot n° 7-48 à Toahotu, construction d'une maison d'habitation.

13 avril 2012

N° 12-42-1 MAA.AU.TR.P, M. et Mme Toto et Roselyne Teriteporouarai, parcelle cadastrée n° 43, section HO, terre Vairao dite Orie et la montagne Tefanatauaaroa, lot n° 8 partie à Toahotu, PK 6,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-99-1, M. Landry Teuira, parcelle cadastrée n° 49, section CI, terre Ahiahi, lot n° 2 de la parcelle B du lot n° 2 à Teahupoo, PK 18, côté mer, construction d'une maison d'habitation (OPH).

23 avril 2012

N° 12-25-2 MAA.AU.TR.P, Mlle Alexandrine Moena Toofa, parcelle cadastrée n° 58, section AE, lotissement Mitirapa plateau, lot n° 31 à Toahotu, lotissement Mitirapa, construction d'une maison d'habitation.

24 avril 2012

N° 12-10-1 MAA.AU.TR.P, Office polynésien de l'habitat, parcelles cadastrées n° 216 et n° 297, section AA, lots A1 et A2 du lot n° 2 de l'ancienne propriété Stephen Ipeva Vivish à Toahotu, construction d'une résidence de 20 logements.

25 avril 2012

N° 12-110-1 MAA.AU.TR.P, M. et Mme Rudy Raiarii et Marerenui Chantal Pahio, parcelle cadastrée n° 14, section CS, domaine Parker, lot n° 8 à Teahupoo, PK 18, fin de la route, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-114-1, Mlle Vahineraarii Maamaatuaiahutapu, parcelle cadastrée n° 41, section CD, terre Atehiva dite Atimaue partie à Teahupoo, PK 16,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

26 avril 2012

N° 11-11-5 MAA.AU.TR.P, Société de l'hôtel de Puunui, parcelle cadastrée n° 11, section HW, lotissement Puunui, lot n° 14 à Toahotu, réhabilitation de l'hôtel Puunui en résidence service sénior de 84 logements.

27 avril 2012

N° 11-377-3 MAA.AU.TR.P, M. Lewis Vaiho et Mlle Isabelle Faatoa, parcelle cadastrée n° 62, section AM, terre Vairao dite Orie et la montagne Tefanatauaaroa, lot n° 5, lot B à Toahotu, PK 6,800, côté montagne, modification de la toiture d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TEVA I UTA

3 avril 2012

N° 11-436-2 MAA.AU.TR.P, M. Raimana Henriou et Mlle Vaianu Oopa, parcelle cadastrée n° 315, section AM, terres Georges-Snow, lot n° 1 du lot n° 3, lot D à Mataiea, PK 45,700, côté mer, modification du système d'assainissement de quatre maisons d'habitation dont trois à louer.

5 avril 2012

N° 12-80-1 MAA.AU.TR.P, M. Matahi Tapatoa et Mlle Vanina Lai, partie de la parcelle cadastrée n° 28, section BV, terres Umetehau, Teiriiri, Atima, Uruvera, Tupara, Paraumaro, Aaerotatau, Teuruhi, Taiheretoto et Teoreporepo, lot n° 1 à Papeari, PK 54,650, côté mer, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-82-1, Mlle Heilani Neuffer et M. Rauana Mati, parcelle cadastrée n° 50, section AL, propriété Bernière, lot n° 5, parcelle 1, partie plane à Mataiea, PK 45,100, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-84-1, Mlle Tania Jennifer Leaut, parcelle cadastrée n° 46, section BO, terre Puunonoono parcelle à Papeari, PK 53,600, côté mer, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 12-86-1, M. Kaléon Tiatia et Mlle Lorenza Hei Tiare Tehei, parcelle cadastrée n° 148, section BR, domaine Maréchal, lot n° 3, lot D à Papeari, PK 54,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

**ETAT RECAPITULATIF
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES SOUS-LE-VENT
POUR LA PERIODE DU 23 AU 27 AVRIL 2012**

COMMUNE DE BORA BORA

24 avril 2012

N° 12-14-2 MAA.AU.ISLV, M. Raphaël Bernabe, mandataire de la SCI Areaati, parcelles A4, A2 et A1 de la terre Areaati, cadastrée n° 24, n° 28 et n° 30, section IE sise à Faanui, construction d'une pension de famille ;

N° 10-153-2, M. Pierre-Emmanuel Bredin, mandataire de la société Total Polynésie, emplacement dépendant du domaine public aéroportuaire sise à Faanui, construction de deux maisons d'habitation.

COMMUNE DE MAUPITI

26 avril 2012

Reconduction n° 10-178-2 MAA.AU.ISLV, Mme Mareta Mohi, parcelle du lot A2 de la terre Tetiarae, cadastrée n° 512, section A, construction d'une maison d'habitation du type MTR.

COMMUNE DE UTUROA

24 avril 2012

Reconduction n° 10-117-2 MAA.AU.ISLV, M. André Huitoofa Taurua, parcelle du lot de ville n° 55, réhabilitation de la station de Tepua.

COMMUNE DE TAHAA

24 avril 2012

N° 11-378-2 MAA.AU.ISLV, M. Michel Tetuanui, parcelle de la terre Vaiteofe, cadastrée n° 14, section PK sise à Iripau, construction d'une maison d'habitation ;

Reconduction n° 09-457-3, Mme Emma Maraea, mandataire de la commune de Tahaa, parcelle d'une terre domaniale affectée par arrêté n° 1410 CM du 16 octobre 2002, construction du plateau sportif couvert de Tapuamu ;

Reconduction n° 10-127-2, M. Lucien Mao, parcelle du lot n° 1 de la terre Vaipiti 3 et 5, cadastrée n° 24, section NL sise à Poutoru, construction d'une maison d'habitation du type MTR ;

Reconduction n° 08-382-2, Mlle Claudine Tehihira, parcelle de la terre Tehorue, cadastrée n° 47, section HE sise à Haamene, construction d'une maison d'habitation du type MTR.

**ETAT RECAPITULATIF
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER
POUR LA PERIODE DU 23 AVRIL AU 4 MAI 2012**

COMMUNE DE FAA'A

30 avril 2012

N° 12-228-1 MAA.AU, M. André Collotte, gérant de la SCI Ranipoehere, parcelle cadastrée n° 959, section V, lot n° 127 du lotissement résidence Pamatai Hills, construction d'une maison d'habitation jumelée.

4 mai 2012

N° 12-12-1 MAA.AU, M. Francky Tauatiti, parcelle cadastrée n° 607, section D, terre Teuruareva, PK 5,600, côté montagne, près du garage Miklus, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HITIA'A O TE RA

27 avril 2012

N° 12-20-1 MAA.AU, M. et Mme Alain et Stratonice Noble, parcelle cadastrée n° 50, section AC, lot n° 2 dépendant du domaine Papeivi et Paepape, sise à Mahaena, PK 34,100, côté montagne, près de Raapoto, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

24 avril 2012

N° 12-121-1 MAA.AU, M. Jérôme Dambrin, gérant de la SCI Sao Mai Lan, parcelle cadastrée n° 67, section HA, lot n° 6 partie parcelle a de la terre Paia, sise à Haapiti, PK 16,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

4 mai 2012

N° 11-1189-2 MAA.AU, Mlle Victorine Tetua Snow, parcelle cadastrée n° 191, section CR, terre Atia-Horomanunu-Uruhara, lot 1E, du lot n° 1, parcelle B, sise à Teavaro, près de l'aéroport, construction d'une maison d'habitation ;

N° 12-60-1, M. et Mme Yohann et Mireille Rochette, parcelle cadastrée n° 191, section CR, terre Atia-Horomanunu-Uruhara, lot 1E, du lot n° 1, parcelle B, sise à Teavaro, près de l'aéroport, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAEA

23 avril 2012

N° 10-1093-2 MAA.AU, M. Aroarii Urima, parcelle cadastrée n° 463, section AM, lot B des terres Paaha, Atimahio, Vaite, Paieu et Oututaihi, modification d'implantation et rajout d'un garage et la modification de façade d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPARA

26 avril 2012

N° 12-203-1 MAA.AU, M. et Mme Raimatea et Léonne Maraiauria, parcelle à détacher de la section cadastrée n° 131, section BI, ancien domaine Atimaono, surplus, PK 39,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPEETE

24 avril 2012

N° 11-103-1 MAA.AU.PPT, M. le directeur des services techniques, pour le compte de la commune de Papeete, parcelle cadastrée n° 13, section EW, terre Tepue, école Val de Tipaerui, sise à Tipaerui, construction de la maison de quartier de Pinai ;

N° 12-10-1, Mlle Moea Pierron, parcelle cadastrée n° 57, section CX, lots n° 5 et n° 6 de la terre Temati-Totara-Tautaupiri à Titiafa ou Atiatiafa, sise à Taunoa, construction d'un mur de soutènement.

25 avril 2012

N° 11-102-1 MAA.AU.PPT, M. Patrick Michalik, pour le compte de Mlle Hiva Tumahai, parcelle cadastrée n° 24, section AC, terre Paofai, parcelle, sise à Paofai, rue Cook, construction d'un immeuble Te Pahi de bureau au rez-de-chaussée et de logements.

COMMUNE DE PUNAAUIA

23 avril 2012

N° 09-359-2 MAA.AU, M. Christian Faugerat, parcelle cadastrée n° 26, section AO, lot P, parcelle de la terre Paheehee, modification de distribution intérieure de deux (2) maisons d'habitation.

27 avril 2012

N° 12-314-1 MAA.AU, Mme Sophie Govaere, parcelle cadastrée n° 525, section CD, lot n° 402 du lotissement Miri, tranche 4, construction d'une maison d'habitation.

30 avril 2012

N° 12-52-2 MAA.AU, M. Gérard Malet, gérant de la SARL Techniservices, parcelle cadastrée n° 495, section L, terre Vaiaea 1, surplus, construction d'un bureau et d'un garage véhicules ;

N° 12-197-1, Mme Victoria Tiare Heuea, parcelle cadastrée n° 57, section BL, parcelle lot n° 5 de la terre Vaihi, sise au PK 12,500, quartier Nordhoff, travaux de route d'accès.

COMMUNE DE HAO

23 avril 2012

N° 12-70-1 MAA.AU.TG, Mme Suzanne Vahine Butcher, pour le compte de la commune de Hao, parcelle cadastrée n° 8, section AM, lot C de la terre Taataniau 1, construction d'un hangar pour véhicules.

COMMUNE DE TAKAROA

4 mai 2012

N° 12-171-1 MAA.AU.TG, Mme le maire de la commune de Takaroa, parcelle cadastrée n° 239, section H, terre Papa Uri 1, partie, construction d'une école.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 2010

IMMATRICULATIONS

1er octobre 2010

N° TPI 10 1577 A, Léon-Paul Reiarri Faaio, dessinateur en bâtiment, lotissement Vahoata J 10, Mataiea, BP 4792, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1578 A, Marie-Thérèse Grenoux, *nom d'usage* : Syry, importation et négociant, *nom commercial* : Côté Fenua, PK 19,100, côté mer, Fare n° 6, Paea, BP 2107, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1579 A - n° TAHITI 497800, Wilfred Tamatehuira Haatani, peintre en bâtiment, *nom commercial* : Ramon Production, route du Stade Pater, servitude Amy-Bernière, Pirae, BP 49145, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 6 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1580 A - n° TAHITI 709766, Pierre Marie Guy Carli Ollivier, consultant, *nom commercial* : OLV Consult, rue Gadiot, quartier Princesse-Heiata, BP 381498, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1581 A, Tehai Patiahia, jardinage, *nom commercial* : Teahi Jardinage, PK 5,100, côté montagne, Mataroro, Maharepa, BP 40, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 15 août 2010 ;

N° TPI 10 1582 A, Albert Tauhiiti Tere, loueur en main-d'œuvre, PK 8,200, côté montagne, quartier Outumaoro, BP 60957, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 263 B, Urgence - Téléradiologie, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 F CFP fixe, résidence Tiare Anani, 98718 Punaauia, *cogérants associés* : Michel Benisty et Anthony Michel Marius Defasque, l'exercice libéral en commun de la profession de médecin radiologue telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en particulier par le code de déontologie médicale, et généralement toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, ou pouvant se rattacher, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus visé et à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développement du but poursuivi par la société, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 190 C, Société de Financement Eco Energy, *sigle* : SFEE, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, Auae, immeuble Mananui, Faa'a, BP 416, 98713 Papeete,

gérant associé : Jean-Luc Georges Marie Jaumouille, l'acquisition et la propriété d'une participation de cinq pour cent (5 %) dans le capital de la société Eco Energy, société à responsabilité au capital de 1 000 000 F CFP, dont le siège est à Faa'a, Auae, immeuble Mananui, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 08 89 B, afin d'assurer le financement de son projet immobilier. La gestion de cette participation et toutes opérations s'y rapportant. La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc. Plus généralement, la participation directe ou indirecte dans tout projet à vocation hôtelière. Et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 9 septembre 2010.

4 octobre 2010

N° TPI 10 1583 A, Carmella Aka, prestations de services et fabrication de pains, *nom commercial* : Mateo Services, Hakahau, BP 43, 98745 Ua Pou, *date de commencement de l'exploitation* : 1er juillet 2010 ;

N° TPI 10 1584 A - n° TAHITI 447995, Teraituua Iosua Brothers, jardinage, *nom commercial* : Atitavaea, PK 6, côté mer, face au magasin Abe, BP 140373, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1585 A, Franck Temarii Le Prado, travaux du bâtiment, PK 28, côté mer, Tiarei, BP 111237, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1586 A - n° TAHITI 503151, Nicolas Emmanuel Lenormand, travaux du bâtiment, Sainte-Amélie, route Moria, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 20 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1587 A - n° TAHITI 085233, Teriimaevau Claire Mahuta, *nom d'usage* : Da Conceicao Castelo, marchande foraine, PK 8,200, côté montagne, Punaauia, BP 1176, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1588 A, Quentin Claude Marti, loueur en main-d'œuvre, PK 11,300, côté mer, Tevaitoa, BP 972, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 10 août 2010 ;

N° TPI 10 1589 A, Hinarii Maud Neuffer, fabrication de rames, *nom commercial* : Hinahoe, lotissement Heiri, n° 90, BP 60617, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1590 A, Luc René Noël, consultant, rue Maréchal-Foch, immeuble Bonno 2, Papeete, BP 53239, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1591 A, Didier Pagnier, électricien, PK 17,100, côté mer, Papenoo, BP 52859, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1592 A - n° TAHITI 745893, Pierre Plouhinec, réparateur de matériel électroportatif, *nom commercial* : Pierrot Dépannage, PK 18,900, côté montagne, servitude Haereraaroa, Paea, BP 381574, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1593 A, Toriki Tefu Roiro, loueur en main-d'œuvre, PK 22,800, côté montagne, 98708 Tiarei, *date de commencement de l'exploitation* : 10 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1594 A - n° TAHITI 205963, Franck Hasso Sachsse, services divers, baie de Povai, Amanahune, BP 1220, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation* : 1er septembre 2010 ;

N° TPI 10 1595 A - n° TAHITI 220319, Gilberte Fanny Nicole Sanquer, *nom d'usage* : Tupaia, consultante, *nom commercial* : Project Consulting, Tepua, côté mer, BP 1155, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 15 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1596 A, Caroline Annette Aline Sauvage, loueuse en main-d'œuvre, immeuble Puchon, côté montagne, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1597 A, Eric Teupoonui Tane, travaux en tous genres, *nom commercial* : Tana Fils, Anau, BP 644, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1598 A, Herenui Mataiti Tehina, marchande ambulante, BP 48, 98781 Takaroa, *date de commencement de l'exploitation* : 8 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1599 A - n° TAHITI 415620, Ramon Tetauira, carreleur, lotissement CPS n° A 41, côté mer, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1600 A - n° TAHITI 328971, Albert Max Tefaataumarama Tetuairia, restauration, Fare, BP 232, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation* : 7 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1601 A - n° TAHITI 288787, Guy Tuaira, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Marchandising Services, PK 15,600, côté montagne, servitude Teave 2, BP 50617, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1602 A - n° TAHITI 400283, Djina Moeata Vontor, négociante, vidange et lavage de voitures, *nom commercial* : RIE Raiatea Import/Export, PK 2, côté montagne, quartier Tahina, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 27 septembre 2010 ;

N° TPI 10 264 B, Eau - Energie Solutions, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 10, côté montagne, résidence Te Tavake n° 106, Punaauia, BP 324, 98713 Papeete, *gérant associé unique* : Edwin Adelbert Max Atger, en Polynésie française, en France et dans les DOM-TOM et autres collectivités d'outre-mer. Toutes opérations en rapport avec le développement des énergies renouvelables, distribution d'eau potable et usine d'embouteillage d'eau potable. L'importation et la commercialisation des produits liés aux énergies solaires, éoliennes, marines et autres procédés se rapportant aux activités ci-dessus mentionnées, des maisons préfabriquées tant en bois que métalliques, des produits de toutes natures liés à la construction des bâtiments, des appareils de distribution d'eau y compris osmoseurs, des fosses septiques bio-réactrices, des presses à huile et installations pour la fabrication d'agglomérés de toutes natures, du matériel de toutes natures, neuf ou usagé, pour les travaux routiers et bâtiments et des boissons alcoolisées. Toutes opérations en rapport avec le traitement des eaux usées. Et, plus

généralement, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que les opérations commerciales, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini et susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement ainsi que tous travaux routiers et bâtiments, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010.

5 octobre 2010

N° TPI 10 1603 A, Moïse William Hitiura Agnie, artisan et fabrication de bijoux, *nom commercial* : Hitiura Créations, PK 18,400, côté mer, quartier Atiha, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1604 A - n° TAHITI 221580, Maryvonne Anau, *nom d'usage* : Turi, artisane et fleuriste, *nom commercial* : Tapi Créations, PK 33,600, côté montagne, BP 120163, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1605 A, Alexandre Anthony Christian Baudry, *nationalité* : belge, graphiste, *nom commercial* : B Media, lotissement Jambolana, lot n° 13, BP 1881, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1606 A - n° TAHITI 370320, Jean-Marie Gordien Motua Huna Cadousteau, travaux en tous genres, *nom commercial* : CJM, PK 14,600, route de la pointe des Pêcheurs, Punaauia, BP 9183, 98715 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1607 A, Teonui Yves Fong, réparation, maintenance en informatique et loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Anatea Informatique et Services, PK 6, côté mer, quartier Helme, derrière Miklus, BP 63237, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1608 A, Olivier Heffinck, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Kamake, PK 50,200, côté montagne, Papeari, BP 8878, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1609 A, Nadia Kheira Kadi, services divers, PK 20,300, côté mer, BP 330170, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1610 A, Nephi Mau, véhicule de restauration, *nom commercial* : Roulotte Maitaki, PK 11, côté mer, quartier Haumi, BP 190, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1611 A, Noëlle Greta Christian Olieslagers, *nom d'usage* : Roger, *nationalité* : belge, traductrice, PK 9, marina Taina, voilier Utopie, BP 41213, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1612 A, Porinot Tama, jardinier et bûcheron, PK 8, côté mer, Punaauia, BP 2682, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1613 A, Lolita Heimana Tau, fabrication de bijoux, *nom commercial* : Lolita, PK 8,600, côté montagne, Paopao, BP 3343, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1614 A, Vaihere Tehahe, négociante en alimentation générale, *enseigne* : Magasin Here, PK 23, côté montagne, quartier Hu'Uau, BP 136, 98708 Tiarei, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1615 A - n° TAHITI 576223, Patrice Teva Trompette, électricien, *nom commercial* : Power Elec Services, PK 43,500, côté montagne, quartier Maoni, Mataiea, BP 51355, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1616 A, Alexandre Taumatarii Yane, loueur en main-d'œuvre, PK 3,335, côté mer, quartier Deane-Benjamin, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 265 B, Les Nymphéas, société à responsabilité limitée au capital de 180 000 F CFP fixe, lotissement Erima, Arue, BP 43949, Fare Ute, 98713 Papeete, *gérante associée unique* : Gisèle Mure, l'accueil, l'hébergement, le logement, l'assistance, la prise en charge, le soin de personnes âgées valides, semi-valides, non autonomes ou dépendantes. L'organisation d'animations, d'activités adaptées pour les personnes âgées au sein de la structure d'accueil. La restauration, l'entretien et l'aide de ces personnes. La propriété, l'exploitation, la prise à bail de tous biens immobiliers nécessaires aux activités sus-visées. Et en général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini. La société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées cidessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 191 C, Te Fetia 2010, société civile de participation, PK 3,500, côté mer, servitude Pihatarioe, Arue, BP 2065, 98713 Papeete, *gérant associé* : Christian André Lefait, la prise de participations et d'intérêts, et la gestion de ces participations et intérêts dans toutes sociétés civiles de construction de logements d'habitation destinés à la location non meublée, conformément aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à des personnes qui en font leur résidence principale pour l'application des dispositions de l'article 199 *undecies* A du code général des impôts métropolitain, ainsi que toute activité indissolublement liée à la gestion desdites participations, et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit juridique, économique et financière se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, ou son développement, *date de commencement de l'exploitation* : 24 août 2010 ;

N° TPI 10 192 C, Te Mahana 2010, société civile immobilière au capital de 70 000 F CFP fixe, PK 3,500, côté mer, servitude Pihatarioe, Arue, BP 2065, 98713 Papeete, *gérant associé* : Christian André Lefait, la construction de logements d'habitation destinés à la location non meublée, conformément aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à des personnes qui en font leur résidence principale pour l'application des dispositions de l'article 199 *undecies* A du code général des impôts métropolitain. L'administration de ces biens. Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, *date de commencement de l'exploitation* : 24 août 2010.

6 octobre 2010

N° TPI 10 1617 A - n° TAHITI 711606, Hina Madeleine Nicole Barbanchon, travaux de secrétariat, PK 8,500, lotissement Oviri, lot n° 70, Mahina, BP 2260, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 5 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1618 A, Nicole Moea Bouteau, services divers, *nom commercial* : Makea Entreprises, quartier Juventin, Tipaerui, BP 2557, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1619 A, Floree Hitia Bryant, massage, *nom commercial* : Floree Massage, PK 27,320, côté montagne, Tiahura, Haapiti, BP 1465, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 5 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1620 A, Georges Marcel Madarasz, photographe ambulant, rue Gadiot, côté mer, résidence Matatevai, appartement n° 14, Pirae, BP 13533, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1621 A, Julien Claude Florian Pierret, transport maritime et côtier de passagers, *nom commercial* : Arii Moana Tours, PK 41, côté mer, route de l'Est, Fareatai, BP 3004, 98735 Avera, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1622 A, Fairi Rachèle Taora, marchande ambulante, lotissement Nahoata, lot n° 79, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 6 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1623 A - n° TAHITI 447482, Henriette Taumihau, *nom d'usage* : Taputu, marchande foraine, PK 36,200, côté montagne, BP 120348, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 20 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1624 A, Tiareroa Nohouma Tekurio, *nom d'usage* : Metua, restaurant ouvrier, marchande foraine et négociante en produits divers, *nom commercial* : Snack Vaianui - Magasin Jessie, Tupapati, Hikueru, BP 50155, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 2 février 2010 ;

N° TPI 10 1625 A, Daniel Tefaatau, travaux en tous genres, *nom commercial* : Hirinaki travaux, PK 11, résidence Amoe, lot n° 27, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 7 octobre 2010 ;

N° TPI 10 266 B, Awake Musik - Eyes & Ears, société à responsabilité limitée au capital de 1 193 300 F CFP fixe, PK 36,200, côté montagne, Papara, BP 330429, 98711 Paea, *gérant associé* : Florentin Jean Peraste, la conception, la production, la réalisation, la distribution et la commercialisation de tout support audiovisuel et l'organisation événementielle. Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 267 B, Fare Discount, *nom commercial* : Fare Discount, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, centre Fanomai, Faa'a, BP 43005, Fare Tony, 98713 Papeete, *gérant associé unique* : Stéphane Sahbi-Bouysson, toutes opérations commerciales se rapportant à l'achat, l'importation, la commercialisation, la vente en gros et au détail de tous produits et articles à caractère décoratif, canapés, meubles et objets mobiliers, et d'une manière générale tout ce qui se rapporte à l'équipement et l'aménagement de logements et bureaux. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant aux activités spécifiées. Et généralement, toutes opérations techniques et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes et de nature à en favoriser la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 14 octobre 2010 ;

N° TPI 10 268 B, Optima Technologies, *nom commercial* : Optima Technologies, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, 26, rue des Ecoles, BP 552, 98713 Papeete, *gérant associé* : Didier Patrick Gralepois, l'achat, l'importation, la distribution, la vente en gros, demi-gros ou au détail, la représentation, le courtage, la commission, et la commercialisation en général de tous produits, marchandises et objets de toute nature et de toute provenance. La création, l'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissement se rapportant à l'objet ci-dessus. L'acquisition, la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010.

7 octobre 2010

N° TPI 10 1626 A - n° TAHITI 372052, Delphine Ariitaata-Tehope, fabrication de glaces, sorbets et gauffres, *nom commercial* : Chez Fifi, PK 15,900, côté mer, quartier Vaihere, Papetoai, BP 1341, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1627 A, Hoanui Teuira Christian Cattiaux, massage traditionnel, Sainte-Amélie, quartier Vanizette, immeuble Te Ofe, appartement n° 14 20033, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 7 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1628 A, Temoana Roger Yves Dodin, infographe, *nom commercial* : Te Moana Graphic Design, Te Maru Ata, lot n° 47, BP 381019, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1629 A, Marie Renée Annie Grandin, ventes de services divers, *nom commercial* : I Love Tahiti, PK 38,500, côté mer, quartier Taharuu, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1630 A, Vaihei Valiane Hereini Hanere, négociante, PK 8,500, côté montagne, motel Albert, Paopao, BP 433, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1631 A, Raumata Ophélie Hareuta, entrepreneur de spectacles, *nom commercial* : TJ Brothers, PK 10,100, côté montagne, Afareaitu, BP 3162, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 16 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1632 A - n° TAHITI 694703, Laurent Patrick Jean-Pierre Montagne, pâtisserie, *nom commercial* : Pirate Crepe Maker, marché, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1633 A, Patea Remuna Vahineura Loana Morlais, garde-malade, PK 12,700, côté montagne, quartier Emile-Teissier, BP 1857, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1634 A, Zdenek Syrový, protection des personnes et protection rapprochée, PK 46,300, côté montagne, Faaone, BP 70074, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 5 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1635 A, Marcel Moeragi Varuamana, transport de personnes, *nom commercial* : Aito Nui Services, PK 35,800, servitude Temarua, BP 12621, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1636 A, Jérôme Capdet, travaux en tous genres, *nom commercial* : Capdet Services, Motu Uta, digue Ouest, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1637 A, Kevin Puarai Lee, négociant, *nom commercial* : NC Kainoa, avenue Tahiti Tuning, Saint-Hilaire, Faa'a, BP 1652, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 7 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1638 A, Irène Longine, import de tous produits liés à la protection de l'environnement, *nom commercial* : Naturellement Solidaire & Durables, PK 8,250, côté montagne, route cité Jay, n° 11, Arue, BP 1008, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010.

8 octobre 2010

N° TPI 10 1639 A - n° TAHITI 685917, Tehina James Tapi, roulotte, *nom commercial* : Chez Tapi, quartier Pékin, côté mer, BP 41209, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 269 B, Maximatt, *nom commercial* : Refilleco, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, atelier relais B 8, Tipaerui, Papeete, BP 140709, 98701 Arue, *gérante associée* : Stéphanie Marie-Claude Pavageau, la vente, l'échange, le remplissage et le recyclage de cartouches d'imprimantes (jet d'encre, laser) et de tonners pour photocopieurs. Toutes opérations pouvant concerner l'importation, l'achat, la vente, le dépôt et le transport des produits, marchandises, matériels et autres objets et plus généralement toutes fournitures pour la bureautique. Toutes opérations, représentations, commissions et courtages, fournitures de prestations de service et/ou commerciales en tous genres, auprès des tiers, relatives à la réalisation de l'objet. La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques et sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds de commerce, d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite. Le cas échéant et plus généralement, toutes opérations commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et ce dans tous pays, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 270 B, Tam Import, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, Super Mahina, lot n° 56 B, BP 110750, 98709 Mahina, *gérante associée unique* : Tatiana Ingrid Sylvie Salmon, toutes opérations pouvant concerner l'importation, l'achat, la vente, le dépôt et le transport des produits, marchandises, matériels et autres objets, et particulièrement tout objet concernant l'ameublement (stores, tissus, objets de décoration, etc.) intérieur et extérieur de l'habitat. Toutes opérations, représentations, commissions et courtages, fournitures de prestations de service et/ou commerciales en tous genres, auprès des tiers, relatives à la réalisation de l'objet. Le cas échéant, et plus généralement, toutes opérations commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et ce dans tous pays, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010.

11 octobre 2010

N° TPI 10 1640 A, Enoch Buchin, travaux en tous genres, PK 21,100, résidence Tehani, appartement n° 22, BP 10533, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1641 A, Jonathan Didier Amour Drouillon, importateur, *nom commercial* : Shaker, résidence les Horizons, appartement n° 52, BP 42635, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1642 A, Velma Terai Fariki, nettoyage et entretien des locaux, *enseigne* : Maruata Clean, Tiipoto, BP 1209, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation* : 31 août 2010 ;

N° TPI 10 1643 A, Cynthia Vaea Teremarama Ganahoa, *nom d'usage* : Pavaouau, restaurant ouvrier, *nom commercial* : Restaurant Bar Chez Tere, BP 150, 98767 Hao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1644 A, Olivier Hirihihi, travaux en tous genres, PK 20,500, côté montagne, quartier Tepuhapa, BP 330096, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 8 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1645 A, Christine Leao-Kitu, *nom d'usage* : Tuisamoa, entretien et nettoyage des locaux, *nom commercial* : TCL Nettoyage, PK 8,200, côté montagne, lotissement Auffrèy, Outumaoro, BP 1141, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 8 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1646 A, Urarii Iwalanie Marie-Louise Letang, restaurant ouvrier, *nom commercial* : Snack Tupana, aéroport, 98770 Ahe, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1647 A, Hana Manarani, *nom d'usage* : Tchong Tai, négociante et marchande foraine, *nom commercial* : Magasin Tirea, *date de commencement de l'exploitation* : 18 août 2010 ;

N° TPI 10 1648 A, Louis Jean-Marie Charles Perichou, pharmacie, *nom commercial* : Pharmacie du Pacifique, rue Anne-Marie Javouhey, immeuble Angèle-Bambridge, BP 40725, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 15 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1649 A, Jean-Manuel François Georges Prudhomme, caméraman itinérant, lotissement Terevaa, n° 3B, côté mer, Fare, BP 890, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation* : 1er septembre 2010 ;

N° TPI 10 1650 A, Ulysse Roiha, cuisine à emporter, *enseigne* : Snack Tanio, quartier Faraura, côté montagne, 98732 Maupiti, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1651 A, Gilles Tapao, pâtisserie commune, vente au détail, *nom commercial* : Entreprise Tapao, PK 6, côté montagne, Uturaerae, BP 1047, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 2 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1652 A, Moeani Vannina Tau, couture en chambre, *nom commercial* : Onohei Création, PK 8,200, côté montagne, face au cimetière, Pueu, BP 70379, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1653 A - n° TAHITI 617134, Jean-Paul Teto, pâtisserie, cuisine à emporter et marchand forain, *nom commercial* : Pahu Mano, Hatiheu, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation* : 28 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1654 A, Heriperi Benoît Tuhiva, nettoyage et entretien des locaux, jardinage, quartier Vaipu'a, Haamene, BP 104, 98734 Tahaa, *date de commencement de l'exploitation* : 27 août 2010 ;

N° TPI 10 1655 A, Rosine Youne, fabricant et pâtisserie commune, quartier Afarerii, BP 5948, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010.

12 octobre 2010

N° TPI 10 1656 A, Mareva Isabelle Nathalie Bagnis, *nom d'usage* : Villain, artisan, *nom commercial* : Atelier Nature, PK 8,200, cité Jay, allée Pua Rata, lot n° S75, Arue, BP 20621, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1657 A, Emile Raihau Hamblin, travaux de constructions, *nom commercial* : Entreprise Fare Kuranui, face à l'EDT, Puurai, BP 61405, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1658 A - n° TAHITI 784637, Laurette Lenoir, *nom d'usage* : Avae, couture en chambre, *nom commercial* : Laurette Couture, PK 15,200, côté montagne, 98722 Tautira, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1659 A, Luella Hauerei Marere, esthéticienne, *nom commercial* : Moon Esthétique, Atuona, BP 190, 98741 Hiva Oa, *date de commencement de l'exploitation* : 1er septembre 2010 ;

N° TPI 10 1660 A, Daniel Taro Taae, travaux en tous genres, *nom commercial* : Taro, PK 10,500, côté montagne, immeuble Taapuna, Punaauia, BP 106, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 9 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1661 A - n° TAHITI 196279, Teha Taraufau, blanchisserie, *nom commercial* : Blanchisserie Mehearii, PK 0, côté montagne, derrière station Total Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1662 A, Rainui Charly Tinorua, quartier Bonnet, Pamatai, BP 8168, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010.

13 octobre 2010

N° TPI 10 1663 A, Davy Teiho Avae, entretien et nettoyage de locaux, *nom commercial* : Te Hoa, PK 22,300, route des trois cascades, 98708 Tiarei, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1664 A, Heifara John Gooding, salle de remise en forme et entretien sur appareils divers, *nom commercial* : Athlétic Zone, PK 27,500, côté montagne, BP 10421, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 15 janvier 2011 ;

N° TPI 10 1665 A, Mylène Odette Grossot, *nom d'usage* : Haumani, couture en chambre, PK 17, plateau Atohei, Papenoo, BP 110016, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 12 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1666 A, Wilfrid Heimata Manea, réparation et maintenance informatique, *nom commercial* : Hereora Fom@tik, PK 8,200, côté montagne, Avera, 98735 Taputapuataea, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1667 A, Atonia Yannick Marcantoni, loueur en appareils de sonorisation et cuisine à emporter, *nom commercial* : Keenaï Sound, PK 3,500, côté montagne, quartier Vairua, BP 2100, 98735 Uturoa, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1668 A, Firipo Matanuiohotika, cuisine à emporter et marchand ambulant, *nom commercial* : Tearatetuipo, côté mer, Mataura, 98754 Tubuai, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1669 A, Florence Brigitte Michèle Pasquis, *nom d'usage* : Blanchard, services divers, *nom commercial* : Flo, Fare n° 1, côté mer, quartier Sachet-Pierre, BP 51560, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 12 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1670 A - n° TAHITI 178418, Patrice Titi Pou, négociant sur le marché, quartier Taputuarai, pointe Vénus, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 14 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1671 A, Sabine Marie-Anne Quere, vente de bijoux, PK 5,500, côté montagne, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *origine du fonds* : achat d'un montant de 15 000 000 F CFP, *date de commencement de l'exploitation* : 8 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1672 A, Georgy Jean Temeehu Raoulx, jardinage, *nom commercial* : Georgy Deco Espace, avenue des Tropiques, quartier Raoulx, Auae, Faa'a, BP 110667, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1673 A - n° TAHITI 365346, Yolande Tehahe, *nom d'usage* : Tahuhuterani, négociante en produits complémentaires, Mataura, BP 23, 98754 Tubuai, *date de commencement de l'exploitation* : 1er septembre 2010 ;

N° TPI 10 1674 A - n° TAHITI 317925, Fabrice Vetea Tetavira, maçonnerie, PK 46,700, côté montagne, Puohine, 98735 Taputapuata, *date de commencement de l'exploitation* : 14 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1675 A - n° TAHITI 655266, Christian Toa, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Toa Nui, Tapuamu, quartier Papau, BP 06, 98734 Tahaa, *fondé de pouvoir* : Moea Taruoura, Papau, 98734 Tahaa, née le 12 mai 1979 à Afaahiti (98), *date de commencement de l'exploitation* : 15 mars 2010 ;

N° TPI 10 1676 A - n° TAHITI 444428, Sophia Maire Toofa, loueur en main-d'œuvre, PK 1, route du Plateau, BP 9646, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 25 septembre 2010 ;

N° TPI 10 193 C, SCI Ra'i Nui, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, quartier Vairaaroa, Aro'a Verotia, 98704 Faa'a, *cogérants associés* : André Robert Tamatoa Moua et Marie-Christine Mata Moua, *nom d'usage* : Lintz, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature. La mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects. La construction de tous bâtiments à usage commercial, d'habitation et autres. L'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés. La vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société. Et généralement, toutes opérations de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement de l'exploitation* : 13 octobre 2010 ;

N° TPI 10 194 C, Temelani, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 9,600, lotissement Miri, 3e extension, BP 2557 Punavai, 98717 Punaauia, *gérant associé* : Patrick Thierry Ovelheiro, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature. La mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects. L'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social. La vente ou l'attribution aux associés des biens meubles et immeubles devenus inutiles à la société. L'emprunt auprès des établissements bancaires, de crédits et autres de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social. Conférer toutes garanties, cautionnements, avais et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés. Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 17 septembre 2010.

14 octobre 2010

N° TPI 10 1677 A, Thierry Claude René Bastian, électricité et travaux du bâtiment, *nom commercial* : Rotui Multiservices, résidence Bel Air, lot n° 12, Maharepa,

BP 182, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 13 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1678 A, Julie Flaus, *nom d'usage* : Kuhn, esthéticienne, *nom commercial* : Doigts de Fée, résidence Kaoha Nui, appartement n° 304, Mission, BP 9488, 98715 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 14 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1679 A, Christian Leloup, traiteur, *nom commercial* : Chef à Domicile, lotissement Tihu Uti, lot n° 9, Matatia, BP 13709, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1680 A, Théodore Manea, travaux de constructions, *nom commercial* : Ent. Te Ata Ura, PK 37, côté montagne, BP 8297, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1681 A, Jacques Tepapa, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Tepapa Services, PK 12,500, côté montagne, vallée Ahonu, BP 11462, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1682 A, Noela Sophialisa Ana Tuteina, artisanat, *nom commercial* : Ana Heirani Hiti, BP 28, 98778 Tikehau, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 271 B, Solair'O, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, Saint-Hilaire, lotissement Tehapatoa n° 49, Faa'a, BP 20394, 98713 Papeete, *gérante* : Tahia Teataoterani, l'importation, la vente l'exportation de tous produits solaires de chauffage, de tous produits provenant d'énergies renouvelables tel que l'eau ou l'air. La fabrication d'énergie et l'installation de tous produits ou matériels pouvant se rapporter d'une manière ou d'une autre à l'énergie solaire et toutes énergies renouvelables, en particulier l'eau et l'air. Toutes opérations d'importation, d'exportation, distribution de biens et matériaux divers notamment dans le cadre de l'habitat et du développement durable, de prestations de service, la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques et sociétés françaises, en Polynésie française et dans les départements d'outre-mer ou territoire d'outre-mer ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds de commerce, apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite. Et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 195 C, Dream Island, société civile au capital de 100 000 F CFP fixe, motu Fare One, BP 1175 Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *cogérants associés* : Joël René Jean Thomas et Sophie Françoise Paule Delestre, *nom d'usage* : Fournier, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie des immeubles bâtis ou non bâtis du bien acquis par la société dénommée "Dream Island", à savoir le lot B de la parcelle C du lot n° 5 de l'ilot Tiahura (Fareone) sur la commune de Moorea-Maiao. Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations. L'aménagement de ces immeubles, leur location. L'administration, la location et l'exploitation desdits

biens, immeubles. L'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et prêts permettant la réalisation de l'objet social. Toutes les opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, *date de commencement de l'exploitation* : 14 octobre 2010 ;

N° TPI 10 196 C, Markea Faaaha, société civile agricole au capital de 200 000 F CFP fixe, terre Faaaha, lot n° 5, parcelle A, Faaaha, 98733 Tahaa, *cogérants associés* : Enrique Guillermo Khalil Ariimate Braun Ortega et Marla Puahlanu Tetuanui Braun Ortega, *nom d'usage* : Braun-Miller, la mise en valeur de terres en vue de productions végétales et animales, y compris leur transformation, vente et distribution par la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production et qui ont pour support l'exploitation. La réalisation de toutes études concernant les conditions de création, mise au point, réalisation de tous projets agricoles et agroalimentaires, et la commercialisation desdits produits. La réalisation de toutes études notamment biologiques, technologiques et hydrologiques, et plus généralement toutes activités ayant un rapport direct ou indirect avec le secteur primaire. L'étude et la mise au point de tous matériels et moyens techniques. L'importation, l'achat de matériels, fournitures et consommables nécessaires aux dites activités. L'achat, l'échange, la location, la prise à bail à court et à long terme, avec ou sans promesse de vente de tous immeubles pouvant servir aux activités de la société. L'acquisition, la prise ou la remise en location de tous immeubles bâtis ou non bâtis. L'édification de toutes constructions. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, de sociétés en participation ou de groupements d'intérêt économique. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social. Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement de l'exploitation* : 21 septembre 2010.

15 octobre 2010

N° TPI 10 1683 A - n° TAHITI 393868, Hubert Temarii Souyou Apeang, fabrication de bijoux, *nom commercial* : Vaimiti Perles, rue Jeanne-d'Arc, immeuble Morou-Bennett, BP 3062, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1684 A - n° TAHITI 455881, Etai Auti, vente de services divers, *nom commercial* : Fararii Polyester, PK 53, côté mer, lotissement Vaiata, Papeari, BP 8906, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1685 A, Patrick Max Henri Delaere, export et import, *nom commercial* : D2P distribution, PK 35, côté mer, lotissement Te Ana, 3e à gauche, BP 120853, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1686 A - n° TAHITI 629774, Frédéric Jean-Pierre Deloras, location de meubles, objets, ustensiles et matériels, lotissement Green Valley Nui, lot n° 89, BP 6109, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 14 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1687 A - n° TAHITI 456939, Ernest Temeehu Lucas, négociant sur le marché, lotissement les Alizés, lot n° 11, Mahinarama, BP 3109, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 14 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1688 A - n° TAHITI 565192, Willy Teehu Papai, cuisine à emporter, *nom commercial* : Chez Alice, PK 54,800, côté mer, avant Station Shell, BP 85, 98715 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1689 A, Vaimuna Valérie Romain, *nom d'usage* : Teuru, négociante, *nom commercial* : Teapiri, PK 4,800, côté montagne, quartier Teapiri, route Saint-Hilaire, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1690 A, Iritiaura Marie-Pierre Taputu, onglerie et manucure, *nom commercial* : L'Harmony de la Femme, PK 10,300, côté montagne, lotissement Tetavake, BP 60881, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1691 A, Vaea Tarahu, véhicule de restauration, *nom commercial* : Roulotte Orava, route de Taravao, quartier Mati, face du dock, Faa'a, BP 1052, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1692 A, Mathias Vivi, travaux en tous genres, Varari, côté montagne, extérieur aérien, Vivi, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 272 B, Spiemef SAV, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 14,500, côté montagne, BP 380610 Tamanu, 98717 Punaauia, *associée en nom* : Sophie Beccard, *nom d'usage* : Santiago, *gérant associé* : Didier Jean-Louis Santiago, l'entretien, la réparation, la maintenance, directement en qualité de sous-traitant, d'ascenseurs, et plus généralement de tous matériels électromécaniques et de levage. Toutes opérations commerciales relatives à l'activité ci-dessus, et notamment l'importation, l'achat, la vente, la consignation, l'emménagement, la représentation, la distribution, le courtage, le transport de tous matériels, appareils et pièces détachées. La création, l'acquisition, la propriété, la location, l'exploitation de tout fonds ou établissement commercial. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social. Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et de nature à en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 26 août 2010.

18 octobre 2010

N° 10 1096 A du 20 juillet 2010 (immatriculation rectificative), Jorge Armando Alvarez Zuniga, de nationalité espagnole, *nom commercial* : Alvarez Zuniga Jorge, loueur en main-d'œuvre, résidence Tamahana, n° 303, Arue, BP 44249, 98713 Papeete cedex, *date de commencement de l'exploitation* : 1er août 2010 ;

N° TPI 10 1693 A, Alexandre Junior Bennett, jardinier, PK 48,500, côté mer, après la source Vaima, BP 15504, 98726 Mataiea, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1694 A, Josué Iotua Bennett, jardinage, PK 48,500, côté mer, après la source Vaima, BP 15504, 98726 Mataiea, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1695 A - n° TAHITI 692897, Bernard Teia Taata, artisanat, *nom commercial* : Artisanat Teia, Taipivai, BP 638, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation* : 15 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1696 A - n° TAHITI 367144, François Tehei Tau, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Entreprise Tau François, PK 24,600, côté montagne, quartier Tauotaha, 98711 Paëa, *date de commencement de l'exploitation* : 12 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1697 A - n° TAHITI 730408, Chantal Heipua Tavanae, *nom d'usage* : Fontaine, repassage, ménage et autres, *nom commercial* : Tehere Vai, Erima, lot n° 146, Erima, BP 14087, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1698 A, Victor Mahekua Teikikaine, massage traditionnel, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date de commencement de l'exploitation* : 20 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1699 A, Raimere Terooatea, démarcheuse, PK 17,500, côté montagne, quartier Maeva, Papeete, BP 20675, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1700 A - n° TAHITI 863282, Didier Marc Vincent, fabrication de bijoux, *nom commercial* : Dream A Pearl, lotissement Erima n° 174, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 15 octobre 2010 ;

N° TPI 10 273 B, Tahiti Poker, société à responsabilité limitée au capital de 750 000 F CFP fixe, pic Rouge, servitude Van Bastolaer, Tipaerui, BP 9261 Motu Uta, 98715 Papeete, *cogérants associés* : Jérôme Jacky Tastavin et Alph Ariinoho Poroi, l'organisation d'événements ludiques tels que des tournois de jeux*de cartes à l'occasion d'événements d'entreprises et associations ou pour des soirées privées pour particulier, la mise en place logistique et opérationnelle des tournois (fourniture de matériel, de personnel, gestion des invitations et des lots, élaboration de structure de jeux, etc.), le service d'animation, les stages d'initiation aux jeux de cartes, la location et vente de matériels (tables de jeux, jeux de cartes, jetons, tapis, etc.), la commercialisation de vêtements et accessoires de jeux de cartes, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement de l'exploitation* : 10 octobre 2010 ;

N° TPI 10 274 B, Tamata Editions, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Edouard-Ahnne, immeuble Aorai, BP 41768, Fare Tony, 98713 Papeete, *cogérants* : Bruno Georges Jean Fabre et Nathalie Elisabeth Château, l'édition, la publication, la distribution et la commercialisation de livres, brochures, documents à caractère publicitaire ou non, et publications de toute nature, quels que soient le genre, la forme, la présentation, le support, y compris électronique, ou la périodicité. La création, la reproduction, la diffusion et, au besoin, la représentation par tous moyens et suivant tous procédés techniques, quels qu'ils soient, de toute œuvre littéraire, artistique, scientifique, éducative, et, d'une manière générale, de toute œuvre de l'esprit; et notamment de jeux vidéos et électroniques. L'importation, la fabrication, l'exportation, l'achat, la distribution, la vente de tous articles de librairie. L'organisation de manifestations commerciales, culturelles et autres. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, d'alliances, de groupements d'intérêt économique, de sociétés en participations, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, de nature mobilière ou immobilière se rattachant à l'objet défini ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 275 B, Tamata Yachts Charter, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP fixe, rue Edouard-Ahnne, immeuble Aorai, BP 41768, Fare Tony, 98713 Papeete, *associée en nom* : Tamata Holding, société par actions simplifiée, RCS de Papeete n° TPI 10 253 B, rue Edouard-Ahnne, immeuble Aorai, BP 41768, Fare Tony, 98713 Papeete, *cogérante* : Nathalie Elisabeth Château, *cogérant associé* : Bruno Georges Jean Fabre, l'acquisition, l'exploitation, la location de tous bateaux et navires pour la plaisance, le transport de passagers et le charter. L'organisation, l'exploitation, l'animation et la commercialisation de tours, activités sportives, et plus généralement, de toutes activités de détente et de loisirs nautiques. La construction de tous bâtiments afférents à son activité. La prise à bail et l'acquisition de tous biens, meubles ou immeubles. Les emprunts auprès des banques publiques, privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, d'alliances, de groupements d'intérêt économique, de sociétés en participations. Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, de nature mobilière ou immobilière se rattachant à l'objet défini ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 276 B, Zorzi, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, zone industrielle de la Punaruu, hangar n° 14, Punaauia, BP 14143, 98701 Arue, *cogérants associés* : Sergio Zorzi et Sandra Maite Zorzi, la réalisation de tous travaux publics, de bâtiments et de génie civil et la réalisation d'ouvrages d'art par gunitage. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités. Tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010.

19 octobre 2010

N° TPI 10 1701 A, Philippe Aukara, artisan, avenue du Régent-Paraita, Centre métiers d'art, BP 61531, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1702 A - n° TAHITI 740548, Jérôme Vetea Cassel, transport de marchandises, *nom commercial* : Manava Express CJ5, PK 52, côté montagne, Faaone, 98720 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1703 A - n° TAHITI 445619, Jacob Tumoana Pahi, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Tumoana Constructions, PK 13,900, côté montagne, Maatea, Afareaitu,

BP 3375, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1704 A, Juliette Myrna Purakauke, fabrication de bijoux, PK 18,500, côté montagne, quartier Tehuritaau Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1705 A, Kudger Chantal Teraimateata Rochette, *nom d'usage* : Tupahiroa, pâtisserie commune, *nom commercial* : Heimihi, Tiputa, BP 77, 98776 Rangiroa, *date de commencement de l'exploitation* : 9 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1706 A - n° TAHITI 639740, Tahiri Eliane Roarii, coiffure sans établissement fixe, *nom commercial* : Poearii Couture, PK 34,500, côté montagne, lotissement Rupe, BP 12217, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 16 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1707 A, Mariette Teiva, marchande foraine, *nom commercial* : Mamy Glaces, PK 9,800, côté montagne, quartier Teiva, route du collège, Paopao, BP 3049, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1708 A, Amaronne Erita Teriipaia, électricité climatisation, *nom commercial* : Air Frais Service, quartier Maraetefau-Thierry, Titioro, Papeete, BP 51092, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1709 A, Oanh Thi Hoang Thai Van Lanh, *nom d'usage* : Letombe, massage, résidence Arue n° 3, face au stade, BP 9462, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1710 A - n° TAHITI 135004, Moïse Tetia Marere Varoa, maçonnerie, PK 47,200, côté montagne, Faaone, BP 8017, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 277 B, Axess TP, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 50 000 F CFP fixe, résidence Taina, lot n° 46, BP 3202, Punaavai, 98717 Punaauia, *gérant associé unique* : Pascal Delannoy, sur le territoire de la Polynésie française et dans tous pays : l'ensemble des prestations consistant à concevoir, étudier et faire réaliser un ouvrage telles que le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la conception, le management de projet, le contrôle, la conduite d'opération, etc., la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, d'alliances ou de sociétés en participation, et plus généralement à toute opération immobilière, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 278 B, Nettoinet, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, résidence Lebel, 98716 Pirae, *gérant associé* : Jean-Marc Pou, l'exploitation d'un fonds de commerce de nettoyage industriel et services associés. La création, l'acquisition, la mise en gérance de tous fonds de commerce de cette nature. La prise à bail et l'acquisition de tous biens, meubles ou immeubles. Et en général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement. La transformation de la société en toute autre forme, notamment en société anonyme. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés

nouvelles, d'apports, de fusions, d'alliances, de groupements d'intérêts économique ou de sociétés en participation, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 197 C, BFP, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, rue Edouard-Ahne, immeuble Aorai, BP 41768, Fare Tony, 98713 Papeete, *gérant associé* : Bruno Georges Jean Fabre, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme. L'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer, quel qu'en soit l'objet. Toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations. La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc. Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 198 C, Shirel, société civile immobilière au capital de 10 000 F CFP fixe, BP 44721, Fare Tony, 98713 Papeete, *cogérants associés* : Laurent Marcel Joseph Chicheportiche et Iris Anna Abate, *nom d'usage* : Chicheportiche, la promotion immobilière. L'étude et la réalisation de tous projets de construction ou de lotissement, directement ou par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée. L'administration et l'exploitation par tous moyens de tous immeubles en Polynésie française. L'achat, la prise en location de tous immeubles. L'édification sur ces terrains ou tous autres, de tous immeubles de toutes destinations et usages. La mise en valeur par tous moyens direct ou indirect des immeubles sociaux. Le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'ils pourraient contracter individuellement sous une forme quelconque auprès de particuliers ou d'établissements de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit à titre de prêts complémentaires en vue de procurer à la société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet. La gestion, l'entretien et l'administration desdits immeubles. La vente, en totalité ou par fractions des immeubles construits ou lotis, avant ou après leur achèvement. La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social. Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 4 octobre 2010.

20 octobre 2010

N° TPI 10 1711 A - n° TAHITI 444018, Jean-Pierre Viniura Airima, plomberie, *nom commercial* : Entreprise TTP, PK 12,500, côté montagne, quartier Nordoff, Punaauia, BP 1525, 98703 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 19 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1712 A, Christophe Kea Ron Maui Arbus de Lapalme, travaux en tous genres, route Te Tiare, 3e à gauche, BP 1065, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1713 A, Jérémy Elwin Chung Sao, importateur en produits divers, *nom commercial* : Most Wanted, PK 48,200, côté montagne, Mataiea, BP 7184, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1714 A, Lisimako Vuerii Mahai, *nom d'usage* : Kohueinui, restaurant ouvrier, *nom commercial* : Arii Here, côté mer, BP 275, 98767 Hao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1715 A, Akevai Sulamithe Pauline Montaron, fabricant d'huiles végétales, *nom commercial* : Bora Bora Eco Company, Matira, côté mer, BP 918, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1716 A - n° TAHITI 242891, Eric Dominique Saint-Saens, mécanicien, *nom commercial* : EM-SS, PK 42,500, résidence Vahoata, lot n° J1, Mataiea, BP 9451, 98715 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 19 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1717 A, Terani Cynthia Teupoohuitua, artisanat, *nom commercial* : Entreprise Cynthia, Nunue, BP 791, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 279 B, Tai Mokai, société en nom collectif au capital de 500 000 F CFP fixe, Hanaiapa, Atuona, Hiva Oa, BP 11196, 98709 Mahina, *cogérants associés* : Tauaheeani Jean-François Duchek et Teatanuioputio François Emile Duchek, l'achat, la prise à bail ou location de tous navires de pêche, lagonaire ou hauturière. L'exploitation des navires par tous moyens directs ou indirects. De réaliser toute opération susceptible de permettre le maintien ou de favoriser le développement de sa pêche maritime. D'assurer ou de faciliter la production, l'écoulement ou la vente de ses produits halieutiques, soit en l'état, soit après conservation, conditionnement ou transformation. D'approvisionner la société en produits, équipements, appâts, et matériels de pêche. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique. Les emprunts auprès des banques publiques, privées ou de particuliers nécessaire à la réalisation de son projet social. De réaliser toute opération entrant dans le cadre de la société. Enfin, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement de l'exploitation* : 1er août 2010 ;

N° TPI 10 280 B, Tou Henua, société coopérative à capital variable, Hakahetau, BP 105, Hakahau, 98745 Ua Pou, *président* : Toni Jean Paul Tereino, de réaliser toute opération susceptible de favoriser le développement de toutes les productions agricoles du secteur primaire, de fournir les services répondant aux besoins professionnels individuels ou collectifs des sociétaires, d'assurer ou de faciliter la production, l'écoulement ou la commercialisation des produits collectés auprès des sociétaires soit en l'état, soit après transformation ou conditionnement, d'approvisionner les sociétaires en produits, équipements, matériels et matériaux pour un usage commun, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010.

21 octobre 2010

N° TPI 10 1718 A, Jacques Ariipeu, plongée, PK 8, côté montagne, quartier Ariipeu, Centre Te Tiare, BP 130098, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 21 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1719 A, Teiki Patrice Babbucci, import et mécanicien, *nom commercial* : T Repair and Performance, quartier Tehaamatai, Aroa SOCREDO 1, BP 4236, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 20 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1720 A - n° TAHITI 906263, Josselyn Joël Barret, entreprise de plongée, *nom commercial* : Moana Concept, lotissement Miri, immeuble Eeva, appartement n° E 1, Punaauia, BP 3395, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 20 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1721 A, Topi Teikihautoapiuheiei Barsinas, objets d'art, *nom commercial* : Te Ima Tuhuna, Vaitahu, 98741 Tahuata, *date de commencement de l'exploitation* : 7 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1722 A, Marie-Christine Beaugier, *nom d'usage* : Gallot, fabrication de bijoux de luxe et fantaisie, et fabrication de parfum, PK 5,600, côté mer, Maharepa, BP 3615, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 5 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1723 A - n° TAHITI 614958, Heiarii Neetoo Herman Bonno, restauration rapide, *nom commercial* : Foodzzi, centre Vaima, côté mer, lot n° 137 B, BP 3401, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1724 A - n° TAHITI 893206, Ludwina Tahiaiani Fournier, *nom d'usage* : Teheiuira, coursière et livreuse, *nom commercial* : Kanahau Services, lotissement Les Vallons, Atima, lot n° 21, BP 111672, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1725 A, Nathalie Freyssinet, *nom d'usage* : Martin, bureau de secrétariat, lotissement Aute II, lot n° 36, BP 51064, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1726 A, Yakida Moemoea Gree, location de jet ski, *nom commercial* : Maeva Jet Ski Tours, PK 4,400, côté montagne, Maharepa, BP 121, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 18 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1727 A, David Hausia, jardinier, *nom commercial* : Hausia Services, PK 15,500, côté mer, quartier Ferrand, BP 2749, 98703 Punavai, *date de commencement de l'exploitation* : 13 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1728 A - n° TAHITI 144378, Claude Julien Machecourt, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Artwood-Construction, PK 23,700, côté montagne, Haapiti, BP 1312, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 3 janvier 2011 ;

N° TPI 10 1729 A, Louis Manuarii Mao, transport sanitaire de personnes, *nom commercial* : Te Vai Nui Assistance, PK 36,100, après le magasin Karapo, BP 120833, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 1er février 2011 ;

N° TPI 10 1730 A, Moetai Vito Tamatai, plongée, lotissement Heiri, lot n° 19, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 21 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1731 A, Issac Itaata Teihotaata, nettoyage et entretien des locaux, *nom commercial* : Isa Clean, PK 22, côté mer, Papetoai, BP 1755, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 18 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1732 A, Pierre Tahiharii Temarii, loueur en main-d'œuvre, Avatoru, BP 188, 98775 Rangiroa, *date de commencement de l'exploitation* : 20 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1733 A, Anne Herotia Tepea, *nom d'usage* : Costanzo, snack-restaurant, *nom commercial* : Snack Taharuu Beach, PK 39, côté mer, plage de Taharuu, Papara, BP 20655, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1734 A - n° TAHITI 282939, Varuavevivirau Tiaehau, *nom d'usage* : Frédéric, mécanicien et réparateur, *nom commercial* : Diag Car Service, PK 20,600, côté montagne, servitude Tiaiti, Paea, BP 44667, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 20 octobre 2010 ;

N° TPI 10 281 B, Electricité - Climatisation - Informatique - Plomberie Services - Ecip Services, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, lotissement Teroma, bâtiment D, BP 8526, 98702 Faa'a, *cogérants associés* : Gilles Charly Aromaiterai Martin et Tiare Graziella Masset, tous travaux d'électricité, le câblage téléphonique, le câblage de réseaux informatiques. La climatisation, la plomberie, et la serrurerie. L'installation, le dépannage, l'intervention, l'entretien, la réparation et la maintenance relatifs aux activités ci-dessus indiquées. Toutes prestations de service s'appliquant aux objets ci-dessus. La création, l'acquisition, la propriété, la location, l'exploitation de tous fonds ou établissement commercial, industriel ou artisanal entrant dans le cadre de l'objet social. Le négoce de tous produits, articles, accessoires, marchandises, matériels nécessaires à l'accomplissement de l'objet social. L'acquisition, la prise à bail, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. L'emprunt, auprès de tous établissements bancaires ou de crédit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou de rachat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou de groupement d'intérêt économique ou de location-gérance. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou à tous autres objets similaires ou connexes et de nature à en favoriser la réalisation la plus large, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 282 B, Magasin Wong, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, Afaahiti, BP 7109, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *gérante associée* : Mirena Wong, toutes opérations commerciales et, notamment, le négoce, l'achat, l'importation, l'exportation, le transit, la consignation, le stockage, l'emmagasinage, la représentation, la commission, le warrantage, le transport, la manutention, l'échange et la vente en gros, demi-gros et au détail de tous produits, matériaux, matériels, marchandises diverses, denrées et objets de toute nature et de toutes provenances. La création, l'acquisition, la propriété, la location, l'exploitation de tous fonds ou établissement commercial, industriel ou artisanal entrant dans le cadre de l'objet social. La propriété, l'administration, la mise en valeur, l'exploitation par tous moyens, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers qui pourront être apportés à la société ou acquis par elle au cours de la vie sociale. L'acquisition par voie d'apport, d'achat, d'échange ou autrement, la prise à bail, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. L'emprunt, auprès de tous établissements bancaires ou de crédit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social. La vente de tous biens meubles ou immeubles appartenant à la société. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou de rachat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou de groupement d'intérêt économique ou de location-gérance. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou à tous autres objets similaires ou connexes et de nature à en favoriser la réalisation la plus large, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010.

22 octobre 2010

N° TPI 10 1735 A - n° TAHITI 253260, Brunot Mauiarii Ariitai, construction de maisons individuelles, *nom commercial* : Mauiarii Constructions, lotissement Hamuta n° 53, côté montagne, BP 50289, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 15 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1736 A - n° TAHITI 797738, Fabian Christian Dhaussy, maître-d'œuvre, résidence Hinaraurea, Pamatai, Faa'a, BP 10451, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 18 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1737 A - n° TAHITI 346478, Julianne Lucas, *nom d'usage* : Tong Sang, marchande foraine, PK 10,800, côté montagne, vallée de Matatia, Punaauia, BP 6406, 98702 Faa'a, *fondée de pouvoir* : Maïte Juliana Tong Sang, PK 10,800, côté montagne, vallée de Matatia, Punaauia, BP 6406, 98702 Faa'a, de nationalité française, née le 21 septembre 1976 à Papeete (98), *date de commencement de l'exploitation* : 7 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1738 A - n° TAHITI 532002, Mareva Patiahia, *nom d'usage* : Ragivaru, couture en chambre, *nom commercial* : Mareva Couture, Les Balcons, Tepapa, lot n° 4, Mission, BP 3281, 98714 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1789 A - n° TAHITI 645275, Eric Pierre Michel Pelle, excursions en montagne, élagage et loueur en main-d'œuvre, PK 21,100, côté montagne, quartier Purautea, BP 10883, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 21 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1740 A - n° TAHITI 868497, Jean Heimana Pito, achat et vente de plats à emporter (marchand forain), PK 41,900, côté montagne, lotissement Atimaono, BP 15221, 98726 Mataiea, *date de commencement de l'exploitation* : 21 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1741 A - n° TAHITI 766949, Revalani Marama Harmonie Sylvain, import (prêt-à-porter), *nom commercial* : Reva Lani, cité de l'Air, quartier n° 80, Faa'a, BP 2525, 98703 Punavai, *date de commencement de l'exploitation* : 15 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1742 A, Miriama Teio, *nom d'usage* : Mace, services divers, *nom commercial* : Entreprise Mirinoa, rue Gadiot, côté mer, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 199 C, Vai Anuanua, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, route RFO, Pamatai, BP 60088, 98703 Faa'a, *cogérants associés* : Joseph Laine et Michèle Laihault, *nom d'usage* : Laine, l'acquisition ou la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles situés en Polynésie française et en France métropolitaine, ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil. Toute division et appropriation desdits immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions à usage commercial et industriel sur ces immeubles. La location, en totalité ou par lots, des immeubles sociaux, et éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en sociétés. Les emprunts auprès de banques publiques, privées, ou de particuliers, nécessaires à la réalisation de son objet social. La constitution de tous syndicats, la participation à toutes sociétés, quelle que soit leur forme, la prise d'intérêts, en quelque pays et sous quelque forme que ce soit, notamment par voies d'apport, de participation, de souscription ou d'achat d'actions, d'obligations ou de tous titres quelconques, ou encore sous forme de commandite dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire se rattachant directement ou indirectement à celui de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher

directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elle ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 200 C, Vai Hinano, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, route RFO, Pamatai, BP 60088, 98703 Faa'a, *cogérants associés* : Joseph Laine et Michèle Laihault, *nom d'usage* : Laine, l'acquisition ou la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles situés en Polynésie française et en France métropolitaine, ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil. Toute division et appropriation desdits immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions à usage commercial et industriel sur ces immeubles. La location, en totalité ou par lots, des immeubles sociaux, et éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en sociétés. Les emprunts auprès de banques publiques, privées, ou de particuliers, nécessaires à la réalisation de son objet social. La constitution de tous syndicats, la participation à toutes sociétés, quelle que soit leur forme, la prise d'intérêts, en quelque pays et sous quelque forme que ce soit, notamment par voies d'apport, de participation, de souscription ou d'achat d'actions, d'obligations ou de tous titres quelconques, ou encore sous forme de commandite dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire se rattachant directement ou indirectement à celui de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elle ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010.

25 octobre 2010

N° TPI 10 1743 A, John Auguste Teraitahi Anahoa, artisan, quartier Graffe, côté mer, Taunua, BP 9295, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1744 A, Sami Ayméric Ben Lagha, cuisine à emporter, *nom commercial* : Allo Sushi, PK 4,800, côté mer, quartier Hiro, BP 61992, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1745 A, Thierry René Chan, négoce alimentaire, *nom commercial* : Magasin Ami René, PK 21,900, côté montagne, Papetoai, BP 1026, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 26 juillet 2010 ;

N° TPI 10 1746 A, Quentin Grégory Chotard, graphiste, *nom commercial* : Huahine Concept, Fare, BP 894, 98731 Huahine, *date de commencement de l'exploitation* : 2 juillet 2010 ;

N° TPI 10 1747 A, Daniel Jean-Luc Tainui Dauphin, consultant, *nom commercial* : Tahiti Sunshine Consult, PK 12,800, côté montagne, servitude Atiio, BP 2419, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 20 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1748 A - n° TAHITI 187765, Jean-Claude Christian Desanti, importateur et négoce en produits divers, *nom commercial* : T 10, quartier Degage, Pamatai, BP 60272, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1749 A, Vaetu Freddy Keck, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Keck Construction, PK 46,500, côté montagne, face au temple protestant, 98726 Mataiea, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1750 A, Yann Kilburg, services divers, *nom commercial* : Youkan Service, PK 2,900, côté mer, quartier Tiaia, Maharepa, BP 3381, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1751 A - n° TAHITI 307785, Lara Tini Maire, négociante en produits divers et locaux, *nom commercial* : Rai Tahiti Iti, lotissement Teueue, au plateau, BP 70251, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1752 A - n° TAHITI 822338, Tuihani Ben Matuanui, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Moananihei, PK 22, côté montagne, lotissement Te Puhapa, n° 33, Tiapa, Paea, BP 52494, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 13 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1753 A, Steven Mate Michalik, tatoueur, *nom commercial* : Mate Tattoo, PK 24,200, côté montagne, quartier Tiahura, Haapiti, BP 1701, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er septembre 2010 ;

N° TPI 10 1754 A, Irianu Petis, loueur en main-d'œuvre, PK 6,500, côté mer, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 22 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1755 A, Timeri Vanessa Picard, bijouterie, *nom commercial* : Timeric, route du lycée, Taravao, BP 7279, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 20 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1756 A, Florienne Rupea, *nom d'usage* : Panai, ventes de services divers, *nom commercial* : Rupea Services, PK 20,600, côté montagne, quartier Tepuhapa, n° 29, BP 1719, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1757 A - n° TAHITI 273615, Marina Teura Victorine Sommers, vente de services divers, avenue Georges-Clemenceau, face à Molokai, Mamao, BP 141218, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 22 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1758 A - n° TAHITI 736744, Alphonsine Tapeta Tamui, *nom d'usage* : Mateha, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Aito Concept, PK 5,800, côté mer, servitude, 98701 Arue, *date de commencement de l'exploitation* : 11 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1759 A, Hereiti Jessie Taumata, pâtisserie commune, *nom commercial* : O 2 Eclairs, résidence Vaimarua, lot n° 11, BP 6627, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1760 A, Ilona Uraaroarii Tauraa, roulotte, *nom commercial* : Chez Ilona, quartier Tauraa, Hamuta, BP 52163, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1761 A, Maurice Vane Tiaahu, construction, *nom commercial* : Armonie Entreprise, PK 18, côté mer, au village, Tautira, BP 8631, 98719 Taravao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 1762 A, Iniès Tupea, nounou à domicile, *nom commercial* : La Poupounière, PK 36, côté montagne, BP 12053, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1763 A, Nathalie Pierrette Georgette Weste, *nom d'usage* : De Heaulme de Boutsocq, consultante, *nom commercial* : Croc'Poms, résidence Taina, lot n° 84, BP 13929, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 283 B, N & C Pacifique, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 F CFP fixe, résidence Revanui, Taapuna, BP 380740, Tamanu, 98717 Punaauia, *cogérantes associées* : Catherine Sophie Gourbault, *nom d'usage* : Lawrence et Vaima Norma Armytage, *nom d'usage* : Fall, directement ou indirectement en tout pays, la

création d'événements visant à promouvoir la Polynésie française et la France à l'étranger et en Polynésie française ; l'assistance auprès de professionnels (organisation de missions de prospection), d'étudiants, de touristes... ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, et de nature à en favoriser la réalisation la plus large, *date de commencement de l'exploitation* : 25 octobre 2010 ;

N° 10 284 B (immatriculation secondaire), Osac - Organisme pour la sécurité de l'aviation civile, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, 8, rue Jean-Jacques-Vernazza, Zac Saumaty Séon, BP 193, 13322 Marseille, cedex 16, *gérant* : Noël Raymond Labrune, assurer une mission de contrôle technique pour le compte de l'autorité (c'est-à-dire le ministre chargé de l'aviation civile ou l'administration ayant reçu délégation du ministre) ou en sous-traitance de celle-ci lorsqu'elle intervient pour le compte de tiers dans les domaines de l'aviation civile suivants : l'entretien d'aéronefs ou de pièces d'aéronefs (organismes de gestion du maintien de la navigabilité, organismes d'entretien, propriétaires d'aéronefs pour l'aviation générale, organismes de gestion du maintien de la navigabilité, organismes de formation à la maintenance, de licences de maintenance d'aéronefs) ; la production des aéronefs ou des pièces d'aéronefs (industriels, constructeurs d'aéronefs ou d'équipements) ; la certification de navigabilité et de limitation de nuisances et de kilomètres de navigabilité des aéronefs ; et les missions de contrôles techniques similaires en sous-traitance d'autres administrations étrangères, *date de début d'activité* : 13 octobre 2010.

26 octobre 2010

N° TPI 10 1764 A, Mauro Adelino Cucovaz, travaux en tous genres, servitude Delano-Michel, Tipaerui, Papeete, BP 6601, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 26 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1765 A, Albert Liou Lao Sia, vente de services divers, *nom commercial* : Als Services, rue Vairaatoa, immeuble Vairaatoa Nui, bureau Transit Express, BP 2287, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1766 A, Massimo Marcadella, fabrication de pâtes, glaces artisanales et dérivés, glacés pâtissier, *nom commercial* : La Veneziana, PK 23,800, côté montagne, lotissement Bourne, lot n° 23, Paea, BP 40646, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 26 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1767 A - n° TAHITI 734228, Alwan Heimanu Ponsard, travaux du bâtiment et jardinage, *nom commercial* : Manu & Co - Les Compagnons de Polynésie, avenue du Prince-Hinoui, immeuble Jardonnet, appartement n° 202, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 25 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1768 A, Thierry Tepea Atonia Raparii, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Tavaeura, PK 15,800, côté mer, 98723 Teahupoo, *date de commencement de l'exploitation* : 3 janvier 2011 ;

N° TPI 10 1769 A, Jean Taata, électricien, *nom commercial* : Entreprise Jean-Jean, PK 15, côté montagne,

Papenoo, BP 11875, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 26 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1770 A - n° TAHITI 663377, Noula Takaio, *nom d'usage* : Deane, artisane, PK 7,300, côté montagne, BP 13953, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 25 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1771 A - n° TAHITI 797753, Vetea Roger Terorotua, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Vetearii Services, PK 22,900, servitude Teonehuahua, vallée de Orofero, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 6 octobre 2010.

27 octobre 2010

N° TPI 10 1772 A, Caroline Marie Pauline Letaconoux, création de sites internet, *nom commercial* : Alchi-Me, Super Mahina, lotissement Tahua Iti 3, lot n° 71 A, Mahina, BP 20514, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1773 A - n° TAHITI 900613, Jennifer Alexandra Hinanui Longine, vente de services divers, *nom commercial* : Tamanui Services, lotissement Matavai, lot n° 99, côté mer, BP 11303, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1774 A, Yin King Mo, *nom d'usage* : Win, fabricant d'objets d'art, avenue Régent-Paraita, face au Magasin Tang, BP 20695, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1775 A - n° TAHITI 879676, Roger Tumataaroa Tarano, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Tahiti Travaux Express, PK 21,900, côté montagne, vallée de Orofero, Paea, BP 20227, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1776 A, Léonard Tchen, négociant, PK 8,200, côté montagne, Punaauia, BP 63166, 98702 Faa'a, *date de commencement de l'exploitation* : 30 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1777 A, Charly Adriano Yamatay, travaux du bâtiment, PK 36,500, côté montagne, BP 120098, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 20 novembre 2010 ;

N° TPI 10 285 B, Papeora, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, BP 40003, 98713 Papeete, *gérante* : Christina Auroy, *nom d'usage* : Teihotaata, toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, l'échange, la consignation, l'emmagasiner, le warrantage et le transport de tous produits, marchandises, matériels, denrées et objets de toutes natures et de toutes provenances. Toutes opérations, représentations, commissions, prestations de service et courtage relativement à ces produits, marchandises, denrées et objets. La vente en gros, demi-gros et détail de tous les articles ci-dessus. La prise d'intérêt dans tous pays et sous quelques forme que ce soit dans toutes exploitations ou sociétés dont l'objet serait similaire à celui de la présente société ou de nature à en favoriser le développement de celle-ci. Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance et de sociétés de participation. La participation de la société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou de rachat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'acquisition, de location ou de location-gérance de fonds de commerce, d'alliance, d'association en participation ou de groupement d'intérêt économique. L'acquisition, la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis. La participation directe ou

indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et de nature à en faciliter la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 286 B, CDD, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, BP 40003, 98713 Papeete, *associées en nom* : Danièle Jacqueline Maran, *nom d'usage* : Marchesini et Dominique Guy Auroy, *cogérant associé* : Christina Auroy, *nom d'usage* : Teihotaata, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme ; l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer quel qu'en soit l'objet ; toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées directement ou indirectement sous formes d'avances en compte courant, de prêts, etc. et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011 ;

N° TPI 10 287 B, Tahiti Airport Services, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, lotissement Te Maru Ata, lot n° 141, Punaauia, BP 589, 98713 Papeete, *gérant associé* : Alan Thomas Scotti, la réalisation de toutes démarches, formalités administratives, techniques et commerciales pour le compte de transporteurs aériens en escale en Polynésie française. La centralisation, la supervision, la coordination et l'exécution de services et prestations durant l'escale, soit directement, soit en qualité de mandataire. La représentation des transporteurs aériens en Polynésie française vis-à-vis des autorités et des prestataires. Leur assistance pour les besoins intra/extra aéroportuaires à l'escale. Toutes opérations de promotion et de développement de la destination polynésienne. L'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, de fonds de commerce, bureaux ou agence se rapportant aux activités spécifiées. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et de nature à en favoriser la réalisation, *date de commencement de l'exploitation* : 1er janvier 2011.

28 octobre 2010

N° TPI 10 1778 A - n° TAHITI 351635, Vairea Vehi Raita Tere Sabine Allain, importation et négoce (prêt-à-porter), *nom commercial* : Métisse, pic Vert, lot n° 72, lotissement Mamaia, Faa'a, BP 634, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1779 A - n° TAHITI 656249, Ingrid Lovina Tevahinetaurai Brillant, *nom d'usage* : Tetahio, couture à domicile, PK 2,500, côté mer, Toahotu, BP 21528, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 27 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1780 A, Béatrice Tehina Flores, *nom d'usage* : Tavaea, cuisine à emporter, *nom commercial* : Tehina Product, PK 24, côté montagne, lot n° 1, quartier Nehemia, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1781 A, Gilles Henri Garay, détective privé, PK 21,900, côté montagne, vallée de Orofero, BP 330123, 98711 Paea, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1782 A, Tevaavaaura Hanere, musicien indépendant, *nom commercial* : Jimmy Boy, PK 8,744, côté montagne, Paopao, BP 4040, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 25 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1783 A, Hirohiti Yannick Maamaatuaiahutapu, mécanicien et réparateur, lotissement Chonsui, Heiri, Faa'a, BP 21181, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2011 ;

N° TPI 10 1784 A - n° TAHITI 139329, Rosita Augustine Maihi, *nom d'usage* : Raveino, massage traditionnel et herboriste, *nom commercial* : Te Pua Hinano, PK 29,500, côté montagne, lotissement Ilikai, n° 24, 98712 Papara, *date de commencement de l'exploitation* : 27 septembre 2010 ;

N° TPI 10 1785 A - n° TAHITI 758433, Jonathan Heifara Tautu, cuisine à emporter, *nom commercial* : Chez Horohia, lotissement Tuterai-Tane, derrière l'école, BP 52754, 98716 Pirae, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1786 A - n° TAHITI 379875, Cyril Terootea, travaux en tous genres, *nom commercial* : Ent. Tefatua, PK 10,500, résidence Taapuna, Tepatai 3, lot n° 96103, Punaauia, BP 44082, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 1787 A, Mareva Gisèle Tevaria, nettoyage et entretien des locaux, cours de l'Union-Sacrée, 98714 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 2 novembre 2010 ;

N° TPI 10 1788 A - n° TAHITI 513879, Tatiana Tihoni, *nom d'usage* : Maau, fabrication et vente de confiture, et négociante, *nom commercial* : Moorea Tropical Garden, PK 16, côté montagne, quartier Vaihere, BP 1185, 98728 Moorea-Maiao, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010.

29 octobre 2010

N° TPI 10 1789 A - n° TAHITI 513606, Lolita Itaita, *nom d'usage* : Langlois, travaux de construction, négociante et fabrication de bijoux, *nom commercial* : Mapuga Constructions, résidence Villierme-Riquet, pointe Vénus, Mahina, BP 112266, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 29 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1790 A, Didier Maurice Georges Jallier, vente de services divers, *nom commercial* : Fareniente, PK 18,500, côté montagne, servitude Ah Wong, BP 2670, 98703 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 29 octobre 2010 ;

N° TPI 10 1791 A, Billy Maruhi, travaux en tous genres, PK 8,300, côté montagne, servitude Taputuarai, Punaauia, BP 21012, 98713 Papeete, *date de commencement de l'exploitation* : 2 janvier 2011 ;

N° TPI 10 1792 A, Kathia Ghislaine Magali Narmand, roulotte, *nom commercial* : Kat'Kebab, Les Hameaux de Mahinarama, lot n° 25, BP 11649, 98709 Mahina, *date de commencement de l'exploitation* : 1er décembre 2010 ;

N° TPI 10 1793 A, Enzo Tching, transport de passagers, résidence Te Tavake Village, logement n° 119, BP 13074, 98717 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er février 2011 ;

N° TPI 10 1794 A - n° TAHITI 701201, Kosette Ivana Tehuioa, *nom d'usage* : Chapman, marchande foraine, *nom commercial* : Kai Umete Nui, PK 13,500, côté montagne, quartier Robert-Teissier, BP 380487, 98718 Punaauia, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 1795 A, Bertha Hinano Torii, *nom d'usage* : Payet, marchande foraine, Faanui, BP 800, 98730 Bora Bora, *date de commencement de l'exploitation* : 1er novembre 2010 ;

N° TPI 10 288 B, Infini'Nail Spa, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 15, côté mer, centre commercial Tamanu, BP 380876, 98717 Punaauia, *gérante associée* : Samantha Agnès Angélique Vattant, la création, l'exploitation et la gestion d'un salon d'esthétique, pour exercer, l'onglerie, l'extension de cils, le tatouage permanent et toute activité se rattachant à ce secteur, directement ou indirectement. Elle commercialise également des produits de beauté, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement, *date de commencement de l'exploitation* : 22 septembre 2010 ;

N° TPI 10 289 B, Société de couverture polynésienne, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *gérant associé unique* : William Mahenatuaiva Albert Estall, en Polynésie française, la pose de couvertures, toitures en tous genres. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou autres. La prise de participation dans toutes sociétés constituées ou à constituer, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social de la manière la plus étendue, *date de commencement de l'exploitation* : 1er octobre 2010 ;

N° TPI 10 201 C, Hèreheu, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, lotissement de la pointe Vénus, lot n° A 7, Mahina, BP 52249, 98716 Pirae, *cogérants associés* : Serge Paul Robert Lallemant et Claire Shan, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations. L'aménagement de tous immeubles, leur location. L'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles. L'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et prêts permettant la réalisation de l'objet social, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement de l'exploitation* : 30 septembre 2011.

MODIFICATIONS

11 septembre 2009

N° 90 146 A - 17 541 A, Tehinaupoko Hokaupoko épouse Tamarii, Hatiheu, BP 162, 98742 Taiohae, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

14 septembre 2009

N° 97 6 A - 26 534 A, Jean-Marc Rosique, BP 13332, 98717 Punaauia, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

15 septembre 2009

N° 96 144 A - 24623 A, Annette Teihotua épouse Tevaeaerai, village Tuuhara, BP 19, 98760 Anaa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

16 septembre 2009

N° 04 1310 A - 105 A 04, Christian Contardo, lotissement les Vallons de Atima, lot n° 67, 9709 Mahina, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 02 1395 A - 41316 A, Stéphane Laine, PK 15,500, côté mer, Punaauia, BP 10027, 98711 Paea, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

17 septembre 2009

N° 98 1996 A - 31315 A, Francis Nanai (fils), PK 34,500, côté montagne, Papara, BP 381448, 98718 Punaauia, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

13 novembre 2009

N° 95 27 C - 5528 C, SCI Brea, SCI au capital de 100 000 F CFP, rue Lagarde, Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, le 16 octobre 2009, la société Sablage Métallisation Peinture du Pacifique, par abréviation SMPP Sogeba a cédé toutes les parts qu'elle possédait à Mme Rosalie Chin Foo. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

17 novembre 2009

N° 95 27 C - 5528 C, Carus, SCI au capital de 180 000 F CFP, colline de Tipaerui, lot G du domaine Elzea, Papeete, suivant acte reçu par Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, le 9 octobre 2009, M. et Mme Bernard Rusterholtz ont cédé à M. Denis Peron et Mlle Françoise Bonnefin, la totalité des parts qu'ils possédaient dans la société. Audit acte, Mme Michèle Le Cam a démissionné de ses fonctions de gérante, et M. Peron et Mlle Bonnefin ont été nommés nouveaux gérants. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

18 novembre 2009

N° 02 215 B - 9067 B, Tango, SNC au capital de 617 000 euros, BP 331 Uturoa, par actes sous seing privé en date du 8 septembre 2008, les associés ont cédé leurs parts à la société Sunsail qui devient ainsi associée unique. Les statuts ont été modifiés en conséquence ;

N° 02 215 B - 9067 B, Tango, SNC au capital de 617 000 euros, BP 331 Uturoa, l'associé unique a décidé par décisions du 14 novembre 2008 de dissoudre la société par transmission universelle du patrimoine.

20 novembre 2009

N° 01 282 B - 8601 B, la T@hitienne de communications, SARL au capital de 4 900 000 F CFP, PK 24, côté montagne, quartier Vaitupa, BP 10407 Paea, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2009, M. Olivier Fresnel a été nommé en qualité de nouveau gérant en remplacement de M. Léo Alexandre.

26 novembre 2009

N° 00 146 B - 7774 B, C3R, SARL au capital de 1 000 000 F CFP, PK 23,500, côté montagne, servitude Totoe, Paea, BP 381580, Tamanu, Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social. Cession de parts du 19 mars 2009 : la société Aspima a cédé 400 parts à M. Lionel Royer. Cession de parts du 19 mars 2009 : M. Loïc a cédé 150 parts à M. Lionel Royer.

27 novembre 2009

N° 02 135 B - 8922 B, Api California, EURL au capital de 1 000 000 F CFP, centre-ville, Uturoa, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 7 août 2009, M. Christian Fourmont a cédé les 10 parts sociales lui appartenant à M. Jérôme Fourmont, désormais seul associé de la société Api California. L'article 7 des statuts s'en trouve ainsi modifié.

2 décembre 2009

N° 03 84 C - 9306 C, SCI Iita, SCI au capital de 100 000 F CFP, Auae, Faa'a, BP 1554, Papeete, changement de gérance suivant assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2008. Mme Jeanine Laine est nommée en qualité de nouvelle gérante en remplacement de Mme Valentine Laine, démissionnaire.

3 décembre 2009

N° 03 193 C - 8619 C, Fare Ute Tiare, SCI au capital de 200 000 F CFP, lotissement Jay, Arue, BP 4561 Papeete, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés en date du 20 octobre 2009, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société. Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Me Julien Chan, notaire à Papeete, en date du 22 octobre 2009, Mme Paulette Kwong et la société Sumida ont cédé la totalité de leurs parts portant les numéros de 1 à 100 à la SCP Map, société civile de participation au capital de 200 000 F CFP, dont le siège social est à Arue (Tahiti), lot n° 5, cité Jay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro TPI 08 87 C et ce, à compter du jour de l'acte. Modification de l'objet social : *Ancienne mention* : La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil. *Nouvelle mention* : La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ; le cautionnement réel et hypothécaire à la sûreté des emprunts et engagements des associés et futurs associés, et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

15 décembre 2009

N° 95 149 - 5535 B, Carroplus, SARL au capital de 5 000 000 F CFP, quartier de Flesselle, Mamao, BP 1824 Papeete, en raison de l'affectation du résultat 2008, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Selon l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2009, l'assemblée décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

16 décembre 2009

N° 84 134 B - 2181 B, Agence Retraire Conseil, SARL au capital de 100 000 F CFP, centre Paofai, Papeete, par acte sous seing privé en date du 16 novembre 2009, les associés ont vendu le fonds de commerce à la société COGEP ;

N° 84 185 B - 2284 B, Socopu, SARL au capital de 2 000 000 F CFP, PK 12,500, côté montagne, BP 13269, Punaauia, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009, il a été décidé la modification de la date de clôture de l'exercice social.

17 décembre 2009

N° 89 42 B - 3637 B, Tahitian Import Export, SARL au capital de 15 400 000 F CFP, zone industrielle de la Punaaruu, hangar n° 6, BP 380593, Tamanu, Punaauia, adjonction de l'activité de fabrication de jus (purées et jus de noni) à compter du 1er décembre 2009.

22 décembre 2009

N° 90 23 B - 3842 B, SARL Supermarché Faa'a, SARL au capital de 4 000 000 F CFP, PK 4,900, côté mer, Faa'a, suivant décision collective en date du 27 novembre 2009, les associés ont accepté la démission de M. Alexandre Vanfau de ses fonctions de gérant et ont nommé M. David Terearii Vanfau en qualité de gérant.

23 décembre 2009

N° 02 12 B - 8705 B, E-Care Engineering et Consulting, SARL au capital de 1 000 000 F CFP, 128, rue du Commandant-Destremau, immeuble Akong Wong, Paofai, Papeete, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de la société à compter du 30 octobre 2009 entraînant la transmission du patrimoine universel à l'associé unique. Elle a nommé M. Christophe Terral en qualité de liquidateur et le siège de la liquidation ;

N° 02 51 B - 8766 B, Heavy Project Creation, EURL au capital de 1 000 000 F CFP, PK 9,500, côté montagne, Mahina, BP 140560, Arue, suite à la cession de la totalité de ses parts, M. Willy Rongomate donne sa démission en qualité de gérant et M. Teva Li Siu est nommé gérant à sa place. Transformation de la société en EURL. Le siège social de la société a été transféré à Mahina, PK 9,500, côté montagne ;

N° 97 1 C - 6086 C, SCI Tetou, SCI au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 16,600, côté montagne, Atiha, BP 528, Maharepa, Moorea, 1 - aux termes d'un acte de cession de parts et de comptes courant reçu par Mme Elodie Vahirua, ont été nommés cogérants de la SCI Tetou pour une durée non limitée en remplacement de M. Guy Cally et Mme Christine Plombin, son épouse, démissionnaires. 2 - et aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 novembre 2009, et il a été décidé de transférer le siège social de la société à Atiha, PK 16,600, côté montagne, BP 528, Maharepa.

24 décembre 2009

N° 00 177 B - 7823 B, Pacific Tautai, SNC au capital de 1 000 000 F CFP, rue Edouard-Ahne, Papeete, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 18 novembre 2009, les associés ont décidé de modifier l'objet social de Papeete. Nouvel objet social : La société a pour objet l'achat, la prise à bail ou la location de tous navires de pêches lagonaires ou hauturières ; l'exploitation desdits navires par tous moyens directs ou indirects ; la pratique de la pêche hauturière et lagonaire ; la vente de tous produits provenant de la pêche ; la construction de tous bâtiments à usage commercial et la prise à bail de tous immeubles construits ou non ; l'administration, la gestion, l'exploitation et le cas échéant, la vente de tous navires dépendant de l'actif social ; tous emprunts nécessaires auprès des banques publiques, privées ou de particuliers à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnement et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés ; la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous

moyens, notamment de concourir par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, de sociétés en participation ou de groupement d'intérêt économique, et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;

N° 97 201 B - 6330 B, A. Tehihira et fils, SARL au capital de 1 000 000 F CFP, lotissement SOCREDO, n° 12, Pirae, BP 852, Papeete, suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a nommé nouveau gérant M. Alphonse Bruno Tehihira, en remplacement de M. Alphonse Teriira Tehihira pour motif de retraite à compter du 19 novembre 2009.

29 décembre 2009

N° 00 10 C - 7572 C, SCI de Mata Miti, SCI au capital de 200 000 F CFP, lotissement Mata Miri, lot n° 5, Punaauia, aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2008, la collectivité des associés a pris acte de la démission de ses fonctions de gérante de Mme Charlotte Marion et a décidé de nommer en remplacement M. Georges Ionita.

30 décembre 2009

N° 02 187 B - 9011 B, Ava'e, SARL au capital de 1 500 000 F CFP, vallée de Hamuta, quartier Walker, Pirae, BP 21464 Papeete, suivant procès-verbal du 21 décembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Emmanuel Desmartin et le lieu de liquidation est notifié à la BP 21464, 98713 Papeete ;

N° 00 248 B - 9717 B, Pharmacie de la Cathédrale, SNC au capital de 200 000 F CFP, angle des rue Jeanne-d'Arc et Maréchal-Foch, BP 405, Papeete, aux termes d'une décision collective en date du 16 décembre 2009, la date de clôture de l'exercice social a été fixée au 31 décembre de chaque année. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

31 décembre 2009

N° 01 75 B - 8210 B, DAC, SARL au capital de 1 000 000 F CFP, PK 4,600, Arue, mise en sommeil de la société à compter du 30 décembre 2009 ;

N° 01 85 B - 8228 B, IBS-DAC, SNC au capital de 200 000 F CFP, zone industrielle de la Punaruu, Punaauia, BP 14181, Arue, mise en sommeil de la société à compter du 30 décembre 2009.

6 janvier 2010

N° TPI 88 786 A - n° TAHITI 177303, Jean-Marie Philippe Chassagnard, *nom commercial* : HPS, PK 4,500, côté montagne, BP 62847, 98702 Faa'a, radiation des activités de pâtisserie (P04) et de nettoyage et entretien (N03), adjonction de l'activité de jardinage (J02) à compter du 1er janvier 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 94 914 A - n° TAHITI 260588, Pierre Contal, *nom commercial* : Le Bois de Pierre, PK 3,100, côté montagne, Afaahiti, BP 8057, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, changement d'adresse du siège et du domicile, PK 3,100, côté montagne, Afaahiti, dorsale de Pueu, BP 8057, 98719 Taravao, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 95 801 A - n° TAHITI 149823, Max Tuterai Ioane Teakau Tohutika, *nom commercial* : Pacifique Sécurité, PK 12,900, côté mer, quartier Papehere, Vairao, BP 51377,

98716 Pirae, changement d'adresse du domicile et établissement principal depuis l'an 2000. Ancienne adresse : avenue du Prince-Hinoi, Papeete. Nouvelle adresse : Vairao, PK 12,900, côté mer, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

7 janvier 2011

N° TPI 92 570 A - n° TAHITI 253328, Jean-Louis Fuchs, Tipaerui, quartier Juventin, Papeete, BP 50033, 98716 Pirae, radiation de l'activité de bijoutier (B05) à l'enseigne Bijouterie Fuchs au 31 décembre 2009 ; adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter de ce jour, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 97 806 A - n° TAHITI 401471, Athanase Matohi, *nom commercial* : Kana Hoe, PK 19,500, côté montagne, quartier Cadousteau, Paea, BP 3179, 98713 Papeete, suppression de l'activité de négociant à compter du 6 janvier 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 03 706 A - n° TAHITI 658492, Fanny Josiane Flohr, *nom d'usage* : Brotherson, Ahonu, côté montagne, chez Flohr Irène, 98709 Mahina, adjonction de l'activité d'importation (I04) à compter du 6 janvier 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

13 janvier 2011

N° TPI 04 1328 A - n° TAHITI 394965, Albert Lanteires, *nom commercial* : Natura Art, PK 19,900, côté montagne, Paea, BP 6014, 98702 Faa'a, suppression de l'activité d'enregistrement de CD, bandes (D11) au nom commercial de TV Production à compter du 31 décembre 2009. Adjonction des activités d'organisation de foires, de manifestations commerciales (F12) et d'artisan (A23) à compter du 1er janvier 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 90 160 A - n° TAHITI 206227, Chanrles Tak Cheong Fong, *nom commercial* : Tahiti Cool, zone industrielle de Fare Ute, Vaiava, BP 2648, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en dates du 16 et 17 décembre 2009, M. Charles Fong a vendu à la société Tahiti Cool, société à responsabilité limitée au capital de 180 000 F CFP, dont le siège est à Papeete, chemin vicinal de Patutoa, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro TPI 06 311 B et sous le numéro TAHITI 796383 son fonds de commerce d'importateur, de négociant et d'électricien, à l'enseigne Tahiti Cool, sis et exploité à Papeete (Tahiti, Polynésie française), chemin vicinal de Patutoa, avec entrée en jouissance à compter du 1er janvier 2010, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 809 A - n° TAHITI 588277, Gérard Marcel Fenez, PK 22,300, côté montagne, Paea, BP 380200, Tamanu, 98718 Punaauia, adjonction de l'activité de carreur en plus de son activité principale (peinture), *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

15 janvier 2010

N° TPI 95 516 A - n° TAHITI 328542, Georges Tiniau, hôtel Matavai, à Tipaerui, Papeete, BP 130137, 98718 Punaauia, adjonction de l'activité de loueur en main d'œuvre à compter du 14 janvier 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

18 janvier 2010

N° TPI 98 787 A - n° TAHITI 333260, Marguerite Temaeva, *nom commercial* : Magasin Haoragi Reao, cessation temporaire d'activité à compter du 30 janvier 2010, *événements CFE* : 40 P, cessation temporaire d'activité de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

19 janvier 2010

N° TPI 99 2185 A - n° TAHITI 012195, Georges Vons, *nom commercial* : Cabinet Georges Vons, centre Vaima, BP 302, 98713 Papeete, M. Yannick Vons représente l'indivision successorale après le décès de M. Georges Vons survenu à Papeete, le 21 août 2008 en vertu d'un mandat conventionnel dont une expédition est ci-jointe. A ce titre, il exploite donc le cabinet Georges Vons, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

20 janvier 2010

N° TPI 00 169 A - n° TAHITI 537233, Vetea Marcel Krainer, PK 5,600, côté montagne, BP 14962, 98701 Arue, annulation de sa demande de radiation faite au CFE le 23 septembre 2009. Reprise d'activité au 30 juin 2009, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

21 janvier 2010

N° TPI 89 943 A - n° TAHITI 202556, Kevin Heminway, *nom commercial* : Manutere, PK 15,800, côté mer, BP 13263, 98718 Punaauia, adjonction de l'activité de musicien indépendant (M19) à compter de ce jour. Garde l'activité principale artisan, 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 1782 A - n° TAHITI 608950, David Loussan, *nom commercial* : Magasin Tavita, place de la Cathédrale, BP 1643, 98713 Papeete, suppression de l'activité de négociant sis commune de Pirae, n° établissement 45179. Garde l'activité de négociant importateur sis à Papeete, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

22 janvier 2010

N° TPI 63 57 A - n° TAHITI 024166, Nicolas Chin Loy, *nom commercial* : Chin Loy, Taunua, quartier Bambridge, côté mer, Pirae, BP 40108, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 28 décembre 2009, M. Nicolas Chin Loy a apporté son fonds de commerce de négoce d'accessoire pour automobiles, la fabrication, la location et la vente de sièges, fauteuils, matelas, stores, bâches et chapiteaux, exploité sous les enseignes Tahiti Housse et Atelier Nicolas Chin Loy, à la SCB, société à responsabilité limitée au capital de 31 750 000 F CFP, dont le siège social est à Papeete, quartier de Mamao, avenue Georges-Clemenceau, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete, avec effet au 2 janvier 2010, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

26 janvier 2010

N° TPI 94 183 A - n° TAHITI 293266, Thierry Paul Taivini Ariioehau Hanouzet, *nom commercial* : Asia Import - Concept Espace, lotissement Mahinarama, lot n° 53, BP 11103, 98709 Mahina, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 29 décembre 2009, M. Thierry Hanouzet a apporté son fonds de commerce d'importateur, de négociant, de conception et de fabrication de cuisines à l'enseigne Concept Espace à la SARL Concept Espace, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete, avec effet au 2 janvier 2010, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

28 janvier 2010

N° TPI 97 1868 A - n° TAHITI 152058, Célestin Mauahiti, hôtel Matira motu Tevairoa, BP 779, Vaitape, 98730 Bora Bora, suppression du nom commercial général Célestin Paint Auto Pro, suppression de l'activité (E25), excursion en montagne à compter du 31 décembre 2009, adjonction de l'activité (P38), pension de famille touristique à l'enseigne Pension Belle Vue Bora Bora, maintien des activités de (T09), transport de passager et (T02), tôlier-carrossier à l'enseigne Célestin Paint Autopro, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 603 A - n° TAHITI 312152, Jack Teihotaata Romain, PK 50, côté mer, Faaone, 98720 Hitia'a O Te Ra, nomination d'un fondé de pouvoirs au nom de Mme Corinne Romain, née le 29 août 1968 à Afaahiti, *événements CFE* : 70 P, modification relative à une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

29 janvier 2010

N° TPI 02 1716 A - n° TAHITI 316943, Jean Tevaruaraiarii Tama, *nom commercial* : Taure'a Nui, PK 7,900, côté mer, Paopao, BP 307, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, suppression de l'activité de terrassement à compter du 26 janvier 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 00 42 B - n° TAHITI 538926, Sicar Finances, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, immeuble Paofai, bâtiment BC, boulevard Pomare, BP 361, 98713 Papeete, au terme de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 décembre 2009, il a été décidé de transformer la société en nom collectif en société à responsabilité limitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence à compter du 1er janvier 2010, *événements CFE* : 13 M, modification de la forme juridique ou du statut particulier, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

3 février 2010

N° TPI 99 258 A - n° TAHITI 320943, Christian Lopin, *nom commercial* : Makete Export, vallée de Tipaerui n° 100, 98714 Papeete, adjonction de l'activité d'export (E 18) au nom commercial de Makete Export à compter du 2 février 2012, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

8 février 2010

N° TPI 01 1340 A - n° TAHITI 573865, Alain Guitard, *nom commercial* : Tainatu, PK 7,300, côté mer, Afareaitu, Moorea, BP 4685, 98713 Papeete, modification du nom commercial. *Ancienne mention* : Moana Roa. *Nouvelle mention* : Tainatu, à compter du 5 février 2010, *événements*

CFE : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 91 873 A - n° TAHITI 240978, Corina Hina Lenoir, *nom commercial* : Pension Paparara, Rotoava, BP 11, 98763 Fakarava, adjonction de l'activité de transport touristique (T08) à compter du 1er décembre 2009, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

10 février 2010

N° TPI 87 652 A - n° TAHITI 248880, Monique Hatitio, *nom commercial* : Magasin Hatitio Monique, Amaru, 98752 Rimatara, ne pas tenir compte du P3 (radiation) fait le 2 février 2010 au CFE, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 84 134 B - n° TAHITI 106302, Agence Retraite Conseil, *sigle* : ARC, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, centre Paofai, 98714 Papeete, cessation totale temporaire d'activité à compter du 1er janvier 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

11 février 2010

N° TPI 88 204 A - n° TAHITI 167999, Catherine Martine Noëlle Moulin, *nom commercial* : Créativ, centre commercial face du club Med, BP 80017, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, ouverture d'un établissement sis à Haapiti à l'enseigne commercial Creativ à compter du 15 février 2010. Nouvelle boîte postale : BP 80017, Haapiti, plus de salarié, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

16 février 2010

N° TPI 95 1361 A - n° TAHITI 345165, Clément Firiapu, *nom commercial* : Ent. Vaipuna, PK 4,900, rue de l'école, BP 67, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, ne pas tenir compte de la radiation faite au CFE le 6 avril 2010, exerce toujours l'activité, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 1301 A - n° TAHITI 598599, John Porlier, *nom commercial* : Remex - Réparation études maintenances - Remex constructions, PK 37,400, côté mer, Hitia'a, BP 110597, 98709 Mahina, adjonction de l'activité d'importation (I04) à compter du 15 février 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

17 février 2010

N° TPI 91 823 A - n° TAHITI 240234, Patrick François Sauveur Lalandec, *nom commercial* : Maui Sound, PK 23,800, côté montagne, quartier Chapman, Paea, BP 50131, 98716 Pirae, changement de l'adresse du domicile et du siège social : Paea, PK 23,800, côté montagne, quartier Chapman, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

18 février 2010

N° TPI 01 1145 A - n° TAHITI 079228, René Bour, Résidence les Horizons, 1er étage, appartement n° 14 C, BP 4243, 98713 Papeete, changement de l'adresse du domicile et d'établissement sis dorénavant à Résidence les Horizons, appartement n° 14 C, 1er étage, 98714 Papeete à compter de ce jour, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 63 57 A - n° TAHITI 024166, Nicolas Chin Loy, *nom commercial* : Chin Loy, Taunoa, quartier Bambridge, côté mer, Pirae, BP 40108, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 28 décembre 2009, M. Nicolas Chin Loy et Mme Rachele Timau, son épouse, ont donné à bail à louer à titre commercial à la SCB, société à responsabilité limitée au capital de 31 750 000 F CFP, dont le siège social est à Papeete, quartier de Mamao, avenue Georges-Clemencau, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete, des locaux situés au siège de cette dernière à usage de magasin, d'entrepôt et de zone de stockage, pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2010 et moyennant un loyer mensuel global de 950 000 F CFP, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

24 février 2010

N° TPI 03 84 C - n° TAHITI 657064, SCI Iita, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, Auae, Faa'a, BP 1554, 9873 Papeete, par acte de cession de parts du 4 février 2010 et suite à l'assemblée générale extraordinaire du 5 février 2010, Mme Valentine Laine a cédé la totalité de ses parts à Mme Jeanine Laine et M. Jean des Arcis. Ce dernier a été agréé en qualité de nouvel associé. Les statuts (articles 6 et 7) ont été modifiés, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

25 février 2010

N° 04 413 A - n° TAHITI 694943, Carole Tehiva Gabrielle Rey, *nom commercial* : Lagoonarium de Moorea, PK 8, côté mer, Afareaitu, Moorea, BP 1366, 98713 Papeete, adjonction de l'activité de loueur de moyens de transport ou de traction (embarcation, canot et autre engin motorisé) à compter de ce jour, garde l'activité principale centre nautique, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

26 février 2010

N° TPI 04 639 A - n° TAHITI 698795, Maxime Romain Désiré Boukrani, *nom commercial* : Ink Tattoo, Sainte-Hilaire, 98704 Faa'a, adjonction de l'enseigne commerciale Polynésie Ink Tattoo pour l'activité principale de tatoueur en remplacement de l'enseigne Art Tatou et changement de domicile et du siège de l'établissement sis à Faa'a, Sainte-Hilaire à compter de ce jour, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

23 mars 2010

N° TPI 82 118 A - n° TAHITI 079970, Dominique Roopinia, PK 30,100, côté montagne, Opoa, BP 1183, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité de marchand forain et conserve son activité de transport de voyageurs. Changement d'adresse et de boîte postale : PK 30,100, côté montagne, Opoa, BP 1183, 98735 Uturoa, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

26 avril 2010

N° TPI 84 185 B - n° TAHITI 110817, Société commerciale de Punaauia, *sigle* : Socopu, *nom commercial* : LS Week End, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFP fixe, PK 12,500, côté montagne, BP 13269, 98717 Punaauia, adjonction d'un nom commercial (nom de domaine pour Mana) à compter du 22 avril 2010, *événements*

CFE : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

21 juin 2010

N° TPI 01 1340 A - n° TAHITI 573865, Alain Guitard, *nom commercial* : Tainatu, PK 7,300, côté mer, Afareaitu, Moorea, BP 4685, 98713 Papeete, aux termes d'un contrat d'apport de fonds de commerce en date du 30 novembre 2009, M. Alain Guitard a fait apport à la société Moana Roa de certains éléments corporels et incorporels de son fonds de commerce concernant l'activité relative aux énergies renouvelables exploité sous l'enseigne Moana Roa. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2009, *événements CFE* : 63 P, acquisition du fonds par l'exploitant, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

29 juillet 2010

N° TPI 00 248 B - n° TAHITI 560268, Pharmacie de la Cathédrale, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP fixe, angle des rues Jeanne-d'Arc et Maréchal-Foch, BP 405, 98713 Papeete, mise en sommeil : arrêt des activités à compter du 31 juillet 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

2 août 2010

N° TPI 96 1598 A - n° TAHITI 377804, Jean-Marie Hoete Heitaa, *nom commercial* : Station Mobil Fare Heitaa, Fitii, BP 1687 Fare, 98731 Huahine, suppression de l'activité d'électricien à compter du 31 mai 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 271 B - n° TAHITI 513515, Longine et Cie, *nom commercial* : Papara Fish Market, société en nom collectif au capital de 3 000 000 F CFP fixe, PK 37,200, côté montagne, BP 12275, 98712 Papara, cessation totale temporaire d'activité à compter du 31 juillet 2010, *événements CFE* : 40 M, cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 127 C - n° TAHITI 598623, Tucana, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 54,300, côté mer, BP 16132, 98727 Teva i Uta, Papeari, aux termes d'un acte aux minutes de Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, les 12 et 14 mai, et 9 juin 2010, M. et Mme Gérard Bassez et M. Luc Bassez ont cédé toutes leurs parts dans la SCI Tucana à M. et Mme Beniamina Parau et MM. Luc et Noam Parau. Il en résulte les modifications suivantes : le siège social a été transféré au PK 54,300, côté mer, BP 16132, Papeari, et M. Beniamina Parau a été nommé gérant pour une durée indéterminée, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

3 août 2010

N° TPI 01 155 C - n° TAHITI 604512, Nam's, société civile au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 2,500, côté mer, Auae, 98704 Faa'a, aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Serge Villet et Julien Chan, notaires associés à Punaauia, en date du 26 novembre 2009, M. Vane Barff et Mme Vaea Richmond, son épouse, ont décidé de changer de régime matrimonial et ont procédé au partage de la communauté de biens existant entre eux, le tout sous condition suspensive d'homologation par le tribunal civil de première instance de Papeete. Audit acte, il a été attribué à M. Vane Barff la totalité des parts numérotées de 1 à 100 de la SCI Nam's et Mme Vaea Richmond a démissionné de ses

fonctions de cogérante. La réalisation de la condition suspensive a été constatée aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Serge Villet et Julien Chan, en date du 12 juillet 2010, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

4 août 2010

N° TPI 00 314 B - n° TAHITI 569541, SNC Tico Pearls, *nom commercial* : Tico Pearls Raiatea, société en nom collectif au capital de 1 000 000 F CFP fixe, gare maritime, BP 1460, 98735 Uturoa, Raiatea, suivant acte aux minutes de Me Philippe Clemencet, notaire à Papeete, le 29 mai 2009, M. Jean dit Tico Tangué a cédé à Mlle Rauana Katia Terai Lequerre, son unique part sociale numéro 1 qu'il possédait dans la société. La cessionnaire a été agréée aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 mai 2009 à compter du même jour comme nouvelle associée et est tenue solidairement et indéfiniment des dettes sociales. A compter du jour de l'acte, M. Jean Tangué n'est plus associé de la société. L'acte de cession a été rendu opposable à la société par l'acceptation dans l'acte authentique de cession du mandataire et du gérant. La cessionnaire ne sera pas tenue du passif antérieur à la présente publication, le cédant restant seul tenu de ce passif, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 268 C - n° TAHITI 679209, Vanille, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP fixe, Mahina, BP 51773, 98716 Pirae, 1 - aux termes des décisions de l'assemblée générale mixte en date du 29 mars 2010, les associés ont décidé l'extension de l'objet social au cautionnement réel et hypothécaire à la sûreté des emprunts et engagements des associés et futures associés. 2 - Aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 24 juin 2010, Mlle Fetiaura Malfatti et, M. et Mme Emmanuel Gueguen ont cédé à M. et Mme Mario Amo la totalité de leurs parts portant les n° 1 à n° 100. Il a été constaté audit acte la nomination en qualité de gérant de M. Mario Amo, en remplacement de Mlle Fetiaura Malfatti, gérante démissionnaire, à compter du jour de l'acte, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

5 août 2010

N° TPI 02 196 C, Fare Taunua Taina, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP fixe, lotissement Jay, 98701 Arue, aux termes d'un acte sous seing privé en date à Papeete du 25 juin 2010 et déposé au rang des minutes de la société civile professionnelle Serge Villet et Julien Chan, notaires associés à Punaauia le 1er juillet 2010, Mme Paulette Kwong a cédé à M. Andy Kwong 15 parts (n° 71 à n° 85) et à M. Pascal Kwong 5 parts (n° 86 à n° 90) et la société Prince Hinoi Center a cédé à M. Pascal Kwong 10 parts (n° 91 à n° 100) leur appartenant dans la SCI Fare Taunua Taina, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

6 août 2010

N° TPI 08 695 A - n° TAHITI 328427, Pavo Tekuraa Togokaputa, Rikitea, îles Gambier, 98755 Gambier, Rikitea, adjonction d'activité à compter du 5 août 2010. Ancienne activité : Restaurant ouvrier. Nouvelle activité : Restaurant ouvrier et homme d'entretien, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 80 402 A - n° TAHITI 069377, Fouindin Siao, *nom commercial* : Siao Fouindin, Pamatai, quartier Mahinui, BP 62813, 98702 Faa'a, suppression de l'enseigne Tautira Parpaing ainsi que le siège social à Tautira mais conserve l'activité (M07), fabrication de parpaing, adjonction de l'activité de loueur d'engins (L07) sous l'enseigne Siao Fouindin à compter du 27 octobre 2007 dont le siège social est à Pamatai, 98704 Faa'a, quartier Mahinui. Le reste sans changement. Nomination d'un fondé de pouvoir (M. Reia Taruoura, né le 2 janvier 1986), *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 89 540 A - n° TAHITI 193250, Rodrigue Estall, *nom commercial* : Entreprise Rodrigue Estall, Pamatai, quartier Aroa Doucet, Faa'a, BP 21070, 98713 Papeete, radiation de l'activité de négociant, importateur de meubles de maisons préfabriquées et autres produits divers à compter de ce jour, garde l'activité principale de travaux du bâtiment, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 87 22 C, SCI Teavaro, société civile immobilière au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, aux termes d'un acte reçu aux minutes de la société civile professionnelle Serge Villet et Julien Chan, notaires associés à Punaauia, en date du 13 juillet 2010, Mlles Clarissa et Camille Thomas, seules héritières de M. Jean Thomas, en son vivant gérant et associé unique de la SCI Teavaro, ont procédé à la modification de la valeur nominale des parts sociales, pour diviser le capital social en 10 000 parts de 100 F CFP chacune, au partage entre elles desdites parts à concurrence de 6 667, n° 1 à n° 6 667 attribuées à Mlle Clarissa Thomas et de 3 333 parts, n° 6 668 à n° 10 000 attribuées à Mlle Camille Thomas, à la réduction du capital social par annulation des 2 253 parts, n° 5 166 à n° 6 667 et n° 9 250 à n° 10 000 et à la nomination de Mlle Clarissa Thomas en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

12 août 2010

N° TPI 94835 A - n° TAHITI 308338, Claude Eva Henriette Taputuarai, *nom d'usage* : Tetuanui, PK 19,800, côté montagne, quartier Aou'a, BP 10318, 98711 Paea, adjonction de l'activité de jeux de hasard à compter du 11 août 2010, garde ses activités de glaces et sorbets et marchand forain, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

13 août 2010

N° TPI 08 101 B - n° TAHITI 860684, Vittoria Conseil, *nom commercial* : Vittoria Conseil - Vittoria Web - Vittoria Formation - Vittoria Event - La Cave - Wizi Shop - Smile - Ebusiness - Conseils, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 090 000 F CFP fixe, angle des rues Jeanne-d'Arc et du Maréchal-Foch, BP 40537, 98713 Papeete, par décision du 11 juin 2010, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 90 000 F CFP pour le porter à hauteur de 1 090 000 F CFP et de transférer le siège social à Papeete, angle des rues Jeanne-d'Arc et du Maréchal-Foch, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 80 C, Ackep, société civile aquacole au capital de 784 000 F CFP fixe, Patutoa, BP 1364, 98713 Papeete, par procès-verbal de décision extraordinaire du 11 juin 2010, les

associés ont décidé de la réduction du capital de 1 000 000 F CFP à 784 000 F CFP avec modification des statuts, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 87 83 B - n° TAHITI 148726, Tahiti's World Handycraft, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 400 000 F CFP fixe, avenue Pomare V, immeuble JT, 98714 Papeete, cession de fonds de commerce aux termes d'un acte aux minutes de la société civile professionnelle Calmet-Restout-Delgrossi en date du 30 juin 2010, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

16 août 2010

N° TPI 06 36 C - n° TAHITI 766246, Mape Nui, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, 264, vallée de Tipaerui, BP 2328, 98713 Papeete, par décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2010, il a été pris acte de la démission de M. Laurent Perez de ses fonctions de cogérant à compter du 24 février 2010 et le transfert du siège social au 264, vallée de Tipaerui à Papeete. Suite aux cessions de parts intervenues, l'article 7 des statuts a été modifié, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 151 B - n° TAHITI 947564, Teavava Mécanique, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 F CFP fixe, Maharepa, BP 712, 98728 Moorea-Maiao, l'assemblée générale extraordinaire des associés dans sa séance du 5 août 2010, a décidé que la date de clôture du premier exercice social sera désormais le 31 décembre 2011 et non le 31 décembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 161 B - n° TAHITI 949032, Phoenix Trading +, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 9, côté montagne, Afareaitu, Moorea, BP 42590, Fare Tony, 98713 Papeete, suivant acte reçu aux minutes de Me Dubouch, notaire à Papeete le 8 juin 2010, la société Phoenix Trading a cédé à la société Phoenix Trading + un commerce d'importation et d'exportation de matériaux de construction, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 92 B - n° TAHITI 941328, Tahiti Hélicopters, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 000 F CFP fixe, aéroport de Tahiti-Faa'a, 98704 Faa'a, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2010, il résulte le transfert du siège social. Par acte du 7 juin 2010, M. Jacques Lamos a cédé la totalité de ses parts sociales à M. Bruno Lamos, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 132 B - n° TAHITI 864223, Pamatai Pneus, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, 264, vallée de Tipaerui, BP 2328, 98713 Papeete, par décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2010, il a été décidé la démission de ses fonctions de M. Laurent Perez en qualité de cogérant à compter du 22 janvier 2010 et le transfert du siège social au 264, vallée de Tipaerui à Papeete, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 93 127 B - n° TAHITI 277053, Phoenix Trading, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, Saint-Hilaire, 98704 Faa'a, aux termes d'un acte aux minutes de Me Dominique Dubouch,

notaire à Papeete le 8 juin 2010, la société Phoenix Trading a cédé à la société Phoenix Trading + un fonds de commerce d'importation et d'exportation de matériaux de construction exploité à Papeete, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

17 août 2010

N° TPI 94 93 C - n° TAHITI 311793, SCI PK 13, société civile immobilière au capital de 18 190 F CFP fixe, lotissement Punavai Montagne, lot n° 15, BP 381234, 98717 Punaauia, il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 6 juillet 2010 contenant conversion en francs pacifiques du capital social stipulé en francs français dans les statuts et transfert du siège social, les modifications ci-après : Siège social : Punaauia, lotissement Punavai Montagne, lot n° 15 (île de Tahiti), BP 381234, 98718 Punaauia. Capital social : 18 190 F CFP, divisé en 10 parts sociales de 1 819 F CFP chacune, entièrement souscrites et libérées, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

18 août 2010

N° TPI 83 57 C - n° TAHITI 093724, SCI lot 2 Paura, société civile immobilière au capital de 5 700 000 F CFP fixe, Titiro, 98714 Papeete, suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 8 juin 2010, il a été décidé de nommer en qualité de cogérante Mlle Teretina Vernaudon. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 95 4 B - n° TAHITI 319046, Agrégats Services, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, BP 60861, 98704 Faa'a, cessation totale temporaire d'activité à compter du 18 août 2010, *événements CFE* : 40 M, cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

19 août 2010

N° TPI 98 121 B - n° TAHITI 441543, Bentours, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route de l'aéroport, Temae, 98728 Moorea-Maiao, aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2010, il a été décidé la cessation temporaire d'activité à compter du 2 août 2010, *événements CFE* : 40 M, cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 204 B - n° TAHITI 601468, Hoanui, *nom commercial* : D'autres Shoes, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, centre Fare Tony, BP 2282, 98713 Papeete, arrêt des activités à compter du 3 février 2010 dû à la cession du droit au bail en février 2010, *événements CFE* : 40 M, cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 59 B - n° TAHITI 936161, Aéroport de Tahiti, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 000 F CFP fixe, chez Me Jean-Pierre Elie, immeuble Te Motu Tahiri, BP 62755, 98702 Faa'a, par décision de l'associé unique en date du 30 mars 2010, M. Alain Berquez a été nommé directeur général de la société. Par décision de l'associé unique en date du 26 avril 2010, le capital social a

été porté de 4 462 977 F CFP à 5 000 000 F CFP, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

20 août 2010

N° TPI 93 1 D - n° TAHITI 263277, Tahiti Tourisme, groupement d'intérêt économique, boulevard Pomare, Fare Manihi, BP 65, 98713 Papeete, aux termes du conseil d'administration du 10 septembre 2008, M. Claude Periou a été nommé en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de M. Jacques Teheiuira. Aux termes du conseil d'administration du 25 mars 2010, M. Teva Janicaud a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de Mme Danièle Panero, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une GIE avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 84 65 A - n° TAHITI 501403, Marie-France Hauata, *nom d'usage* : Tahia, *nom commercial* : Magasin Te Hau Taleni/Chez Marie-France, 98754 Tubuai, suppression des activités de cuisine à emporter et organisateur de spectacles à compter du 5 juin 2010 (n'a pas exercé). Adjonction de l'activité de roulotte à l'enseigne Chez Marie France, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 06 128 B - n° TAHITI 773168, SNC O Restaurant, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP fixe, avenue du Chef-Vairaatoa, BP 1011, 98713 Papeete, aux termes d'un acte fait en la forme sous seing privé en date à Papeete du 8 avril 2010 déposé au rang des minutes de Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, le 26 avril 2010, M. Wilfrid Lao a cédé à M. Eric Marret la part portant le n° 99. Audit acte M. Lao a démissionné de ses fonctions de cogérant. Les articles 7 et 14 des statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 128 B - n° TAHITI 773168, SNC O Restaurant, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP fixe, avenue du Chef-Vairaatoa, BP 1011, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete le 26 avril 2010, M. Eric Marret a cédé à M. William Lin Pan la part portant le n° 99. Audit acte, M. Lin Pan a été nommé en qualité de cogérant. Les articles 7 et 14 des statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 28 B - n° TAHITI 893354, Océanienne de conservation sécurisée de données, *sigle* : OCS, société par actions simplifiée au capital de 25 000 000 F CFP fixe, rue du Docteur-Cassiau, immeuble Tereva, BP 9178, Motu Uta, 98715 Papeete, l'assemblée générale du 17 mai 2010, après avoir constaté que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide néanmoins de poursuivre l'exploitation de la société et d'écarter la dissolution anticipée de la SAS OCS, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 104 B - n° TAHITI 902247, Adaptech', *nom commercial* : Adaptech', entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 30 000 F CFP fixe, PK 20,800, côté mer, lotissement Vaianae, lot n° 13, Moorea, BP 1108, 98717 Punaauia, aux termes d'un acte sous seing

privé en date à Moorea du 18 juin 2010, M. Damien Dubost ayant cédé la totalité des parts qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée Adaptech' a consécutivement démissionné de ses fonctions de cogérant, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 94 6 C - n° TAHITI 291989, SCI Lucien Burns, société civile au capital de 180 000 F CFP fixe, PK 16,500, côté montagne, 98718 Punaauia, mise en sommeil de la société au 17 août 2010, *événements CFE* : 40 M, cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

23 août 2010

N° TPI 08 67 B - n° TAHITI 855593, Contentieux recouvrement de créances Polynésie française, *sigle* : CRDC, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 000 F CFP fixe, 121, avenue Georges-Clemenceau, Papeete, BP 112015, 98709 Mahina, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 août 2010, il a été décidé d'acter la cession de parts sociales entre M. Franck Salvai à M. Gilles Tardieu, numérotées de 361 à 380 inclus. *Nouvelle mention* : Associés : MM. Franck Salvai, Elvir Kaoua et Gilles Tardieu, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 352 B - n° TAHITI 847087, CAP Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, suivant délibération en date du 12 août 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de ratifier le transfert du siège social de 119, avenue Prince-Hinoui, immeuble Casting, Papeete, au rez-de-chaussée de l'immeuble, entre le cours de l'Union-Sacrée, n° 17 et la rue Wallis, n° 14, Papeete, depuis le 1er octobre 2008 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 107 B - n° TAHITI 440347, Prestige auto service, société à responsabilité limitée au capital de 130 000 000 F CFP fixe, Titioro, Papeete, BP 51564, 98716 Pirae, l'assemblée générale mixte des associés réunie le 30 juin 2010 statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 91 50 C - n° TAHITI 228484, Torea perles, société civile aquacole au capital de 5 000 000 F CFP fixe, 98771 Manihi, Tuamotu, l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2010 de 16 h 30 a ratifié la cession de parts du 24 février 1998 de M. Auguste Beaumont en faveur de MM. Marcel Pons et John Vahine Maere. Voir modification de l'article 7 des statuts dans l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2010 de 16 h 30. Cette assemblée générale extraordinaire a par ailleurs ratifié la démission de M. Auguste Beaumont de son poste de gérant à compter du 24 février 1998. L'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2010 de 17 heures a entériné la cession de parts de M. Marcel Pons en faveur de Mme Iris Vahine et de M. Arsène Bredin (voir modification article 7 des statuts dans l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2010 de 17 heures). Cette assemblée générale extraordinaire a par ailleurs entériné la démission de M. Marcel Pons de son poste de gérant à compter du 26 juillet 2010 et la nomination de Mme Iris Vahine au poste de gérant à compter du même jour.

Pour régularisation : M. Thomas Gariki a démissionné de son poste de cogérant suivant cession de parts du 24 février 1998, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 1668 A - n° TAHITI 420851, Edgar Teraaitapo, cours de l'Union-Sacrée, quartier Richmond, Taunua, 98714 Papeete, transfert de l'entreprise au domicile à compter du 20 août 2010 à cours de l'Union-Sacrée, quartier Richmond, Papeete, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 02 23 B - n° TAHITI 618769, MC Import, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 3,500, Afaahiti, BP 8422, 98719 Taravao, aux termes d'une décision en date du 2 août 2010, M. Rémi Leconte a été nommé gérant en remplacement de Mlle Marie Christine Tching, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

24 août 2010

N° TPI 82 19 B - n° TAHITI 128421, Société anonyme immobilière Pu'Ofé, société anonyme au capital de 31 200 000 F CFP fixe, rue Albert-Leboucher, 98714 Papeete, aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12 août 2009, MM. Guy et Eugène Yeung ont été renouvelés dans leur fonction d'administrateur pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et a nommé en qualité de nouvel administrateur M. Patrick Yeung, demeurant à Faa'a, lotissement Arevareva, lot n° 13, en remplacement de Mme Fo Yo Yeung pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 93 69 B - n° TAHITI 269589, Bora Bora Cruising, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, hôtel Bora Bora Lagoon Resort, motu Toopua, 98730 Bora Bora, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2010 statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 92 22 B - n° TAHITI 245217, Tenesol Polynésie, société anonyme au capital de 18 200 000 F CFP fixe, Fare Ute, zone de la Papeava, BP 4100, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mars 2010, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la SCP Redon-Pelloux-Chaize-Mu Si Yan-Lis en remplacement de la SAS Auditeurs et en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Gilles Redon en remplacement de M. Christian Laurent, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 92 22 B - n° TAHITI 245217, Tenesol Polynésie, société anonyme au capital de 18 200 000 F CFP fixe, Fare Ute, zone de la Papeava, BP 4100, 98713 Papeete, aux

termes du conseil d'administration du 29 janvier 2010, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de l'Agence française de développement M. Pierre Perie en remplacement de M. Xavier Muron, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 245 B - n° TAHITI 786731, Tahiti Aventures, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 7, côté mer, hôtel Intercontinental, 98704 Faa'a, aux termes d'un acte reçu par Me Guichenu, notaire par intérim à Papeete, remplaçant Me Dubouch, notaire titulaire en congé, le 25 mai 2010, M. Gérard Arnold et Mlle Soares ont cédé toutes les parts qu'ils possédaient à M. et Mme Sébastien Mottet. Audit acte, M. Arnold a démissionné de ses fonctions de gérant et M. Mottet a été nommé nouveau gérant, pour une durée non limitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 87 41 C - n° TAHITI 153114, SCI Papeete, société civile au capital de 100 000 F CFP fixe, rue Lagarde, BP 2563, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2010, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de gérant M. Vehiatua Hans Jean-Michel Carlson, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 89 9 B - n° TAHITI 183483, Aciers de construction rationalisés du Pacifique, *sigle* : ACOR Pacifique, société anonyme au capital de 52 500 000 F CFP fixe, zone industrielle de la Punaruu, Punaauia, BP 17083, 98713 Papeete, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 juin 2010 statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 89 9 B - n° TAHITI 183483, Aciers de construction rationalisés du Pacifique, *sigle* : ACOR Pacifique, société anonyme au capital de 52 500 000 F CFP fixe, zone industrielle de la Punaruu, Punaauia, BP 17083, 98713 Papeete, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010 que Thierry Cadet a été nommé administrateur de la société, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 212 B - n° TAHITI 674945, Mara Télécom SA, *nom commercial* : Mara, société anonyme au capital de 1 100 000 000 F CFP fixe, immeuble Donald, 98714 Papeete, aux termes des conseils d'administration des 28 avril 2010 et 1er juillet 2010, il a été décidé la démission de M. Fabrice Siu de ses fonctions de directeur général et la nomination de nouveaux administrateurs : Mme Rosalie Tricard et M. Patrice Colombani, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 258 C - n° TAHITI 720649, Pangola, *nom commercial* : SCI Pangola, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 5,500, côté montagne, Arue, BP 40003, 98713 Papeete, aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2008, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de

cogérant M. Dominique Auroy. Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2008, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'assistance auprès des sociétés en Polynésie française et dans tous autres pays en matière logistique, technique, juridique, comptable, financière et plus généralement en gestion diverse par une ou de prestations de services, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 50 C - n° TAHITI 494005, Société agricole de Tahiti, *sigle* : SAT, société civile agricole au capital de 31 000 000 F CFP fixe, PK 48,500, côté montagne, Faaone, 98720 Hitia'a O Te Ra, aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2010, l'assemblée générale ordinaire a nommé pour une période de six exercices la SCP Gosse-Parion-Changues-Menard en qualité de commissaire aux comptes titulaire et M. Nicolas Menard en qualité de commissaire aux comptes suppléant, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

25 août 2010

N° TPI 06 73 C - n° TAHITI 771956, Ty Lanig, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, Te Tavake, lot n° 20, BP 02, 98717 Punaauia, aux termes d'un acte reçu par Me Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 1er juillet 2010, M. Alain Le Bris et Mme Véronique Moal, son épouse ont cédé la totalité de leurs parts, soit 100 parts de 1 000 F CFP chacune portant les numéros 1 à 100, à la SARL Dominostira, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 451 455 620. Aux termes du même acte, M. Yann Milliez a été nommé gérant de la société pour une durée non limitée en remplacement de M. Alain Le Bris et Mme Véronique Moal, démissionnaires, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 236 B - n° TAHITI 916841, Api Tahiti, *nom commercial* : Tahiti Bookstore, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, quartier Juventin, Pamatai, Faa'a, BP 4500, 98703 Faa'a, adoption d'un nom commercial Tahiti Bookstore, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 92 B - n° TAHITI 900837, Tahiti Beautiful Land, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 F CFP fixe, quartier Graffe, Taunua, Papeete, BP 53259, 98716 Pirae, radiation de toutes activités depuis l'ouverture et maintient de l'activité principale de pension de famille. Adjonction de l'activité de véhicule de restauration à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 68 B - n° TAHITI 855817, Te Ora No Ananahi, société anonyme d'économie mixte au capital de 200 000 000 F CFP fixe, rue Louis-Martin, Mamao, BP 40207, pour régularisation : lors de l'immatriculation de la société, il fallait lire : SAEM, au lieu de : SA, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 85 B - n° TAHITI 939058, Travaux spécialisés assainissement Polynésie, *sigle* : TSA, *nom commercial* : TSA Polynésie, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, quartier Juventin, Tipaerui, Papeete, BP 43672, Fare Tony, 98713 Papeete,

adjonction de la boîte postale : BP 43672, Fare Tony, 98713 Papeete, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 1252 A - n° TAHITI 412536, Thierry Taaroa Teuira Tapa, Fare, 98731 Huahine, transfert de l'entreprise à compter du 24 août 2010. Ancienne adresse : Fitii, Huahine. Nouvelle adresse : Fare, Huahine. Le reste sans changement, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 87 83 B - n° TAHITI 148726, Tahiti's World Handycraft, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 400 000 F CFP fixe, avenue Pomare V, immeuble JT, 98714 Papeete, dissolution de la société à compter du 19 août 2010, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

26 août 2010

N° TPI 01 1637 A - n° TAHITI 605618, Monil Tataio Tetuanui, *nom commercial* : Tahiti Généalogie/Tahiti Effets Spéciaux, PK 8,200, côté mer, Outumaoro, quartier Irea, servitude Tunaiti, BP 13620, 98718 Punaauia, radiation de l'activité de négociant (N02) et l'activité d'importateur (I04) depuis juin 2005. N'a pas exploité ces 2 activités depuis fin juin 2005. Conserve uniquement les activités de recherche généalogique et services divers comprenant les recherches foncières et autres services aux particuliers... (G14 ET S14), *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 03 247 B - n° TAHITI 680728, Disfruit Pacific, société à responsabilité limitée au capital de 26 334 000 F CFP fixe, route de Puurai, Faa'a, BP 13633, 98717 Punaauia, adjonction de l'activité de conditionnement à façon à compter du 15 août 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 43 B - n° TAHITI 893875, La Boussole, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble Le Caill, Fare Ute, 98714 Papeete, transformation de la licence de débit de boissons de 6e classe à 4e classe. Autorisation n° 644 MTF/AA/IDV du 3 juin 2009, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

27 août 2010

N° TPI 07 19 C - n° TAHITI 807750, Mulila, société civile au capital de 14 500 000 F CFP fixe, PK 12, domaine Scholerman, Punaauia, BP 688, 98713 Papeete, aux termes d'un acte reçu par Me Clemencet, notaire à Papeete le 11 mars 2010, les associés ont augmenté le capital social par apport en nature, pour le porter à 14 500 000 F CFP par création de 14 000 parts de 1 000 F CFP, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 181 C - n° TAHITI 925115, TG, société civile de participation au capital de 200 000 F CFP fixe, centre Vaima, 3e étage, BP 42841, 98713 Papeete, il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue le 31 juillet 2010 la dissolution anticipée de la société avec effet à compter du 31 juillet 2010, la fixation du siège de la liquidation au siège social actuel à Papeete, centre Vaima (BP 42841, 98713 Papeete) et la nomination de la société Ingénierie financière et fiscale Polynésie, en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation de la société, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 3383 A - n° TAHITI 476333, Philippe Louis Marie Raedemaeker, BP 359, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, suppression de l'activité de négociant (N02), conservation des activités (T13) travaux du bâtiment, travaux publics ou particulier (M11) Menuiserie, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 92 169 B - n° TAHITI 262295, Speed Piscines, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, rue Bovis, Fare Ute, 98715 Papeete, aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés a décidé de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. *Titulaire* : M. Christian Laurent. *Suppléant* : M. Marc Vayssie. Par ailleurs, l'assemblée générale a approuvé et prend acte de la démission de M. Christian Saugere du poste de directeur général, à partir du 31 juillet 2010, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 197 B - n° TAHITI 639781, Raiatea Express, *nom commercial* : Raiatea Express, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, centre-ville, BP 686, 98735 Uturoa, Raiatea, suppression de l'activité d'enseignant à compter du 31 juillet 2010. Conserve ses activités d'importateur, de négociant et de tourneur-ajusteur, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 346 C - n° TAHITI 687541, Miriac, société civile immobilière au capital de 20 000 F CFP fixe, lotissement Miri, lot n° 18, Punaauia, BP 6265, 98702 Faa'a, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2010, Mme Yvanna Clark épouse Chave a été nommée gérante de la société et a acquis les parts sociales de M. Goncalves. Les statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 45 B - n° TAHITI 727107, Prosper, *nom commercial* : Te Fare Pote, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 F CFP fixe, port de Vaiare, BP 3107, Temae, 98728 Moorea-Maiao, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 mars 2010, Mlle Vanina Maruhi a été nommée cogérante de la société, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 182 C - n° TAHITI 925131, TPS 1, société civile de participation au capital de 200 000 F CFP fixe, centre Vaima, 3e étage, BP 42841, 98713 Papeete, il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue le 31 juillet 2010 la dissolution anticipée de la société, la nomination de la société Ingénierie financière et fiscale Polynésie en qualité de liquidateur et la fixation du siège de la liquidation au siège social actuel à Papeete, centre Vaima (BP 42841, 98713 Papeete), *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

30 août 2010

N° TPI 05 363 B - n° TAHITI 761692, Shop Tahiti Import, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, centre Vaima, BP 2916, 98713 Papeete, adjonction de

l'activité de loueur en main-d'œuvre (L18) à compter du 1er août 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 90 83 B - n° TAHITI 002584, Société de distribution de films de l'Océanie, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, rue du Commandant-Chessé, Mamao, BP 740, 98713 Papeete, par assemblée générale extraordinaire du 18 août 2010, les associés ont approuvé la modification des statuts (articles 6 et 7) suite aux cessions de parts intervenues le 31 octobre 2005, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 355 B - n° TAHITI 802454, Centre polynésien de perfectionnement au pilotage, *sigle* : C3P, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, 98714 Papeete, par assemblée générale extraordinaire du 19 février 2007, les associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts suite aux cessions de parts. Par assemblée générale mixte du 30 juin 2008, les associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts suite aux cessions de parts et de ne pas dissoudre la société en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 87 C - n° TAHITI 631184, Kuriri, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, 98714 Papeete, suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2008, Mme Christina Teihotaata a été nommée en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée en remplacement de la société Miro, démissionnaire, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

31 août 2010

N° TPI 97 77 C - n° TAHITI 413591, SCA Vaiana, société civile aquacole au capital de 120 000 F CFP fixe, terre Teoneaputa, Tiva, Tahaa, BP 13465, 98717 Punaauia, aux termes d'un procès-verbal des associés en date du 25 juillet 2010, il a été décidé la démission de Mlle Angéline Iotefa de ses fonctions de gérante et la nomination de M. Teahio Amo, en qualité de nouveau gérant, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 123 C, SCI Teariimana, société civile immobilière au capital de 180 000 F CFP fixe, lotissement Village Tiahura, lot n° 96, Moorea, BP 60395, 98702 Faa'a, les associés ont pris acte des modifications suivantes : adoption de la nouvelle dénomination SCI Teariimana en remplacement de SCI Anahoa ; transfert du siège social à Moorea, Haapiti, lotissement Village Tiahura, lot n° 96 ou BP 60395 Faa'a centre ; M. Auguste Ly Sing Lao a été nommé nouveau gérant de la société en remplacement de Mme Laurence Jany Mathieu, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 105 B - n° TAHITI 942037, E-Koo, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, 37, rue vicinale, Tipaerui, Papeete, BP 10279, 98711 Paea, adjonction de l'activité d'organisateur de foires et manifestations commerciales à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 233 B - n° TAHITI 875609, Farau Pia Himene, *nom commercial* : La Casa Mahina, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, immeuble Ariirau, BP 4489, 98713 Papeete, en date du 1er août 2010, le nom commercial de la société est la Casa Mahina, *événements CFE* : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 196 B - n° TAHITI 744052, Master Sandwiches, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 F CFP fixe, BP 2966, 98713 Papeete, en raison de l'affectation du résultat 2009, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2010 décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

1er septembre 2010

N° TPI 08 122 A - n° TAHITI 570903, Daniel Ignace, *nom commercial* : ID Services, lotissement Erima, rue Terevete, lot n° 159, Arue, BP 43271, 98714 Papeete, changement d'adresse domicile et siège à Arue, lotissement Erima, à compter du 1er août 2010, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1174 A - n° TAHITI 953562, Lovin Naea Iro, *nom commercial* : Terava Import, Tipaerui, résidence Orava, côté montagne, appartement n° D 24, 2e étage, Punaauia, BP 381096, 98718 Punaauia, suppression de l'activité de négociant, activité non exercée à l'inscription, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1265 A - n° TAHITI 535823, Jean Peters, *nom commercial* : Manuia Travaux, PK 17,500, côté montagne, quartier Atohai, 98707 Papenoo, adoption du nom commercial Manuia Travaux à compter du 31 août 2010, *événements CFE* : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 120 C - n° TAHITI 704098, SCI Miro, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, vallée de la Tipaerui, 98714 Papeete, suite aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2008, Mme Christina Teihotaata a été nommée en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée à compter du 6 octobre 2008 en remplacement de la société Tipaerui Te Natura, représentée par M. Jean-Louis Chailly, démissionnaire, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 84 178 B - n° TAHITI 110007, Hinoi Brasserie, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 F CFP fixe, avenue du Prince-Hinoi, immeuble SCI E. Jardonnet, BP 20351, 98713 Papeete, fin de la location-gérance consentie par la SARL Hinoi Brasserie au profit de M. Raphaël Ah Wah, suivant acte reçu par Me Philippe Clemencet, d'un fonds de commerce connu sous le nom de Le Corto à compter du 15 mai 2009 pour défaut d'entrée en jouissance, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 137 C - n° TAHITI 705228, SCI Purau, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, 98714 Papeete, suite aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2008,

Mme Christina Teihotaata a été nommée en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 6 octobre 2008 en remplacement de la SCI Miro, démissionnaire, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 17 B - n° TAHITI 387357, Fare Nui Locations, *nom commercial* : Avis - Pacifcar, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble SCI Fare Nui, Fare, 98731 Huahine, l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2010 a augmenté le capital social de 8 000 000 F CFP par la création de 800 parts sociales de 10 000 F CFP chacune, libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles, et a ensuite réduit le capital social de 8 000 000 F CFP pour le ramener à son niveau initial de 1 000 000 F CFP, par affectation sur le report à nouveau débiteur et diminution de 800 parts, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 81 125 B - n° TAHITI 074492, The Moorings, société à responsabilité limitée au capital de 36 408 000 F CFP fixe, marina Apoiti, BP 165, 98735 Uturoa, Raiatea, par assemblée générale mixte du 25 juin 2010, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 148 738 000 F CFP par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible et par incorporation d'une partie de la réserve légale puis de diminuer le capital de 118 330 000 F CFP par imputation sur le compte report à nouveau et par imputation sur le compte réserve légale, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 76 C - n° TAHITI 731737, SCI Narii, société civile de participation au capital de 100 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, BP 40003, 98713 Papeete, aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2008, Mme Christina Teihotaata a été nommée en qualité de cogérante de la société, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 192 B - n° TAHITI 912071, SARL Designkit Pacific, *sigle* : DKP, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble Te Ava Uta 3, quartier Sandford, Uranie, Faa'a, BP 1035, 98717 Punaauia, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2010, il a été décidé la révocation de Mlle Gaëlle Arbus de la Palme de son poste de gérante et la gérance a été confiée à M. Denis Garnier, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 87 C - n° TAHITI 415190, SCI du Champ de course II, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 4,600, 98701 Arue, aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 octobre 2008, Mme Christina Teihotaata a été nommée en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée à compter du 6 octobre 2008, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 12 B - n° TAHITI 724740, Société polynésienne de décapage appliqué, *sigle* : SOPODA, société en nom collectif au capital de 4 900 000 F CFP fixe, rue Temarii, servitude Moe Pomare, Pirae, BP 41860, Fare Tony, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2010, les associés ont décidé la dissolution

anticipée de la société à compter du 30 juin 2010 et nommé M. Patrick Chaine comme liquidateur, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

2 septembre 2010

N° TPI 09 295 A - n° TAHITI 895870, Antoinette Taitini Tevaatua, *nom commercial* : Tevaatua Gem Pearls, Super Mahina, n° F 8, 98709 Mahina, changement d'adresse du domicile et de l'entreprise à compter du 1er septembre 2010. Ancienne adresse : PK 9, côté mer, quartier Taharaa, 98709 Mahina. Nouvelle adresse : Super Mahina, n° F 8, 98709 Mahina, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1406 A - n° TAHITI 775759, Franck Pere Steeve Lucas, *nom commercial* : Vaiairiki Va'a, Faie, côté mer, 98731 Huahine, adoption de l'enseigne Vaiairiki Va'a aux lieux et place de Vaiaara Va'a à compter du 2 septembre 2010, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 258 C - n° TAHITI 720649, Pangola, *nom commercial* : Pangola Consulting, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 5,500, côté montagne, Arue, BP 40003, 98713 Papeete, aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2010, il a été décidé d'adjoindre à la dénomination sociale de Pangola, le nom commercial de Pangola Consulting à compter du même jour et de transformer la durée limitée des fonctions de cogérant de M. Auroy en durée illimitée. Aux termes d'une cession de parts du 1er août 2010, les associés ont changé, *événements CFE* : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 1690 A - n° TAHITI 445130, Franck Teheiuara Tautu, *nom commercial* : Vaitemanu, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité d'entrepreneur, de construction de bâtiment à l'enseigne Vaitemanu Construction à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 99 A - n° TAHITI 932699, Napoléon Maiarii, PK 24,500, quartier Haapoponi, 98708 Tiarei, adoption de l'enseigne Natec à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 611 A - n° TAHITI 908533, Temania Hirau Nautre, *nom commercial* : Chez Meme Tiare, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité de licence de débit de boissons de 8e classe (autorisation n° 1720 PR/CSV), *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 287 B - n° TAHITI 752485, Société d'études de développement, de réalisations polynésiennes - SEDREP, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, résidence Manu Iti 1, appartement n° 201, Punaauia, BP 61455, 98703 Faa'a, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2010 que l'objet social a été étendu à la vente au détail, demi-gros et gros de tous produits, matériels et marchandises relatif à l'aménagement urbain. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 278 B - n° TAHITI 921809, Polynésie Transit, société en nom collectif au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble Mananui, Auae, Faa'a, BP 416, 98713 Papeete, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2010 que l'objet social a été étendu aux activités de commissionnaire en douane et tout ce qui se rapporte. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 231 B - n° TAHITI 955450, Team Tahitian Concept, *nom commercial* : Team Concept, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, Avatoru, Rangiroa, BP 60137, 98702 Faa'a, adjonction d'une enseigne commerciale : Team Concept à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 23 B - n° TAHITI 849661, Vaipihaa, société par actions simplifiée au capital de 24 000 000 F CFP fixe, Motu Uta, BP 2576, 98713 Papeete, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2009 statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 136 C - n° TAHITI 705210, SCI Pandanus, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, vallée de la Tipaerui, 98714 Papeete, aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2008, Mme Christina Teihotaata a été nommée gérante en remplacement de la société Miro, démissionnaire, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 96 15 B - n° TAHITI 351767, Tekura Tahiti Travel, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Mgr-Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 2971, 98713 Papeete, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé, suivant décisions du 24 juin 2010, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 30 B - n° TAHITI 619098, Société d'investissement de Polynésie, *nom commercial* : Four Seasons Resort Bora Bora, société par actions simplifiée au capital de 20 000 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, centre Paofai, BP 371, 98713 Papeete, l'hôtel est constitué de 121 chambres en catégorie "hôtel de luxe", *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 94 1 B - n° TAHITI 288795, Hawaiki Nui Hôtel, société anonyme au capital de 146 003 200 F CFP fixe, immeuble Ateivi, rue Mgr-Tepano-Jaussen, BP 718, 98713 Papeete, le 24 juin 2010, il a été décidé de remplacer les représentants permanents : pour la société Tahiti Nui Travel : M. Christian Garrigues, en remplacement de Mlle Gabrielle Falletta et pour la société Tahiti Tours : Mme Diana Chin Choi, en remplacement de Mlle Céline Falletta, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 00 297 B - n° TAHITI 567529, Tenesol Polynésie Services, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Fare Ute, zone de la Papeava, 98714 Papeete, par décision du 17 mars 2010, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 177 C, SCI Marie, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, BP 1669, 98713 Papeete, il résulte d'un acte reçu par Me Restout, notaire associé de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi, le 5 août 2010 que Mme Sylvie Snogan a été nommé en qualité de gérante en remplacement de M. Patrick Siu, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 00 152 B - n° TAHITI 550947, Société Tahiti Nui Télévision, *sigle* : TNTV, société anonyme d'économie mixte au capital de 550 000 000 F CFP fixe, quartier de la Mission, 98714 Papeete, il résulte du conseil d'administration du 11 juin 2010 que MM. Joël Allain, Teva Rohfritsch et Steeve Hamblin, Mme Geneviève Gary, MM. Nicolas Bertholon et René Temeharo, en qualité d'administrateurs en remplacement de M. Jean-Marius Raapoto, Mmes Unutea Hirschon et Chantal Galenon, M. Tauhiti Nena, Mmes Sandra Levy-Agami et Thilda Fuller, et M. Charley Van Bastolaer. Aux termes dudit conseil, M. Joël Allain est nommé président en remplacement de Mme Unutea Hirschon, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 339 B - n° TAHITI 889709, James Salmon Transports Maritimes, *sigle* : STM, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 000 F CFP fixe, immeuble Charles-Chin, BP 883, 98735 Uturoa, aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2010, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la société de 10 000 000 F CFP pour le porter de 5 000 000 F CFP à 15 000 000 F CFP, de nommer M. Frédéric Delsol, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et M. Vincent Law, en qualité de commissaire aux comptes suppléant et de transférer le siège social de la société à Raiatea, Uturoa, immeuble Charles-Chin, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

3 septembre 2001

N° TPI 04 1338 A - n° TAHITI 711408, Marc Philippe Gérard Tavner, *nom commercial* : Marco Print, BP 1236, Vaitape, 98730 Bora Bora, suppression de l'activité de restauration rapide (roulotte. Adjonction de l'activité : import et impression sur textile (activité principale). *Nom commerciale et (enseigne)* : Marco Print, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 237 A - n° TAHITI 764332, Vaehina Tahia Aline Pageau, *nom d'usage* : Launet, *nom commercial* : Pension Les Ananas, plateau des Ananas, Toahotu, BP 130045, 98717 Punaauia, adjonction de l'activité de négociant en voitures sous l'enseigne Perfect Car à compter du 1er septembre 2010. Changement de boîte postale : BP 130045, Punaauia (Moana Nui), *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° Papeete TPI 04 186 B - n° TAHITI 709386, Sogelease BDP, société par actions simplifiée au capital de 340 000 000 F CFP fixe, 355, boulevard Pomare, BP 530, 98713 Papeete, renouvellement du mandat de M. Frédéric Coin en tant que président de Sogelease BDP sur décision de l'actionnaire unique en date du 12 août 2010, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 109 B - n° TAHITI 440230, Pacific Emballages, *nom commercial* : Pacific Emballages, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 4,500, quartier Tavana-Liais, Saint-Hilaire, Faa'a, BP 4578, 98713 Papeete, adjonction de l'activité de panneaux solaires (vente d'électricité) à compter du 31 décembre 2009, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 66 32 B - n° TAHITI 027532, Wan et Cie, *nom commercial* : Société des Magasins Chic, société en nom collectif au capital de 2 000 000 F CFP fixe, Paofai, BP 7, 98713 Papeete, par attestation du 5 août 2010, location d'un local situé dans le centre commercial le Vaima, rue Jeanne-d'Arc à Papeete à compter du 10 mai 2010 ; surface : 80 mètres carrés, loyer : 240 000 F CFP/mois, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 431 B - n° TAHITI 533182, Wong Import Export, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route de Saint-Hilaire, Faa'a, BP 4578, 98713 Papeete, adjonction de l'activité de panneaux solaires (vente d'électricité) à compter du 31 décembre 2009, *événements CFE* : 61 M, adjonction d'activité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 93 C - n° TAHITI 700849, JCK Stuart, société civile au capital de 180 000 F CFP fixe, lotissement Punavai Montagne, 98718 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2010, les associés ont décidé de supprimer le paragraphe 2 de l'article 2 des statuts disposant "Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations." et de remplacer la dénomination sociale "JC2" par "JCK Stuart", *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 258 A - n° TAHITI 320943, Christian Lopin, *nom commercial* : Makete Export, vallée de Tipaerui, n° 100, 98714 Papeete, adjonction de l'activité d'export (E18) au nom commercial Makete Export à compter du 2 février 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 06 1457 A - n° TAHITI 792580, Nicolas Toimata Plichart, *nom commercial* : Fenua Clic, PK 19,600, côté mer, quartier Brander, Haapiti, Moorea, BP 40651, 98713 Papeete, modification de l'enseigne à compter du 2 septembre 2010. Ancienne enseigne : Wasabi. Nouvelle enseigne : Fenua Clic, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 1251 A - n° TAHITI 872317, Edith Maire Tepuharii, Tiipoto, côté montagne, 98730 Bora Bora, suppression de l'activité de pâtisserie commune qu'elle n'a pas déclarée ni exercée (elle vend des confiseries, glaces,

limonades, cigarettes dans un petit snack à domicile), suppression de l'activité de confiserie car elle n'en fabrique pas mais elle en vend et adjonction de l'enseigne commerciale Snack Nemo à compter de ce jour, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1674 A - n° TAHITI 922088, Mélina Claude Louise Parfait, *nom d'usage* : Descamps, PK 23,300, côté mer, face église Adventiste, 98728 Moorea-Maiao, suppression de l'activité de consultant et adjonction de l'activité de bureau de publicité via internet à l'enseigne Reo Web à compter de ce jour, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

6 septembre 2011

N° TPI 10 332 A - n° TAHITI 918920, Meichai Chen, PK 4,300, côté montagne, servitude Vaiaata, Arue, BP 276, 98713 Papeete, adjonction de l'activité d'importateur à l'enseigne Meimei Import à compter du 10 octobre 2010 et radiation de l'activité de vente de services divers à l'enseigne Mati à ce jour. A noter : BP 276, 98713 Papeete, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 91 592 A - n° TAHITI 234716, Jean-Paul Chan, route Jambolana, PK 11,500, côté montagne, BP 13407, 98718 Punaauia, suppression d'une enseigne à compter du 6 septembre 2010 : Multi-Travaux, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 96 2034 A - n° TAHITI 261453, Rodolphe Moo Mouchevin, PK 12,600, côté mer, près de l'école 2+2=4, BP 61702, 98704 Faa'a, changement du domicile et du siège social à compter de ce jour à Punaauia, PK 12,600, côté mer, près de l'école 2+2=4, adjonction de l'enseigne commerciale Saveurs des Tropiques et suppression du nom commercial Magasin Mareva, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1928 A - n° TAHITI 927152, Véronique Wodon, *nom d'usage* : Bourguignon, *nom commercial* : O'Couleurs des îles, centre commercial Manatea, 98719 Taravao, modification de l'activité à compter du 1er septembre 2010 : Ancienne activité : Négociante (prêt-à-porter en femmes, enfants et divers). Nouvelle activité : import, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 874 A - n° TAHITI 906099, Alain Christian Dusart, *nom commercial* : Dusart Conseil, rue Edouard-Ahne, immeuble Levy, 98713 Papeete, adoption de l'enseigne Anuanua Formation à compter du 6 septembre 2010, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 124 B - n° TAHITI 591321, Sogefim Immobilier, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 000 F CFP fixe, centre Paofai, bâtiment BC, BP 2591, 98713 Papeete, aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi en date du 5 août 2010 enregistrée à Papeete le 6 août 2010, folio 199, bordereau 7098/1, la société a cédé son fonds de commerce à la société Maeva Immobilier, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 78 20 B - n° TAHITI 056150, Covecolor, *nom commercial* : Covecolor, société anonyme au capital de 5 000 000 F CFP fixe, avenue du Prince-Hinoi, 98713

Papeete, suite à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 27 mai 2010, la dissolution anticipée de la société et la nomination de M. Jean-Louis Tracqui en qualité de liquidateur et le siège de la liquidation est fixé à Papeete, rue Cardella, immeuble Foch ou BP 1659, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 166 C - n° TAHITI 665281, Tamarii Rua No Te Rai Nui, société civile immobilière au capital de 105 000 F CFP fixe, Paopao, Moorea, BP 61986, 98702 Faa'a, aux termes d'un procès-verbal en date du 7 août 2010, Mlle Claudine Taputuarai, a été nommée en qualité de gérante en remplacement de M. Angélo Taputuarai. Nouvelle boîte postale : BP 61986, Faa'a, *événements CFE* : 29 M, Autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 87 B - n° TAHITI 858852, Coopérative de pêche Vaitoaha, coopérative maritime, Mataura, BP 106, 98754 Tubuai, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2010, le bureau a été renouvelé et le président est toujours M. Burns Tahiatia, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 159 B - n° TAHITI 948992, Maeva Immobilier, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, résidence Paofai, lot BC, 98714 Papeete, suivant acte reçu le 5 août 2010 par Me Restout, notaire associé de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi, titulaire d'un office notarial à Papeete, enregistré à Papeete le 6 août 2010, folio 199, bordereau 7098/1, la société a acquis de Sogefim Immobilier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 8343 B, le fonds de commerce d'agence immobilière exploité à Papeete, centre Paofai, connu sous le nom de Sogefim Immobilier, *événements CFE* : 63 M, acquisition du fonds par l'exploitant, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

7 septembre 2010

N° TPI 07 1025 A - n° TAHITI 236679, Aude Clotilde Nathalie Vuylstekker, Fitii, côté mer, 98731 Huahine, transfert de l'entreprise à compter du 31 août 2010 : Ancienne adresse : Fare, côté mer, 98731 Huahine. Nouvelle adresse : Fitii, côté mer, 98731 Huahine, *événements CFE* : 11P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 1116 A - n° TAHITI 829234, Philippe Tetuaveroa Teipoarii, *nom commercial* : Entreprise Vaia, PK 19,800, côté montagne, servitude Cadousteau, 98711 Paea, modification du nom à compter du 25 mars 2010. Ancien nom : Philippe Tetuaveroa Ruamutu. Nouveau nom : Philippe Tetuaveroa Teipoarii, *événements CFE* : 15 P, modification du nom d'usage ou du pseudonyme, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 266 B - n° TAHITI 920215, Huahine Rava'ai, coopérative maritime, mairie de Fare, BP 435, Fare, 98731 Huahine, suite au procès-verbal du 19 août 2010, il a été décidé de nommer M. Martin Mai, président en remplacement de M. Henri Taerea, M. Joël Temorere en tant que secrétaire en remplacement de M. Martin Mai et le commissaire aux comptes M. Thierry Carini en remplacement de Mme Joanna Chang Cheung, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 197 B - n° TAHITI 911099, ASG Distribution, *nom commercial* : US Market, société à responsabilité limitée

au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 12,500, côté montagne, 98718 Punaauia, adjonction d'un nom commercial : US Market, *événements CFE* : 14 M, modification du nom commercial, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 319 B - n° TAHITI 756544, Arii Tahiti, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à associé unique au capital de 200 000 F CFP fixe, avenue Georges-Bambridge, Mamao, Papeete, BP 70, 98735 Uturoa, suivant décision collective en date du 1er juin 2010, folio 201, bordereau 7177/24, enregistré à Papeete le 17 août 2010, l'assemblée générale a accepté la démission de M. Evrard Chaussoy et a maintenu M. Joseph Chaussoy en qualité de gérant unique, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 108 B - n° TAHITI 661736, Fare Kit, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP fixe, rue Tihoni-Tefaatau, 98716 Pirae, mise en sommeil de la société à compter du 31 janvier 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 262 B - n° TAHITI 682765, Informatique Service Support Polynésie, *nom commercial* : IS2 Polynésie, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble Teissier, rue Nansouty, BP 40411, Fare Tony, 98713 Papeete, par décisions des associés réunis en assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2009, la date d'exercice social commencera le 1er janvier et se terminera le 31 décembre, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 171 B - n° TAHITI 597377, Bureau d'études géologiques et techniques, *nom commercial* : Begetech, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, associé unique au capital de 100 000 F CFP fixe, lotissement Terua II, lot n° 2, BP 140681, 98701 Arue, suite au procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2010, il a été décidé de modifier les statuts comme suit : transformation de la SNC en EURL ayant un capital de 100 000 F CFP et le siège est fixé à Arue, Erima, Terua 2, lot n° 2 ; : Mme Véronique Kohumoetini est nommée cogérante, *événements CFE* : 13 M, modification de la forme juridique ou du statut particulier, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

8 septembre 2010

N° TPI 10 34 B - n° TAHITI 933283, TPM, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 3,100, immeuble Ah Sing Import, 98701 Arue, mise en sommeil à compter du 7 septembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 1123 A - n° TAHITI 869909, Marguerite Teapiki, village de Rikitea, 98755 Gambier, suppression de l'activité de pâtisserie, snack et marchande ambulante à ce jour, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1249 A - n° TAHITI 955062, Ronald Teriioatapuiterai Tapatoa, *nom commercial* : Butscher Constructions et Réparations, PK 8,700, côté montagne, Pueu, BP 7177, 98719 Taravao, modification d'activité à compter du 25 août 2010. Ancienne activité : travaux de constructions - mécanique. Nouvelle activité : travaux de constructions et réparateur de machines, *événements CFE* :

67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 330 A - n° TAHITI 282103, Gilles Manutahi, *nom commercial* : Manutahi Travaux en Tous Genres - Manutahi Terrassements, quartier Cadousteau, côté montagne, 98711 Paea, adjonction de l'activité de travaux de terrassements à l'enseigne Manutahi terrassements à compter de ce jour, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 84 134 B - n° TAHITI 106302, Agence retraite conseil, *sigle* : ARC, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, centre Paofai, 98714 Papeete, par assemblée générale mixte en date du 24 juin 2010, les actionnaires ont décidé la transformation de la société (SA) en SARL et la réduction du capital de 5 000 000 F CFP à 100 000 F CFP, Les commissaires aux comptes ont démissionné de leurs mandats. Mme Anne-Marie Boisson a été nommée en qualité de gérante, *événements CFE* : 13 M, modification de la forme juridique ou du statut particulier, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 263 B - n° TAHITI 837096, Moorea Store, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 24,600, côté montagne, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2010, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27 juillet 2010, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Alain Bordiere. Le siège de la liquidation est fixé à son domicile Tipaerui, résidence Orava, BP 43252, Fare Tony, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 266 B - n° TAHITI 837153, EV Construction, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP fixe, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, Fariipiti, BP 4626, 98713 Papeete, par assemblée générale mixte du 17 août 2010, l'associé unique a approuvé la modification des articles 7 et 8 des statuts concernant les apports et le capital social, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 52 B - n° TAHITI 935635, Avant-Garde Polynésie, *nom commercial* : Avant-Garde Outre-Mer, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 000 F CFP fixe, avenue Prince Hinoi, c/o cabinet Audifi, immeuble Grand, 98714 Papeete, suite au procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 20 août 2010, il a été décidé la démission de M. David Kurz de ses fonctions de gérant et le changement de siège social sis c/o cabinet Audifi, immeuble Grand, avenue du Prince-Hinoi, 98713 Papeete, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 263 B - n° TAHITI 683128, Mixage, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 6, côté montagne, Arue, BP 52880, 98716 Piraé, mise en sommeil au 30 septembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

9 septembre 2010

N° TPI 08 2057 A - n° TAHITI 405464, Olivier Tere, quartier Puea, Faariipiti, 98714 Papeete, adjonction de l'activité de mécanicien-réparateur de moteurs hors-bord, in-bord à l'enseigne Vairaumati à compter du 1er décembre

2010, radiation de l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne Terearii à compter de ce jour, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1689 A - n° TAHITI 922393, Delphine Andrée Lecocq, *nom d'usage* : Roussel, *nom commercial* : Moorea Clean, PK 3,600, côté montagne, Maharepa Tiaia, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de cuisine à emporter, rôtissoire à l'enseigne Ma Poulette à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1826 A - n° TAHITI 924894, Manahiti Teihotu Temaiana, *nom commercial* : Manah Tahiti Pearls, lotissement Mahinarama, 98709 Mahina, adjonction d'activité à compter du 1er décembre 2010, ancienne activité : fabrication de bijoux, nouvelle activité : fabrication de bijoux - organisation de foires et manifestations - exportateur en produits divers et accessoires, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 2089 A - n° TAHITI 930594, Tamatea Serge Julien, *nom commercial* : Snack Chez Jean, 98735 Ututroa, report de la date de début d'activité de restaurant ouvrier au 1er juillet 2011, au lieu du 1er avril 2010, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 1827 A - n° TAHITI 635524, Marie-Claire Tupau Manate, *nom commercial* : TMC, Tahina, côté montagne, 98735 Uturoa, dans les produits marchandises vendus en commerce de détail, ajouter matériaux de constructions et divers produits dans le même établissement, ne change pas de patente, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 301 B - n° TAHITI 841437, Pacific Music Distribution, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, rue des Ecoles, immeuble Fong, BP 9004, 98715 Papeete, fin de location de l'entrepôt, sis boulevard d'Alsace, Papeete, au 31 août 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 94 B - n° TAHITI 583245, Morinda International Tahiti, société à responsabilité limitée, associé unique au capital de 400 000 000 F CFP fixe, PK 42,300, côté montagne, BP 15006, Mataiea, 98726 Teva I Uta, par décision du 18 juillet 2010, l'associée unique a décidé de renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire : la SCP Gosse-Parion-Changues et suppléant : M. Christophe Parion, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 1891 A - n° TAHITI 337774, Utakio Mamatui, Pamatai, côté montagne, face Sullivan, BP 61265, 98702 Faa'a, annulation de la radiation faite au CFE le 30 août 2010, continue son activité de travaux du bâtiment, *événements CFE* : 29 P, autre modification concernant la personne, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 63 B - n° TAHITI 695486, Pueheru Ddavier, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Patio, Tahaa, BP 820, 98735 Uturoa, Raiatea, cessation temporaire de son activité de services aux cultures productives sans disparition de la personne morale à compter du 27 août 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité.

10 septembre 2010

N° TPI 06 90 B - n° TAHITI 768900, Tanerahi, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, associé unique, PK 18,600, côté montagne, Atiha, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, mise en sommeil à compter du 9 septembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 852 A - n° TAHITI 865204, Ahmed Cherif Tabit, *nom commercial* : Visio Médiaphone, Pihaena, PK 13,900, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao, nomination d'un fondé de pouvoir à compter du 10 septembre 2010 : Mlle Vaihiria Vanini Patricia Teamotuaitau, *événements CFE* : 70 P, modification relative à une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 00 96 B - n° TAHITI 545855, Poly Aéro Services, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, BP 63027, 98702 Faa'a, l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2010, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Nelly Berthou épouse Raffis en lui conférant les pouvoirs les plus étendus. Le lieu où la correspondance doit être adressée pour la liquidation a été fixée BP 63027 Faa'a, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 1923 A - n° TAHITI 886515, Martial Gilles Cramaix, rue Desflesselle-Martin, Mamao, BP 43162, 98713 Papeete, changement d'adresse du domicile et du siège de l'entreprise à compter du 15 septembre 2010. Adjonction de l'activité d'importateur à l'enseigne Promlikit à compter du 15 septembre 2010, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 958 A - n° TAHITI 908319, Jules Amy Ng Pao, *nom commercial* : Leilani Jardinage, Oremu, lot n° 3, côté montagne, Faa'a, BP 21155, 98714 Papeete, modification de l'enseigne en Atope Services à compter du 10 septembre 2010, changement de boîte postale en BP 21155, 98714 Papeete, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 1948 A - n° TAHITI 723676, Peniamina Tautu, *nom commercial* : Chez Marie, Haamene, à côté de l'école, 98733 Tahaa, fermeture de l'établissement situé Heiva Patio, 98734 Tahaa à compter du 25 août 2010, conserve son activité principale de restauration de type rapide (sa première roulotte), *événements CFE* : 80 P, fermeture d'un établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 00 144 B - n° TAHITI 550699, SARL CTA, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 000 F CFP fixe, lotissement Vetea 1, n° 23, Pirae, BP 2595, 98713 Papeete, l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la SAS Auditeurs en remplacement de la SCP Redon-Pelloux-Chaize-Mu Si Yan-Lis et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Christophe Henriot en remplacement de M. Jean-Louis Pelloux, pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

13 septembre 2011

N° TPI 77 49 B - n° TAHITI 053074, Comptoir industriel Tahiti, *sigle* : CIT, société anonyme au capital de 99 875 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, 98714 Papeete, aux termes d'une décision en date du 14 juin 2010, la SOPADEP SA, actionnaire unique, a décidé la dissolution anticipée de la société au 30 juin 2010, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 75 7 B - n° TAHITI 044016, Wing Chong, *sigle* : Wico - WCH, *nom commercial* : Wico, société par actions simplifiée au capital de 300 000 000 F CFP fixe, Vaiava, Fare Ute, BP 230, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2010, les associés ont renouvelé les mandats de commissaire aux comptes titulaire pour la SCP Redon-Pelloux-Chaize-Mu Si Yan-Lis et suppléant pour M. Gilles Redon, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 00 144 B - n° TAHITI 550699, CTA, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 000 F CFP fixe, lotissement Vetea 1, n° 23, Pirae, BP 2595, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale mixte du 25 août 2010, le capital social a été augmenté à hauteur de 60 000 000 F CFP pour être porté à 90 000 000 F CFP, par création de 6 000 parts nouvelles, puis réduit de 60 000 000 F CFP par suppression de 6 000 parts, étant ainsi ramené à son niveau initial de 30 000 000 F CFP. Lors de cette assemblée, M. Vetea Chung Tien et Mme Christine Chung Tien ont été nommés gérants en remplacement de M. Ah You Chung Tien, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 362 B - n° TAHITI 761700, Pacific Cycles Tahiti, *nom commercial* : Charmex, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue du Maréchal-Foch, BP 1535, 98713 Papeete, suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2010, enregistré à Papeete le 30 août 2010, folio 204, bordereau 7366/24, l'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera à compter de ce jour Pacific Cycles Tahiti, au lieu de Charmex précédemment, *événements CFE* : 10 M, modification de l'identification de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 702 A - n° TAHITI 862599, Yves Maruatini Tamapaturia Ioane, *nom commercial* : Tamarii Heiva Nui, lotissement Fautaua Val, lot n° 50, BP 52230, 98716 Pirae, suppression de l'activité de réparations de bateaux et adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter du 10 septembre 2010. Conserve son enseigne commerciale : Tamarii Heiva Nui, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1664 A - n° TAHITI 373993, Jean Patrice Tepou Titi Raurii-Mahai, *nom commercial* : Fare 3 Design, PK 1, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à compter du 10 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 992 A - n° TAHITI 950030, Nelly Tepuariria A-Tchoun, *nom d'usage* : Tetuiria, *nom commercial* : Entreprise A - Tchoun, quartier Temaire, derrière le lycée Gauguin, Papeete, BP 50042, 98716 Pirae, adjonction de l'activité de jardinage à compter du 1er juillet 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 99 2171 A - n° TAHITI 211326, Angélla Atuahiva, *nom d'usage* : Atiu, *nom commercial* : Hereaai Hibiscus, PK 32,800, côté montagne BP 80014 Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, adjonction des activités d'importateur et exportateur en produits agricoles et supports audio (DVD, CD) à l'enseigne Hereaai Hibiscus à compter de ce jour, radiation de l'activité de pâtisserie commune, garde l'activité principale de nettoyage et entretien des locaux, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 02 1093 A - n° TAHITI 627927, Michel Grillot, *nom commercial* : Haunani/Câlins et Coquines, PK 1,300, côté montagne, Afaahiti, BP 7878, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, adjonction d'une nouvelle activité de négociant à compter du 8 septembre 2010 situé dans le centre commercial Tauhere sis à Taravao, route de Toahotu. Le loyer est de 60 000 F CFP mensuel, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

14 septembre 2011

N° TPI 01 157 A - n° TAHITI 574921, André Antoine Charles Louis Lidec, 23, avenue Prince-Hinoui, immeuble Jissane, 98714 Papeete, suppression des activités de négociant et marchand forain depuis le 31 décembre 2002, suppression de l'enseigne commerciale : Technologie A9 Iles, changement d'adresse du domicile et du siège social, et adjonction de l'activité de masseur traditionnel à compter du 13 septembre 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 326 B - n° TAHITI 757377, Robertsurf, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, centre Vaima, BP 2916, 98713 Papeete, mise en sommeil le 3 juin 2010, suite à la cession de fonds de commerce, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 1917 A - n° TAHITI 236364, Wen Sing François Mu, *nom commercial* : Mu, Titioro, servitude Drollet, 98713 Papeete, modification de l'activité à compter du 13 septembre 2010. Ancienne activité : traiteur. Nouvelle activité : pâtisserie commune et adjonction du nom commercial : Mu, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 740 A - n° TAHITI 944942, Irvin Herearii Tufariua, *nom commercial* : 2 Fast Import, PK 9,500, vallée Hotutea, Afareaitu, Moorea, BP 13328, 98717 Punaauia, adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 416 A - n° TAHITI 215277, Roland Tani, PK 10,500, quartier Bremond - 98709 Mahina, suppression de l'activité de travaux en tous genres à compter du 30 septembre 2007 et conserve son activité de jardinage, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 737 A - n° TAHITI 820613, Pierre Heimana Clarence Pollner, *nom commercial* : Entreprise Constructions Polynésiennes - Locaboat - Jardisign, PK 33, côté montagne, 98712 Papara, suppression de l'activité de location de bateaux à compter du 13 septembre 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 4 B - n° TAHITI 688689, PCI Prestations commercialisations importations, *sigle* : PCI, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 000 F CFP fixe, Fare Ute, immeuble face à Intersport, BP 20625, 98713 Papeete, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010, l'associé unique a décidé de modifier le siège social et l'article 4 des statuts, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 304 B - n° TAHITI 426544, Moorea Auto Service, *nom commercial* : Europcar, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, associé unique au capital de 15 000 000 F CFP fixe, face au club Med, Haapiti, Moorea, BP 2328, 98713 Papeete, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2010, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 15 000 000 F CFP et de modifier les articles 8 et 9 des statuts, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

15 septembre 2010

N° TPI 08 245 B - n° TAHITI 877597, Casa Mia, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 200 000 F CFP fixe, résidence Les Horizons, appartement n° 11-12, BP 40423, 98713 Papeete, adjonction de l'activité d'ensemblier-décorateur (E12) à compter du 14 septembre 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 296 C, Archinesia, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, lotissement Miri extension, lot n° 278, 98718 Punaauia, l'assemblée générale des associés, réunie à titre extraordinaire le 30 juin 2009, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 90 B - n° TAHITI 940031, SARL Alexa Perles, *nom commercial* : Alexa Perles, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 200 000 F CFP fixe, rue des Poilus-Tahitiens, immeuble Vaimoanatea, Paofai, BP 41184, Fare Tony, 98713 Papeete, suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 août 2010, enregistré à Papeete le 30 août 2010, folio 204, bordereau 7366/25, l'assemblée générale décide de transférer le siège social de Papeete, impasse Cardella, à Papeete, immeuble Vaimoanatea, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 35 B - n° TAHITI 810507, Laboratoire d'hygiène des aliments et de l'environnement O'Hina, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route de l'Hippodrome, 98716 Pirae, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Laboratoire d'hygiène des aliments et de l'environnement O'Hina, du 18 août 2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Elle a nommé M. Manutea Gay comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 83 107 B - n° TAHITI 095802, Société polynésienne d'intervention électromécanique et frigorifique, *sigle* : SPIEMEF, société par actions simplifiée au capital de

5 000 000 F CFP fixe, PK 14,500, côté montagne, face centre commercial Tamanu, BP 380610, Tamanu, 98717 Punaauia. Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 31 août 2010 que M. Didier Santiago a été nommé président en remplacement de M. Cyril Nicolas et Mme Sophie Beccard a été nommée directrice générale, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 90 146 B - n° TAHITI 218032, Etablissements Tracqui & Fils, *nom commercial* : Scooter Center, société par actions simplifiée au capital de 8 370 000 F CFP fixe, avenue Georges-Clemenceau, immeuble Tracqui & Fils, BP 8, 98713 Papeete, fermeture de l'établissement sis à Taravao, PK 60, côté mer, à compter du 30 juin 2010, *événements CFE* : 80 M, fermeture d'un établissement, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 94 994 A - n° TAHITI 307579, Carole Marie Corneille Plovier, Avatoru, BP 39, 98775 Rangiroa, suppression de l'activité de décorateur à la main sur textile à compter du 14 septembre 2010, suppression de l'enseigne commerciale Boutique Carole Pareo, adjonction de l'activité de fabrication de bijoux à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 1214 A - n° TAHITI 596809, Ronald Tamata, Haamene, côté mer, BP 225, Haamene, 98734 Tahaa, suppression de l'activité de loueur de cassettes vidéo (DVD), changement de siège social et domicile à Haamene, côté mer, (à la poste), 98734 Tahaa, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 16 B - n° TAHITI 689638, Vimatec, *nom commercial* : Vimatec, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 30 000 000 F CFP fixe, centre commercial du Lotus, Punaauia, BP 3766, 98713 Papeete, suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mai 2010, il a été décidé d'adopter à l'objet de la société l'importation, l'installation, la maintenance de systèmes de détection et d'extinction d'incendie, l'étude et la formation dans les domaines de la sécurité et de l'incendie. Les statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

16 septembre 2010

N° TPI 08 34 B - n° TAHITI 852152, Da Kat, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 4,600, route de l'Eau Royale, immeuble Ley, 98701 Arue, par assemblée générale mixte du 30 juin 2010, les associés ont décidé, dans le cadre de l'article L. 223-42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société. Par assemblée générale extraordinaire du 26 août 2010, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Eric Minardi de ses fonctions de gérant et approuvé la modification de l'article 7 des statuts, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 267 A - n° TAHITI 615104, Roger Wong, *nom commercial* : Queen B, rue Paul-Gauguin, BP 42359, Fare Tony, 98713 Papeete, suppression de l'activité de négociant (N02) à compter de ce jour, conserve uniquement son activité d'import (104), changement d'enseigne commerciale au nom de Queen B en remplacement de Magasin Molokai Gauguin, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 2392 A - n° TAHITI 464602, Roger Manureva Ah Kouli Ly Sing Sao, *nom commercial* : Roulotte Manureva, PK 36,900, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, suppression de l'activité de négociant depuis décembre 1998, activité jamais exploitée depuis sa création, adjonction de l'activité de roulotte (R14) à l'enseigne Roulotte Manureva à compter du 1er octobre 2010, véhicule de type Fiat fourgon, immatricule n° 112145 P, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 222 B - n° TAHITI 914853, Dafe Pâtisserie, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP fixe, PK 12,500, côté montagne, Maatea, 98728 Moorea-Maiao, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2010, les associés ont décidé la non dissolution de la société malgré la perte de la moitié du capital social, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 1152 A - n° TAHITI 492496, Stanley Tran Ngoc Loi, *nom commercial* : Tran's Organisation, PK 12,500, vallée de la Ahonu, côté montagne, 98709 Mahina, fermeture de l'établissement sis à Mahina à l'enseigne Oceane Cars Wash à compter du 1er décembre 2009, conserve son activité d'organisateur de marchés aux puces, *événements CFE* : 80 P, fermeture d'un établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 03 65 B - n° TAHITI 655688, Raimiti, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, 98763 Fakarava, par assemblée générale mixte en date du 30 juin 2010, les associés ont décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts suite aux cessions de parts intervenues les 1er et 9 juin 2010, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 7 B - n° TAHITI 806471, Fenua Design, *nom commercial* : Kit Cuisine, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, Papeete, BP 141436, 98701 Arue, aux termes de l'assemblée générale du 30 juin 2008, les associés ont décidé de la continuation de la société malgré que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 357 A - n° TAHITI 896837, Isabelle Valérie Pedrola, *non d'usage* : Le Page, *nom commercial* : Fiu' Attitude, PK 3,600, côté montagne, SCI Mou Kong, 98701 Arue, transfert de l'entreprise à compter du 1er septembre 2010. Ancienne adresse : 114, chemin vicinal, Taunua, 98713 Papeete. Nouvelle adresse : PK 3,600, côté montagne, SCI Mou Kong, 98701 Arue. Nouvelle boîte postale : BP 9488, Papeete. Nouvelle activité principale : imprimeur sur textile, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 984 A - n° TAHITI 908673, Tevate Teiho, *nom commercial* : Tevate, PK 2,300, quartier Tehei, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de mécanicien réparateur à compter du 13 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1091 A - n° TAHITI 951905, Yasmina Erudith Tania Garbutt, *nom commercial* : Chez Minamina, PK 11, côté montagne, servitude Assaud, BP 381128, 98718 Punaauia, pâtisserie commune, conserve son activité de roulotte, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 202 A - n° TAHITI 935445, Gaston Huirai Témauri, *nom commercial* : TGH Production, PK 47,200, côté montagne, 98726 Mataiea, adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter du 15 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 79 94 B - n° TAHITI 665745, Société tahitienne de dépôts des îles, société par actions simplifiée au capital de 30 000 000 F CFP fixe, zone industrielle de Fare Ute, 98714 Papeete, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de l'Office notarial Calmet-Restout-Delgrossi le 28 juillet 2010, que la société a été transformée en société par actions simplifiée et a adopté les statuts sous sa nouvelle forme. Elle a, au préalable, décidé de réduire le capital social de 45 000 000 F CFP pour le ramener de 75 000 000 F CFP à 30 000 000 F CFP par imputation sur les pertes, *événements CFE* : 13 M, modification de la forme juridique ou du statut particulier, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 365 C - n° TAHITI 847640, Docteurs Baratoux-Montaignut-Simon, société civile professionnelle de médecins au capital de 123 000 000 F CFP fixe, clinique Cardella, rue Anne-Marie-Javouhey, 98714 Papeete, il résulte des actes reçus aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi, les 17, 18, 19 mai 2010 et le 3 août 2010, que la dénomination a changé et M. Eric Baratoux a été nommé en qualité de gérant, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 121 B, Maisons, Bâtiments, Travaux, *sigle* : MBT, société en nom collectif au capital de 1 000 000 F CFP fixe, zone industrielle de la Punaruu, BP 380884, Tamanu, 98717 Punaauia, par assemblée générale mixte du 9 avril 2008, les associés ont approuvé la modification des articles 6 et 7 des statuts, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux.

17 septembre 2010

N° TPI 00 245 B - n° TAHITI 560243, JFM Distribution, société en nom collectif au capital de 300 000 F CFP fixe, PK 4,600, côté montagne, 98701 Arue, mise en sommeil à compter du 21 mars 2010, *événements CFE* : 40 M, cessation totale d'activité de l'entreprise sans disparition de la personne morale modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 83 8 B - n° TAHITI 088146, Tahiti Pharm, société anonyme au capital de 79 100 000 F CFP fixe, suivant délibération du 15 juillet 1999, M. Jean-Yves Mazon a été nommé en qualité de président-directeur général et non président du conseil d'administration. Par lettre du 14 janvier 2010, M. Guy Fauchet a été nommé en qualité de représentant permanent de la société Europharma en remplacement de M. Jean-Marc Leccia. Suite à l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2010, il a été décidé de modifier l'objet social, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 308 B - n° TAHITI 885780, Phébus Polynésie, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 F CFP fixe, PK 18,500, côté montagne, BP 10411, 98711 Paea, changement d'objet social : la société a pour objet à compter du 9 septembre 2010 toutes opérations commerciales de produits locaux et d'importations ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant

directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et la construction de bâtiment, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 604 A - n° TAHITI 860411, Willy Teriitua Tehina, *nom commercial* : SOPOTEC, PK 3,600, Pamatai, quartier Young Vong, côté montagne, 98704 Faa'a, suppression de l'activité de travaux du bâtiment du 16 septembre 2010, conserve son activité de fabrication de bijoux et conserve l'enseigne commerciale SOPOTEC, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 818 A - n° TAHITI 905307, Dominique Patrick Christian Cariot, *nom commercial* : Car Net, station Mobil Maeva, 98716 Pirae, régularisation du siège d'établissement unique et principal de lavage autos sis à la station Mobil Maeva à Pirae (rectificatif déclaration n° 2010020760 du 22 février 2010), *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 83 A - n° TAHITI 932418, Stéphane Vatea Nades, *nom commercial* : VTT - Vatea Tous Travaux, marina Taina, 98717 Punaauia, adoption d'une enseigne à compter du 17 septembre 2010 : VTT - Vatea Tous Travaux, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

20 septembre 2010

N° TPI 98 117 B - n° TAHITI 440578, Hina Coiffure & Esthétique, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 4,500, centre commercial Continent, BP 14275, 98701 Arue, suivant acte sous seing privé en date du 27 juillet 2010, l'EURL Hina Coiffure a confié en location-gérance à Mme Laurence Guillou-Sellier son fonds de commerce de coiffure et d'esthétique sis et exploité à Arue, Carrefour, pour une durée de 4 ans à compter du 1er août 2010, en date du 31 juillet 2010, Mme Vaitiare Teauaroa a décidé de restituer l'exploitation du fonds de commerce sis à Arue, *événements CFE* : 82 M, mise en location-gérance d'un établissement, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 85 62 B - n° TAHITI 116228, Tahiti Nautic Center, société à responsabilité limitée au capital de 31 847 500 F CFP fixe, Fare Ute, 98714 Papeete, suppression des activités : centre nautique, mécanicien, réparateur et négociant à compter du 1er juillet 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 44 C - n° TAHITI 503441, Tahiti-Aquaculture, société civile aquacole au capital de 22 500 000 F CFP fixe, Fare Ute, 98715 Papeete, il a été décidé la mise en sommeil de l'activité de la société sans disparition de la personne morale à compter du 31 août 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 90 762 A - n° TAHITI 218966, Terua Marianne Temorere, PK 19,500, côté montagne, Paea, BP 62050, 98704 Faa'a, suppression de l'établissement sis à Papeete, rue Maréchal-Foch, pont de l'Est, à l'enseigne La Gloire Shop, suppression de l'établissement sis à Faa'a de toutes les enseignes et noms commerciaux et activités inscrites, transfert du siège social et établissement principal à Paea, PK 19,100, côté montagne, suite à une prise en location-

gérance d'un fonds de commerce, réparation automobiles appartenant à M. Ernest Amatahiapo, adjonction de l'activité de d'importation et de l'enseigne Garage Temorere, *événements CFE* : 80 P, fermeture d'un établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 983 A - n° TAHITI 949735, Tausia Tamatoa André Rochette, *nom commercial* : Myboard, servitude Juventin-A, 4e à gauche face école Pinai, BP 43346, 98714 Papeete, nomination d'un fondé de pouvoir à compter du 20 septembre 2010, Mlle Lydia Salem Heuea, née le 8 juillet 1975 à Papeete et demeurant Tipaerui, quartier Juventin, 98713 Papeete, *événements CFE* : 70 P, modification relative à une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 675 A - n° TAHITI 841940, Cédric Jean-Yves Johan Beaune, PK 12, Haumi, BP 3521, 98728 Moorea-Maiao, suppression de l'activité de loueur en main-d'oeuvre à compter du 31 août 2010 et adjonction de l'activité de négociant importateur en produits divers à compter du 1er septembre 2010 à l'enseigne Amour De L'eau - Te Here Pape, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF

N° TPI 09 364 A - n° TAHITI 897090, Alex Rodriguez, *nom commercial* : Ororupo Pizza, PK 46,200, côté mer, 98726 Teva I Uta, suppression de l'activité de construction de fours à bois à compter du 30 juin 2010 sous l'enseigne Ororupo fours à bois à compter du 30 juin 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 1462 A - n° TAHITI 750190, Raina Maria-Lisa Tsing, *nom commercial* : Entreprise Nikau, PK 33,200, côté mer, BP 12434, 98712 Papara, changement de siège domicile et d'établissement, dorénavant à compter du 20 septembre 2010 à PK 33,200, côté mer, BP 12434, 98712 Papara, adjonction de l'enseigne commerciale The Boss Entreprise à compter de ce jour, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 201 B - n° TAHITI 912972, Fare Api Constructions, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, 24, rue Nansouty, BP 42525, 98713 Papeete, suite à l'assemblée générale du 25 août 2010, la société a été mise en sommeil avec application immédiate, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

21 septembre 2010

N° TPI 96 1246 A - n° TAHITI 224063 Serge Moana Emile Smail, *nom commercial* : Moana Services, lotissement Ovir, n° 80, Mahina, BP 51296, 98716 Pirae, reprise d'activité à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 21 P, reprise d'activité de l'entreprise après une cessation temporaire, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1201 A - n° TAHITI 953992, Serge Delarras, PK 12,600, côté mer, immeuble Te Ara Nui, quartier Nordhoff, BP 13557, 98717 Punaauia, aux termes d'un acte reçu de Me Chan, notaire à Punaauia le 27 août 2010, M. Delarras a acquis de Mme Muriel Lintz épouse Chan un fonds de commerce de salon de coiffure mixte à l'enseigne Muriel Coiffure, sis et exploité à Punaauia, PK 12,600, côté mer, immeuble Te Ara Nui, quartier Nordhoff moyennant un prix payé comptant dans l'acte ; l'entrée en jouissance a été fixé au jour de l'acte. Audit acte, M. Delarras a décidé de

remplacer l'enseigne commerciale par celle de LM Coiffure, *événements CFE* : 63 P, acquisition du fonds par l'exploitant, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

22 septembre 2010

N° TPI 10 1201 A - n° TAHITI 953992, Serge Delarras, PK 12,600, côté mer, immeuble Te Ara Nui, quartier Nordhoff, BP 13557, 98717 Punaauia, aux termes d'un acte reçu par Me Chan, notaire le 27 août 2010, Mme Henriette Hing Man épouse Yee Kui Choi a donné à bail à titre commercial à M. Delarras, un local de 28 mètres carrés environ sis à Punaauia, PK 12,600, côté mer, immeuble Te Ara Nui, quartier Nordhoff, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 29 P, autre modification concernant la personne, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 133 B - n° TAHITI 945105, Raimoana, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 0, face Pharmacie Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, mise en sommeil à compter du 21 septembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 132 B - n° TAHITI 945097, Poerava Fashion, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, mise en sommeil à compter du 21 septembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 16 B - n° TAHITI 891564, Geopoly Services, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 F CFP fixe, PK 27,200, côté montagne, lotissement Puhana, BP 10826, 98711 Paea, aux termes d'une décision en date du 19 septembre 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société. Les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. La dissolution mettra fin aux fonctions de gérant de M. Jacques Danto, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 139 B - n° TAHITI 864652, Docugest, *nom commercial* : Everial, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, PK 4,600, 98701 Arue, aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2010, les associés ont nommé en qualité de gérants MM. Peter Meuel et Stéphane Eteve en remplacement de M. Olivier Montlahuc pour une durée illimitée qui expirera le 31 décembre 2010, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 144 A - n° TAHITI 934026, Davy Alba, PK 22, servitude Brillant, 98711 Paea, erreur matérielle lors de l'inscription au CFE, lire BP 2029, Punaauia et non Paea, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 03 339 C - n° TAHITI 686808, Artha, société civile immobilière au capital de 20 000 F CFP fixe, lotissement Chin Foo, Vetea, 98716 Pirae, aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, il a été décidé de nommer M. Laurent Ferrucci en qualité de cogérant, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 155 C - n° TAHITI 739722, Ho'e, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, résidence Vahine, BP 53252, 98716 Pirae, il résulte d'un acte aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi en date du 1er septembre 2010, le changement de dénomination et le remplacement de gérant. Audit acte, une cession de parts est intervenue par M. et Mme Jean-Paul et Catherine Holtzinger au profit de Mme Vaea Pute Cotte De Reneville, *événements CFE* : 10 M, modification de l'identification de la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 93 B - n° TAHITI 437590, Pacific Alu Industrie, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Fare Ute, 98714 Papeete, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2010, les associés ont constaté la reconstitution des capitaux propres, *événements CFE* : 26 M, reconstitution des capitaux propres, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 01 269 B - n° TAHITI 609016, Amigos, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, vallée de Hamuta, Pirae, BP 8142, 98703 Faa'a, l'assemblée générale du 15 août 2010 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé Mme Martine Virgona en qualité de liquidatrice et fixé le siège de la liquidation à Pirae, BP 5655, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 99 375 B - n° TAHITI 526 798, Enviropol, société anonyme au capital de 55 000 000 F CFP fixe, route de Tipaerui, BP 4644, 98713 Papeete, par décision de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010, l'objet social a été étendu à la réalisation d'actions de formation de toutes natures, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

23 septembre 2010

N° TPI 07 805 A - n° TAHITI 821892, Heifara Michel Bustamante, *nom commercial* : Heifara Travaux, rue Tihoni-Tefaatau, BP 5256, 98716 Pirae, adjonction de l'activité de bûcheron à compter de ce jour, BP 5256, 98716 Pirae, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 181 C - n° TAHITI 827170, Larina, société civile au capital de 200 000 F CFP fixe, route de Sainte-Amélie, 98714 Papeete, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2010 que l'objet social a été modifié afin de prendre une participation dans le capital de la société L. 422, SARL au capital de 200 000 F CFP ayant pour objet la construction d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation professionnel ou commercial. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 16 B - n° TAHITI 689638, Vimatec, *nom commercial*, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 30 000 000 F CFP fixe, centre commercial du Lotus, Punaauia, BP 3766, 98713 Papeete, suivant acte aux minutes de Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, les 20, 21 et 25 mai 2010, Mme Rosa Ly Tham a cédé à M. Henri Ciappa la part portant le n° 2998, à M. Orion Millaud la part portant le n° 2999 et à Mlle Victoire Millaud la part portant le n° 3000. Audit acte M. Henri Ciappa a été nommé cogérant, pour une durée non limitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 304 A - n° TAHITI 937276, Joseph Charles Goold, *nom commercial* : Joe Baits, Tiipoto, BP 645, 98730 Bora Bora, adjonction de l'activité de menuisier à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1838 A - n° TAHITI 925073, Annick Teura Tehevini, *nom d'usage* : Teiti, *nom commercial* : Hititea Travaux Tous Genres, Faanui, quartier Hitia'a, 98730 Bora Bora, adjonction de l'activité de négociant importateur à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

24 septembre 2010

N° TPI 10 646 A - n° TAHITI 418228, Sheila Tinitua Moe, *nom d'usage* : Atapo, résidence Matai, appartement n° M05, Punaauia, BP 60515, 98702 Faa'a, suppression du nom commercial Tinitua à compter du 23 septembre 2010, suppression des activités de fabricant et commerce de frites, exportateur à compter du 1er août 2010, adjonction de l'activité de négociant à l'enseigne Magasin Rohi, sis à Tiarei à compter du 1er octobre 2010, adjonction de l'enseigne Moe Bazar reliée à l'activité d'import sis à Tiarei à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1435 A - n° TAHITI 957373, Moana Ennio Simon, *nom commercial* : Entreprise Moana Elec, PK 14, lotissement Vaiopu, lot n° 34, Punaauia, BP 8009, 98719 Taravao, modification du nom commercial à compter du 24 septembre 2010. Ancien nom commercial : Entreprise d'électricité Simon Moana. Nouveau nom commercial : Entreprise Moana Elec, *événements CFE* : 14 P, modification du nom commercial, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 7 A - n° TAHITI 740233, Vatea Yannick Alain Kervella, PK 11,300, côté montagne, servitude Moe, 98717 Punaauia, suppression de toutes activités et autres à l'exception de vente de services divers qui devient en même temps l'activité principale et la seule exploitée, adjonction de l'enseigne Vatea Kervella à compter de ce jour en remplacement de toutes les autres enseignes ou nom commerciaux déclarés précédemment, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 238 B - n° TAHITI 747618, SAS Malibu, *nom commercial* : Manava Suite Resort Tahiti, société par actions simplifiée au capital de 582 000 000 F CFP fixe, immeuble Le Caill, Fare Ute, 98714 Papeete, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2009, du procès-verbal du président de la société constatant la réalisation de l'augmentation de capital du 27 mai 2010 et du certificat établi par la SCP Gosse-Parion-Changues-Menard, commissaires aux comptes, en date du 27 mai 2010, que le capital social a été augmenté de 572 700 000 F CFP et porté de 10 000 000 F CFP à 582 700 000 F CFP, par émission de 572 700 actions nouvelles de 1 000 F CFP chacune, entièrement libérées, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 182 B - n° TAHITI 826214, L'Escapade Charter, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, marina Taina, Punaauia, BP 41750, 98713 Papeete, par décision en date du 30 juin 2010, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas

lieu à dissolution de la société. Aux termes de la même décision, l'associé unique a constaté la reconstitution des capitaux propres de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 02 108 B - n° TAHITI 628511, Quincaillerie Bora Brico, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Nunue, BP 653, 98730 Bora Bora, aux termes d'un procès-verbal du 22 septembre 2010, il a été décidé la modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2010, *événements CFE* : 16 M, modification de la durée de la personne ou de la date de clôture de l'exercice social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 95 25 C - n° TAHITI 331959, société civile immobilière Faifai Pua, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, lot n° 3 des terres Faifai Pua, Avera, 98735 Taputapuata, Raiatea, par acte reçu aux minutes de Me Bernard Bruggmann, notaire à Papeete, le 7 septembre 2010, les consorts Chan ont cédé la totalité de leurs parts sociales à M. Teiva Leroi qui a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de M. et Mme Win Keung et Marie Chan. Le capital social a été modifié en conséquence, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 346 B - n° TAHITI 801183, Roop's, *nom commercial* : Roop's, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Taputapuata, section de Avera, BP 826, 98735 Uturoa, Raiatea, suite à la décision de l'associé unique du 16 août 2010, il a été décidé d'augmenter le capital social à 1 000 000 F CFP, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 95 281 B - n° TAHITI 349639, Iihi, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Mgr-Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 2742, 98714 Papeete, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 septembre 2010, les statuts ont été modifiés suite à une cession de parts, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 29 B - n° TAHITI 430553, Wake Up !, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFP fixe, pont de l'Est, immeuble Jissang, Papeete, BP 11576, 98709 Mahina, suite au procès-verbal du 19 avril 2010, les associés ont accepté la démission de Mlle Sandrine Pasbecq, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 93 105 C - n° TAHITI 283416, SCP de commissaires aux comptes Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert, société civile professionnelle au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 608, 98713 Papeete, aux termes d'un acte sous seing privé du 29 août 2010 portant cession de parts sociales, les statuts ont été modifiés et Mme Elisabeth Albert a été nommée en qualité de gérante, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 78 42 B - n° TAHITI 059030, JL Polynésie, société anonyme au capital de 25 000 000 F CFP fixe, zone industrielle de la Punaruu, bloc SOCREDO, BP 380622, Tamanu, 98717 Punaauia, aux termes de délibérations en

date du 31 août 2009, le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Daniel Roffet de ses fonctions d'administrateur et décide de coopter M. Daniel Calinaud en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2010 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. M. Daniel Roffet ayant également démissionné de son mandat de président-directeur général, le conseil nomme M. Daniel Calinaud, président-directeur général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir. L'assemblée générale du 16 avril 2010 décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Daniel Calinaud pour une période de 3 années qui prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Elle décide également de renouveler le mandat d'administrateur de M. Noël Coia pour une période de 3 années qui prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le conseil d'administration du 16 avril 2010 suivant l'assemblée générale du même jour décide de renouveler le mandat de président-directeur général de M. Daniel Calinaud pour la durée de son mandat d'administrateur. Il décide également de renouveler le mandat de directeur général de M. Noël Coia, pour la durée de son mandat d'administrateur, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 73 6 B - n° TAHITI 037937, Pricewaterhousecoopers - Fiduciaire tahitienne d'expertise comptable, *sigle* : Pricewaterhousecoopers - Fitec, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, rue Mgr-Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 608, 98713 Papeete, aux termes d'un acte sous seing privé du 29 août 2010 portant cession de parts sociales, les statuts ont été modifiés et Mme Elisabeth Albert a été nommée en qualité de gérante, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 03 180 B - n° TAHITI 670877, Métisse Bar, *nom commercial* : Snack Vaïete, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Emile-Martin, 98714 Papeete, par acte reçu aux minutes de Me Bernard Bruggmann, notaire à Papeete le 12 août 2010, Mlle Valérie Campillo a cédé la totalité des parts sociales de la société à M. Christian Boucheron et par suite le capital social de la société a été modifié en conséquence et M. Christian Boucheron a été nommé gérant pour une durée non limitée en remplacement de Mlle Valérie Campillo, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 339 B - n° TAHITI 758680, Exsor Conseil, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, lotissement Miri, lot n° 267, BP 2648, Punavai, 98717 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2010, il a été décidé de transférer le siège social au 267, lotissement Miri, Punaauia, *événements CFE* : 11 M, transfert du siège de l'entreprise, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

27 septembre 2010

N° TPI 00 86 B - n° TAHITI 545301, SEM Assainissement des eaux de Tahiti, société anonyme d'économie mixte au capital de 178 070 000 F CFP fixe, centre Paofai,

98714 Papeete, par arrêté n° 96 CM du 28 janvier 2010, M. Jules Ienfa a été nommé administrateur en remplacement de M. Georges Handerson, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 12 B - n° TAHITI 762732, Teinuhi & Phil, *sigle* : T & P, *nom commercial* : Teinuhi & Phil, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 4,500, côté mer, Afaahiti, BP 70341, 98719 Hitia'a O Te Ra, cessation totale temporaire d'activité à compter du 22 septembre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 188 C - n° TAHITI 925461, Babouchka, société civile au capital de 100 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, Papeete, BP 13109, 98717 Punaauia, il résulte d'un acte aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi, titulaire d'un office notarial à Papeete en date du 28 juillet 2010, une cession de parts et de créances, le changement de dénomination et le remplacement de gérant, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 93 69 B - n° TAHITI 269589, Bora Bora Cruising, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, hôtel Bora Bora Lagoon Resort, motu Toopua, 98730 Bora Bora, il résulte d'un acte sous seing privé du 31 mai 2010, déposé au rang des minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi le 23 juin 2010 que Mme Carole Hiver a été nommée en qualité de gérante en remplacement de M. Jérôme Billiard, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 06 1142 A - n° TAHITI 693085, Rahera Marie Faaio, *nom commercial* : Création Rahera, PK 50, côté montagne, Faaone, BP 35, 98708 Tiarei, adjonction de l'activité d'artisan et suppression de l'activité de fabrication de bijoux à compter du 8 septembre 2010. Changement d'adresse du domicile et de l'établissement principal à Faaone et nouvelle boîte postale : BP 35, Tiarei, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1334 A - n° TAHITI 478263, Moeava Tyronne Tetahio, *nom commercial* : Moz Prod - Des Copains, PK 2,300, côté mer, quartier Vivish, Toahotu, BP 21528, 98713 Papeete, adjonction de l'activité de confiserie au nom commercial Des Copains à compter du 24 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1323 A - n° TAHITI 956326, Mauritera Estall, *nom commercial* : Tera Entreprise, PK 4,500, côté mer, Toahotu, BP 8278, 98719 Taravao, adjonction d'activité de l'établissement principal situé PK 4,500, côté mer, Toahotu, BP 8278, 98719 Taravao, à compter du 22 septembre 2010. Ancienne activité : Construction de bâtiment. Nouvelle activité : Construction de bâtiment - Jardinage, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 978 A - n° TAHITI 908632, Ramon Mou Fat, *nom commercial* : Shan, lotissement social Taapuna n° 90, 98718 Punaauia, modification de l'activité de à compter du 24 septembre 2010. Ancienne activité : Marchand forain. Nouvelle activité : Négociant en produits divers à l'enseigne Magasin Shan, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 181 B - n° TAHITI 911206, Motu Tiahura, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de débit de boissons (licence 10e classe), autorisation n° 5587 PR du 4 août 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

28 septembre 2010

N° TPI 00 833 A - n° TAHITI 551184, Yannick Brothers, *nom commercial* : Ent. Brothers - Polynésie Fenua Blocs, PK 12,900, côté montagne, quartier Atihue, ou BP 381219, Tamanu, 98718 Punaauia, adjonction de l'activité de fabrication de matériaux de construction au nom commercial Polynésie Fenua Blocs à compter du 27 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 533 A - n° TAHITI 697060, Angéla Tetutamahinevitua Pito, 98769 Makemo, suppression de l'activité de travaux du bâtiment à compter de ce jour à l'enseigne Te Heimoana, garde l'activité de vente d'agréats - location de moyens de transport à l'enseigne Entreprise Pito, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 21 B - n° TAHITI 932665, EURL Tepua multi produits, *sigle* : TMP, *nom commercial* : Tepua multi produits, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP fixe, Tepua, 98735 Uturoa, Raiatea, aux termes de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 septembre 2010, il a été décidé la dissolution anticipée de la société ainsi que la cessation d'activité et la nomination de Mme Rina Atger épouse El Battah en tant que liquidatrice, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 214 B - n° TAHITI 713677, JR, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 320 000 F CFP fixe, rue Lagarde, Papeete, BP 5497, 98716 Pirae, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2010, les associés ont agréé la cession de la totalité des parts sociales de MM. Jean-Pierre Barotto et René Kedemos au profit de M. Alban Clech, la nomination de ce dernier en qualité de gérant en remplacement de M. René Kedemos et la transformation de la forme juridique en EURL, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 98 218 B - n° TAHITI 457465, Alea Sécurité, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 150 000 F CFP fixe, avenue Georges-Clemenceau, Mamao, BP 9223, Motu Uta, 98715 Papeete, adjonction d'une activité supplémentaire : formation en sécurité. Le reste sans changement, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

29 septembre 2009

N° TPI 09 172 A - n° TAHITI 612218, Alexis René Yen-Sin Chambon, *nom commercial* : Biosphère, PK 10,200, lotissement Taapuna, 98717 Punaauia, adjonction de l'activité de vente de services divers à l'enseigne commerciale Biosphère Prod à compter du 2 décembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 2080 A - n° TAHITI 930875, Cyriaque Tetuanui, *nom d'usage* : Teriihapuare, PK 21,100, côté

montagne, 98711 Paea, transfert de l'entreprise à compter du 21 janvier 2010. Ancienne adresse : Faie, 98731 Huahine. Nouvelle adresse : PK 21,100, côté montagne, 98711 Paea. Suppression de l'activité de fabricant de glaces sis à Huahine à compter du 21 janvier 2010, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1406 A - n° TAHITI 718783, Lydia Christina Plant, *nom d'usage* : Faaterehia, *nom commercial* : Lydia Faaterehia, PK 15, côté montagne, vallée de Faaripo, Papenoo, BP 110509, 98709 Mahina, modification de la date de début d'activité à compter du 29 septembre 2010. Ancienne date de début d'activité : 1er septembre 2005. Nouvelle date de début d'activité : 1er septembre 2010 (erreur de transcription lors de l'immatriculation), *événements CFE* : 29 P, autre modification concernant la personne, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 147 C - n° TAHITI 823542, Les 3 V, société civile immobilière au capital de 180 000 F CFP fixe, lotissement Green Vallée Nui, lot n° 45, Punaauia, BP 62639, 98702 Faa'a, il résulte d'un acte reçu aux minutes de Me Bruggmann le 12 mars 2010, que Mlle Orama Laborde a été nommée en qualité de gérante en remplacement de M. Véran Serve et Mme Vanessa Duperray, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 122 B - n° TAHITI 943639, Nicolas Bichon Services EURL, *sigle* : NBS EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP fixe, servitude Heitiare, Paea, BP 1925, Punaui, 98717 Punaauia, adjonction et prise en cession d'un fonds de commerce de salon de coiffure à l'enseigne Salon Armelle B dans un local sis au PK 23,700, côté mer, terre Totoe, Paea, d'une superficie de 58 mètres carrés avec un loyer mensuel de 104 400 F CFP à compter du 1er juin 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 218 B - n° TAHITI 952580, Tendance Promotion, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, zone industrielle de Papara, Papara, BP 3100, 98713 Papeete, l'assemblée générale réunie en date du 1er avril 2010 a pris acte de la démission de M. Philippe Guglielmo de son mandat de cogérant à compter du 1er avril 2010, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 72 44 B - n° TAHITI 037556, Banque de Polynésie, société anonyme au capital de 1 380 000 000 F CFP fixe, 355, boulevard Pomare, BP 530, 98713 Papeete, sur décision en date du 6 septembre 2010, le conseil d'administration a nommé M. Jean-Luc Richart comme administrateur en remplacement de M. Jean-Marc Vetter, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 08 44 B - n° TAHITI 852723, Snack Didier, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 5,500, côté montagne, Paopao, BP 700, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de débit de boissons de 6e classe suite à l'autorisation n° 1291 PR/AA/IDV du 13 septembre 2010, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 04 175 B - n° TAHITI 707844, Distripacific Services, *sigle* : DPS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route de Puurai, Faa'a, BP 13633, 98717 Punaauia, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2010, les associés ont constaté la cession de 400 parts sociales détenues par la SARL Lagakali au profit de M. Laurent Rech, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

30 septembre 2010

N° TPI 01 235 B - n° TAHITI 604371, Société d'aménagement et de gestion de la Polynésie française, société anonyme d'économie mixte au capital de 155 992 000 F CFP fixe, rue Afarerii, Pirae, BP 303, 98713 Papeete, par arrêté n° 829 CM du 11 juin 2010, MM. Tearii Alpha, Teikinui Porlier, Albert Solia, Nicolas Bertholon, Antony Geros et Mme Teura Iriti ont été nommés représentants de la Polynésie française au sein du conseil d'administration de la SAGEP. Par délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2010, M. Albert Solia est nommé président du conseil d'administration et M. Llewellyn Tematahotoa, directeur général. M. Albert Le Caill a été nommé représentant de la CCISM en lieu et place de M. Daniel Palacz. M. François Giovalucchi a été nommé représentant permanent de la CDC en lieu et place de Mme Virginie Delise-Pizzo, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 09 1472 A - n° TAHITI 574327, Guy Michel Canton, *nom commercial* : Mana Services, CC Tamanu Iti, local n° 7, boutique Akasha, 98718 Punaauia, adjonction des activités d'importation et d'exportation à compter du 3 décembre 2009 et celle de services divers au nom commercial Mana services à compter du 3 décembre 2009, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1898 A - n° TAHITI 926394, Johns David Lo Siou, *nom commercial* : Mako Creation Trading Import, PK 9,600, résidence Miri, n° 49, 98717 Punaauia, suppression de l'activité de créateur de sites à compter de ce jour à l'enseigne Mako Creation Trading Import et adjonction de l'activité de cuisine à emporter à compter du 1er octobre 2010 (loyer mensuel : 110 000 F CFP, superficie : 39 mètres carrés) à l'enseigne commerciale Ken'to !, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 820 A - n° TAHITI 946665, Viola Rereao Tamati, *nom d'usage* : Teriihoania, Vaitape, côté mer, Nunue, Bora Bora, BP 61509, 98702 Faa'a, modification de la date de début d'activité à compter du 30 septembre 2010. Ancienne date de début d'activité : 25 juin 2009. Nouvelle date de début d'activité : 25 juin 2010. Adresse de correspondance : Faa'a, PK 4,800, côté montagne, quartier Teriihoania, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1491 A - n° TAHITI 488825, Teano Patrick Teata Tehariki, *nom commercial* : Top Affaires, PK 3,800, côté mer, quartier Tehaamatai, Faa'a, BP 42127, 98713 Papeete, adoption d'une enseigne à compter de l'immatriculation : Top Affaires, *annulation de l'enseigne* Cash Affaires, *événements CFE* : 60 P, modification de l'identification (enseigne...) de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 02 47 B - n° TAHITI 618595, Fondations spéciales de Polynésie, société par actions simplifiée au capital de

5 000 000 F CFP fixe, route de Nuutania, Faa'a, BP 2632, 98717 Punaauia, l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009 a nommé pour exercice ouvert à compter du 1er janvier 2001 à titre de régularisation : - la Société civile professionnelle Redon-Pelloux-Chaize-Mu Si Yan-Lis en qualité de commissaire aux comptes titulaire ; - M. Gilles Redon en qualité de commissaire aux comptes suppléant, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 00 1331 A - n° TAHITI 561332, Stéphanie Turou Temarama Mu Wong, *nom commercial* : Steffy Shop - Tatakoto Export, PK 38, lotissement Torea, 98712 Papara, adjonction de l'activité d'exportation (E18) au nom commercial Tatakoto Export à compter du 1er décembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 03 44 B - n° TAHITI 653147, Polyplast Industrie, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 296 638 000 F CFP fixe, zone industrielle de Tipaerui, BP 4480, 98713 Papeete, aux termes des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires en date du 23 septembre 2010, le capital social de la société a été augmenté successivement de 16 667 000 F CFP puis de 70 111 000 F CFP par des apports en numéraire puis à hauteur de 58 193 000 F CFP par apports en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. *Ancienne mention* : Capital social : 151 667 000 F CFP. *Nouvelle mention* : Capital social : 296 638 000 F CFP, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

1er octobre 2010

N° TPI 10 1511 A - n° TAHITI 959163, Alexandre Moana Te Ping, *nom commercial* : Hawaiki Pearl Designs, quartier Vaitaporo, BP 382, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité de trieur de perles et autres à compter du 1er octobre 2010. Pour la BP, lire BP 382, Uturoa, au lieu de 362, initialement déclaré, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 95 131 A - n° TAHITI 115774, Bruno Warren Leou Pau, PK 23,800, côté mer, Papetoai, Moorea, BP 1402, 98728 Moorea-Maiao, suppression de l'activité de jardinage à compter du 27 septembre 2010. Nouvelle boîte postale : BP 1402, Papetoai, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 96 1429 A - n° TAHITI 375170, Tahia Thérèse Haring, *nom commercial* : Vip Tours, face club Med, Haapiti BP 1087, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, modification de l'activité de transporteur de voyageurs, suppression de l'activité T08 (Taxi) au 22 avril 2009, ajout de l'activité T09 (10 à 20 passagers) (véhicules n° 163843 P - n° 165228 P - n° 163841 P au 19 octobre 2004), ajout de l'activité T10 (20 passagers et plus) (véhicule n° 169762 P au 4 août 2005), *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 562 A - n° TAHITI 581165, Vaea Hélène Garbutt, *nom d'usage* : Wong Foen, *nom commercial* : Vaea Créations, PK 10,900, côté montagne, Matatia, Punaauia, BP 53036, 98716 Pirae, modification de la date de début d'activité à compter du 1er octobre 2010 suite erreur de transcription lors de l'immatriculation. Ancienne date de début d'activité : 9 janvier 2006. Nouvelle date de début d'activité : 9 janvier 2006, *événements CFE* : 99 P, correction ou complément d'une formalité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 50 B - n° TAHITI 811786, SARL Manuia, *nom commercial* : Manuia, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP fixe, PK 35, côté mer, BP 12002, 98712 Papara, mise en sommeil à compter du 1er janvier 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

4 octobre 2010

N° TPI 04 512 A - n° TAHITI 696724, Raymond Harper Marks, *nom commercial* : The Pearl Tree House, Vaitotia, côté mer, BP 761, 98731 Huahine, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne Huahine Constructions à compter du 22 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 713 A - n° TAHITI 862862, Laurent Jean-Paul Pierre Goude, *nom commercial* : MSH Multi Service Habitat, Opeha, PK 10, côté montagne, quartier Brothers, Avera, BP 21, Uturoa - 98735 Uturoa, adjonction d'activité à compter du 1er octobre 2010. Ancienne activité : Agencement intérieur - travaux en tout genre. Nouvelle activité : Agencement intérieur - travaux en tout genre - négociant/import, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 08 1545 A - n° TAHITI 877845, Jean-Paul Faverjon, *nom commercial* : JPF Distribution - Global Keratin Tahiti - GK Hair, 9, rue des Halles, Régent-Paraita, BP 9686, 98713 Papeete, adjonction de l'activité de coiffure à domicile à compter du 1er octobre 2010, adjonction de deux noms commerciaux : Global Keratin Tahiti et GK Hair, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 855 A - n° TAHITI 947622, Vaihei Théa Haapaitahaa, *nom commercial* : H4TR - T.Vaka.H - Lolly Pop, PK 5,300, côté montagne, Avera, BP 939, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité de négociant à compter du 1er octobre 2010 à l'enseigne Lolly Pop, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 903 A - n° TAHITI 948331, Lucienne Hina Taraufau, *nom commercial* : JCS Entreprise, PK 15,800, côté montagne, lotissement Auehi, lot n° 31, BP 108, 98722 Tautira, suppression de l'activité d'import en prêt-à-porter. Nouvelle activité : Import (produits cosmétiques compléments alimentaires (Herbalife) produits antirides), *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 93 650 A - n° TAHITI 153080, René Pierre Roche, *nom commercial* : Laiterie-Confiture Roche - Jepara Déco, résidence Ohau, Mission, Papeete, BP 12584, 98712 Papara, changement de domicile personnel à compter du 4 octobre 2010 à Mataiea, PK 43,700, rôtisserie et pizzeria activités rattachées à l'activité de roulotte à compter du 6 septembre 2010, *événements CFE* : 16 P, modification du domicile personnel, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 94 240 A - n° TAHITI 204628, Jann Dierk Hartel, BP 558, 98735 Uturoa, adjonction de l'activité de jardinier à compter du 20 septembre 2010, conserve son activité de travaux en tous genres, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

5 octobre 2010

N° TPI 07 737 A - n° TAHITI 820613, Pierre Heimana Clarence Pollner, *nom commercial* : Entreprise Constructions Polynésiennes - Locaboat - Jardisign, PK 33, côté montagne,

98712 Papara, adjonction d'activité compter du 1er janvier 2011 : Ancienne activité : construction de maisons, jardinage. Nouvelle activité : construction de maisons, jardinage et petit producteur d'électricité d'origine photovoltaïque, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1376 A - n° TAHITI 230854, Gabriel Kohueinui Taupotini, Mission, lotissement Les Balcons, Tepapa, appartement n° 30, Papeete, BP 62145, 98702 Faa'a, adjonction de l'activité de mécanicien à compter du 1er septembre 2010 à l'enseigne Atelier GT, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 251 A - n° TAHITI 167866, Hubert Seta Bremond, *nom commercial* : Huahine Camping, Huahine, Parea, quartier Tetahua, côté montagne, 98731 Huahine, adjonction de l'activité de consultant en multimédia à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

6 octobre 2011

N° TPI 87 760 A - n° TAHITI 159764, Tehapai Pahuiri, *nom commercial* : Entreprise Tehapai Pahuiri, Faanui, BP 243 Vaitape, 98730 Bora Bora, adjonction de l'activité de loueur de moyens de transport (location de barge) à compter du 5 octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 281 A - n° TAHITI 766063, Thierry Maihiti Le Loch, *nom commercial* : Te Kana Design, Titioro, quartier Philippe-Maraetefau, 98713 Papeete, suppression des activités d'import-négoce à compter du 30 septembre 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 1989 A - n° TAHITI 723056, James Hiro Teihoarii, *nom commercial* : Marylor, PK 18, côté montagne, Papenoo, BP 111433, 98709 Mahina, adjonction de l'activité de livreur à compter du 5 octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 91 365 A - n° TAHITI 230326, Léonie Teraiharoa, *nom d'usage* : Teura-Atua, *nom commercial* : Hereaki Manu Tours, Faanui, BP 1375, 98730 Bora Bora, modification de l'activité à compter du 10 septembre 2010. Ancienne activité : transport de voyageurs par voiture (taxis). Nouvelle activité : loueur en main-d'œuvre, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1448 A - n° TAHITI 172130, Christine Heirani Moerai Bourgeois, *nom d'usage* : Terai Haroa, *nom commercial* : Entreprise Terai Haroa, PK 39,200, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, BP 4558, 98713 Papeete, adjonction de l'activité de travaux de terrassement à compter du 13 septembre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1454 A - n° TAHITI 673616, Fleur Tiare Hina Seglie, *nom commercial* : Moda Bahia, PK 4,500, côté montagne, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de loueur en main d'œuvre à compter du 4 octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1243 A - n° TAHITI 955104, Angélique Hinamoe Anuanu, *nom commercial* : Tuheiava, rue Temarii, quartier Tuheiava, 98716 Pirae, adjonction des activités de

négociant en prêt-à-porter et marchand forain compter de ce jour, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

7 octobre 2010

N° TPI 08 1013 A - n° TAHITI 427224, Corinne Manutaia Euloge, *nom commercial* : Eimeo Froid, Paopao, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de livraison d'appareils ménagers à domicile à compter du 4 octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 562 A - n° TAHITI 553248, Nadia Leng Tang, *nom commercial* : Fare Ie, BP 746 Fare, 98731 Huahine, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 27 août 2010, Mlle Nadia Leng Tang a donné en location-gérance à Mme Nora Colombani, épouse Pommier, son fonds de commerce de camping (C59), sous l'enseigne "Fare Ie", exploité à Fare, Huahine, et à Parea, pour une durée de trois années à compter du 1er septembre 2010 pour finir à pareille époque le 31 août 2013. Comme conséquence de cette location-gérance, Mlle Nadia Leng Tang sera assujettie à la patente de loueur de fonds de commerce (L03) à compter du 1er septembre 2010, *événements CFE* : 63 P, acquisition du fonds par l'exploitant, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 1368 A - n° TAHITI 230664, Nora Vanaa Colombani, *nom d'usage* : Pommier, *nom commercial* : Fare Ie, Fare, BP 746, 98731 Huahine, aux termes d'un acte reçu par Me Chan, notaire, en date du 27 août 2010, Mlle Nadia Leng Tang a donné en location-gérance à Mme Nora Colombani épouse Pommier, son fonds de commerce de camping, sous l'enseigne Fare Ie exploité à Fare, Huahine, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2010 pour finir à pareille époque le 31 août 2013, *événements CFE* : 82 P, mise en location-gérance d'un établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 10 488 A - n° TAHITI 940577, Régine Nohoura Rurua, *nom commercial* : Noha Production, PK 9, côté montagne, route des Ananas, Paopao, BP 59, 98728 Moorea-Maiao, adjonction de l'activité de négociant importateur (Herbalife) à compter du 4 octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 09 1460 A - n° TAHITI 917765, Julia Adriana Hana Utia, *nom commercial* : Cuisine Express, PK 24, quartier Vaitupa, 98711 Paea, changement d'adresse du domicile et de l'établissement principal à PK 24, quartier Vaitupa, 98711 Paea, depuis le 1er février 2010, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 420 A - n° TAHITI 814095, Tehina Teturu Raureni Tinirau, *nom commercial* : Magasin Oruhere, 98765 Fangatau, changement du fondé de pouvoir à compter du 6 octobre 2010. Ancien fondé de pouvoir : Marie-Cécile Vahine. Nouveau fondé de pouvoir : Teraiura Stella Tahiaata, *événements CFE* : 70 P, modification relative à une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

8 octobre 2009

N° TPI 06 317 B - n° TAHITI 796508, RMM, *sigle* : RMM, *nom commercial* : Boutique Hilton, société à responsabilité limitée au capital de 12 000 000 F CFP fixe, lotissement Miri, n° 62, Punaauia, BP 40433, 98713 Papeete, lors de l'assemblée générale du 2 mars 2010, M. Guy Tcheong a

démissionné de ses fonctions de gérant à compter du même jour. Dès lors, Mme Emma Nhunfat reprend les fonctions de gérante de la SARL RMM, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 97 1090 A - n° TAHITI 408815, Randy Heiarii Amaru, *nom commercial* : Entreprise Amaru.R, lotissement Tahina, n° 41, BP 230, 98735 Uturoa, création d'un nouveau point de vente à Tahaa dans le cadre de l'activité de marchand de sable (terrain sans local à Haamene) depuis le 1er janvier 2010, pour régularisation : adjonction de l'activité de marchand de sable (activité principale) déjà déclarée dans les années 1990 au services des contributions à Uturoa, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 02 1030 A - n° TAHITI 268888, Yannick Temataru, PK 16, côté montagne, Faaroa, 98735 Taputapuata, suppression des activités de conditionneur de produits à l'enseigne Tonic Noni et marchand forain à compter de ce jour, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 07 781 A - n° TAHITI 370778, Léon Homai, Tevaitoa, PK 16, côté montagne, bord de route, 98735 Tumaraa, adjonction de l'activité de débit de boissons de 8e classe (une licence) à compter de ce jour (autorisation n° 1852 PR/CSV du 27 août 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

11 octobre 2010

N° TPI 05 141 B - n° TAHITI 737510, JP Donuts, *nom commercial* : JP Donuts, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 170 000 F CFP fixe, PK 13, côté montagne, Punavai, BP 381489, Tamanu, 98717 Punaauia, l'activité principale est désormais la fabrication, la production de viennoiseries et tout autre pâtisserie ainsi que l'importation, la distribution et la commercialisation de ces produits, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

13 octobre 2010

N° TPI 05 249 B - n° TAHITI 748681, Tahiti Cruise and Vacation, *nom commercial* : Tahiti Vacation, société à responsabilité limitée au capital de 6 015 000 F CFP fixe, chemin vicinal, n° 27, Taunoa, 98714 Papeete, l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2010 délibérant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 71 C - n° TAHITI 814814, Dream Island, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 1, côté montagne, face au magasin Esther, Temae, 98728 Moorea-Maiao, cessation totale temporaire d'activité à compter du 12 octobre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 10 70 B - n° TAHITI 935841, Bliip, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 300 000 F CFP fixe, lieudit pic Rouge, Tipaerui, BP 4303, 98713 Papeete, mise en sommeil de la société à compter du 1er octobre 2010, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 93 943 A - n° TAHITI 283747, Thierry Wilbert Lieutaud, *nom commercial* : Impact Publicité, immeuble Hopetoi, Pamatai, Faa'a, BP 20412, 98713 Papeete, cessation temporaire d'activité à compter du 12 octobre 2010, *événements CFE* : 67 P, modification des activités de l'établissement, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 97 1364 A - n° TAHITI 414441, Gilda Ateni, Poutoru, Haamene, 98734 Tahaa, adjonction de l'activité de marchand forain (M03) à compter du 28 septembre 2010, conserve son activité principale de fabrication de vêtement de dessus, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 04 1822 A - n° TAHITI 720961, Pascale Aurore Lopez, PK 30,200, côté mer, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, suppression de l'activité de coiffeur itinérant et adjonction de l'activité de loueur en main-d'oeuvre à compter du 13 septembre 2010, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

14 octobre 2010

N° TPI 06 319 B - n° TAHITI 796854, Tahiti Essentiels, société à responsabilité limitée au capital de 18 000 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, BP 40003, 98713 Papeete, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2010 que le capital social a été augmenté de 17 900 000 F CFP et porté à 18 000 000 F CFP par l'émission de 17 900 parts nouvelles de 1 000 F CFP chacune, libérée intégralement à la souscription par compensation de créance, *événements CFE* : 15 M, modification du capital social, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

15 octobre 2010

N° TPI 05 169 B - n° TAHITI 740340, Espace Com., société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, 23, avenue du Prince-Hinoui, Papeete, BP 14183, 98701 Arue, aux termes d'une décision en date du 13 septembre 2010, la Société BD Multimédia SA a, en sa qualité d'actionnaire unique de la SARL Espace Com, décidé la dissolution anticipée de ladite société, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine, en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 07 166 B - n° TAHITI 825125, Odf Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 F CFP fixe, Fare Ute, centre Puea-Pahonu, 2e étage, P 5 BSA, BP 43711, Fare Tony, 98713 Papeete, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2009, il a été décidé de nommer en remplacement de M. Bernard Bobrowski, démissionnaire, en qualité de nouveau cogérant M. Claude Lalo, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 93 195 A - n° TAHITI 267260, Mathias Mylle, PK 5, côté mer, lotissement Paparoa II, Taravao, BP 70033, 98719 Hitia'a O Te Ra, changement d'adresse du domicile et de l'établissement principale depuis le 30 septembre 2010 : Afaahiti, Taravao, quartier Paparoa II, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

18 octobre 2010

N° TPI 05 193 B - n° TAHITI 742684, Te Ora Assur, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, immeuble Fara, rue Nansouty, Papeete, BP 5680, 98716 Pirae, aux termes d'une décision en date du 27 octobre 2008, COFIFO a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société Te Ora Assur, décidé la dissolution de ladite société avec transmission universelle de son patrimoine à COFIFO, *événements CFE* : 22 M, dissolution de la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

19 octobre 2010

N° TPI 02 47 B - n° TAHITI 618595, Fondations spéciales de Polynésie, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, route de Nuutania, Faa'a, BP 2632, 98717 Punaauia, par acte des décisions unanimes des associés du 22 septembre 2010, il a été décidé l'augmentation du capital social, pour être porté de 1 000 000 F CFP à 5 000 000 F CFP. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2010, la société a été transformée en société par action simplifiée, *événements CFE* : 29 M, autre modification concernant la personne morale, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

20 octobre 2010

N° TPI 94 65 A - n° TAHITI 288571, Frank Nurdy Nordhoff, PK 12.400, côté montagne, quartier Monotahi, BP 13436, 98718 Punaauia, adjonction des activités de travaux de terrassement (T12) à compter du 1er juillet 2010 et de travaux du bâtiment (T13) à compter du 1er janvier 2011, maintien de ses activités de transports de marchandises (T07) et de travaux en tous genres (T14), *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 05 253 B - n° TAHITI 749176, Teanuanua Beach Pearls, *nom commercial* : Opareke Grill - Opareke Lodge, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, 98769 Makemo, Tuamotu, suite au procès-verbal du 30 septembre 2010, l'associé unique a décidé d'adjoindre les activités de restaurant (R11) avec la licence de 4e classe à l'enseigne Opareke Grill et l'exploitation d'appartements à caractère locatif à l'enseigne Opareke Lodge depuis le 1er janvier 2009, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

21 octobre 2010

N° TPI 94 1017 A - n° TAHITI 377886, Pierre Carven Nakeaetou, Hanatetena, 98743 Tahuata, suppression des activités de travaux du bâtiment (T13), travaux de terrassement (T12) et de négociant (N02). Maintien des autres activités, *événements CFE* : 62 P, suppression partielle d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 98 4409 A - n° TAHITI 487447, Isabelle Gislaine Tearere Tamu, *nom d'usage* : Gaoferagi, *nom commercial* : Roulotte Tekahukura, PK 16,800, côté mer, Papenoo, 98707 Hitia'a O Te Ra, changement du siège social à Papenoo, PK 16.800, côté mer et du domicile à Mahina, PK 10,500, côté montagne, Tuaru, lot n° 59, changement du nom commercial. *Nouvelle mention* : Roulotte Tekahukura. Le reste sans changement, *événements CFE* : 11 P, transfert de l'entreprise, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 65 A - n° TAHITI 573170, Rose Wilkinson, *nom commercial* : Snack Notehei la Plage de Maui, PK 7,700, côté montagne, Toahotu, BP 8857, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te

Ra, adjonction de la licence de 5e classe en remplacement de la licence de 8e classe n° 1438 FR/AA/IDV en date du 14 octobre 2010. Pour régularisation : changement d'adresse du domicile. Dorénavant, *lire* : "Toahotu, PK 7,700, côté montagne" en remplacement de : "Paea, PK 19,100", *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

22 octobre 2010

N° TPI 04 175 B - n° TAHITI 707844, Distri Pacific Services, *sigle* : DPS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route de Puurai, Faa'a, BP 13633, 98717 Punaauia, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2010, la collectivité des associés constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas prononcer la dissolution de la société, *événements CFE* : 25 M, continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 136 B - n° TAHITI 737072, SRS Consulting, société à responsabilité limitée au capital de 600 000 F CFP fixe, rue Vénus, immeuble Vaimoanatea, Paofai, BP 20968, 98713 Papeete, l'assemblée générale du 27 juin 2006 a validé le changement de siège social à noter résidence Vaimoanatea, rue Vénus, à Papeete (loyer mensuel : 52 800 F CFP), l'assemblée générale du 27 juin 2007 a enterriné la nomination d'un cogérant au nom de M. Richard Claustre, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

25 octobre 2010

N° TPI 05 121 B, Maisons-bâtiments-travaux, *sigle* : MBT, société en nom collectif au capital de 1 000 000 F CFP fixe, zone industrielle de la Punaruu, BP 380884, Tamanu, 98717 Punaauia, modification des activités principales et secondaires. Activités principales : construction de bâtiments. Activité secondaire 1 : Location de matériel de chantier avec opérateur. Activité secondaire 2 : Etudes et ingénierie, *événements CFE* : 12 M, modification des principales activités de l'entreprise ou de l'objet d'un GEIE, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte ;

N° TPI 05 137 C - n° TAHITI 738070, SCI Vaininiore, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP fixe, boulevard Pomare-V, n° 179, 98714 Papeete, aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 7 octobre 2010, Mme Chong Chiou Mi Tcheong épouse Che Fat a été nommée gérante en remplacement de M. Georges Che Fat, démissionnaire pour une durée non limitée, *événements CFE* : 35 M, modification relative aux dirigeants d'une SARL ou d'une société de capitaux, modification d'une société civile avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

26 octobre 2010

N° TPI 94 33 A - n° TAHITI 289538, Steven Hamilton Frogier, *nom commercial* : Te Aito Garden - Olukai Tahiti, lotissement Hugon, Hamuta, Pirae, BP 14897, 98701 Arue, adjonction de l'activité d'importateur (104) à l'enseigne Olukai Tahiti à compter du 2 novembre 2010 et conserve son activité de jardinage (J02), *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 73 6 B - n° TAHITI 037937, Pricewaterhousecoopers - Fiduciaire tahitienne d'expertise comptable, *sigle* : Pricewaterhousecoopers - FITEC, société à

responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFP fixe, rue Mgr-Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, BP 608, 98713 Papeete, erreur matérielle sur le formulaire M2 en date du 16 septembre 2010, la dénomination sociale demeure inchangée, à savoir Pricewaterhousecoopers - Fiduciaire tahitienne d'expertise comptable, *événements CFE* : 99 M, correction ou complément d'une formalité, modification d'une société commerciale avec publicité au JOPF et dépôt d'acte.

28 octobre 2010

N° TPI 94 964 A - n° TAHITI 071274, Félix Mohi, *nom commercial* : Tamanui, PK 4,700, côté montagne, BP 140934, 98701 Arue, adjonction de l'activité de négociant sur le marché (N05) à compter de ce jour dont le siège de l'établissement est sis à Mahina, pointe Vénus, *événements CFE* :

61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF ;

N° TPI 01 1426 A-n° TAHITI 601377, Marie-Thérèse Antoinette Belin, *nom d'usage* : Collot, *nom commercial* : Reflets Des Iles, PK 4,500, côté mer, Arue, BP 42439, Fare Tony, 98733 Papeete, adjonction de l'activité de fabrication de bijoux (B05) au nom commercial Reflets des Iles à compter du 26 octobre 2010, *événements CFE* : 61 P, adjonction d'activité, modification d'une personne physique avec publicité au JOPF.

RADIATIONS

10 septembre 2009

N° 04 1777 A - 722 A 04, Patrice Oldham, PK 9, Miri Miri, Tevaitoa, 98735 Tumaraa, *date d'effet* : 31 août 2009 ;

N° 93 909 A - 21260 A, Haamiri Toomaru, Erima, BP 14493, 98701 Arue, *date d'effet* : 9 septembre 2009 ;

N° 98 514 A - 29834 A, Emilien Tetuaetara, Faanui, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 31 août 2009.

11 septembre 2009

N° 91 863 A - 19198 A, Maramaiterai Tauatiti, BP 7986 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date d'effet* : 31 décembre 1993 ;

N° 03 1479 A - 43768 A, Nelson Bastos, PK 12,800, résidence Manava, Punaauia, BP 44022, Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet* : 30 septembre 2005.

15 septembre 2009

N° 89 747 A - 17 180 A, Thérèse Tainaue épouse Mendiola, Taaoa, Atuona, 98741 Hiva Oa, *date d'effet* : 27 août 2009 ;

N° 98 1028 A - 30348 A, Léo Teinauri, BP 62473, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 14 septembre 2009.

16 septembre 2009

N° 90 224 A - 17619 A, Laurent Challeau, résidence du Belvédère, Pirae, BP 2306, 98713 Papeete, *date d'effet* : 15 septembre 2009 ;

N° 96 450 A - 24928 A, Christophe Cachey, PK 11,500, côté montagne, BP 195, 98725 Vairao, *date d'effet* : 25 mars 1996 ;

N° 03 296 A - 42 586 A, Tatiana Tahiatia, lotissement Teueue, lot n° 13, 98719 Afaahiti, *date d'effet* : 1er janvier 2007 ;

N° 03 1695 A - 43985 A, Haere Williams, Kauehi, 98763 Fakarava, *date d'effet* : 20 juin 2007.

17 septembre 2009

N° 97 318 A - 26846 A, Marianne Hennebert, PK 14,200, côté mer, Maatea, BP 3068, Temae, 98728 Moorea, *date d'effet* : 16 septembre 2009 ;

N° 03 1008 A - 43298 A, Philippe Tourette, BP 3068, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 16 septembre 2009.

17 décembre 2009

N° 96 93 B - 5834 B, Safari Club Moorea et Compagnie, SNC au capital de 180 000 F CFP, 33, avenue du Maine, Tour-Maine, Montparnasse, 75755 Paris.

30 décembre 2009

N° 01 138 B - 8365 B, Temehani, SNC au capital de 12 589 994 F CFP, 14, avenue Jean-Médecin, 06000 Nice ;

N° 01 99 B - 8299 B, Arii, SNC au capital de 10 924 311 F CFP, 14, avenue Jean-Médecin, 06000 Nice ;

N° 01 33 B - 8128 B, Te Ra'i Ninamu, SNC au capital de 13 809 010 F CFP, 14, avenue Jean-Médecin, 06000 Nice.

31 décembre 2009

N° 02 270 B - 8275 B, Herenui, SNC au capital de 12 579 844 F CFP, 14, avenue Jean-Médecin, 06000 Nice.

4 janvier 2010

N° TPI 96 1853 A - n° TAHITI 378448 du 30 décembre 2009, Messaoud Léon Athlan, *nom commercial* : F Black Pearl Diffusion, Erima, n° 26, Arue, BP 20674, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 1256 A - n° TAHITI 507772 du 31 décembre 2005, Valentin Teateo, PK 9,500, côté mer, BP 11452, 98709 Mahina.

5 décembre 2010

N° TPI 80 20 A - n° TAHITI 065417 du 1er septembre 2009, Etetera Ami, Faanui, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 03 1671 A - n° TAHITI 216606 du 23 décembre 2009, Gina Vong, *nom commercial* : New Fashion International, rue du Commandant-Chesse, immeuble Vairaatoa, BP 44461, 98713 Papeete.

6 janvier 2010

N° TPI 86 377 A - n° TAHITI 134635 du 31 décembre 2009, Jean Henri Chonsui, quartier Laroche, BP 50477, 98716 Pirae ;

N° TPI 98 3402 A - n° TAHITI 476044 du 5 janvier 2010, Meteta Hikutini, *nom commercial* : Chez Kana, Week End Market, PK 4,600, lotissement SETIL, n° 56, Faa'a, BP 13936, 98718 Punaauia ;

N° TPI 99 918 A - n° TAHITI 501544 du 8 décembre 2010, Vahinemoea Ly, *nom commercial* : Moe, PK 15, côté mer, Faaripo, Papenoo, 98707 Hitia'a O Te Ra.

7 janvier 2010

N° TPI 02 1048 A - n° TAHITI 626861 du 1er août 2002, Stellio Temariiauma, PK 3,800, quartier Tehaamatai, Faa'a, BP 2349, 98713 Papeete.

8 janvier 2010

N° TPI 91 571 A - n° TAHITI 234328 du 31 décembre 2009, Claire Raymonde Charbonnel, *nom commercial* : Contact H 24, PK 4,200, côté montagne, Arue, BP 793, 98713 Papeete ;

N° TPI 92 510 A - n° TAHITI 064857 du 1er janvier 2010, Françoise Renée Giraud, *nom d'usage* : Bodin, *nom commercial* : Galerie Belle Epoque - West Dépôt-Vente, chemin du Repos Eternel, côté montagne, Arue, BP 3565, 98713 Papeete ;

N° TPI 96 949 A - n° TAHITI 366625 du 31 décembre 2009, Angéline Mou Sang, *nom d'usage* : Yeung, *nom commercial* : Papa'a Pua, vallée de la Mission, BP 14301, 9873 Papeete.

11 janvier 2010

N° TPI 04 527 A - n° TAHITI 696765 du 8 janvier 2010, Maurigil Tanoa, *nom commercial* : Purotu, PK 13,500, côté mer, quartier Tepava, 98718 Punaauia.

12 janvier 2010

N° TPI 98 2648 A - n° TAHITI 467431 du 1er janvier 2010, Pauline Teuruari, *nom d'usage* : Montrose, PK 7,600, côté montagne BP 1468, 98718 Punaauia.

13 janvier 2010

N° TPI 93 920 A - n° TAHITI 214296 du 31 décembre 2009, Alain Michel François Burger, *nom commercial* : Alain Roto Roa, 42, rue Wallis, BP 4994, 98713 Papeete ;

N° TPI 02 763 A - n° TAHITI 621912 du 31 décembre 2009, Enrico Torea Deshayes, Tevaitoa, BP 189, 98735 Uturoa ;

N° TPI 93 51 A - n° TAHITI 263467 du 31 décembre 2009, Hervé Moal, *nom commercial* : Océane Carenage, Robis, rue Paul-Leyraud, Nouvelle-Calédonie, BP 2682, 98713 Papeete.

14 janvier 2010

N° TPI 91 581 A - n° TAHITI 234435 du 30 septembre 1991, Mareva Valérie Doucet, Oremu, lot n° 629, BP 62435, 98702 Faa'a ;

N° TPI 99 1062 A - n° TAHITI 504753 du 13 janvier 2010, Martine Jacqueline Morette, *nom d'usage* : Barbera, *nom commercial* : Infopub Polynésie, PK 17,200, côté mer, BP 381263, 98718 Punaauia ;

N° TPI 04 1057 A - n° TAHITI 443572 du 12 janvier 2010, Winkler Aperahama Teriimana, *nom commercial* : SOS Peinture & Carrossier, rue Tuterai-Tane, quartier Témauri, 98716 Pirae.

15 janvier 2010

N° TPI 96 1588 - n° TAHITI 142158 du 14 janvier 2010, Annick Hélène Vehinerii Lehartel, *nom d'usage* : Paofai, *nom commercial* : Vaiarii Monoihere - Pension Bonjour, Fenua Aihere, Teahupoo, BP 8255, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 03 1459 A - n° TAHITI 670984 du 31 décembre 2009, Apitone Tokotuu, *nom commercial* : Tokotuu Travaux, PK 24,600, côté montagne, servitude Vaitiare, BP 330383, 98711 Paea.

19 janvier 2010

N° TPI 00 231 A - n° TAHITI 538272 du 15 janvier 2010, James Lau, *nom commercial* : Garage Lau Mataiea, PK 46,200, côté mer, Mataiea, 98726 Teva I Uta ;

N° TPI 96 1366 A - n° TAHITI 374041 du 31 décembre 2009, Philipi Robert Jordan, *nom commercial* : Entreprise Jordan, vallée Tuauru, BP 110523, 98709 Mahina ;

N° TPI 02 416 A - n° TAHITI 281907 du 1er janvier 2006, Olivier Israël Athlan, *nom commercial* : Paris Imports, PK 11,900, côté montagne, Punaauia, BP 13985, 98718 Punaauia ;

N° TPI 04 240 A - n° TAHITI 476986 du 30 juin 2007, Manato Puaiti Raveino, *nom commercial* : Entreprise Raveino, PK 30,500, côté montagne, Tiama'o, 98712 Papara.

20 janvier 2010

N° TPI 03 212 A - n° TAHITI 037952 du 28 février 2010, Dominique Pousse, résidence Vernaude, Pirae, BP 1510, 98713 Papeete.

21 janvier 2010

N° TPI 98 1182 A - n° TAHITI 449314 du 1er août 2009, Frédéric Samuel Guillemet, Puurai, 98704 Faa'a ;

N° TPI 98 4363 A - n° TAHITI 486787 du 31 décembre 2009, Chang Fat Lei Lai, *nom commercial* : Quincaillerie Mingo, PK 34,400, côté mer, 98712 Papara ;

N° TPI 99 2008 A - n° TAHITI 523019 du 31 décembre 2009, Milou Maraiauria, PK 46, côté montagne, Faaone, 98720 Hitia'a O Te Ra.

25 janvier 2010

N° TPI 95 858 A - n° TAHITI 335604 du 1er décembre 2009, Jean-Robert Simon Roger Chebaut, *nom commercial* : Roby Gauffre, PK 26,700, côté mer, BP 10035, 98711 Paea.

26 janvier 2010

N° TPI 98 402 A - n° TAHITI 434787 du 30 août 2009, Emeric Alain Berthelemy, *nom commercial* : Chez Kauehi, PK 5,300, côté montagne, Maharepa, BP 208, Paopao, 98728 Moorea-Maiao.

27 janvier 2010

N° TPI 03 2111 A - n° TAHITI 682435 du 25 janvier 2010, Arnaud Jacques Grimonpont, PK 20,200, côté mer, Papetoai, BP 1665, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 04 212 A - n° TAHITI 691857 du 28 février 2010, Philippe Alain Louis Martin, PK 6,500, côté mer, Arue, BP 513, 98713 Papeete.

29 janvier 2010

N° TPI 87 698 A - n° TAHITI 152249 du 31 décembre 2009, Sylva Monique Vaiho, *nom d'usage* : Puupuu, Maroe, BP 392, Fare, 98731 Huahine ;

N° TPI 99 218 A - n° TAHITI 490391 du 31 décembre 2009, Marcelin Teunu Etillage, Oremu 2, lot n° 709, Faa'a, BP 21525, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 1808 A - n° TAHITI 519165 du 17 juillet 2009, Maria Hubertine Tetuanui, *nom d'usage* : Tuporo, PK 10,500, côté mer, route de la pointe Vénus, 98709 Mahina.

1er février 2010

N° TPI 03 2130 A - n° TAHITI 682567 du 1er janvier 2004, Steeve Sousou Taaroa Mairoto, PK 12,500, côté montagne, quartier Sage, 98718 Punaauia.

2 février 2010

N° TPI 76 107 A - n° TAHITI 049288 du 31 janvier 2010, Jacques Lefait, *nom commercial* : Aurore Electronics, BP 189, 98713 Papeete ;

N° TPI 87 448 A - n° TAHITI 151845 du 1er janvier 1988, Emilie Ioane, *nom d'usage* : Dhollande, résidence Amoe, Mahina, BP 140921, 98701 Arue ;

N° TPI 04 275 A - n° TAHITI 398875 du 2 juin 2006, Tenavau Paari, PK 44,900, côté montagne, BP 15323, Mataiea, 98726 Teva I Uta.

5 février 2010

N° TPI 01 1183 A - n° TAHITI 596197 du 1er février 2009, Moana Joe Rua, *nom commercial* : Garage Moana, PK 17,500, côté montagne, chez Julien-Rua, Papenoo, 98707 Hitia'a O Te Ra.

8 février 2010

N° TPI 00 1029 A - n° TAHITI 537340 du 1er janvier 2010, Samuel Faareoiti, *enseigne* : Entreprise Sam, PK 10,800, côté montagne, quartier Vaipopo, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra.

9 février 2010

N° TPI 95 1390 A - n° TAHITI 344259 du 8 février 2010, Aline Teikipupuni, *nom d'usage* : Panau, Hane, 98744 Ua Huka ;

N° TPI 04 391 A - n° TAHITI 694513 du 8 février 2010, Athanase 1er jumeau Temaru, PK 4,700, côté montagne, quartier Tavararo, BP 8611, 98702 Faa'a.

10 février 2010

N° TPI 10 31 A - n° TAHITI 889543 du 9 février 2010, Manulanie Cindy Naudin, *nom commercial* : Mahana Juices, centre commercial, le petit village, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 99 1490 A - n° TAHITI 512673 du 30 avril 2009, Juanita Maire Vahiria Roti Descat, *nom commercial* : Alizée Beauté, immeuble Essor, BP 20097, 98713 Papeete.

12 février 2010

N° TPI 98 484 A - n° TAHITI 436584 du 1er mars 1988, Daniel John Tanematea, PK 16,800, côté mer, Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra.

15 février 2010

N° TPI 99 1958 A - n° TAHITI 445023 du 12 février 2010, Ioane Maire Teriiorai, *nom commercial* : Magasin Michou, Kauehi, 98763 Fakarava ;

N° TPI 02 2019 A - n° TAHITI 642942 du 1er juillet 2007, Isabelle Marie Paule Tisseau, *nom d'usage* : Menard, *nom commercial* : Manu Services, PK 22,800, côté montagne, lotissement Baldwin, BP 10770, 98711 Paea ;

N° TPI 02 1150 A - n° TAHITI 628925 du 31 décembre 2005, Erick Maeva Tihoni Tematua, *nom commercial* : Roulotte Erick, 98763 Fakarava ;

N° TPI 03 1453 A - n° TAHITI 670844 du 12 février 2010, Roland François Marie Morillot, *nom commercial* : Art Create Tahiti, Welme, Faa'a, BP 5631, 98716 Pirae.

16 février 2010

N° TPI 99 1637 A - n° TAHITI 515544 du 30 juillet 2008, Monitearaia Billy Tupea, *nom commercial* : Te Here Va'a, PK 39,200, côté mer, lotissement Maheatea, BP 120381, 98712 Papara.

19 février 2010

N° TPI 91 808 A - n° TAHITI 110619 du 18 février, Genevière Frantzette Fene, *nom d'usage* : Leotard, PK 4,500, côté mer, Arue, BP 51008, 98716 Pirae ;

N° TPI 00 794 A - n° TAHITI 550301 du 28 février 2010, Stéphane Georges Serge Froleau, *nom commercial* : Ikimasho Boutique, Tapaetia, BP 91, Avatoru, 98775 Rangiroa.

22 février 2010

N° TPI 90 50 A - n° TAHITI 179697 du 26 février 2010, Albert Lancry, *nom commercial* : Festival, PK 5,900, côté mer, Arue, BP 3173, 98713 Papeete ;

N° TPI 00 94 A - n° TAHITI 536045 du 31 décembre 2009, Tahi Antoine Tauria, BP 12, Patio, 98733 Tahaa ;

N° TPI 03 1262 A - n° TAHITI 667865, Faarei Walter Antonio Leboucher, PK 3,400, côté mer, Toahotu, BP 8550, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra.

23 février 2010

N° TPI 97 174 A - n° TAHITI 389296 du 22 février 2010, Jacques Jean Pierre Defossez, BP 10, 98761 Arutua ;

N° TPI 02 2154 A - n° TAHITI 644930 du 31 décembre 2009, Kevin Enoha Yves Renvoyé, *nom commercial* : R. Racing Speed Import Parts, PK 21,900, côté montagne, BP 10041, 98711 Paea ;

N° TPI 03 258 A - n° TAHITI 234690 du 15 juillet 2008, Tuanaiki Victor Ihopu, *nom commercial* : Tuanaiki, quartier Perry, Hamuta, 98716 Pirae.

25 février 2010

N° TPI 01 113 A - n° TAHITI 574439 du 31 décembre 2003, Axel Tini Maruhi, *nom commercial* : Ent. Maruhi Axel et Fils, PK 4,400, côté montagne, quartier Teavaro, Vajare, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 03 1776 A - n° TAHITI 676239 du 23 février 2010, André Steve Teva Cogghe, *nom commercial* : Aqua Dream, PK 19, côté montagne, Paea, BP 1080, 98713 Papeete.

26 février 2010

N° TPI 96 446 A - n° TAHITI 358580 du 23 février 2010, Poriez Ihopu Kautai, Fetii, BP 695, Fare, 98731 Huahine ;

N° TPI 97 118 A - n° TAHITI 254516 du 11 février 2009, Joana Gilberte Tama, Faanui, BP 30, Vaitape, 98730 Bora Bora.

12 mars 2010

N° TPI 02 187 B - n° TAHITI 638213, Ava'e, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 F CFP fixe, vallée de Hamuta, quartier Walker, Pirae, BP 21464, 98713 Papeete.

18 mars 2010

N° TPI 98 878 A - n° TAHITI 444158 du 30 septembre 2006, Vainui Marianne Bennett, *nom d'usage* : Tairio, PK 16,800, côté montagne, 98717 Punaauia.

6 avril 2010

N° TPI 05 1402 A - n° TAHITI 204131 du 8 février 2010, Thierry Vaatete, *nom commercial* : Ent Motu Oa, Atuona, 98741 Hiva Oa.

2 août 2010

N° TPI 99 11 A - n° TAHITI 263053 du 31 juillet 2010, Dominique Mercedes Mialhe, *nom d'usage* : Cogoni, *nom commercial* : Médical Services - Didactic Services, petit balcon du Lotus n° 1, BP 13132, 98718 Punaauia.

3 août 2010

N° TPI 02 1352 A - n° TAHITI 356170 du 2 août 2010, Victor Timauauahi Ah Lo, PK 7,200, côté montagne, quartier Charles, servitude II, BP 60740, Faa'a ;

N° TPI 74 117 A - n° TAHITI 043091 du 26 juillet 2010, Jeannette Leeou Kui, PK 21,900, côté montagne, BP 1026, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao.

4 août 2010

N° TPI 88 926 A - n° TAHITI 112615 du 3 août 2010, Patrick Tourtel, *nom commercial* : Deltamedia ou Delta Media, Sainte-Amélie, lotissement Vanizette, BP 1179, 98713 Papeete ;

N° TPI 91 856 A - n° TAHITI 240762 du 1er octobre 2003, Haa Paetai, PK 12,600, servitude Deligny 2, 98718 Punaauia ;

N° TPI 04 765 A - n° TAHITI 700666 du 20 janvier 2008, Nico Raiponi Afo, *nom commercial* : Teraihau Electricité, PK 11,500, côté montagne, Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra.

5 août 2010

N° TPI 02 804 A - n° TAHITI 622738 du 4 août 2010, Prisca Mina Amaru, PK 12, côté montagne, quartier Haumi, Afareaitu, BP 70239, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 03 911 A - n° TAHITI 661777 du 23 juillet 2010, Olivier Medici, *nom commercial* : Omega Réseaux, Pamatai, BP 20010, 98713 Papeete.

6 août 2010

N° TPI 01 1380 A - n° TAHITI 600353 du 26 mars 2010, Florence Hinai Utia, *nom d'usage* : Bretonnon, *nom commercial* : Kimi Ora Crations, PK 21,900, côté montagne, quartier Orofero, Paea, BP 40517, Fare Tony, 98713 Papeete.

9 août 2010

N° TPI 03 711 A - n° TAHITI 658617 du 4 août 2010, Roraiti Franck Pifao, village Tautira, 98722 Hitia'a O Te Ra.

10 août 2010

N° TPI 87 578 A - n° TAHITI 151977 du 10 août 2010, Marc Georges Mairai Sun, *nom commercial* : Cabinet Mairai, lotissement Aux 4 Vents, route Fare Rau Ape, Pirae, BP 118, 98713 Papeete ;

N° TPI 03 2047 A - n° TAHITI 681403 du 1er janvier 2010, Teahu Bianca Peu, *nom commercial* : Pâtisserie Lydie, PK 12,500, côté montagne, vallée Ahonu, 98709 Mahina ;

N° TPI 03 2048 A - n° TAHITI 681395 du 1er janvier 2010, Raymonde Tehinateharani Peu, *nom commercial* : Pâtisserie Lydie, PK 12,500, côté montagne, vallée Ahonu, 98709 Mahina.

11 août 2010

N° TPI 01 1036 A - n° TAHITI 592873 du 1er août 2001, Michel Oehau Teihotua, *nom commercial* : Motu Soudure, motu Temae, BP 418, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 00 41 A - n° TAHITI 534693 du 30 décembre 2008, Pean-Philippe Pierre Andriot, *nom commercial* : Tahiti Art et Lutherie - JP Communication, BP 116, 98769 Makemo.

12 août 2010

N° TPI 04 813 A - n° TAHITI 377515 du 1er janvier 2010, Nathalie Tetua Aka, *nom d'usage* : Tehio, *nom commercial* : Entreprise Taivai, lotissement Teivihonu, lot n° 26, BP 7978 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 08 1526 A - n° TAHITI 208421 du 9 août 2010, Maria Christina Tauhere Guy, PK 28,200, côté montagne, Tiahura, BP 1135, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao.

16 août 2010

N° TPI 08 247 B - n° TAHITI 877993, Manuhei SARL, *nom commercial* : Manuhei Shop, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 37,200, côté mer, centre commercial Toa Rau, Papara, BP 10561, 98711 Paea.

17 août 2010

N° TPI 01 1373 A - n° TAHITI 600148 du 31 août 2010, Jean Christophe Akerios, PK 22,500, côté mer, BP 10986, 98711 Paea ;

N° TPI 02 701 A - n° TAHITI 350538 du 16 août 2010, Patrick René Sarazin, PK 6,800, côté montagne, Pueu, BP 7934, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° 04 126 B du 5 mai 2004, Diamantine, société en nom collectif, 7, rue du Bois-de-Boulogne, 75116 Paris 16e.

18 août 2010

N° TPI 03 116 A - n° TAHITI 561621 du 17 août 2010, Adam Antonio Castillo Machuca, rue du Taaone, Pirae, BP 2824, 98713 Papeete ;

N° TPI 04 389 A - n° TAHITI 694448 du 1er juin 2010, Rita Teumere Faraire, *nom commercial* : Snack Beauty, face au lycée technique Taaone, BP 53255, 98716 Pirae.

20 août 2010

N° TPI 98 852 A - n° TAHITI 288647 du 19 août 2010, Olivier Granger, *nom commercial* : Manureva Import, hôtel Kon Tiki, Papeete, BP 11021, 98709 Mahina ;

N° TPI 98 3582 A - n° TAHITI 478123 du 27 juillet 2000, Tamahoa Tehahe, Mission, BP 43015, 98713 Papeete.

25 août 2010

N° TPI 95 100 A - n° TAHITI 320671 du 23 août 2010, Gervais Teriura Tauaea, PK 47,200, côté mer, Faaone, 98720 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 96 241 A - n° TAHITI 354829 du 31 juillet 2010, Dominique Georges Bedanne, PK 38,100, côté montagne, quartier Paniora, BP 12441, 98712 Papara ;

N° TPI 98 607 A - n° TAHITI 439083 du 23 août 2010, John Hauata, *nom commercial* : Tahiti Pehe Rau, PK 4,900, côté mer, 98704 Faa'a.

26 août 2010

N° TPI 01 439 A - n° TAHITI 579425 du 25 août 2010, Alexis Marcel Robert Tisserand, *nom commercial* : Sport Tuning, quartier Afarerii, Pirae, BP 140894, 98701 Arue.

27 août 2010

N° TPI 74 78 A - n° TAHITI 042382 du 27 août 2010, Thiam Min Alfred Lee, lotissement Les Vini, lot n° 8, 98716 Pirae ;

N° TPI 03 1152 A - n° TAHITI 665869 du 31 août 2010, Taumataura Tuteirihia, Taunua, quartier Lombard, 98714 Papeete.

30 août 2010

N° TPI 03 58 B - n° TAHITI 655126 du 19 août 2010, Tahiti Barge, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, lotissement Vetea 1, n° 23, Pirae, BP 2595, 98713 Papeete.

31 août 2010

N° TPI 87 212 A - n° TAHITI 147496 du 31 août 2010, Juliette Mokuopuhe Tahirori, Hakahetau, 98745 Ua Pou ;

N° TPI 06 219 C - n° TAHITI 791590, Nohotahi, société civile immobilière au capital de 50 000 F CFP fixe, PK 12,500, côté montagne, quartier Pothier, BP 13672, Moana Nui, 98717 Punaauia.

1er septembre 2010

N° TPI 10526 A - n° TAHITI 941260 du 31 août 2010, Sabrina Teatatoerau Tetuanui, *nom commercial* : Snack Enoha, PK 18,800, côté mer, quartier Solari, 98707 Papenoo ;

N° TPI 09 830 A - n° TAHITI 905737 du 31 juillet 2010, Xavier Nouvel, *nom commercial* : La Paillote, PK 27,384, côté mer, Tiahura, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 08 615 A - n° TAHITI 445353 du 1er janvier 2010, Gabriel Laut, *nom commercial* : Tuning Box Polynésie, PK 22,300, côté montagne, 98711 Paea ;

N° TPI 08 24 A - n° TAHITI 848507 du 1er juin 2010, Matthieu Paul Arnaud, *nom commercial* : Globe Déco, lotissement Taapuna n° 1, côté montagne, 98718 Punaauia ;

N° TPI 97 666 A - n° TAHITI 399477 du 31 août 2010, Eugène Hare Piha, quartier Scholermann 3, Punaauia, BP 1945, 98713 Papeete.

2 septembre 2010

N° TPI 08 1697 A - n° TAHITI 880906 du 31 août 2010, Freddy Lan Kuan Danh, PK 53, Papeari, BP 50843, 98716 Pirae ;

N° TPI 08 1983 A - n° TAHITI 887521 du 13 août 2010, Moana Sébastien Puupuu, Faanui, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 08 563 A - n° TAHITI 859306 du 30 novembre 2009, Vaiana Patricia Tekakeoteragi, *nom commercial* : L'S Agency Events, Taunua, quartier Lagarde, côté mer, 98713 Papeete ;

N° TPI 09 1051 A - n° TAHITI 910471 du 18 août 2010, Raimoana Gilbert Terou, *nom commercial* : Roulotte du Cœur, PK 5,600, côté montagne, quartier Uturaerae, 98735 Uturoa ;

N° TPI 10 268 A - n° TAHITI 936765 du 1er septembre 2010, Somiha Kornobis, Fare Rau Ape, quartier Belle-Vue, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 436 A - n° TAHITI 939926 du 31 août 2010, Stéphane Epheraïma Tufariaua, *nom commercial* : Tiare

Entreprise, PK 15,200, côté montagne, Papenoo, BP 667, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 921 A - n° TAHITI 227157 du 1er juillet 2010, Octave Tchong Chi Yen, *nom commercial* : Tahiti All Import, PK 19,500, côté montagne, quartier Seigneur, Paea, BP 51282, 98716 Pirae ;

N° TPI 01 253 A - n° TAHITI 576710 du 31 août 2010, Jean Charles Paquier, *enseigne* : Jardipac - New Line Cinéma - Manea Construction, PK 22,800, côté mer, Haapiti, BP 4025, 98728 Teavaro, Vaïare ;

N° TPI 05 304 A - n° TAHITI 729558 du 17 août 2010, Raymond Brodien, Avera, Irvai, PK 4,200, côté montagne, 98735 Taputapuatea ;

N° TPI 05 1070 A - n° TAHITI 302091 du 1er septembre 2010, Heiata Camélia Tiapatai, PK 36,200, côté montagne, 98712 Papara.

3 septembre 2010

N° TPI 97 1202 A - n° TAHITI 411058 du 4 septembre 1998, Bélinda Tiare Tetuaiteroi, *nom commercial* : Garderie Ata, 98735 Uturoa ;

N° TPI 00 1582 A - n° TAHITI 565507 du 31 juillet 2010, Virge Tapi, Anau, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 08 1607 A - n° TAHITI 676528 du 31 juillet 2010, Julien Turere Mateha, *nom commercial* : El - Tahi Construction, lotissement Maire Nui, n° 124, Tautira, BP 60931, 98702 Faa'a ;

N° TPI 09 226 A - n° TAHITI 893339 du 31 août 2010, Marieta Vahinerii Teaotu, *nom d'usage* : Tehau, *nom commercial* : Blanchisserie Laverie, au village, 98778 Tikehau ;

N° TPI 09 1054 A - n° TAHITI 909648 du 31 août 2010, Nancy Titaua Jeanne Bouyer, Omoa, côté montagne, 98740 Fatu Hiva ;

N° TPI 09 1557 A - n° TAHITI 642637 du 2 septembre 2010, Elisabeth Toimata Taerea, *nom d'usage* : Nui, PK 17,800, côté montagne, 98707 Papenoo ;

N° TPI 09 2012 A - n° TAHITI 928713 du 31 août 2010, Dominique Sylvie Chamillard, *nom d'usage* : Bonnet, *nom commercial* : Famous Food, PK 5,500, côté montagne, centre Orovau, 98728 Moorea-Maïao ;

N° TPI 10 890 A - n° TAHITI 948067 du 31 juillet 2010, Henri Tuirai Tehupe, *nom commercial* : Entreprise Dimitri Tous Services, Chez Tehupe Noëlla, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 10 1127 A - n° TAHITI 788372 du 26 juillet 2010, Pamela Ebbs, *nom d'usage* : Otomimi, *nom commercial* : Imi Te Ora, Paofai, servitude Tematua, BP 41715 Fare Tony, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 1245 A - n° TAHITI 084517 du 13 août 2010, Juan Ernesto Arsenio Chavez, *nom commercial* : Aro Entreprise, quartier Tikare, Pamatai, Faa'a, BP 4150, 98713 Papeete ;

N° TPI 00 247 A - n° TAHITI 538496 du 1er février 2010, Constantin Tunuioteani Kahueinui, *nom commercial* : Entreprise Teua, BP 189, 98741 Hiva Oa ;

N° TPI 06 704 A - n° TAHITI 777789 du 1er mars 2010, Ropati Teahira Faana, PK 10,800, vallée de Matatia, 98718 Punaauia ;

N° TPI 06 1630 A - n° TAHITI 150466 du 15 avril 1966, Michel Caraiannis, *nom commercial* : Poisson Cru - Poissonnerie Michel et Camélia, lotissement Handerson, Erima, BP 14409, 98701 Arue ;

N° TPI 07 167 A - n° TAHITI 808964 du 2 septembre 2010, Teriura Tauaea, *nom commercial* : Terii Jardinage, PK 47,200, Faaone, côté mer, 98719 Taravao ;

N° TPI 07 600 A - n° TAHITI 817767 du 31 juillet 2010, Laiila Henriette Teihotaata-Tati, *nom d'usage* : Roihau, Anau, côté montagne, 98730 Bora Bora.

6 septembre 2010

N° TPI 08 1139 A - n° TAHITI 870246 du 31 août 2010, Teriivaetua Vairea Movita Salmon, *nom commercial* : Auehi Entreprise, PK 15,400, côté montagne, 98722 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 08 1181 A - n° TAHITI 178665 du 3 septembre 2010, Max Gabriel Germain Pellaton, *nom commercial* : VHPM Travaux, Titiro, quartier Tauraa, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 1172 A - n° TAHITI 953448 du 31 juillet 2010, Thierry Herenui Paea, Pamatai, lotissement SOCREDO 2, n° A 12, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° TPI 05 252 A - n° TAHITI 728683 du 31 août 2010, Dolly Maire Caro, *nom d'usage* : Dittko, *nom commercial* : New Troc, Taipivai, côté montagne, 98742 Nuku Hiva ;

N° TPI 05 1121 A - n° TAHITI 516914 du 1er novembre 2009, Taaroarii Emmanuel Parau, *enseigne* : Infoteam, 84, rue Octave-Moreau, Fariipiti, 98713 Papeete ;

N° TPI 07 1733 A - n° TAHITI 843680 du 3 septembre 2010, Vaitagni Tehiva, *nom d'usage* : Tau, *nom commercial* : Ka Puaki, 107, rue du Pasteur-Octave-Moreau, quartier Puea, Fariipiti, 98714 Papeete.

7 septembre 2010

N° TPI 91 256 A - n° TAHITI 227033 du 6 septembre 2010, Mikaël Toa, PK 54, côté montagne, quartier Teahatea, Papeari, 98727 Teva I Uta ;

N° TPI 08 621 A - n° TAHITI 860700 du 1er juillet 2009, Gérard Tehina Chong Mook, *nom commercial* : Goio Espace Vert, Oremu II, lot n° 769, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° TPI 08 1363 A - n° TAHITI 874669 du 31 août 2010, Sylviane Titaua Lilloux, *nom commercial* : Plats Cuisinés Chez Camélia, PK 13,200, côté mer, 98717 Punaauia ;

N° TPI 10 396 A - n° TAHITI 693630 du 1er avril 2010, Adolphe Serge Mauahiti, *nom commercial* : Mas Services, au-dessus de la blanchisserie Mea Ma, BP 9374, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 756 A - n° TAHITI 945329 du 31 août 2010, Victor Tetuarii Tahiaipuhoo, *nom commercial* : Haaviti Pose, cité Mariani, quartier Lucas, 98719 Taravao ;

N° TPI 10 934 A - n° TAHITI 949065 du 16 juin 2010, Annie Thérèse Teriipaia, *nom commercial* : HW Peinture, servitude Amy-Bernière, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 1302 A - n° TAHITI 783175 du 6 septembre 2010, Eddy Vairaatoa Etou Tavaitai, *nom commercial* : Terehina, PK 9,500, côté montagne, quartier Rauhuri, Mahina, BP 9412, 98715 Papeete.

8 septembre 2010

N° TPI 96 982 A - n° TAHITI 367128 du 31 décembre 1998, Wilma Paari, *nom d'usage* : Bennett, PK 32, côté montagne, Mahaena, 98706 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 09 1404 A - n° TAHITI 917039 du 7 septembre 2010, Jason Moana Josserand, *nom commercial* : Fenuea Formatik's, rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, immeuble Heifara-David, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 390 A - n° TAHITI 939140 du 15 juin 2010, Carlos Omiri Alves, *nom commercial* : Aco Services, lotissement social, n° 21, quartier Teroma, BP 6373, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 618 A - n° TAHITI 942623 du 6 septembre 2010, Heirani Raimana Mariteragi, *nom commercial* : Heipoe Delivery, quartier Jonhston, Pamatai, Faa'a, BP 42572, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 686 A - n° TAHITI 403857 du 23 août 2010, Marianne Hoïore, *nom d'usage* : Hamblin, PK 19,500, côté mer, 98711 Paea ;

N° TPI 06 1745 A - n° TAHITI 798017 du 7 septembre 2010, Yannick Toatiti, *nom d'usage* : Teheïura, *nom*

commercial : Boutique Herehau, Afareaitu, PK 8,400, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao.

9 septembre 2010

N° TPI 03 2335 A - n° TAHITI 686279 du 24 août 2010, Clément Louis Alexandre Lesort, lotissement Boubée, BP 413, Raiatea, 98735 Uturoa ;

N° TPI 08 1264 A - n° TAHITI 872853 du 31 août 2010, Albert Ceril, *nom commercial* : Uriel Nettoyage, Tipaerui, quartier Levy, côté montagne, 98713 Papeete ;

N° TPI 08 1647 A - n° TAHITI 879650 du 8 septembre 2010, Tehina Dave Mairoto, Rotoava, 98763 Fakarava ;

N° TPI 08 1955 A - n° TAHITI 599852 du 27 août 2010, Freddy Chong Hue, *nom commercial* : Entreprise Hitiarii Nui, Vaitamae, 98735 Uturoa ;

N° TPI 09 96 A - n° TAHITI 892422 du 23 août 2010, Moïse Mote Ellacott, *nom commercial* : Ellacott Moïse, BP 1675, 98735 Uturoa ;

N° TPI 09 1077 A - n° TAHITI 080929 du 31 août 2010, Soui Leng Marie-Louise Guilloux, *nom d'usage* : Ah-Sin, *nom commercial* : Moehere Traiteur, PK 6, Uturaerae, 98735 Uturoa ;

N° TPI 09 1990 A - n° TAHITI 928366 du 27 août 2010, Linda Hauata, *nom d'usage* : Pani, *nom commercial* : Tiare Apetahi, PK 6, côté montagne, Uturaerae, 98735 Uturoa ;

N° TPI 10 267 A - n° TAHITI 936732 du 8 septembre 2010, Bruno Iosua Haoatai, lotissement Vairimu, lot n° 5, cité de l'Air, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 611 A - n° TAHITI 908533 du 27 août 2010, Temania Hirau Nautre, *nom commercial* : Chez Meme Tiare, 98735 Uturoa ;

N° TPI 10 886 A - n° TAHITI 948026 du 26 août 2010, Adrien Francis Thomas Kollar, *nom commercial* : Mecabat, Fare Matie, chez Jean-Pierre-Sommer, BP 691, c/o Jean-Claude Sommer, 98735 Uturoa ;

N° 06 813 A - n° TAHITI 779884 du 7 août 2010, Wandy Vahineura Tahii, *nom commercial* : Vahineura Entreprise, PK 11, côté mer, Afareaitu, BP 190, 98728 Maharepa ;

N° TPI 07 114 A - n° TAHITI 808113 du 24 août 2010, Richard Tarepa Guilloux, *nom commercial* : Haurani, PK 24,500, côté mer, Tumaraa, 98735 Tumaraa.

10 septembre 2010

N° TPI 10 1037 A - n° TAHITI 155697 du 1er août 2010, Patricia Rolande Authelet, *nom d'usage* : Maihota, PK 26,800, côté montagne, Paea, BP 381418, 98718 Punaauia ;

N° TPI 09 1988 A - n° TAHITI 543520 du 7 décembre 2009, Allen Philippe Teva Faa, PK 26,200, côté montagne, 98708 Tiarei ;

N° TPI 03 166 A - n° TAHITI 649871 du 8 septembre 2010, Christian Tamatoa Maihota, *nom commercial* : Jardin Net, PK 26,500, côté montagne, 98711 Paea ;

N° 09 1988 A du 8 décembre 2009, Allen Philippe Teva Faa, PK 26,200, côté montagne, 98708 Tiarei, *date d'effet* : 7 décembre 2009 ;

N° 10 1037 A du 8 juillet 2010, Patricia Rolande Authelet, *nom d'usage* : Maihota, *nom commercial* : Booster, PK 26,800, côté montagne, Paea, BP 381418, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 1er août 2010.

13 septembre 2010

N° TPI 08 274 B - n° TAHITI 882167, Agence de communication voile, *sigle* : ACV, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros fixe, lotissement Reiatua, lot n° 21, Punaauia, BP 41169, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 2242 A - n° TAHITI 526376 du 8 septembre 2010, Taina Mairau, *nom commercial* : Entreprise Maimiti, PK 45,200, côté montagne, lotissement Teotuu, n° 14, Faaone, BP 8218, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 02 1501 A - n° TAHITI 634451 du 8 septembre 2010, Micheline Licheng, *nom commercial* : Matearii Iti, PK 6,600, côté montagne, Afaahiti, BP 7880, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 09 1413 A - n° TAHITI 520510 du 8 septembre 2010, Xavier Wai Di Teriitehau, PK 5,500, cité de l'Air, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 587 A - n° TAHITI 941989 du 8 septembre 2010, Linda Popoua Tamui, *nom d'usage* : Teamotuaitau, *nom commercial* : Vaiheimana, PK 11,800, côté montagne, 98721 Pueu ;

N° TPI 07 1063 A - n° TAHITI 828186 du 30 septembre 2010, Arnaud Michel Claude Le Duc, *nom commercial* : Art Now, résidence Fare Ata, bâtiment B et 1, côté montagne, route Villerme, Orovini, 98714 Papeete ;

N° TPI 07 1744 A - n° TAHITI 661603 du 13 septembre 2010, Justin Joinville Lilloux, *nom commercial* : Eco Mataiea, PK 44,100, côté montagne, 98726 Teva I Uta.

14 septembre 2010

N° TPI 09 1103 A - n° TAHITI 911396 du 30 juillet 2010, Monique Marguerite Hitirere Paeahi, *nom d'usage* : Tuiho, *nom commercial* : Lanihei Couture, lotissement Haapape, n° 21, 98709 Mahina ;

N° TPI 09 1283 A - n° TAHITI 586651 du 13 septembre 2010, Adolphe Tetuanui Picard, *nom commercial* : Tevaitaihi, Tevihu 2, côté mer, 98719 Taravao ;

N° TPI 09 1467 A - n° TAHITI 917872 du 10 septembre 2010, Jean Richard Guy Alexandry Mahai, *enseigne* : NGC, *nom commercial* : NGC (News Generations Cleaners), PK 12,500, côté montagne, Haumi, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 10 1105 A - n° TAHITI 644328 du 13 septembre 2010, Kevin Gomph, PK 10,500, côté montagne, Tumaraa, Raiatea, BP 5633, 98716 Pirae ;

N° TPI 07 1435 A - n° TAHITI 357624 du 13 septembre 2010, Ati Tahutini, *nom commercial* : Ati Constructions, PK 4,300, côté mer, quartier Colombel, 98704 Faa'a ;

N° TPI 04 1206 A - n° TAHITI 539536 du 13 septembre 2010, Matangaro Moetaua, *nom d'usage* : Tuahine, *nom commercial* : Mom's Chicken, quartier Juventin, Tipaerui, 98714 Papeete.

15 septembre 2010

N° TPI 08 447 A - n° TAHITI 642348 du 1er avril 2010, Erik Emile Varichon, *nom commercial* : Waza B, motu Temae, côté mer, Teavaro, 98728 Moorea ;

N° TPI 08 961 A - n° TAHITI 867382 du 9 septembre 2010, Joseph Marie Dufresne, *nom commercial* : Kulea Import, rue du Frère-Alain, côté montagne, 98713 Papeete ;

N° TPI 09 1701 A - n° TAHITI 922633 du 30 avril 2010, Gaël Jean-Pierre Maurice Poilvet, PK 16,800, côté mer, servitude Rey, 98718 Punaauia ;

N° TPI 10 1224 A - n° TAHITI 688796 du 14 septembre 2010, Teritua Salmon, PK 19,500, côté mer, BP 10788, 98711 Paea ;

N° TPI 10 1362 A - n° TAHITI 560482 du 16 août 2010, Moana Yves Tetuanui, Fetuna, Tumaraa, BP 3083, 98735 Uturoa ;

N° TPI 05 162 A - n° TAHITI 727008, Emmanuelle Katell Isabelle Scolan, *nom commercial* : Entreprise Manu Perles, Punaauia, PK 14,900, côté montagne, 98717 Punaauia ;

N° TPI 00 268 B - n° TAHITI 562926, Philip Siu et Cie, société en nom collectif au capital de 210 000 F CFP fixe, PK 9,200, 98718 Punaauia ;

N° TPI 03 85 B - n° TAHITI 658344 du 5 août 2009, Biolib, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 4,600, 98701 Arue ;

N° TPI 88 11 A - n° TAHITI 164137 du 1er septembre 2010, Daniel André Metayer, Tiahura, côté mer, Haapiti, BP 1222, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao.

16 septembre 2010

N° TPI 09 300 A - n° TAHITI 896084 du 13 septembre 2010, Solange Tarita Dufau, centre commercial Paopao, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 09 407 A - n° TAHITI 897611 du 13 septembre 2010, Gladys Tuahu, *nom d'usage* : Colombani, *nom commercial* : GT Couture, PK 22,600, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 09 858 A - n° TAHITI 707430 du 13 septembre 2010, Georges Tehihio Ahupu, PK 10,590, Afareaitu, 98728 Moorea ;

N° TPI 09 1661 A - n° TAHITI 143213 du 15 septembre 2010, Tuhiva Teuira Mairoto, *nom commercial* : Tane & Tufaunui, au village, Taenga, 98769 Makemo ;

N° TPI 10 639 A - n° TAHITI 849174 du 11 août 2010, Odette Puhetini, *nom d'usage* : Gilmore, Omoa, 98740 Fatu Hiva ;

N° TPI 05 708 A - n° TAHITI 063693 du 16 septembre 2010, Yves Tetaaitu Conroy, Ito Natura, BP 12231, 98712 Papara ;

N° TPI 07 194 A - n° TAHITI 267674 du 20 août 2010, Aimée Temarohirani, *nom d'usage* : Hoffmann, Mahu, côté montagne, quartier Hoffmann, 98754 Tubuai ;

N° TPI 71 15 B - n° TAHITI 034280 du 16 septembre 2010, Tahiti Labo Kolor, société à responsabilité limitée au capital de 30 020 000 F CFP fixe, angle des rues des Remparts et Clappier, BP 1606, 98713 Papeete ;

N° TPI 88 62 C - n° TAHITI 175455 du 4 septembre 2009, société civile immobilière Vainono, *sigle* : SCI Vainono, société civile au capital de 100 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, immeuble Gervais, BP 33, 98713 Papeete ;

N° TPI 09 181 C - n° TAHITI 925115, TG, société civile de participation au capital de 200 000 F CFP fixe, centre Vaima, 3e étage, BP 42841, 98713 Papeete ;

N° TPI 84 605 A - n° TAHITI 107318 du 13 septembre 2010, Maono Maono, PK 3,800, Vaiare, BP 322, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 09 182 C - n° TAHITI 925131, TPS 1, société civile de participation au capital de 200 000 F CFP fixe, centre Vaima, 3e étage, BP 42481, 98713 Papeete ;

N° TPI 96 644 A - n° TAHITI 361717 du 30 août 2010, Louis Kalsen Puhetini, Hatiheu, BP 717, Taiohae, 98742 Nuku Hiva ;

N° TPI 04 761 A - n° TAHITI 700781 du 5 septembre 2010, Alvane Teraiefa, *nom commercial* : Roulotte Diana, PK 15,200, côté montagne, Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra.

17 septembre 2010

N° TPI 10 213 A - n° TAHITI 398487 du 16 septembre 2010, Pasino Robert Buchin, *nom commercial* : Maheata Services, lotissement Potaa, lot n° 1, 98709 Mahina ;

N° TPI 10 336 A - n° TAHITI 937953 du 15 septembre 2010, Vetea Moana Patrick Heifara Paofai, *nom commercial* : Au Bonjour Lodge Paradise, Fenua Aihere, Teahupoo, BP 8255, 98719 Taravao ;

N° TPI 10 496 A - n° TAHITI 596882 du 15 septembre 2010, Danny Tenahe Freddy Faatau, *nom commercial* : Danny Le Jardinnier, chemin vicinal de Taunoa, quartier Faatau, Papeete, BP 52852, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 514 A - n° TAHITI 941112 du 13 septembre 2010, Rose Chantal Heiefitu Tuhoe, *nom d'usage* : Tarano,

nom commercial : Chez Hiti, PK 24,200, parking Quincaillerie Sacault, 98711 Paea ;

N° TPI 10 727 A - n° TAHITI 383588 du 1er mai 2010, Chinalta Cheung, *nom d'usage* : Madec, *nom commercial* : Tiare Rumahere, hors village, 98770 Katiu ;

N° TPI 10 919 A - n° TAHITI 948802 du 16 septembre 2010, Manarii Joël Mao, *nom commercial* : Manarii Firifiri, PK 6,500, côté montagne, quartier Motio, Teroma, BP 60963, 98702 Faa'a ;

N° TPI 95 426 A - n° TAHITI 326694 du 31 août 2010, Gilles Félix Michel Tefauura Bodin, Mataura, BP 141, 98754 Tubuai ;

N° TPI 06 1175 A - n° TAHITI 787069 du 30 juin 2010, Roger Teihotu, *nom commercial* : Magasin Teihotu Roger, derrière Pharmacie Pamatai, 98704 Faa'a ;

N° TPI 08 208 A - n° TAHITI 660050 du 11 décembre 2009, Velleda Tching, *nom commercial* : USA Constructions, vallée de Vaitepiha, 98722 Hitia'a O Te Ra.

20 septembre 2010

N° TPI 04 1687 A - n° TAHITI 718239 du 8 septembre 2010, Pascale Aromaiterai, *nom commercial* : Coconut Boutique, Tapaetia, Avatoru, 98775 Rangiroa ;

N° TPI 69 28 A - n° TAHITI 030890 du 8 septembre 2010, Edmé Virihoat dit Viri Pere, *enseigne* : Moorea Camping Logeur - Moorea Camping Shark Tour, PK 27,500, côté montagne, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 03 1319 A - n° TAHITI 224485 du 14 septembre 2010, Gnet Ying Taurua NG, *nom d'usage* : Wane, *nom commercial* : LIP (L Intervient Partout), Vetea II, lot n° 123, Pirae, BP 1904, 98713 Papeete ;

N° TPI 81 497 A - n° TAHITI 076760 du 16 septembre 2010, François Taioho, PK 12,500, côté montagne, 98709 Mahina ;

N° TPI 09 982 A - n° TAHITI 877555 du 10 août 2010, Edouard Renaud Tarihaa, *nom commercial* : Rave Rau, PK 19,800, côté montagne, 98711 Paea ;

N° TPI 09 1878 A - n° TAHITI 830752 du 31 janvier 2010, Thierry Noël René Roy, *nom commercial* : Poly Telecom, Aute 3, lot n° 23, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 620 A - n° TAHITI 942649 du 31 août 2010, Marthe Purotu Teniaro, *nom commercial* : Tehere Pape, PK 12, quartier Teniaro, Haumi, BP 3531, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 06 597 A - n° TAHITI 775106 du 31 décembre 2006, Antonina Moeata Chan, Papetoai, PK 22,600, côté montagne, 98729 Papetoai, Moorea.

21 septembre 2010

N° TPI 08 1693 A - n° TAHITI 880815 du 7 octobre 2008, Fabrice Lucien Fouque, *nom commercial* : Etablissement Fy (Ets Fy), Tipaerui, résidence Les Horizons, n° B 03, Papeete, BP 61920, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 619 A - n° TAHITI 942631 du 30 mai 2010, Heirani Dayton Karl Jay Tinorua Paiti, *nom commercial* : PH Multi-Travaux, lotissement Atima, lot n° 57, BP 110779, 98709 Mahina ;

N° TPI 10 624 A - n° TAHITI 942797 du 30 août 2010, Hinano Odile Otare, PK 47,500, côté mer, Mataiea, 98726 Teva I Uta ;

N° TPI 10 699 A - n° TAHITI 944181 du 1er juillet 2010, Daniela Heimanu Tahi, *nom commercial* : Laurena, derrière le Centre hospitalier Mamao Vallon, 98713 Papeete ;

N° TPI 93 1074 A - n° TAHITI 286336 du 31 août 2010, Muriel Denise Lintz, *nom commercial* : Muriel Coiffure, PK 11,500, côté montagne, résidence Jambolana, 98718 Punaauia.

22 septembre 2010

N° TPI 08 925 A - n° TAHITI 866111 du 30 juin 2010, Algeron Eimeo Atea Airima, *nom commercial* : Roulotte Kahanui, PK 28, quartier Maraa, côté montagne, 98711 Paea ;

N° TPI 09 990 A - n° TAHITI 908814 du 1er juillet 2009, Apetahi Mireille Maruarai, *nom commercial* : Chez Yoyo, Titioro, lotissement social Temauri village, bâtiment 1, logement n° 2, 98713 Papeete ;

N° TPI 05 343 A - n° TAHITI 730010 du 1er mars 2005, Ernest Gourgnac, Punaauia, le Lotus, n° 1, 98718 Punaauia ;

N° TPI 05 1110 A - n° TAHITI 457697 du 21 septembre 2010, Raymond Pairai Tinorua, *nom commercial* : Tino Jardins, PK 1,200, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° TPI 07 87 A - n° TAHITI 614640 du 21 septembre 2010, Flavia Pitte Hiro, *nom d'usage* : Tehuiotoa, *nom commercial* : Poekahpoe, vallée de Hamuta, quartier Bambridge, côté montagne, 98716 Pirae ;

N° TPI 99 625 A - n° TAHITI 497446 du 15 septembre 2010, Alphonse Robert Vaiho, *nom commercial* : Tahaa Terapu Tours, Vaitoare, 98734 Tahaa ;

N° TPI 98 3313 A - n° TAHITI 475624 du 31 décembre 1998, Joe Walker Thompson, PK 12, côté mer, Punaauia, BP 42519, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 2448 A - n° TAHITI 531269 du 13 septembre 2010, Alexis Rubert Pita Tunoko, Fakahina, 98766 Fangatau ;

N° TPI 00 753 A - n° TAHITI 317289 du 10 septembre 2010, Claire Hana Puura, Tiva, 98733 Tahaa.

23 septembre 2010

N° TPI 76 125 A - n° TAHITI 049783 du 27 août 2010, Augustin Vonken, *nom commercial* : Pharmacie Tiaarapu, PK 60, route de ceinture, angle de la route n° 2, rue Teva I Tai, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 08 748 A - n° TAHITI 863167 du 22 septembre 2010, Jenny Mata Mélanie Luta, *nom commercial* : Flo Construction, PK 43,500, côté montagne, quartier Faurahi, Mataiea, 98726 Teva I Uta ;

N° TPI 10 221 A - n° TAHITI 935627 du 22 septembre 2010, Michel Fatataunui Touatekina, PK 3,375, servitude Monnot, Arue, BP 5280, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 522 A - n° TAHITI 049320 du 22 septembre 2010, Gaston Edgar Teve Lehartel, *nom commercial* : Entreprise Lehartel, face au Marché, BP 51990, 98716 Pirae ;

N° TPI 07 35 B - n° TAHITI 810507, Laboratoire d'hygiène des aliments et de l'environnement O'Hina, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route de l'Hippodrome, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 1440 A - n° TAHITI 593798 du 8 septembre 2010, Nephi Turoa, *nom commercial* : Chez Nef, PK 5,500, côté montagne, quartier Tereva, Saint-Hilaire, BP 61723, 98704 Faa'a ;

N° TPI 03 1821 A - n° TAHITI 366641 du 23 septembre 2010, Teapehu Tinirau, *nom commercial* : Pension Poe Kaina, Takaroa, Tuamotu, 98781 Takaroa ;

N° TPI 05 469 A - n° TAHITI 732131 du 22 septembre 2010, Fidra Moeata Arai, *nom d'usage* : Mervin, *nom commercial* : Chez Moeata, Mahina, PK 10, carrefour pointe Vénus, côté montagne, 98709 Mahina ;

N° TPI 06 893 A - n° TAHITI 781500 du 22 septembre 2010, Christophe Jean-Claude Gérard Michel, *nom commercial* : Marine Elec, Heiri, PK 6,500, lot n° 60, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° TPI 07 427 A - n° TAHITI 814376 du 17 septembre 2010, Moana Stevens Pukoki, *nom commercial* : Rata, Ahurei, 98715 Rapa ;

N° TPI 03 946 A - n° TAHITI 175133 du 13 juin 2010, Reipu Taihia Faehau, *nom commercial* : Entreprise Dominique, Teroma, lot n° 3, Faugerat, Faa'a, BP 13830, 98717 Punaauia.

24 septembre 2010

N° TPI 08 2017 A - n° TAHITI 783894 du 23 septembre 2010, Solange Mareva Sidolle, *nom commercial* : Solange Mahima, quartier Tetuanui, Pamatai, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 701 A - n° TAHITI 943043 du 23 septembre 2010, Sabine Maeva Dholand, *nom commercial* : Maeva Secrétariat, PK 11, résidence Amoe, appartement n° H 11, Mahina, BP 1383, 98713 Papeete ;

N° TPI 07 1123 A - n° TAHITI 829291 du 1er août 2010, Valérie Pang Fat, lotissement les Balcons de Tepapa, côté montagne, 98714 Papeete ;

N° TPI 03 1323 A - n° TAHITI 231407 du 15 septembre 2010, Jacky Pontet, *nom commercial* : MCGS, PK 21,900, vallée de Orofero, Paea, BP 62976, 98702 Faa'a.

27 septembre 2010

N° TPI 98 1116 A - n° TAHITI 448522 du 30 juin 1999, Edwige Tematahotoa, *nom commercial* : Mahana Tours, PK 5,400, quartier Bernière, côté mer, BP 140011, 98701 Arue ;

N° TPI 03 1669 A - n° TAHITI 674804 du 24 septembre 2010, Eric Coulaud, *nom commercial* : CFC, lotissement Orovau, n° 38, Maharepa, BP 3065, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 04 150 A - n° TAHITI 257667 du 31 décembre 2009, Yann Michel Auguste Guitton, *nom commercial* : Yan Créations, PK 19, côté mer, Paea, BP 50162, 98716 Pirae ;

N° TPI 04 378 A - n° TAHITI 381350 du 6 septembre 2010, Joël Law, *nom commercial* : ABC Quincaillerie, PK 4,300, en bordure de la route de ceinture, 98701 Arue ;

N° TPI 09 618 A - n° TAHITI 901363 du 22 septembre 2010, Philippe André Lucien Faure, *nom commercial* : Phil & Co, PK 43, côté mer, 98726 Teva I Uta ;

N° TPI 09 918 A - n° TAHITI 907659 du 24 septembre 2010, Tataria Robert Pahuiri, PK 13,500, quartier Orofara, 98709 Mahina ;

N° TPI 09 1097 A - n° TAHITI 911297 du 22 septembre 2010, Maryvonne Noëlle Tessier, *nom commercial* : Les Flamboyants du Plateau, PK 6, côté montagne, Afaahiti, 98719 Taravao ;

N° TPI 09 1351 A - n° TAHITI 915827 du 22 septembre 2010, Martin Leuenberger, *nom commercial* : Poly In4You, PK 3, côté montagne, 98719 Afaahiti ;

N° TPI 10 508 A - n° TAHITI 940817 du 1er juillet 2010, Raymond Gérard Gamel, *nom commercial* : Nicodaco, PK 11,400, résidence Jambolana, Punaauia, BP 44135, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 1041 A - n° TAHITI 236968 du 24 septembre 2010, Christophe Stéphane Michel Henelle, *nom commercial* : Mailxpress, quartier Juventin, Pamatai, BP 60351, 98702 Faa'a ;

N° TPI 04 364 A - n° TAHITI 714907 du 13 septembre 2010, Edna Ariitu Tanerii, *nom d'usage* : Tiaahu, *enseigne* : Entreprise Armonie - Entreprise Heimoea, PK 18, côté montagne, Tautira, BP 8631, Taravao, 98722 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 05 1393 A - n° TAHITI 749028 du 30 juin 2010, Alexis Lacouture, *nom commercial* : Climatys, rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, Fariipiti, 98713 Papeete.

28 septembre 2010

N° TPI 10 404 A - n° TAHITI 583955 du 27 septembre 2010, Hansman Tiunu Uura, *nom commercial* : Atelier Tiunu, PK 54, côté mer, quartier Paheroo, 98727 Papeari ;

N° TPI 03 1256 A - n° TAHITI 667725 du 31 décembre 2004, Iapheta Jack Roomataaroa, *nom commercial* : Conductra, Pamatai, quartier Radford, BP 6592, 98702 Faa'a ;

N° TPI 06 223 A - n° TAHITI 766055 du 22 septembre 2010, Manutahi Aritai, *nom commercial* : Kohai, PK 45, 98726 Teva I Uta ;

N° TPI 06 1470 A - n° TAHITI 792820 du 27 septembre 2010, Vahinetua Kulani Marjoria Faarua, *nom d'usage* : Teamo, *nom commercial* : Royal Foods, PK 4,500, route Ecole Paopao, 98728 Paopao, Moorea ;

N° TPI 07 129 A - n° TAHITI 691378 du 31 décembre 2008, Titaina Edwidge Miri Landais, PK 19,500, côté montagne, servitude Cadousteau, 98711 Paea.

29 septembre 2010

N° TPI 08 688 A - n° TAHITI 510271 du 28 septembre 2010, Jean-Christophe Lapeyre, *nom commercial* : Teariki Voyages, Fakarava, Rotoava, BP 50, 98763 Fakarava ;

N° TPI 09 723 A - n° TAHITI 903500 du 28 septembre 2010, Jean-Michel Christian Laurent Gayda, *nom commercial* : CAP Synergie Consultants, PK 14,300, lotissement Vaipu 2, lot n° 19, 98718 Punaauia ;

N° TPI 10 366 A - n° TAHITI 938431 du 27 septembre 2010, Poani Nicolas Maurice Raioha, lotissement social, lot n° 13, Hamuta, 98716 Pirae ;

N° TPI 03 1892 A - n° TAHITI 678102 du 26 mai 2008, Maeva Milbeo, *nom commercial* : M2C, PK 33, côté montagne, 98712 Papara ;

N° TPI 05 1448 A - n° TAHITI 749846 du 31 décembre 2006, Edmundo Daniel Pont, *nom commercial* : Nui Sculptures, quartier Amanahune, côté montagne, 98730 Bora Bora ;

N° 07 65 A - n° TAHITI 280910 du 28 septembre 2010, Mizaël Pierre Simon Faucon, PK 9,900, côté montagne, terre Vaihi, 98725 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 07 1522 A - n° TAHITI 663773 du 28 septembre 2010, Michel Keletaona, PK 21,150, côté montagne, quartier Lehartel, 98711 Paea.

30 septembre 2010

N° TPI 08 242 A - n° TAHITI 853119 du 29 septembre 2010, Elisabeth Vahine Teoroi, *nom d'usage* : Taupo, Temae, PK 1,500, côté mer, 98728 Teavaro, Moorea-Maiao ;

N° TPI 08 260 A - n° TAHITI 853531 du 30 avril 2009, Françoise Teraï Tani, *nom commercial* : Matahiaterai Herbalife, PK 22,800, quartier Baldwin, lot n° 24, côté montagne, 98711 Paea ;

N° TPI 08 1113 A - n° TAHITI 869800 du 29 septembre 2010, Audrey Anaïs Vignau, *nom commercial* : Varua Art, PK 26,700, quartier Maraa, 98711 Paea ;

N° TPI 09 652 A - n° TAHITI 616672 du 29 septembre 2010, Johanna Maramahiti Lii, *nom d'usage* : Hunter, *nom commercial* : AVKHL, PK 4,300, côté mer, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 820 A - n° TAHITI 946665 du 31 août 2010, Viola Rereao Tamati, *nom d'usage* : Teriioania, *enseigne* : Restaurant Heiva, Vaitape, côté mer, Nunue, Bora Bora, BP 61509, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 1200 A - n° TAHITI 616458 du 29 septembre 2010, Manola Vaiarii Turiano, *nom d'usage* : Tepa, *nom commercial* : Roulotte Vaiarii, Moerai, 98753 Rurutu ;

N° TPI 10 1308 A - n° TAHITI 956250 du 25 août 2010, Willy Taaroa, *nom commercial* : Entreprise Moerai, quartier Alexandre, servitude des archives, Tipaerui, Papeete, BP 62414, 98702 Faa'a ;

N° TPI 10 1454 A - n° TAHITI 958421 du 15 septembre 2010, Anne Contal, *nom d'usage* : Horent, *nom commercial* : Annapi Couture, lotissement Jeune ménage, lot n° 27, Mahina, BP 58, 98713 Papeete ;

N° TPI 04 964 A - n° TAHITI 703702 du 30 septembre 2009, Tania Parker, *nom d'usage* : Fougrouse, *enseigne* : Shop Chez Blanc Blanc, PK 13,800, côté montagne, quartier Ahui, Tautira, 98722 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 05 1796 A - n° TAHITI 757062 du 14 septembre 2010, Elvin Manuata Tainanuarii, PK 19,500, quartier Richmond, côté montagne, 98711 Paea.

1er octobre 2009

N° TPI 08 802 A - n° TAHITI 864439 du 1er janvier 2009, Hélène Vahineura Tani, *nom d'usage* : Iorss, *nom commercial* : Vahineura Herbalife, PK 18,900, quartier Papehue, 98711 Paea ;

N° TPI 08 1591 A - n° TAHITI 878512 du 30 août 2009, Mate Harris Teahutapu, PK 2,400, lotissement Eida, côté mer, Toahotu, BP 8363, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 09 763 A - n° TAHITI 392241 du 30 septembre 2010, Teura Tahirani Judith Tetuiria, *nom commercial* : Génération Sport Xtrem, PK 14, côté montagne, 98718 Punaauia ;

N° TPI 10 483 A - n° TAHITI 940379 du 27 septembre 2010, Yolande Jeannine Paule Le Berre, *nom d'usage* : Le Hen, *nom commercial* : Te Mona O Moorea, PK 5, côté montagne, route de l'école Maharepa, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 10 1221 A - n° TAHITI 954388 du 30 septembre 2010, Laurent Luttringer, PK 11, côté montagne, servitude Tefautea, BP 2413, 98703 Punaauia ;

N° TPI 99 1257 A - n° TAHITI 507160 du 31 décembre 2010, Tahia Thérèse Teio, *nom d'usage* : Fareea, lot n° 129, Puurai, 98704 Faa'a ;

N° TPI 07 1125 A - n° TAHITI 470534 du 30 octobre 2008, Monique Pirato, *nom d'usage* : Tani, *nom commercial* : Ronotokea Herba Life, rue Yves-Martin, côté mer, quartier Ina, 98716 Pirae ;

N° TPI 07 1588 A - n° TAHITI 840249 du 30 septembre 2010, Bernard Heiarii Tetuanui, *nom commercial* : Entreprise Tahitua, PK 11,800, quartier Ahonu, côté mer, 98709 Mahina ;

N° TPI 93 632 A - n° TAHITI 277467 du 30 septembre 2010, Alain Serge Maunier, PK 14, côté mer, Punaauia, BP 20109, 98713 Papeete ;

N° TPI 93 996 A - n° TAHITI 284687 du 31 décembre 2004, Wilfred Richard Van Bastolaer, PK 18,500, côté montagne, 98711 Paea ;

N° TPI 99 231 A - n° TAHITI 490722 du 30 septembre 2010, Emmanuel Zanker, *nom commercial* : Allo Manu, en face de la poste de Arue, BP 140131, 98701 Arue ;

N° TPI 02 810 A - n° TAHITI 536599 du 27 septembre 2010, Laurent Philippe Bodereau, *nom commercial* : Moorea Enseigne, motu Temae, BP 461, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 03 540 A - n° TAHITI 655712 du 27 septembre 2010, Frida Liana Arapari, *nom commercial* : Couture Mimi, PK 18,800, côté montagne, Atiha, quartier White, BP 1212, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 03 1810 A - n° TAHITI 114017 du 31 décembre 2004, Benjamin Reid, *nom commercial* : Te Manu Studio, PK 16,500, côté mer, quartier Bennett 2, 98718 Punaauia.

4 octobre 2010

N° TPI 09 1026 A - n° TAHITI 918367 du 31 juillet 2010, Daniel Michel Chana, *nom commercial* : CRMC, PK 2,800, côté montagne, 98735 Taputapuata ;

N° TPI 10 371 A - n° TAHITI 634205 du 30 septembre 2010, Samonda Rina Ercoli, *nom commercial* : Vaimanatea, rue Albert-Leboucher, immeuble Vaiete, 98713 Papeete ;

N° TPI 10 414 A - n° TAHITI 374421 du 22 mars 2010, Parmesh Tamatoa Tixier, *nom commercial* : Te Tiare Opuhi, PK 8,500, côté mer, servitude Fuller, 98717 Punaauia ;

N° TPI 05 1442 A - n° TAHITI 435412 du 20 septembre 2010, Noël Li Cheng, Tefarerii, côté mer, 98731 Huahine ;

N° TPI 06 30 A - n° TAHITI 762211 du 30 septembre 2010, David Daniel Thierry Legay, lotissement Teissier, 98718 Punaauia ;

N° TPI 07 57 A - n° TAHITI 806828 du 1er octobre 2010, Blandine Tekurarere, *nom d'usage* : Lenoir, *nom commercial* : LB Pâtisserie, lotissement Heiri, lot n° 141, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° TPI 99 21 B - n° TAHITI 490532, SNC Duty Free Manureva, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP fixe, 9, rue des Halles, 98714 Papeete ;

N° TPI 99 110 C - n° TAHITI 523555, Marava Aquaculture, *nom commercial* : Poissonnerie Michel, société civile aquacole au capital de 100 000 F CFP fixe, PK 14,200, côté mer, Afaahiti, Taravao, BP 52222, 98716 Pirae ;

N° TPI 99 376 B - n° TAHITI 527325, Manutea Communication, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble Lao, BP 1069, 98735 Uturoa, Raiatea ;

N° TPI 99 282 B - n° TAHITI 515031, SunTerprise 2, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP variable, quartier Faarii, Faa'a, BP 13756, 98717 Punaauia ;

N° TPI 99 277 B - n° TAHITI 514752, Société polynésienne MVO, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, 4, rue Charles-Viénot, BP 1889, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 66 B - n° TAHITI 497818, Flores, *nom commercial* : Restaurant Mahealani, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Taravao, BP 14025, 98701 Arue ;

N° TPI 99 314 B - n° TAHITI 520437, Gérard Lau Gnou Danh et Compagnie, *nom commercial* : Magic City Taiarapu, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP fixe, PK 60, Afaahiti, immeuble Vanquin, BP 4293, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 28 B - n° TAHITI 493080, Omega import, *nom commercial* : Omega Pacific Import, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 26, côté montagne, Paea, BP 9384 Motu Uta, 98715 Papeete ;

N° TPI 99 284 B - n° TAHITI 515577, Hotu, *nom commercial* : Del Padre, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, centre commercial Auae, Faa'a, BP 20780, 98713 Papeete ;

N° TPI 04 1968 A - n° TAHITI 722710 du 30 décembre 2004, Madeleine Aude Tiraha Ngaroro Tautumapihaa, rond-point de la marine, BP 20917, 98713 Papeete ;

N° TPI 00 431 A - n° TAHITI 541854 du 31 décembre 2006, Tamatea Benjamin Rosset, Nunue, BP 196, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 01 1661 A - n° TAHITI 606434 du 28 février 2010, Sabine Marie Vandembulcke, *nom d'usage* : Marrale, *nom commercial* : Sabine Création, PK 8, côté montagne, BP 561, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao.

5 octobre 2010

N° 08 87 A - n° TAHITI 849810 du 30 octobre 2009, Arearea Fletcher Clark, *enseigne* : Sanck Tetuahirau, Otepa, 98767 Hao ;

N° TPI 07 273 A - n° TAHITI 811265 du 30 septembre 2010, Teuira Christopher White, PK 8, côté montagne, quartier White, Paopao, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 09 1768 A - n° TAHITI 559369 du 15 octobre 2010, Werner Sascha Sprenger, *nom commercial* : Mahler, PK 4, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° TPI 10 461 A - n° TAHITI 940395 du 30 septembre 2010, Nicolas Philippe Louis Collet, *nom commercial* : Koko Informatique, PK 16,500, côté mer, servitude Teremate 2, BP 381588, 98718 Punaauia ;

N° TPI 10 1119 A - n° TAHITI 864025 du 23 septembre 2010, Gérard Vierling, *nom commercial* : Océanie Prestations Sûreté (OPS), lotissement Rose-Moana, lot n° 32, Saint-Hilaire, BP 8156, 98702 Faa'a ;

N° TPI 00 1796 A - n° TAHITI 570481 du 31 décembre 2005, Raymond Li Kiou Yi, Punavai Plaine, n° 12, Punaauia, BP 6816, aéroport, 98704 Faa'a.

6 octobre 2010

N° 04 18 A - n° TAHITI 371294 du 30 septembre 2010, Frédéric François Jean-Marc Delmotte, *nom commercial* : Tiare Oasis, PK 29,900, côté mer, quartier Rey, BP 12594, 98712 Papara ;

N° TPI 08 231 A - n° TAHITI 852939 du 1er octobre 2010, Roselyne Merehau Bennett, *nom commercial* : Fare Tumu, PK 38, quartier Lala, côté montagne, 98712 Papara ;

N° TPI 08 728 A - n° TAHITI 791277 du 31 décembre 2008, Reva Tila Tumahai, *nom d'usage* : Teikitumenava, *nom commercial* : Transport Réva, vallée de Hoihoi, BP 116, 98745 Ua Pou, Marquises ;

N° TPI 08 1192 A - n° TAHITI 870345 du 31 mai 2010, James Siaoou Chin, *nom commercial* : James Création, PK 12, Punaauia, BP 40257, 98713 Papeete ;

N° TPI 09 1573 A - n° TAHITI 371781 du 1er août 2010, Karl Eugène Wohler, *nom commercial* : Délices Aux Fruits, PK 10,500, quartier Tepori, Faaite, 98717 Punaauia ;

N° TPI 10 615 A - n° TAHITI 942532 du 5 octobre 2010, Didier Paul Virenque, PK 14,800, côté montagne, Papenoo, BP 111902, 98709 Mahina ;

N° TPI 10 967 A - n° TAHITI 949511 du 15 juillet 2010, Jacques Mataitai, PK 4,500, côté montagne, 98724 Toahotu ;

N° TPI 10 1038 A - n° TAHITI 950907 du 12 septembre 2010, Serge Daniel Raymond Beigne, *nom commercial* : Serge Beigne Multi Services, rue Afererii, Fautaua, Pirae, BP 8322, 98703 Faa'a ;

N° TPI 10 1192 A - n° TAHITI 912402 du 30 août 2010, Vaiarii Hugo Jean-Baptiste Tauru, *nom commercial* : Teahupoo Information Center, PK 19, côté montagne, servitude Puihi, Papenoo, BP 50270, 98716 Pirae ;

N° TPI 10 1459 A - n° TAHITI 470872 du 15 août 2010, Teraimateata Tahito, vallée Papeava, lot n° 30, Mission, 98714 Papeete ;

N° TPI 03 21 A - n° TAHITI 647701 du 30 septembre 2010, Manuella Priscillia Chung Pak, Avera, Taputapuataea, BP 95, 98735 Uturoa ;

N° TPI 06 1489 A - n° TAHITI 792994 du 31 août 2010, Jean-Luc Roger Dangla, *nom commercial* : Café Crème, boulevard Pomare, 98716 Pirae ;

N° TPI 07 1720 A - n° TAHITI 597864 du 5 octobre 2010, Alexandrina Tangake Hinano Pea, *nom commercial* : Créations Hereiti, Hamuta plateau, lot n° 26, côté montagne, 98716 Pirae.

7 octobre 2010

N° TPI 08 1076 A - n° TAHITI 195768 du 30 septembre 2010, Robert Teva Temanupaoura, *nom commercial* : Entreprise Temanu, quartier Taputuarai, PK 10, côté mer, 98709 Mahina ;

N° 08 1522 A - n° TAHITI 611905 du 30 mars 2010, Arsène Tautu Aie, *nom commercial* : Tautu Charles, lotissement Fritch, n° 9, côté mer, Mahina, BP 42596, 98713 Papeete ;

N° TPI 09 473 A - n° TAHITI 898817 du 7 octobre 2010, Moerava Kathy Fong, *nom commercial* : Entreprise Hi'laka, PK 9, Tevaitoa, 98735 Tumaraa ;

N° TPI 06 1532 A - n° TAHITI 794099 du 30 septembre 2010, Jean Joseph Etienne Prunet, 4, rue du Commandant-Destremau, à la permanence, Tahoeraa, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 1723 A - n° TAHITI 517433 du 7 octobre 2010, Vahineura Tunoa, *nom d'usage* : Matohi, *nom commercial* : Ent. Verani, PK 18, quartier Teamotuaitau, Atiha, Haapiti, Moorea, BP 2671, 98713 Papeete.

8 octobre 2010

N° TPI 10 871 A - n° TAHITI 394445 du 2 août 2010, Sylvana Marie-Noëlla Teuira, *nom commercial* : Crêperie Ahonu, PK 12,500, côté montagne, quartier Ahonu, BP 110751, 98709 Mahina.

11 octobre 2010

N° TPI 94 896 A - n° TAHITI 293092 du 30 septembre 2010, Danie Flavie Tarahu, *nom commercial* : Arii-Ninito Créations, PK 34,500, côté montagne, quartier Ufau, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao.

12 octobre 2010

N° TPI 99 2367 A - n° TAHITI 529156 du 15 septembre 2010, Véronique Marie Prioux, *nom commercial* : Atelier Nature, PK 14,500, côté mer, Pihaaena, BP 3269, Temae, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 03 1598 A - n° TAHITI 673780 du 30 septembre 2010, Hana Violette Mauri, *nom d'usage* : Tepaiatua, Haamene, 98731 Huahine.

13 octobre 2010

N° TPI 01 926 A - n° TAHITI 590307 du 31 août 2010, Ahuurarei Sylvia Taveré, BP 1051, 98735 Uturoa.

14 octobre 2010

N° TPI 01 892 A - n° TAHITI 589424 du 1er janvier 2010, Léon Kohuetui Raihauti, *nom commercial* : Teikitaua Travaux, PK 10,500, côté montagne, vallée Tuauru, BP 110337, 98709 Mahina.

15 octobre 2010

N° TPI 99 1301 A - n° TAHITI 063719 du 25 novembre 2009, Yves Vanfau, *nom commercial* : Ent. Vanfau Yves, Fare Ute, face de Sat Nui, BP 61764, 98702 Faa'a ;

N° TPI 02 2249 A - n° TAHITI 523340 du 14 octobre 2010, Luisang Gabriel Apeang, *nom commercial* : Moturoa Perles Négoce, PK 7,200, côté montagne, Punaauia, BP 40308, Fare Tony, 98713 Papeete ;

N° TPI 95 596 A - n° TAHITI 330118 du 31 décembre 2004, Donald Tangaroa Logue, *enseigne* : Dream Tours, PK 9, Afareaitu, BP 1145, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao.

19 octobre 2010

N° TPI 95 50 A - n° TAHITI 168518 du 14 octobre 2010, Gil Pierre Raymond Lelaurain, Teavaro, BP 683, Temae, 98728 Moorea-Maiao.

20 octobre 2010

N° TPI 88 1010 A - n° TAHITI 182394 du 20 octobre 2010, Paul Lemire, *nom commercial* : Ariitea Traiteur, route de Nuutania, BP 44572, 98702 Faa'a.

21 octobre 2010

N° TPI 96 66 A - n° TAHITI 348557 du 5 octobre 2010, Edwige Taketia Pahutoti, *nom d'usage* : Pavaouau, Hanavave, 98740 Fatu Hiva ;

N° TPI 96 1351 A - n° TAHITI 177048 du 1er août 2010, Serge Tacito, immeuble Lachaux, Uturoa, BP 9573, Motu Uta, 98715 Papeete ;

N° TPI 97 824 A - n° TAHITI 405943 du 15 mai 2004, Tekehu Ernest Tapii, *nom commercial* : Magasin Tapii Ernest, 98774 Pukapuka ;

N° TPI 04 211 A - n° TAHITI 172106 du 5 octobre 2010, Justine Noëlla Gilmore, *nom d'usage* : Pavaouau, Hanavave, 98740 Fatu Hiva.

25 octobre 2010

N° TPI 04 111 A - n° TAHITI 690149 du 30 septembre 2007, Yves Tegaripa, *nom commercial* : Yves le Jardinier, PK 27, Tiahura, Haapiti, BP 1887, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao ;

N° TPI 99 355 B - n° TAHITI 522284, Scat Transports, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, centre Paofai, BP 596, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 389 B - n° TAHITI 529370, Compagnie financière de Polynésie, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Hamuta, immeuble Le Bihan, Pirae, BP 460, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 331 B - n° TAHITI 522466, Aito Service, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Fare Ute, immeuble Service Mobil, BP 416, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 390 B - n° TAHITI 529933, Polyfer, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, vallée de Tipaerui, BP 338, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 311 B - n° TAHITI 519868, Teuriri, société civile au capital de 100 000 F CFP fixe, Faanui, BP 418, Vaitape, 98730 Bora Bora ;

N° TPI 99 145 B - n° TAHITI 506832, Aa Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Cook, ancienne université, 1er étage, BP 3107, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 81 B - n° TAHITI 499657, HOC, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, immeuble Livine, Pamatai, Faa'a, BP 20201, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 102 B - n° TAHITI 501197, Tahiti Web, société en nom collectif au capital de 180 000 F CFP fixe, rue Cook, Paofai, Papeete, BP 61138, 98704 Faa'a ;

N° TPI 99 430 B - n° TAHITI 533174, Transport Express, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Arue, BP 51215, 98716 Pirae ;

N° TPI 99 322 B - n° TAHITI 521203, Niuhihi, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, boulevard Pomare, centre Paofai, BP 371, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 96 C, n° TAHITI 520320, Kume Kume et Co Aquaculture, société civile aquacole au capital de 100 000 F CFP fixe, Reka Reka, Tuamotu, BP 20581, 98713 Papeete ;

N° TPI 03 15 B - n° TAHITI 649244, Polynésie Auto Center, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 3,500, côté mer, Afaahiti, BP 8422, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 99 332 B - n° TAHITI 522748, Chalumeau d'or, société en nom collectif au capital de 102 000 F CFP fixe, PK 4,400, côté montagne, Faa'a, BP 745, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 295 B - n° TAHITI 516294, Wing Khong Import, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFP fixe, allée Pierre-Loti, Titioro, BP 20396, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 301 B - n° TAHITI 517763, Librairie Papeterie de Mahina, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, PK 10,500, côté montagne, immeuble Mahina Here, BP 110344, 98709 Mahina ;

N° TPI 99 420 B - n° TAHITI 532630, Ariiura Te Mata Aiai Huahine, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, Parea, BP 145, Fare, 98731 Huahine ;

N° TPI 99 440 B - n° TAHITI 533901, Diving Center Te Ou'a, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, BP 42, 98735 Uturoa ;

N° TPI 99 183 B - n° TAHITI 508689, Les Nouveaux Commerçants Indépendants, société anonyme au capital de 10 000 000 F CFP fixe, avenue du Prince-Hinoi, BP 5032, 98713 Papeete ;

N° TPI 99 13 B - n° TAHITI 489591, Pacifique Régie, *nom commercial* : Pacifique Télévision - Pacifique Régie Publicité, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, rue Jeanne-d'Arc, immeuble Malardé, 98714 Papeete ;

N° TPI 02 206 B - n° TAHITI 640649, Polynésien Tahiti Noni, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP fixe, route du lycée professionnel de Taravao, Taravao, BP 2725, 98713 Papeete.

26 octobre 2010

N° TPI 89 432 A - n° TAHITI 190850 du 31 décembre 1989, Rigobert Hauata, avenue Georges-Clemenceau, quartier Moe, BP 3180, 98713 Papeete ;

N° TPI 94 1213 A - n° TAHITI 315838 du 1er janvier 1995, Heikura Teanotererua, PK 22,800, côté montagne, quartier Vaiteru, BP 10567, 98711 Paea ;

N° TPI 96 354 A - n° TAHITI 356725 du 26 octobre 2010, Didier Jean-Marc Girardeaux, Atuona, BP 298, 98741 Hiva Oa.

27 octobre 2010

N° TPI 99 1899 A - n° TAHITI 520502 du 26 octobre 2010, Victor Piirani Purairau, *nom commercial* : Taurea Iti, PK 16,300, côté montagne, Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra ;

N° TPI 03 2257 A - n° TAHITI 684845 du 20 octobre 2010, Muriel Vahinerii Terai, Fei, BP 44, 98776 Rangiroa ;

N° TPI 04 190 A - n° TAHITI 691352 du 1er mars 2004, Teaaupoko Marguerite Huukena, *nom commercial* : Garden Clean, PK 28, côté mer, Tiarei, BP 43167, Fare Tony, 98713 Papeete.

28 octobre 2010

N° TPI 03 90 A - n° TAHITI 648824 du 27 octobre 2010, Marcelle Moux, *nom d'usage* : Imbernon, Sainte-Amélie, derrière Magasin Ah Kouï, BP 4075, 98713 Papeete.

29 octobre 2010

N° TPI 89 928 A - n° TAHITI 201947 du 28 février 2003, Ruben Apuarii, PK 21, côté montagne, 98711 Paea.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2010.

La greffière,
Mérine LE GALL.

ELISA IMMO

Société civile

au capital de 200 000 F CFP

Siège social : Moorea, résidence Bel Air n° 1

RCS de Papeete n° TPI 11 4 C

Avis de modification

Il résulte d'un acte aux minutes de la SCP Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, titulaires d'un office notarial à Papeete, en date du 11 mai 2012, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Dénomination : ELISA IMMO.

Siège social : Moorea, résidence Bel Air, n° 1.

Gérance : M. Roland BUFARD, demeurant à Moorea, résidence Bel Air n° 1, et Mme Patricia DIASPARRO, demeurant à Moorea, résidence Bel Air n° 1.

Nouvelle mention

Dénomination : SCI FARE ITI HOE.

Siège social : Pirae, immeuble Supermarché Hippo, BP 52108, 98716 Pirae, Tahiti (Polynésie française).

Gérance : Mlle Delphine Mocata LII, demeurant à Pirae, immeuble Supermarché Hippo, célibataire.

Pour avis,
Le notaire.

Etude de Mes Philippe CLEMENCET,
Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA
Notaires associés à Papeete (île de Tahiti),
85, rue du Commandant-Destremau

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée "Office notarial Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, titulaires d'un office notarial à la résidence de Papeete (île de Tahiti), 85, rue du Commandant-Destremau, le 15 mai 2012, il a été constitué une société dont les caractéristiques suivent :

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Dénomination : SOCIETE DE MAITRISE DES ENTREPRISES POLYNESIENNES, par abréviation SMEP.

Capital social : Deux cent mille francs CFP (200 000 F CFP), divisé en 100 parts de deux mille francs CFP (2 000 F CFP) chacune, entièrement souscrites et numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.

Siège social : Faa'a (98704), Pamatai, route de RFO ou BP 52894, Pirae.

Objet social : La société a pour objet, en Polynésie française, les études et la conception de tous projets immobiliers ; la réalisation de tous œuvres et travaux du bâtiment et travaux publics ; la coordination de tous corps de métiers du bâtiment ; tout travail de main-d'œuvre, de fourniture et de pose de tous matériaux ; l'importation de matériaux liés à la construction, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mlle Augustine LI CHENG et M. Siou You Félix CHUNG SEONG SEN.

Cession de parts sociales : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,
Le notaire.*

EXTRAITS DE DECISIONS DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

1 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de POLYBOIS SA, RCS de Papeete n° 76 26 B (ancien n° 703 B) activité : négoce de bois, siège social : zone industrielle de Tiaperui.

Date de cessation des paiements : 18 avril 2012.

Représentant des créanciers : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56, mbaud@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

2 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de la SAS PB HOLDIGN, RCS de Papeete n° 06 139 B, activité : holding, siège social : vallée de Tipaerui.

Date de cessation des paiements : 18 avril 2012.

Représentant des créanciers : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56, mbaud@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

3 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de Kim BENNET épouse ROY, *enseigne :* PARKING DE FAA'A, RCS de Papeete n° 02 1506 A (ancien n° 41527 A), activité : négociant en véhicule d'occasion, adresse : PK 9,500, côté montagne, à Mahinà.

Date de cessation des paiements : 12 mars 2012.

Représentant des créanciers : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56, mbaud@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

4 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de la SARL MIRI 2009, RCS de Papeete n° 09 189 B, activité : administration d'immeubles et autres biens immobiliers, siège social : ZI de Papara.

Date de cessation des paiements : 27 décembre 2011.

Représentant des créanciers : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56, mbaud@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

5 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de l'EURL LA BOUTIQUE DE TARA - LE TIKI D'OR, RCS de Papeete n° 07 334 B, activité : négoce et importation, siège social : résidence Océane, PK 28,500, à Haapiti, Moorea.

Date de cessation des paiements : 9 mai 2012.

Représentant des créanciers : Patrick ANCEL, BP 3658 Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

6 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de l'EURL JR, *nom commercial :* LE TIKI D'OR, RCS de Papeete n° 04 214 B, activité : exploitation d'un bar, siège social : rue Lagarde, à Papeete.

Date de cessation des paiements : 30 mars 2012.

Représentant des créanciers : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

7 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de Danielle Vaihere GIBERT à l'enseigne DANIS, RCS de Papeete n° 06 1002 A, activité : négoce en produits divers, adresse : Fare, Huahine.

Date de cessation des paiements : 11 mai 2012.

Représentant des créanciers : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

8 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de la SA RELAIS MAHANA, RCS de Papeete n° 1918 B, activité : hôtel, siège social : Fare, Huahine.

Date de cessation des paiements : 3 mai 2012.

Représentant des créanciers : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

9 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Pierre NOUGARET, enseigne : TAHITI RENT A CAR, RCS de Papeete n° 72 38 A (ancien n° 4536 A), activité : loueur de véhicules, adresse : Aéroport international de Faa'a.

Date de cessation des paiements : 3 octobre 2011.

Liquidateur judiciaire : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56, mbaud@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

10 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'EURL MISTER GADGET, RCS de Papeete n° 04 37 B (ancien n° 9869 B), activité : importation et distribution de jouets et gadgets, siège social : vallée de Tipaerui, route du pic Vert.

Date de cessation des paiements : 9 mai 2012.

Liquidateur judiciaire : Jean-Christophe TOURON, BP 42237 Fare Tony, 98713 Papeete, tél : 42 04 79, fax : 41 03 73.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

11 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'EURL W ET T STORE, nom commercial : MOOREA MARKET, RCS de Papeete n° 05 346 B, activité : commerce de marchandises générales, siège social : face hôtel intercontinental, à Moorea.

Date de cessation des paiements : 20 avril 2012.

Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

12 - Jugement du 14 mai 2012 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de HIGH PERFORMANCE CLEANING, RCS de Papeete n° 07 347 B, activité : nettoyage et de préparation de véhicules, siège social : Titiro, domaine Chin Foo.

Date de cessation des paiements : 20 avril 2012.

Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

13 - Jugement du 14 mai 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de Tairati Manuararii PENI, enseignes : FAA'A TRANSIT et SPORTS COURT TAHITI, RCS de Papeete n° 04 768 A (ancien n° 45490 A), activité : commissionnaire et transitaire ; adresse : aéroport de Faa'a.

Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL, BP 3658 Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

14 - Jugement du 14 mai 2012 prononçant la liquidation judiciaire à l'égard de Yannick BROTHERS, enseignes : ENTREPRISE DE TERRASSEMENT BROTHERS Y ET FILS, POLYNESIA FENUA BLOCS, RCS de Papeete n° 00 833 A (ancien n° 37101 A), activité : travaux de terrassement, adresse : PK 12,900, côté montagne, quartier Atiue, Punaauia.

Liquidateur judiciaire : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56, mbaud@mail.pf.

15 - Jugement du 14 mai 2012 prononçant la liquidation judiciaire et autorisant la poursuite d'exploitation pour une durée de 2 mois à l'égard de la SARL ART ET TRADITION DU BATIMENT, RCS de Papeete n° 07 277 B, activité : construction de maisons individuelles ; siège social : pointe Vénus, quartier Pugibet, à Mahina.

Liquidateur judiciaire : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, fax : 42 22 00, ancel@mail.pf.

16 - Jugement du 14 mai 2012 prononçant la clôture de la procédure de redressement judiciaire de la SARL TURQUOISE PACIFIQUE RESTAURATION, nom commercial : LE DOYEN, RCS de Papeete n° 5772 B, pour réalisation du plan de cession.

Pour extrait certifié conforme,
Le greffier.

TARANIS

SARL au capital de 200 000 F CFP
Siège social : Centre Puea-Pahonu, Papeete
BP 2299, 98713 Papeete
RCS de Papeete n° 09 256 B

Aux termes des délibérations des associés réunis en assemblée générale mixte le 23 avril 2012, il a été décidé :

- de nommer MM. Philippe DUBAU et Arnaud GENDRON en qualité de cogérants de la société pour une durée indéterminée ;
- de modifier l'objet social de la société dont les activités sont désormais : étude, réalisation, exploitation et maintenance de tout système de stockage et de production d'énergie renouvelable, notamment de générateurs photovoltaïques ; achat et vente de systèmes de stockage

ou de production d'énergie, d'équipements et accessoires ; et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet ci-dessus défini.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- d'augmenter le capital social de 800 000 F CFP par apports en numéraire.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Il en résulte les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Anciennes mentions

Capital : 200 000 F CFP, divisés en 1 000 parts sociales d'un montant de 200 F CFP chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Objet : Maintenance, réparation et reconditionnement de batteries et de parc de batteries, et d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de faciliter sa réalisation.

Gérance : M. Cyril-Claude DARDEL, demeurant 38, avenue du Chef-Vairaatoa, Papeete.

Nouvelles mentions

Capital : 1 000 000 F CFP, divisés en 1 000 parts sociales d'un montant de 1 000 F CFP chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Objet : Etude, réalisation, exploitation et maintenance de tout système de stockage et de production d'énergie renouvelable, notamment de générateurs photovoltaïques ; achat et vente de systèmes de stockage ou de production d'énergie, d'équipements et accessoires ; et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet ci-dessus défini.

Gérance : MM. Cyril-Claude DARDEL, demeurant 38, avenue du Chef-Vairaatoa, Papeete, Philippe DUBAU, demeurant à Arue, PK 4,600, route du Mont-Thabor, et Arnaud GENDRON, demeurant à Pirae, route de Fare Rau Ape, Hamuta.

*Pour avis et mention,
La gérance.*

LA TOUR DE PIZZ'

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : LA TOUR DE PIZZ'.

Capital : 500 000 F CFP, divisé en 1 000 parts de 500 F CFP chacune, entièrement libérées.

Siège social : PK 45,500, côté montagne, Teva I Uta, Mataiea, Tahiti.

Objet social : L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication et la transformation de toute denrée alimentaire. L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de toute boisson alcoolisée ou non et de façon générale, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Gérance : MM. Xavier GAUDERMEN, né le 15 juin 1972 à Sainte-Clotilde, île de la Réunion, domicilié à Punaauia, lotissement Miri, et Jacky ATGER, né le 15 septembre 1972 à Papeete, Tahiti, domicilié à Mataiea, PK 45,500, côté montagne, Teva I Uta.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En revanche, les autres cessions ne peuvent intervenir qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les trois-quarts des parts sociales.

L'immatriculation sera effectuée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,
Les représentants légaux.*

BACCHUS & CO

Avis de constitution

Au terme d'un acte sous seing privé, en date à Papeete du 15 mai 2012, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BACCHUS & CO.

Siège social : Papeete, résidence Artemis, rue des Poilus-Tahitiens, 2e étage, BP 9689, 98715 Papeete.

Capital social : 1 000 000 F CFP, divisé en 4 parts de 250 000 F CFP chacune.

Objet social : L'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers se rapportant directement à l'activité viticole.

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Gérants : Mlle Lorna OPUTU et M. Régis BISSOL.

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,
Les gérants.*

**Etude de Me Bernard BRUGGMANN
Notaire à la résidence de Papeete (île de Tahiti)**

TEOU 2 Société civile

Capital : 100 000 F CFP

Siège social : Pamatal (Faa'a), immeuble Te Moana, BP 61826 Faa'a centre

RCS de Papeete n° 09 86 C - N° TAHITI 905984

Il résulte d'un acte reçu au rang des minutes de Me Bernard BRUGGMANN, notaire à Papeete, les 16 et 18 mai 2012, contenant cession de parts sociales, démission de M. Gilles VAN CAM et de Mme Ella VAN CAM, née CARLSON, de leurs fonctions de gérants pour compter du jour de la cession de parts, et nomination de M. Pascal WONG en qualité de nouveau gérant pour une durée non limitée, et changement de la boîte postale de la société, les modifications ci-après aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Gérance : M. Gilles VAN CAM, demeurant à Faa'a, PK 2,500, quartier Van Cam, et Mme Ella VAN CAM, née CARLSON, demeurant à Faa'a, PK 2,500, quartier Van Cam.

Siège social : Pamatai (Faa'a), immeuble Te Moana, BP 61826 Faa'a centre.

Nouvelle mention

Gérance : M. Pascal WONG, demeurant à Faa'a, Puurai.

Siège social : Faa'a, Pamatai, immeuble Te Moana, BP 8123, Faa'a centre (île de Tahiti).

Pour avis et mention,

Me Bernard BRUGGMANN, notaire.

SGC INGENIERIE

SARL au capital de 100 000 F CFP

Siège social : Sainte-Amélie, quartier Rey, BP 42769, 98713 Papeete, Tahiti

RCS de Papeete n° TPI 1016 B - N° TAHITI 932202

Changement de la gérance

L'AGE du 2 janvier 2012 de la SARL SGC INGENIERIE a pris acte de la démission de M. Xavier GAUDERMEN de ses fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2012.

Pour avis,

La gérance.

SICAR PACIFIQUE SARL

Siège social : Immeuble Paofai, boulevard Pomare
RCS Papeete n° 7618 B

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 5 mai 2012, il a été décidé de modifier les statuts comme suit conformément aux souhaits de notre partenaire Weinstein Bergman Investment Holdings Inc.

Nouvelle dénomination : SP Assurance.

Tous les actes et documents de l'entreprise mentionneront désormais SARL SP ASSURANCE, au capital de 5 000 000 F CFP, société de courtage d'assurance et de réassurance.

Pour avis et mention,

La gérance.

ROTUI MULTISERVICES

**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 100 000 F CFP**

Siège social : Résidence Bel Air n° 12, Temae
98728 Moorea-Maiao

RCS de Papeete n° TPI 10 299 B

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 14 mai 2012, Thierry BASTIAN, associé unique de la société ROTUI MULTISERVICES, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil, et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704

du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ROTUI MULTISERVICES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Papeete.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Thierry BASTIAN, gérant.

**ETABLISSEMENT PERMANENT
DE LA SA DCNS EN POLYNESIE**

SA au capital de 563 000 000 euros

Siège social : base navale de Fare Ute

RCS n° 08 124 B

Par décision en date du 20 avril 2012, le président-directeur général de la SA DCNS a désigné, en lieu et place de M. René DUPREY dont le mandat est retiré par la présente désignation, M. Martial CAMPS en qualité de représentant de l'établissement secondaire situé à Tahiti, en Polynésie française.

A cet effet, lui donne, au nom et pour le compte de DCNS, pouvoir en vue d'effectuer les opérations suivantes :

- accomplir toutes formalités et faire toute déclaration d'impôts et taxes auprès de l'administration fiscale pour les besoins de l'établissement secondaire en Polynésie française ;
- accomplir toutes formalités et faire toute déclaration auprès de la Caisse de prévoyance sociale concernant les salariés rattachés à l'établissement secondaire.

Pour avis.

SAS CENTRE VAIMA

Société par actions simplifiée

Capital : 150 000 000 F CFP

Siège social : Papeete, centre Vaima, boulevard Pomare

RCS Papeete n° 09 35 B - N° TAHITI : 894030

L'assemblée générale en sa séance extraordinaire du 24 novembre 2011, a procédé à la nomination de M. Philippe VASSEUR en qualité de président de la société, en remplacement de M. Eric MALMEZAC.

Le même conseil en sa séance du même jour, a procédé à la nomination de M. Eric MALMEZAC en qualité de vice-président, en remplacement de M. Philippe VASSEUR.

Conseil de direction*Ancienne mention*

- *président :* Eric MALMEZAC ;
- *vice-président :* Philippe VASSEUR ;
- *membres :* Heremana MALMEZAC et René MALMEZAC.

Nouvelle mention

- *président :* Philippe VASSEUR ;
- *vice-président :* Eric MALMEZAC ;
- *membres :* Heremana MALMEZAC et René MALMEZAC.

Pour avis,

Le conseil de direction.

TNB

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 F CFP
Siège social : Arue, Erima, lot 1A, BP 140209 Arue
Tahiti, Polynésie française
RCS Papeete n° TPI 12 2 B - N° TAHITI : A 10147

Modifications

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2012, les associés ont décidé de transférer le siège social à Papeete, 2e étage de l'immeuble Faugerat, boulevard Pomare, et d'étendre l'objet social de la société à l'activité de travaux et de prestations pouvant se rattacher directement ou indirectement à la logistique et à la construction.

L'article 2 des statuts a été complété de la façon suivante :

Tous les travaux et prestations pouvant se rattacher directement ou indirectement à la logistique et à la construction.

L'article 4 des statuts a été modifié de la façon suivante :

Ancienne mention : Le siège social est fixé à Arue, Erima, lot A1 ;

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à Papeete, 2e étage de l'immeuble Faugerat, boulevard Pomare.

Pour avis,
Le gérant.

TBA

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 F CFP
Siège social : Papeete, rue Albert-Leboucher
Tahiti, Polynésie française
RCS Papeete n° TPI 12 16 B - N° TAHITI : A 12978

Modifications

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2012, les associés ont décidé de transférer le siège social à Papeete, quartier Titiro, allée Pierre-Loti.

L'article 4 des statuts a été modifié de la façon suivante :

Ancienne mention : Le siège social est fixé à Papeete, rue Albert-Leboucher ;

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à Papeete, quartier Titiro, allée Pierre-Loti.

Pour avis,
Le gérant.

Société civile professionnelle
Office Notarial Philippe CLEMENCET,
Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA
titulaire d'un office notarial à la résidence de Papeete,
85, rue du Commandant-Destremaeu

Suivant acte reçu par Me Philippe CLEMENCET, le 14 mai 2012, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont :

Dénomination : TARDIVEL ;

Forme : Société à responsabilité limitée ;

Capital : 190 000 F CFP, constitué uniquement d'apport en numéraire ;

Siège social : Faa'a, route de Heiri, BP 6528 Faa'a centre ;

Objet : Toutes prospections, recherches et études relatives à la réalisation de maisons ou bâtiments divers ; l'obtention de toutes autorisations ou concessions pour la construction de ces maisons ou bâtiments ; la réalisation de ces maisons ou bâtiments directement ou par voie d'accord avec les constructeurs ou entrepreneurs et, par voie de conséquence, tous achats ou locations de matériaux, matériel, outillage, terrains et immeubles nécessaires ; la construction de tous immeubles en matériaux traditionnels ou préfabriqués ; la prise de participations dans toutes entreprises se rapportant directement ou indirectement au bâtiment et aux matériaux de construction ;

Durée : 99 années.

Gérants : M. Mémore TARDIVEL et Mlle Heipua TEHEIURA ;

Cession de parts : Les cessions entre associés sont libres.

Toutes autres opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales, sont soumis à l'agrément de la société.

RCS de Papeete.

Pour avis,
Le notaire associé.

Mes Julien CHAN et Jeanne LOLLICHON
Notaires associés
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaaula

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaaula, les 14 et 15 mai 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée ;

Dénomination : KAEL ;

Siège social : Punaaula, Tahiti, PK 12,600, côté montagne ;

Objet social : La création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant avec débit de boissons, snack, traiteur, plats à emporter, l'importation, la distribution, la représentation, la commercialisation de toutes marchandises, l'acquisition, la propriété et l'administration de tous biens meubles ou immeubles, la mise en valeur, la prise à bail ou la location et l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles ainsi que la mise en gérance ou la prise en gérance de tous fonds de commerce de cette nature, la construction de tous bâtiments afférents à son activité, l'aliénation de tout ou partie desdits biens, meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession du droit au bail, les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société, la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete ;

Apport en numéraire : 200 000 F CFP ;

Capital : 200 000 F CFP divisé en 200 parts de 1 000 F CFP chacune ;

Gérance : Mme Pui-Han CHAN épouse CHALONS, retraitée, MM. Laurent Vetea CHALONS, employé de restaurant et Kévin Teva CHALONS, employé de restaurant, demeurant ensemble à Pirae, lotissement Vetea 2, lot n° 149 ;

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete ;

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, sauf le cas des cessions entre associés, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis,
Me Julien CHAN, notaire.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION DES FORAINS DE LA COMMUNE DE TUMARAA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(19 avril 2012)

Présidente	: CHEONG SANG Nathalie
Vice-président	: TAEAE Vehia
Secrétaire	: TETUA Vaihere
Secrétaire adjointe	: LO SHING Laurence
Trésorière	: TCHONG TAI Titaina
Trésorière adjointe	: CHIN HEN WAI Laïza

ASSOCIATION FARE TARA TEAM

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(27 février 2012)

Présidente	: GUILLOUX Virginia
Vice-président	: GUILLOUX Rémy
Secrétaire	: GUILLOUX Stacy
Trésorière	: DELORT Chantal

RESULTATS DE LA TOMBOLA DE LA PAROISSE SAINT-ETIENNE - CAMICA (Tirage effectué le 6 mai 2012)

1er lot	2 A/R Papeete/Nouvelle-Zélande/Papeete	n° 14 042
2e lot	1 chapelet de perles noires	n° 2 902
3e lot	1 gazinière à 4 réchauds	n° 12 393
4e lot	1 aspirateur	n° 16 612
5e lot	1 mixeur	n° 17 431
6e lot	1 mixeur	n° 2 472
7e lot	1 pendentif en perle	n° 1 722
8e lot	1 pendentif en perle	n° 25 249
9e lot	1 pendentif en perle	n° 8 540
10e lot	1 pendentif en perle	n° 11 261
11e lot	1 pendentif en perle	n° 19 022
12e lot	1 dizainier en nacre	n° 21 199
13e lot	1 dizainier en nacre	n° 22 306
14e lot	1 dizainier en nacre	n° 28 006
15e lot	1 dizainier en nacre	n° 26 243
16e lot	1 dizainier en nacre	n° 18 400

ASSOCIATION DES ARTISANS DE PIERRE LOTI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(20 avril 2012)

Présidente	: TEMAURI Tera
Secrétaire	: TEMAURI Ariihoro
Trésorière	: TEOTAHII Vaihere

ASSOCIATION ARTISANALE TE PUA ENANA O NUKU HIVA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(10 avril 2012)

Présidente	: PIRIOTUA Jocelyne
Vice-présidente	: TAATA Cécilia
Secrétaire	: TAUPOTINI Christiane
Secrétaire adjointe	: TEATIU Oscarina
Trésorière	: TEIKITEETINI Eugénie
Trésorière adjointe	: TAMARII Simone

ASSOCIATION HUAAI NA TAMAKU A FAREATA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 mars 2012)

Présidente d'honneur	: TEMARU Marie
Présidente	: TETUANUI Hinano
Vice-présidentes	: ROBSON Iutita RICHMOND Hinano
Secrétaire	: PARKER Heifara
Secrétaire adjointe	: TEMARU Toimata
Trésorière	: PARKER Doriane
Trésoriers adjoints	: HELME Jean-Pierre FAREATA Alphonse

MAISON FAMILIALE RURALE DE VAIRAO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(19 avril 2012)

Président	: TAUATITI Avertii
Vice-président	: TETAINANUARI Toimata
Secrétaire	: PAOFAI Jacques
Secrétaire adjoint	: TEVAEARAI Marcel
Trésorier	: BENNETT Erickson
Trésorière adjointe	: HAOATAI Salomé

ASSOCIATION ORI I TAHITI

Modification de statuts

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 1er mai 2012, il a été décidé de transférer le siège social à Papeete, Taunua, cours de l'Union-Sacrée.

ASSOCIATION JEUNES TAMA HERE NO HAAPU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(7 mars 2012)

Président	: IHORAI Théophile
Secrétaire	: TEMAIANA Elisabeth
Trésorière	: AA Jacqueline

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE TIVA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(18 avril 2012)

Présidente : Y NAM Adelaïde
Vice-président : HAREA Steline
Secrétaire : YE ON Heitiare
Secrétaire adjointe : UTIA Tehani
Trésorière : TETUMAHUTA Rosane
Trésorière adjointe : TEMU Materau

AERO-CLUB UTA-ADF

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(14 avril 2012)

Président : PRUNIER Jean-Luc
Vice-président : TEIEFITU Jean-Jacques
Secrétaire : LANDREIN Jean-Paul
Trésorier : TEIPOARII Joël

ASSOCIATION ARTISANALE TEHU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(21 avril 2012)

Présidente : PAULIN Clarisse
Secrétaire : TUFARIUA Gerida
Trésorier : TUFARIUA Gabin

TAATIRAA MATAIEA FARE HUMA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(28 avril 2012)

Président : GOMMERS François
Vice-présidente : BERNARDINO Solange
Secrétaire : VIVISH Olga
Trésorier : ALANOU Henri
Trésorier adjoint : CAILLET Francis
Assesseurs : BERNARDINO Hina
CHUNG Florence
HOKAHUMANO Joséphine

ASSOCIATION HUA'AI A TERIIMANA E KATAKA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(28 avril 2012)

Président d'honneur : HELME Alfred
Présidente : HELME Frédérique dite Manou
Vice-président : HELME Charles
Secrétaire : ROBSON Lutita
Secrétaire adjointe : MARMOUYET Diane
Trésorière : VECKER-SUE Mylène
Trésorière adjointe : HELME Nilda

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE TAIOHAE

Modification de statuts
(20 avril 2012)

Les articles 6, 7 et 16 ont été modifiés.

ASSOCIATION PIRAE A TI'A

Modification de l'objet social
(28 avril 2012)

Cette association a aussi pour but de promouvoir l'entraide morale et financière des membres de l'association.

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT PUUNUI 2 A 7

Renouvellement du bureau

L'assemblée générale ordinaire des propriétaires du 12 mai 2012 a désigné le syndic Christian Cantrainne, (n° TAHITI 763821, BP 44486 Fare Tony, 98713 Papeete) comme nouveau gestionnaire dudit lotissement.

Il est élu pour 1 an renouvelable.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : DEROP Jean-Luc
Secrétaire : ROUX Déla
Trésorière : TOURNIER Claire
Membres : MAILION Sylvie
LESNIEWICZ Stéphane
AUROY Dominique
LABORIE Vaina
FREBAULT Patricia
CHOUNE Noël

TAHITI WINDSURF ASSOCIATION

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(9 mai 2012)

Président : SMANIOTTO Christophe
Vice-président : BOOSIE Beb
Secrétaire : MARTEN Richard
Secrétaire adjoint : TEVAEARAI Eritaia
Trésorière : BOOSIE Moeata
Trésorier adjoint : MOUSSET Pascal

ASSOCIATION TERRITORIALE DES CEMEA DE POLYNESIE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(26 février 2012)

Présidente : TIRAO Marie-Hélène
Vice-président : SPITZ Wolseley
Secrétaire : TIRAO Aldo
Trésorier : TOMASINI Daniel

ASSOCIATION RESIDENCE VAIHI**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(13 mai 2012)

Président : TIHATA André
 Vice-présidente : TAUIHARA Lisette
 Secrétaire : TAUIHARA Jerry
 Secrétaire adjointe : FLORES Amélie
 Trésorière : CHANZY Vaiata
 Trésorière adjointe : HATTIO Marie

**ASSOCIATION FAMILIALE OTTO JEROME
TEIKIKAHAUOHO****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(24 mars 2012)

Présidents d'honneur : OTTO Jérôme
 TAHIAOKOTOUA/OTTO
 Adeline
 Président : OTTO Julien
 Vice-présidente : LAW/OTTO Sabine
 Secrétaire : KAUTAI/OTTO Lucie
 Secrétaire adjoint : OTTO Raymond
 Trésorière : OTTO/TAUHIRO Eugénie
 Trésorière adjointe : OTTO Marthe

ASSOCIATION TE PU O MAREREARI**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(16 avril 2012)

Président d'honneur : MAHURU Emile
 Présidente : ATENI Juanita
 Vice-présidente : POTHIER Louise
 Secrétaire : ATENI Mylène
 Secrétaire adjointe : ATENI Laura
 Trésorière : ATGER Shynalta
 Trésorière adjointe : TINORUA Poema

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE MAIAO**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(10 février 2012)

Présidente : METUA Leia
 Vice-présidente : TAUNIUA Uraea
 Secrétaire : DOMINGO Mahana
 Secrétaire adjointe : AIRIMA Heimata
 Trésorière : MAIHI Leylani
 Trésorière adjointe : TUTAIRI Hina

ASSOCIATION MYSTERY CREW**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(9 février 2012)

Président : TERIIHAUE Vetea
 Vice-président : CHAN KEE THAM Kenji
 Secrétaire : TEUPOOHUITUA Henri
 Trésorier : TUAHINE Jacky
 Trésorier adjoint : MAMA Temanu

RAUTOANUI CLUB**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(9 mai 2012)

Président : TEHAHE Aimé-Robert
 Vice-président : TEHAHE Raimana
 Secrétaire : TEHAHE Romy
 Secrétaire adjoint : LY-YENG-FOCK Tetuanui
 Trésorier : COLOMES Serge
 Trésorier adjoint : CHEONGSANG Florise

ASSOCIATION ARTISANALE VAIATEA**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(9 mai 2012)

Président : RAAPOTO Marona
 Vice-présidente : RAAPOTO Marieta
 Secrétaire : RAAPOTO Roti
 Secrétaire adjointe : RAAPOTO Mareta
 Trésorière : RAAPOTO Rétina
 Trésorier adjoint : RAAPOTO Frédéric
 Membres : RAAPOTO Rodrigue
 RAAPOTO Camélia

**ASSOCIATION MANU - SOCIETE D'ORNITHOLOGIE
DE POLYNESIE****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(30 mars 2012)

Président : RAUST Philippe
 Vice-président : CHONG Fasan dit Jean Kape
 Secrétaire : LUTA Robert
 Trésorier : SCOUPPE Alain
 Assesseurs : BLANC Ludwig
 FRANC DE FERRIERE Luc
 FRANC DE FERRIERE Monique
 KOENIG Denise
 LEVY Timeri
 ROBERT Céline

ASSOCIATION HOATA O TE UI HOU O HIVA OA**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**
(26 avril 2012)

Président : TOHETIATUA Mathias
 Vice-président : PETERANO Pierre
 Secrétaire : O'CONNOR Bryan
 Secrétaire adjoint : TOHETIATUA Napoléon
 Trésorière : CLARK Germaine
 Trésorière adjointe : PETERANO Marie-Louise

TAATIRAA MATAHIAPO NO TUMARAA*Modification de statuts*
(8 mai 2012)

Elle a pour objet :

- l'insertion et l'accompagnement des personnes âgées ;
- l'organisation d'activités, d'événements sociaux, culturels, éducatifs, préventifs ;

- la participation à toutes rencontres culturelles dans toute la Polynésie française et à l'étranger dans le but de préserver la culture, l'histoire et le patrimoine de notre pays.

ASSOCIATION A VOCATION MULTIPLE - TE MAU MAMA NO FAATOAI TOA MOOREA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (20 avril 2012)

Présidente d'honneur	:	NEHEMIA Eliane
Vice-présidente d'honneur	:	FAATAU Odette
Président	:	TEMAURI Arai
Vice-présidente	:	TERAITURI Mateata
Secrétaire	:	TEMAURI Béatrice
Secrétaire adjointe	:	TEURU Cécile
Trésorier	:	TEMAURI Tamatea
Trésorière adjointe	:	REID Hatara
Commissaire aux comptes	:	TEIPOO Odette
Commissaire aux comptes adjoint	:	TEIHOARII Valentino

ASSOCIATION FAMILIALE TAUTUARII A OOPA

Modification de statuts (10 mars 2012)

L'association a aussi pour objet d'effectuer les recherches auprès des divers organismes publics ou privés, en vue de retrouver tous les biens mobiliers ou immobiliers acquis, reçus ou hérités, en nom propre ou en commun, par Tautuarii a Oopa et Tururia a Tereua ainsi que tous les droits dont ils pourraient bénéficier à quelque titre que ce soit ; (cf PV AG du 10 mars 2012).

TIRAGE DE LA TOMBOLA DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PAOFAI

(Tirage effectué le 30 avril 2012)

1er lot	n° 5 903	1 A/R PPT/NZ/PPT pour 2 personnes
2e lot	n° 3 676	1 A/R PPT/LAX/PPT pour 1 personne
3e lot	n° 6 663	1 bijou
4e lot	n° 15 872	1 bijou
5e lot	n° 16 000	1 appareil électroménager
6e lot	n° 10 434	1 appareil électroménager
7e lot	n° 7 674	1 appareil électrique
8e lot	n° 1 467	1 appareil électrique
9e lot	n° 14 409	1 batteur Electrolux
10e lot	n° 5 821	1 package pour kids
11e lot	n° 3 590	1 package pour kids
12e lot	n° 11 235	1 package pour kids

ASSOCIATION ZIP PROD (Récépissé n° 3884 DRCL du 2 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 1er février 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901 dénommée ZIP PROD.

Elle a pour but de promouvoir la culture, de produire et de créer des spectacles vivants sous toutes ses formes et dans tous les domaines artistiques tels que le théâtre, le cinéma, la musique et autres...

Son siège social est fixé à la résidence Toromeho, cité Jay, Mahina.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	PARANTHOEN Yan
Secrétaire et trésorière	:	PARANTHOEN Laurie

ASSOCIATION TE AHO API NO TAUTIRA (Récépissé n° 230 DRCL du 16 mai 2012)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION TE AHO API NO TAUTIRA, fondée le 6 mai 2012, a pour objet :

- d'organiser toutes manifestations en faveur de la jeunesse dans la commune comme le Heiva, les activités physiques et sportives, de loisirs et culturels dans le domaine du tuaro Maohi, de l'artisanat, etc. ;
- de lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et de la population en général ;
- de promouvoir la culture polynésienne ;
- de faciliter la transmission des valeurs culturelles auprès de notre jeunesse ;
- de participer aux grandes manifestations culturelles organisées par la fédération pour sauvegarder le patrimoine ;
- de prévenir la jeunesse de toute forme de délinquance par des activités diverses ;
- d'organiser des activités physiques et sportives en vue de prévenir et de lutter contre l'obésité et toute maladie due à la sédentarité et la mauvaise alimentation ;
- de participer aux grandes manifestations physiques et sportives organisées par les fédérations ;
- de sensibiliser les jeunes et, en général la population sur la protection de l'environnement et à l'entretien de sites touristiques, etc. ;
- de faciliter l'insertion sociale des jeunes aux moyens d'animations culturelles, de formations, d'encadrement et d'aides diverses ;
- de faciliter l'insertion des jeunes par des activités culturelles et économiques diverses, comme l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le tourisme et autres... ;
- de valoriser la transmission des valeurs ancestrales intergénérationnelles ;
- de développer les activités socio-culturelles et socio-éducatives en faveur de la jeunesse de la commune de Tairapu-Est en vue de son développement social harmonieux ;
- d'organiser des sorties et toutes manifestations ayant pour but de resserrer les liens entre les membres ;
- d'organiser des voyages culturels ayant pour but de resserrer les liens et de nouer les liens avec d'autres communautés dans d'autres pays ;
- d'apporter un soutien social et éducatif aux jeunes et aux familles en difficulté.

Son siège social est fixé à Tautira, Tairapu-Est, au PK 18, côté montagne.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : HARO Christian
Secrétaire : TAVITA Tainana
Trésorier : TIAAHU Arai

ASSOCIATION ENTREPRENDRE AU FEMININ EN POLYNESIE

(Récépissé n° 223 DRCL du 15 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 8 mai 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ENTREPRENDRE AU FEMININ EN POLYNESIE.

Elle a pour but d'aider à l'entrepreneuriat professionnel des femmes ainsi qu'à la constitution et à la consolidation d'un réseau professionnel et social d'entraide entre femmes chefs d'entreprise et femmes souhaitant entreprendre un projet professionnel.

Elle se fixe aussi comme objectifs :

- de mettre en œuvre toutes mesures et moyens susceptibles de valoriser et de soutenir la femme dans les domaines sociaux, culturels et économiques en vue de l'insertion par le travail, notamment par la mise en commun des connaissances et savoir-faire de ses membres ;
- d'organiser, d'étudier et de proposer à ses membres toute action économique, sociale ou culturelle innovante visant à leur développement et à leur progrès ;
- de représenter ou être le garant du porteur de projet auprès d'organisme ou partenaires visant à apporter un esprit de solidarité et de confiance tendant au mieux-être physique et moral de la femme ;
- de soutenir le porteur de projet dans la mise en œuvre de son projet et de procéder à des échanges d'expériences avec d'autres associations féminines ;
- d'accompagner le porteur de projet à court terme vers l'une des étapes suivantes :
 - aide au financement du projet professionnel ;
 - promouvoir le projet professionnel auprès de la clientèle.

Son siège social est fixé à Moorea, Pihaena, quartier Teuru, PK 13,800, côté mer.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : ROYER Tiare
Secrétaire : ADAMS Vaiatea
Trésorier : SOI LOUK Auguste

ASSOCIATION HEI TAINA

(Récépissé n° 233 DRCL du 19 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 11 mai 2012 une association régie par la loi 1901 dénommée HEI TAINA.

Elle a pour but :

- de créer un lien entre les associations chinoises de Polynésie française à l'origine des recherches de bourses d'études délivrées par la République populaire de Chine, et les familles des lauréats issus des entretiens de sélection, et de contribuer ainsi au développement de l'apprentissage du mandarin ;
- d'assurer un accompagnement des familles aux formalités administratives préalables au départ et d'apporter un soutien financier aux parents en vue d'encourager les candidatures ;
- d'organiser ou de participer à des événements visant à promouvoir ses actions.

Son siège social est fixé à Papara, PK 35,500, côté montagne.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : TIARE Noëlle
Vice-président : TETUA Joseph
Secrétaire : MARII Murielle
Secrétaire adjoint : REY Amota
Trésorière : LAO Christine
Trésorier adjoint : BONINO Patrick

ASSOCIATION TE VAI ALOHA

(Récépissé n° 234 DRCL du 19 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 1er mai 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée TE VAI ALOHA.

Elle a pour but principal de regrouper tous les membres de l'association afin de consolider et de retrouver les liens et degrés de parenté qui les unissent, et ainsi se connaître.

Elle se fixe aussi comme objectifs :

- d'établir une généalogie exacte et précise d'une succession ;
- de faire des recherches en biens immobiliers et mobiliers appartenant aux ancêtres ;
- de recueillir tous les documents dans les services concernés (tribunal, cadastre, notaire et mairie) ;
- d'organiser si possible des déplacements pour faire aboutir les recherches sus-citées et de rencontrer d'autres parents ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, bals, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des membres de l'association.

Son siège social est fixé à Paopao, Moorea, PK 8,400, côté montagne, quartier Paraoro.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: HANERE Tevaavaaura
Secrétaire	: MAITUI Titaina
Trésorier	: HANERE Gaston
Assesseurs	: HANERE Faimano PANGIER Louis PAHI Mahinui

ASSOCIATION TE HUAU TURO A MERETA*(Récépissé n° 235 DRCL du 19 mai 2012)***Extraits de statuts**

Il est constitué le 1er mai 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée TE HUAU TURO A MERETA.

Elle a pour but principal de regrouper tous les membres de l'association afin de consolider et de retrouver les liens et degrés de parenté qui les unissent, et ainsi se connaître.

Elle se fixe aussi comme objectifs :

- d'établir une généalogie exacte et précise d'une succession ;
- de faire des recherches en biens immobiliers et mobiliers appartenant aux ancêtres ;
- de recueillir tous les documents dans les services concernés (tribunal, cadastre, notaire et mairie) ;
- d'organiser si possible des déplacements pour faire aboutir les recherches sus-citées et de rencontrer d'autres parents ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des membres de l'association ;
- de contracter la reconnaissance du patrimoine, effectivement l'ensemble des biens hérités du père et de la mère, notamment revendiqués par nos origines (tupuna) en vertu des revendications de nos ancêtres (l'origine) en l'année 1852 situé dans le territoire de la Polynésie française.

Son siège social est fixé à Faa'a, Auae, PK 3, côté mer, derrière le magasin Cash and Carry.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TAUATETUA Gilbert
Vice-présidente	: MERETA Rosina
Secrétaire	: NUUPERE François
Secrétaire adjointe	: MERETA Fatima
Trésorier	: MERETA Dève Moana
Trésorière adjointe	: MERETA Matarena
Commissaire aux comptes	: NUUPURE Rosina
Assesseurs	: TAUATETUA Benjamin TAUATETUA Louise MERETA David MERETA Marcello MERETA Gustave NUUPURE Paulette

**ASSOCIATION TEUIRA A VAHINE
ET TEROO MAHITI A RAPAE***(Récépissé n° 236 DRCL du 19 mai 2012)***Extraits de statuts**

Il est formé le 19 février 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ASSOCIATION TEUIRA A VAHINE ET TEROO MAHITI A RAPAE.

Elle a pour but :

- d'établir une généalogie exacte et précise d'une succession ;
- de faire des recherches en biens immobiliers et mobiliers appartenant aux ancêtres ;
- de recueillir tous les documents dans les services concernés (tribunal, cadastre, notaire, mairie et DAF) ;
- d'organiser si possible des déplacements pour faire aboutir les recherches sus-citées et de rencontrer d'autres parents ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, ventes de plats, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des membres de l'association ;
- de défendre et faire respecter les droits fonciers transmis par Teuira a Vahine et de sa femme Mahiti a Rapae.

Son siège social est fixé à Mahina, Orofara, PK 13,500, côté montagne (plateau).

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur	: VAHINE Teuira
Présidente	: WONG Emeline
Vice-présidente	: VAHINE Eléonore
Secrétaire	: VAHINE Anne-Marie
Secrétaire adjointe	: VAHINE Nika
Trésorière	: VAHINE Dorita
Trésorière adjointe	: VAHINE Norma
Assesseurs	: VAHINE Nicolas VAHINE Armand VAHINE Loana

ASSOCIATION FAMILIALE TONOHITRAUREVA*(Récépissé n° 228 DRCL du 15 mai 2012)***Extraits de statuts**

Il a été créé le 8 mai 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, dénommée ASSOCIATION FAMILIALE TONOHITRAUREVA.

Elle a pour but :

- de mettre en place des événements familiaux à destination des enfants (anniversaire, Noël, Pâques) ;
- de mettre en place des activités pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant (éducation, centre de vacances, centre de loisirs, sortie éducative) ;
- de participer à l'amélioration de la vie familiale des 4 foyers (mobiliers divers, rénovation, habitat) ;

- de faire des recherches en biens immobiliers et mobiliers appartenant aux ancêtres ;
- de recueillir tous les documents dans les services concernés (tribunal, cadastre, notaire, mairie) ;
- d'organiser si possible des déplacements pour faire aboutir les recherches sus-citées et de rencontrer d'autres parents ;
- d'organiser, de représenter et de défendre les intérêts des membres de l'association.

Son siège social est fixé à Mahina, route de la pointe Vénus, quartier Aumérân.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur	: MAOPI Augustin
Président	: MAOPI Hana
Vice-présidente	: MAITIA Raimere
Secrétaire	: MAOPI Leilanie
Secrétaire adjointe	: MAOPI Laina
Trésorier	: TCHEUNG-PAO Noël
Trésorier adjoint	: MAOPI Augustin
Assesseurs	: MAOPI Raiarii APA Emile

ASSOCIATION TIOPI PARADIS

(Récépissé n° 225 DRCL du 15 mai 2012)

Extraits de statuts

Il a été créé le 8 mai 2012 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION TIOPI PARADIS.

Elle a pour but de planter et d'entretenir un *arboretum* et un jardin de fleurs à couper sur les terres en location ou lui appartenant. Chaque adhérent devra cultiver la terre sans aucun produit chimique, préserver les arbres fruitiers endémiques, natifs et introduits en Polynésie, et vendre les fruits et les fleurs qu'il récoltera. Le règlement intérieur précisera les conditions d'exploitation de la terre.

Son siège social est fixé à Papeari, PK 54,950, côté mer.

Sa durée est de 99 années.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: DELIGNY Georges
Vice-président	: CHAPMAN Ole
Secrétaire	: TERIIPAIA Hélène
Secrétaire adjoint	: TERIIPAIA Jonathan
Trésorier	: CHAPMAN Tehio
Trésorier adjoint	: CHAPMAN Eric

ASSOCIATION DES PECHEURS TE MARU AO

(Récépissé n° 161 SAISLV du 10 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 9 mars 2012 l'ASSOCIATION DES PECHEURS TE MARU AO régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet :

- de défendre les intérêts des pêcheurs dans les communes de Raiatea et Tahaa ;
- d'assumer les relations avec les organismes privés et publics (formation, aides diverses, etc.).

Son siège se situe à Tumaraa, Tevaitoa.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TETUANUI Cyril
Vice-président	: CHEONG SANG Michel
Secrétaire	: TAHIMANARII Robert
Secrétaire adjoint	: AH LING Raphaël
Trésorier	: VESELSKY Tavita
Trésorier adjoint	: TEORU Auguste

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES TAMARII TEHAAEHAA

(Récépissé n° 222 DRCL du 14 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est constitué le 3 avril 2012 l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES TAMARII TEHAAEHAA régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but principal de regrouper tous les membres de l'association ainsi que les parents d'élèves de l'école et les enseignants afin de consolider les liens qui les unissent et se faire connaître et aussi d'organiser, de collaborer et de participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel et corporatif.

Son siège social est fixé à Tiarei, PK 23,500, côté mer.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	: DOMINGO Loana
Vice-présidente	: PAUTU Heifara
Secrétaire	: TIHONI Norinne
Trésorière	: VIRIAMU Ingrid

ASSOCIATION DES ACTIVITES SOUS-MARINES DE LOISIR DU SEAC-PF ET METEO-FRANCE (AASML)

(Récépissé n° 212 DRCL du 14 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est formé le 30 avril 2012, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, l'association dénommée AASML - Association des activités sous-marines de loisir du SEAC-PF et METEO-FRANCE.

Cette association a pour objet de :

- promouvoir la pratique des activités loisirs aquatiques et subaquatiques, telles la plongée sous-marine, l'apnée et d'autres à définir, auprès des membres ;
- organiser la pratique de ces activités ;

- faciliter la pratique de ces activités auprès des prestataires du territoire (clubs ou sociétés).

Son siège social est fixé à Faa'a, SEAC/PF Service CA-SAR.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : CATRIER Alain
Secrétaire : KLINGER Daniel
Trésorier : COULOMBE Christian

ASSOCIATION RANIHOU

(Récépissé n° 136 DRCL du 24 avril 2012)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION RANIHOU, fondée le samedi 7 avril 2012, a pour objet :

- de développer toutes activités physiques, culturelles et de loisirs pour l'encadrement des jeunes, comme la danse traditionnelle, l'apprentissage au toere, la confection de tout produit artisanal, etc. ;
- de prévenir la jeunesse de toute forme de délinquance, par des animations et activités diverses ;
- de pouvoir participer à différentes manifestations organisées par les comités ;
- de faciliter l'insertion sociale des jeunes par des activités culturelles et économiques diverses ;
- de faciliter l'insertion des jeunes aux moyens d'animations, de formations, d'encadrement et d'aides diverses ;
- de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres.

Son siège social est fixé dans la commune de Taiaarapu-Est, à Taravao centre, terrain Oliver.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : OPUU Eliane
Secrétaire : ATANI Teddy
Trésorière : PAPARAI Monica

KIWANIS CLUB HEI O TE RA-TAHITI (KCHOTRT)

(Récépissé n° 218 DRCL du 14 mai 2012)

Extraits de statuts

Il est fondé le 7 avril 2012 le KIWANIS CLUB HEI O TE RA-TAHITI (KCHOTRT) régi par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Il a pour objet :

- d'assurer la primauté des valeurs humaines et spirituelles sur les valeurs matérielles ;
- d'encourager l'application quotidienne des objectifs de la règle d'or dans toutes les relations humaines : "Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse" ;
- de promouvoir l'adoption et l'application des objectifs et moyens les plus parfaits possibles dans la vie sociale, professionnelle et des affaires ;
- de développer et propager la notion de service envers les autres par le précepte et l'exemple d'une façon réfléchie, active et efficace ;
- de procurer à travers le club des moyens pratiques destinés à renforcer les amitiés, rendre des services altruistes (bienfaisants) et construire des communautés meilleures ;
- de collaborer en vue de créer et de maintenir chez les hommes ces saines conceptions et ce noble idéalisme susceptibles de stimuler l'honnêteté, la justice, la fidélité au pays natal ou adoptif consentant la liberté individuelle, et la promotion de la bonne volonté internationale et locale.

Son siège est situé à Taiaarapu-Est, Afaahiti, Taravao.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : HEITAA Florentine
Vice-présidente : UTIPUTONA Agnès
Secrétaire : BORDES Léontine
Secrétaire adjointe : FAUA Diane
Trésorière : TETUMU Léonnie
Trésorière adjointe : POAREU Mariella

LOTO NATIONAL

LOTO NATIONAL N° 58 Tirage du lundi 14 mai 2012 : 3 11 22 26 43 Numéro chance : 6		
	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance.....	0	0
5 bons numéros.....	3	7 930 835
4 bons numéros.....	605	84 630
3 bons numéros.....	23 763	930
2 bons numéros.....	298 781	525
N° chance gagnant.....	366 414 grilles à 250 F CFP remboursées	
Joker + : 6 215 467		

LOTO NATIONAL N° 59		
Tirage du mercredi 16 mai 2012 :		
15 21 22 31 49		
Numéro chance : 1		
	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance.....	0	0
5 bons numéros.....	1	32 091 431
4 bons numéros.....	510	135 417
3 bons numéros.....	25 014	1 193
2 bons numéros.....	354 988	596
N° chance gagnant.....	364 086 grilles à 250 F CFP remboursées	
Joker + : 3 738 219		

LOTO NATIONAL N° 60 Tirage du samedi 19 mai 2012 : 11 23 24 42 48 Numéro chance : 2		
	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance.....	1	2 028 639 618
5 bons numéros.....	1	40 918 042
4 bons numéros.....	616	142 947
3 bons numéros.....	31 021	1 229
2 bons numéros.....	458 582	584
N° chance gagnant.....	504 423 grilles à 250 F CFP remboursées	
Joker + : 5 436 456		

KENO

Lundi 14 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 5 36 51 33 — Joker + : 6 524 171

3	4	5	6	7	10	13	18	21	27
28	39	40	44	47	49	59	60	65	66

Multiplicateur : x 1

2e tirage

Jackpot : 8 89 84 52 — Joker + : 6 215 467

1	2	9	11	15	16	23	26	27	28
34	36	38	40	51	53	54	63	67	68

Multiplicateur : x 5

Mardi 15 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 9 45 87 78 — Joker + : 8 658 355

1	5	6	10	12	15	22	30	32	36
39	43	45	53	54	61	63	64	65	66

Multiplicateur : x 4

2e tirage

Jackpot : 2 61 12 27 — Joker + : 8 923 280

2	16	17	18	23	25	27	28	38	40
43	45	47	49	51	55	56	64	65	68

Multiplicateur : x 3

Mercredi 16 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 9 26 66 35 — Joker + : 1 915 028

3	11	18	20	22	24	37	41	44	46
48	49	56	59	61	65	66	68	69	70

Multiplicateur : x 2

2e tirage

Jackpot : 3 66 60 76 — Joker + : 3 738 219

4	6	11	16	18	26	33	43	48	49
50	51	52	53	56	60	61	65	67	69

Multiplicateur : x 1

Jeudi 17 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 5 65 71 46 — Joker + : 3 302 746

7	8	11	18	24	27	28	31	32	39
42	44	45	46	47	48	50	51	56	60

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 0 23 20 78 — Joker + : 1 925 299

14	15	17	18	19	20	21	27	28	36
39	43	46	58	59	60	63	66	68	70

Multiplicateur : x 2

Vendredi 18 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 1 92 93 11 — Joker + : 7 827 165

2	4	8	12	13	25	26	27	29	32
44	45	46	53	55	56	57	64	68	69

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 0 72 33 64 — Joker + : 6 873 915

2	3	7	8	10	18	19	22	30	39
41	42	49	54	56	60	61	62	63	67

Multiplicateur : x 2

Samedi 19 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 2 67 15 62 — Joker + : 1 593 056

5	9	14	16	18	22	23	25	29	31
37	40	44	45	47	50	52	57	63	65

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 5 76 55 74 — Joker + : 5 436 456

8	10	11	13	22	24	25	28	32	34
36	39	40	41	45	50	52	63	66	69

Multiplicateur : x 1

Dimanche 20 mai 2012

1er tirage

Jackpot : 4 05 84 86 — Joker + : 9 603 182

1	5	10	11	14	29	30	32	33	34
40	47	54	55	56	57	59	63	64	67

Multiplicateur : x 3

2e tirage

Jackpot : 7 53 16 00 — Joker + : 6 895 369

2	10	20	24	27	29	33	35	36	38
43	47	58	59	62	63	64	66	67	70

Multiplicateur : x 1

EURO MILLIONS

Mardi 15 mai 2012

2 11 13 26 50



Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5+	☆☆	0	0	0
5+	☆	0	4	34 279 880
5		4	14	3 264 749
4+	☆☆	15	71	321 873
4+	☆	252	1 138	17 565
4		391	1 844	10 835
3+	☆☆	720	3 245	4 391
2+	☆☆	8 994	42 330	1 551
3+	☆	10 599	47 280	1 324
3		16 507	78 311	1 348
1+	☆☆	41 289	203 235	906
2+	☆	135 532	638 500	775
2		225 464	1 073 354	477
Joker + : 8 923 280				

Vendredi 18 mai 2012

13 29 43 47 50



Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5+	☆☆	0	0	0
5+	☆	1	4	62 352 720
5		3	10	8 313 687
4+	☆☆	14	69	602 434
4+	☆	206	1 311	27 732
4		444	2 694	13 496
3+	☆☆	461	2 844	9 128
2+	☆☆	6 005	40 373	2 959
3+	☆	9 441	58 621	1 945
3		20 210	123 420	1 551
1+	☆☆	31 003	205 381	1 634
2+	☆	142 069	852 298	1 062
2		316 261	1 854 088	501
Joker + : 6 873 915				

ETAT RECAPITULATIF DES JOURNAUX OFFICIELS PUBLIES EN 2011

NUMEROS ORDINAIRES ET COMPLEMENTAIRES

N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date
1	06-01	12 + NC	24-03	23 + NC	09-06	34	25-08	45	10-11
2	13-01	13 + NC	31-03	24 + NC	16-06	35	01-09	46	17-11
3	20-01	14 + NC	07-04	25	23-06	36	08-09	47	24-11
4 + NC	27-01	15	14-04	26	30-06	37	15-09	48 + NC	31-11
5 + NC	03-02	16	21-04	27	07-07	38 + NC	22-09	49 + NC	08-12
6 + NC	10-02	17	28-04	28	14-07	39 + NC	29-09	50 + NC	15-12
7	17-02	18	05-05	29	21-07	40	06-10	51 + NC	22-12
8 + NC	24-02	19	12-05	30 + NC	28-07	41	13-10	52 + NC	29-12
9 + NC	03-03	20	19-05	31	04-08	42	20-10		
10	10-03	21	26-05	32 + NC	11-08	43	27-10		
11 + NC	17-03	22	02-06	33	18-08	44	03-11		

NUMEROS SPECIAUX

N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date
1	10-01	17	25-03	33	03-06	49	01-09	65	18-11
2	24-01	18	01-04	34	10-06	50	05-09	66	21-11
3	31-01	19	06-04	35	16-06	51	13-09	67	28-11
4	08-02	20	07-04	36	20-06	52	19-09	68	28-11
5	16-02	21	08-04	37	27-06	53	26-09	69	02-12
6	25-02	22	14-04	38	01-07	54	26-09	70	05-12
7	28-02	23	15-04	39	11-07	55	03-10	71	09-12
8	28-02	24	19-04	40	19-07	56	07-10	72	09-12
9	01-03	25	28-04	41	20-07	57	10-10	73	12-12
10	02-03	26	03-05	42	25-07	58	18-10	74	19-12
11	03-03	27	04-05	43	01-08	59	21-10	75	19-12
12	04-03	28	06-05	44	08-08	60	24-10	76	20-12
13	09-03	29	20-05	45	19-08	61	26-10	77	28-12
14	11-03	30	26-05	46	19-08	62	31-10	78	28-12
15	16-03	31	27-05	47	25-08	63	07-11	79	30-12
16	18-03	32	30-05	48	29-08	64	14-11		

Bureau commercial

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi de 7 h à 14 h 00 — Tél. : 500 579 - Fax : 425 261 — compta.clients@imprimerie.gov.pf
 Caisse : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 14 h 50 et Vendredi de 7 h à 13 h 00 — Tél. : 500 578 - Fax : 500 570 — caisse@imprimerie.gov.pf

Est disponible

POLYNESIE FRANÇAISE



CODE DES IMPÔTS

(Mise à jour au 1er février 2012)

Ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi,
en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle,
des réformes administratives et de la fonction publique

Direction des impôts et des contributions publiques
11, rue du Commandant-Destreumeau, BP 80, 98713 Papeete
Tel : 46.13.13 – Fax : 46.13.00 – Email : directiondesimpots@dicp.gov.pf

Prix TTC : 5 733 F CFP

Vient de paraître

**LE RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE CONTROLE
BUDGETAIRE ET FINANCIER
POUR L'ANNEE 2011**

(Publié au JOPF n° 19 NS du 18 mai 2012)

Le prix est fixé à 1.208 F CFP.TTC